

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Abou Bekr BELKAÏD – Tlemcen

**Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion
et des Sciences Commerciales**



THÈSE

Pour l'obtention du titre de

Docteur ès Sciences de Gestion

Spécialité : Management des Organisations



**Évaluation des actifs non-courants en normes IFRS
entre coût historique et juste valeur**

-le cas de l'Algérie-

Présentée et soutenue publiquement par

DJAFRI Omar le 5 juin 2014

JURY

- P ^F BENBOUZIANE Mohamed	Université de Tlemcen	Président
- P ^F BENDIABDALLAH Abdessalem	Université de Tlemcen	Encadreur
- D ^F BOUTELDJA Abdennacer	Université de Tlemcen	Co-encadreur
- P ^F SALEM Abdelaziz	Université d'Oran	Examineur
- D ^F SLIMANE Soufinae	Université de Ghelizane	Examineur
- D ^F SOUAR Youssef	Université de Saïda	Examineur

Année universitaire : 2013/2014

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Abou Bekr BELKAÏD – Tlemcen

Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion
et des Sciences Commerciales



THÈSE

Pour l'obtention du titre de

Docteur ès Sciences de Gestion

Spécialité : Management des Organisations



**Évaluation des actifs non-courants en normes IFRS
entre coût historique et juste valeur**

-le cas de l'Algérie-

Présentée et soutenue publiquement par

DJAFRI Omar le 5 juin 2014

JURY

- P ^F BENBOUZIANE Mohamed	Université de Tlemcen	Président
- P ^F BENDIABDALLAH Abdessalem	Université de Tlemcen	Encadreur
- D ^F BOUTELDJA Abdennacer	Université de Tlemcen	Co-encadreur
- P ^F SALEM Abdelaziz	Université d'Oran	Examineur
- D ^F SLIMANE Soufinae	Université de Ghelizane	Examineur
- D ^F SOUAR Youssef	Université de Saïda	Examineur

Année universitaire : 2013/2014

*« À mes très Chers
Parents et à tous ceux
qui ont contribué à la
réalisation de cette
investigation ».*

Remerciements

Je remercie tout d'abord Dieu le tout puissant de m'avoir donné la force et la connaissance pour réaliser ce travail.

Imperceptiblement, quatre années se sont écoulées, et finalement l'arrivée est si proche qu'elle paraît imaginaire. La finalisation de cette thèse n'est pas une limite en soi, mais plutôt une escale pour une meilleure continuation...

Mes remerciements vont tout particulièrement à mon Directeur de thèse le Professeur BENDIABELLAH Abdesslem pour la confiance qu'il a témoignée en acceptant de diriger ma recherche. Je souhaite également exprimer ma gratitude au Docteur BOUTELDJA Abdennacer pour m'avoir guidé tout au long de ce parcours.

Je souhaite associer mes remerciements aux Pr BENBOUZIANE Mohamed, Pr SALEM Abdelaziz, Dr SLIMANE Soufiane et Dr SOUAR Youssef pour avoir accepté d'évaluer ce travail et de me faire l'honneur de participer à mon jury.

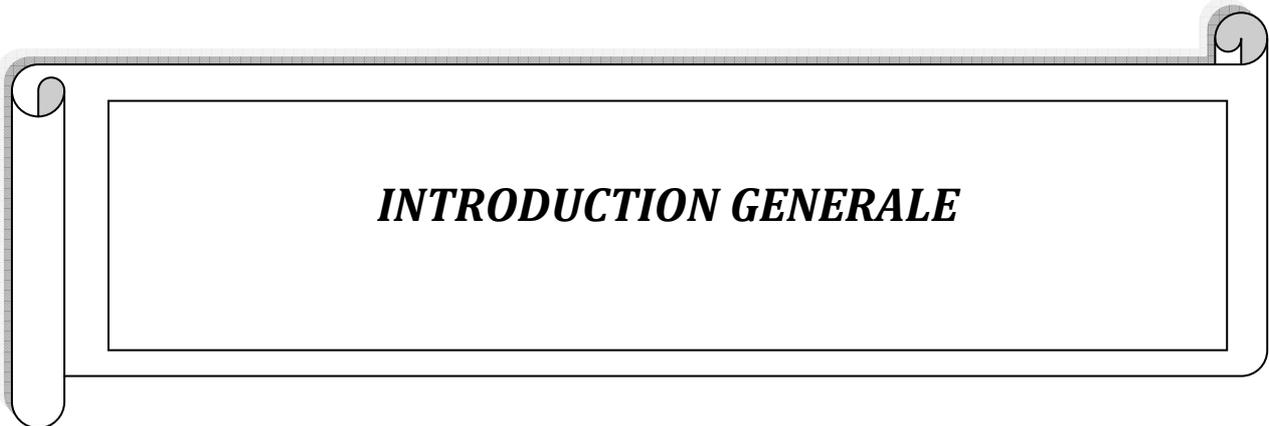
Il est aussi indispensable que je remercie le Pr ARIF Salah-Eddine de l'Université d'Evry V.E, France et le Dr KLIBI Faker de ESSEC Tunis pour tout ce qui m'ont apporté. Leurs qualités académiques mais aussi humaines ont grandement contribué à la réalisation de cette recherche.

Mes sincères remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des enseignants : Mr DIB Sidi Mohamed, Dr YAHIA BERRUIGUET Abdelkrim, Dr MALIKI Samir et Dr BOUGHRARA Boumédiène pour leur soutien et l'encouragement qui m'ont apporté.

Il est fréquent que les membres de la famille soient les derniers à être remerciés. Soit, je ne dérogerais pas à cette règle immuable. Ainsi, je n'oublierais pas de citer ma chère sœur Soumia et son adorable fils Abderrahmene qui, pour la petite histoire, me ressemble comme deux gouttes d'eau. J'en ferais de même avec mon frère Yasser Abdelkrim qui m'a libéré durant les années de thèse notre chambre commune et sans qui rien de ce que le lecteur a entre ses mains ne serait.

Sommaire

Dédicace.....	5
Remerciements.....	6
Sommaire.....	7
Introduction Générale.....	8
CHAPITRE I : L'application des normes comptables IAS/IFRS.....	20
Section 1: La normalisation comptable internationale.....	22
Section 2: Les changements induits par les normes comptables internationales.....	42
Section 3: L'évaluation des actifs à l'heure de l'application des normes IAS/IFRS.....	61
CHAPITRE II: Les exigences de la détermination de la valeur.....	72
Section 1: Les écoles et les valeurs.....	74
Section 2: Fondements théoriques.....	95
Section 3: Hiérarchie des justes valeurs.....	114
CHAPITRE III: L'information financière lors de l'évaluation des entreprises.....	122
Section 1 : Le cadre théorique de l'information financière.....	124
Section 2 : Divulgations de l'information financière.....	143
Section 3 : Information Sectorielle et IFRS.....	160
CHAPITRE IV: Étude de cas : L'application de la juste valeur dans le contexte algérien...	173
Section 1 : Application de « Feltham & Olhson model ».....	175
Section 2 : Une perception sur l'applicabilité de la juste valeur.....	185
Section 3 : Résultats et synthèse de la recherche empirique.....	227
Conclusion Générale.....	234
Références Bibliographiques.....	238
Définitions des concepts clefs de la thèse.....	251
Liste des abreviations et acronymes utilisés.....	253
Liste des schémas, tableaux et figures.....	254
Table de matières.....	255
A n n e x e s.....	264



INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale :

1. Contexte général de la thèse :

La mondialisation économique est un phénomène paradoxal, elle réduit les distances au niveau planétaire. En effet, l'interconnexion et l'internationalisation des marchés financiers et des bailleurs de fonds, a provoqué une profonde mutation des structures et des acteurs productifs de l'économie mondiale.

Il faut reconnaître que le processus de globalisation financière devait être accompagné de techniques et de règles capables de répondre à la volatilité et à l'incertitude des actifs des entreprises. Mais, la récente crise financière désignée comme une véritable « *crise du capitalisme* », a conduit à une remise en cause des normes comptables internationales, elles sont communément désignées par l'acronyme IAS/IFRS, auxquelles plusieurs pays ont délégué leur normalisation comptable, elles deviennent donc une question essentielle en cette période de crise. Certains accusent le conseil qui élabore ces normes, en l'occurrence l'IASB de tenir des positions dogmatiques sur certains sujets, tels que celui de la juste valeur.

La qualification de la comptabilité comme art, plus précisément «art du chiffre», tient à la fois de l'objectivisme rationnel et systématique des chiffres et du caractère interprétatif inhérent à sa fonction de transmission et de présentation conventionnelle de l'information financière¹.

Il apparaît alors très intéressant de s'interroger sur l'étude du processus de normalisation comptable qui reste en revanche un sujet peu exploré par les chercheurs, surtout, dans les pays qui n'adoptent pas les normes internationales.

Il s'avère cependant difficile d'étudier un tel processus globalement, tant du fait de la multiplicité des projets menés par l'IASB, que de la limite de temps imposée à un travail doctoral. Nous avons donc choisi de nous intéresser au processus de normalisation comptable internationale à travers un thème unique, « L'évaluation des actifs non-courants en normes IFRS entre coût historique et juste valeur ».

¹ Stettler A et Gherbi R. (2005), « Les cadres conceptuels comptables et les méthodes d'évaluation : À la recherche d'une logique interne », la revue de l'Expert-comptable « suisse », p. 241.

L'approche de l'évaluation des actifs non courants a été retenue pour plusieurs raisons ;

- En premier lieu, ces actifs occupent une place déterminante dans les états financiers des entreprises algériennes. En d'autres termes, si cette catégorie d'actifs est régulièrement évaluée, il est intéressant de considérer que les états financiers des entreprises reflètent une image fidèle de leur situation comptable et financière.
- En seconde lieu, depuis janvier 2010, les entreprises algériennes sont tenues d'établir leurs comptes conformément à un système qui s'inspire des normes comptables internationales, ce qui fait de cela un sujet d'actualité, tout en prenant en considération la problématique du processus de l'évaluation en l'absence d'un marché actif.

2. Objet de la thèse :

Les recherches dans le domaine de l'évaluation des actifs des entreprises s'intègrent dans le cadre général de la présentation des informations financières, le cadre qui résonne avec l'actualité depuis les scandales financiers du début du vingt-et-unième siècle d'une part, et l'accélération du processus d'harmonisation internationale des normes comptables d'autre part.

Une étude plus précise des exigences de comparabilité et de pertinence nous semble indispensable pour saisir en quoi le référentiel IFRS pourrait signifier une évaluation qui permettra une meilleure approximation de la situation générale de l'entreprise afin de la présenter de manière favorable.

La thèse se focalise sur l'évaluation ponctuelle des actifs non courants, effectuée par les entreprises algériennes lors de l'adaptation du Système Comptable Financier inspiré des normes internationales IAS/IFRS.

En outre, l'introduction de la notion de juste valeur par le Financial Accounting Standards Board (FASB) américain et l'International Accounting Standards Board (IASB) a partiellement remis en question l'approche en coût historique.

Les méthodes d'évaluation des actifs en comptabilité font depuis longtemps de réflexions doctrinales et d'études empiriques sur lesquelles on va s'appuyer et par conséquent apercevoir la méthode d'évaluation la plus adéquate par rapport au cas de notre étude.

De ce fait, il serait judicieux de mettre le cap sur l'importance de l'évaluation des actifs qui pourrait donner l'image la plus réaliste possible de la situation économique des entreprises, dont le but d'attirer les utilisateurs de l'information financière, entre autres les investisseurs, afin qu'ils puissent effectuer une meilleure prise de décision.

Notre travail de recherche s'appuie sur une proposition des évaluations qui vont être réalisées par les entreprises ou par d'autres professionnels externes sur la base d'une méthode « d'un modèle financier et des hypothèses formulées » afin de présenter une information fiable fournie par la juste valeur.

3. Revue de la littérature :

La littérature a connu un fort développement ces dernières années démontrant un intérêt croissant à l'introduction des normes IAS/IFRS qui ont soulevé de multiples débats, Haller et Walton (1997) ont classé les recherches en comptabilité internationales en plusieurs catégories de travaux, notamment, les recherches portant sur la normalisation comptable internationale, l'information comptable et financière en normes internationale, etc.

En ce qui concerne la méthode de l'évaluation à la juste valeur appliquée à l'ensemble des actifs d'entreprises, notre recherche va se baser sur la nécessité de l'évolution des normes comptables, surtout, celle de la pertinence de la juste valeur ; ce concept a été repris par l'IASB, les normes élaborées par ce dernier donnent beaucoup d'importance aux utilisateurs des états financiers notamment l'investisseur, ce dernier ne pourrait être intéressé et captivé que par une information juste, fiable, réelle et qui soit surtout comparable dans le temps et dans l'espace.

Nous avons mis le cap sur plusieurs théories, la théorie de la valeur est l'une des pierres angulaires de la pensée économique, une ligne de partage fondamentale de chaque côté de laquelle se sont rangés les différents courants.

Il faut souligner que l'école néo-classique économique a mis l'accent sur la valeur-utilité "value relevance", ses travaux ont beaucoup influencé les décisions de l'IASB au début des années 1990 au moment du développement des modèles d'évaluation à base de juste valeur.

Les théoriciens de l'approche déductive en comptabilité notamment (Paton, 1922 ; Edwards et Bell, 1961; Gensse, 1985) arrivent à la conclusion que le bénéfice mesuré à l'aide d'une seule base de valorisation devrait donner satisfaction à tous les utilisateurs. Il s'agit donc d'une approche déductive en vue d'élaborer un modèle comptable explicitant ce que la comptabilité devrait être. Cette méthode donne l'importance à l'identification des besoins des utilisateurs de l'information comptable et financière.

Littleton (1953) fut le défenseur de l'approche inductive, ces principales contributions sont ;

- ❑ L'utilisation de l'approche inductive pour le développement de la connaissance comptable ;
- ❑ La méthode du coût historique pour relier la pratique comptable au développement social et économique ;

On pourrait indiquer que les principales thèses favorables à la juste valeur s'appuient sur les critiques soulevées à l'égard de la valorisation au coût historique.

A cet effet, nous tenterons d'exposer un certain nombre de productions scientifiques octroyant une importance à l'application de la juste valeur en normes IFRS.

En ce qui concerne les recherches traitant l'application des normes comptables internationales ainsi que l'impact de leur adoption par les différentes entreprises, on trouve plusieurs travaux ; Susana Callao et al(2009) ont étudié l'impact quantitatif de l'application des IFRS afin de tester la liaison par rapport au système comptable traditionnel à travers une étude statistique comparative entre les différents pays européens. Leurs résultats montrent que la première application des normes IFRS a eu des effets différents sur les rapports financiers entre les pays. Aussi, ils ont supposé que l'impact de l'application n'est pas lié à des systèmes comptables traditionnels.

Par ailleurs, Charlotte Disle et Christine Noël (2007) ont réalisé une synthèse des modifications introduites par le référentiel IFRS. Ils ont examiné également la possibilité d'un éventuel rapprochement de la comptabilité et de la finance menés par ce nouveau référentiel.

Christian Hoarau, (2003) a conclu sa recherche par la déclaration suivante : « la normalisation a pour objet d'établir des règles communes dans le double but d'uniformiser et de rationaliser la présentation des informations comptables susceptibles de satisfaire les besoins présumés de multiples utilisateurs ».

Pour ce qui est des recherches portant sur l'importance accordée par les normes IFRS à l'information financière publiée par les entreprises, Simona Catuogno et Alessandra Allini (2011) ont focalisé leur attention sur le principe de la comparabilité sachant que le référentiel IFRS offre de multiples options pour l'évaluation, ils ont étudié le cas de l'Italie et de l'Espagne à travers une centaine de groupes cotés, une étude statistique leur a mené à assurer que l'harmonisation comptable ne conduit pas forcément à l'harmonisation des pratiques et que le principe de comparabilité ne pourra être respecté que dans le cas où les choix d'options seront similaires. Ceci concerne le principe de comparabilité de l'information divulguée.

Aussi, Gheorghe V. Lepadătu et Mironela Pîrnău (2009) ont présenté l'importance de l'information financière divulguée par les entreprises et ce, pour permettre aux marchés financiers à refléter de leur part une information claire et transparente afin d'assurer une certaine stabilité financière, ceci, leur a mené à déclarer que les normes IFRS peuvent représenter d'importantes modifications liées à la transparence de la situation financière.

Olivier Ramond, Laurent Batsch et Jean-François Casta (2007) ont introduit dans leur étude un nouveau concept qui diffère fondamentalement du concept classique de résultat net, la quasi-totalité des recherches se positionnent sur le concept traditionnel et testent son impact lors de l'application des IFRS. Tandis que le concept du « comprehensive Income » inclut les variations de capitaux propres (autres que les opérations en relation avec les actionnaires), ils ont pris comme exemple les plus ou moins-values en capital, réalisées ou non, provenant de la réévaluation de certains actifs et de certains passifs.

Les études portant sur l'application de la juste valeur se sont généralement focalisé sur l'applicabilité de ce concept qui soulève de multiples débats. Benoît Pigé (2012) a focalisé

son attention sur ce principe de juste valeur, il a exposé les différentes pensées qui ont contribué aux nouvelles perspectives de la comptabilité, notamment, les néolibéraux et les néoclassiques. Il a retracé également les divergences qui existent entre le coût historique et le prix actuel, ceci lui a amené à favoriser l'application de la juste valeur comme concept qui permet de rappeler le sens de toute valorisation des transactions où chacune de parties prenantes améliore sa situation et en ressort plus satisfaite. Il a retenu pour conclusion que ce principe limite des représentations fondamentalement injustes.

Robert Obert (2009 et 2010) a publié deux articles intitulés « Genèse du concept de la juste valeur dans les normes comptables », partie 1 et 2. Il a essayé de retracer les différentes étapes du développement du concept de la juste valeur et la manière selon laquelle ce principe pourrait être appliqué. Il a jugé que si un prix de marché n'est pas disponible, une prévision des flux de trésorerie prévus peut être utilisée dans l'estimation de la juste valeur, à condition que les flux prévus soient actualisés à un taux prenant en compte le risque encouru, il a aussi évoqué la formation du concept dans les normes comptables américaines. Dans la deuxième partie, il a cependant repris le principe de la comptabilisation en juste valeur, forte intéressante conceptuellement, il voit qu'elle est critiquée par de nombreux auteurs.

Feltham et Ohlson ont proposé en 1995 un modèle d'évaluation qui propose une démarche novatrice en reliant la valeur de marché à la valeur calculée à partir des données comptables courantes, leur approche consiste à passer directement des données comptables figurées aux états financiers des entreprises à la valeur de marché. Les entreprises auront ainsi à la fois un gain de productivité et une simplification de l'approche théorique de l'évaluation¹. De nombreux chercheurs ont bien appuyé sur l'importance de l'application de ce modèle, notamment, (Dessertine. P, 2001), (Frankel. R et M.C. Lee. C, 2005) et (Degos J.G. et Abou Fayad A, 2006).

4. Résumé de la Problématique et Hypothèses de travail :

L'étude de la juste valeur nous permettra d'étudier l'évaluation des actifs d'entreprises qui sont censé être conçus pour transmettre des informations aux utilisateurs externes des états financiers, et par conséquent, l'impact de cette évaluation sur leur prise de décision.

¹Degos J.G. et Abou Fayad A. (2006), "Le modèle d'évaluation de Feltham - Ohlson : Un lien entre la comptabilité, la finance et les IFRS", *The Certified Accountant*, Beyrouth, n°52.

Ce travail a pour principal objectif d'évaluer la pertinence de l'information divulguée par les entreprises algériennes en matière d'évaluation de leurs actifs.

Il est donc intéressant de nous interroger dans notre recherche sur la faisabilité de la présentation des états financiers en se basant sur le concept de la juste valeur. En effet, au regard de l'ensemble des éléments développés, l'étude contribuera à la littérature en explorant la question de recherche qui fera l'objet de notre projet, elle s'énonce ainsi :

Puisque l'Algérie ne dispose pas d'un marché actif :

Comment pourrait-on évaluer les actifs non courants des entreprises algériennes par des moyens autres que le recours à un marché financier ?

De cette question découle une série d'interrogations, entre autre :

- 1) L'entreprise algérienne pourrait-elle présenter ses états financiers en appliquant le principe de la juste valeur ?
- 2) Comment pourrait-on appliquer la juste valeur en se basant sur des méthodes mathématiques ?
- 3) Pourquoi ne pas proposer un modèle d'évaluation qui permettra d'appliquer le concept de la juste valeur sans passer par un marché de valeurs immobilières ?
- 4) Quelle méthodologie statistique peut-on utiliser pour mettre en œuvre ce modèle et sur quel échantillon ?
- 5) Est-ce que le modèle de Feltham & Ohlson pourrait être adapté pour les entreprises algériennes ?
- 6) Comment le référentiel IFRS s'insère-t-il dans l'épaisseur organisationnelle des entreprises ?
- 7) L'adaptation de ces normes permettra-t-elle de maintenir la stabilité financière ?
- 8) L'application de la juste valeur permettra-t-elle de maintenir une meilleure transparence en matière de pertinence financière ?

Nous souhaitons répondre à ces différentes interrogations afin d'être en mesure de vérifier les effets attendus des normes IFRS.

Les principales hypothèses que nous jugeons utiles de proposer sont :

H1 : Les nouvelles normes comptables ont un impact sur le traitement des actifs d'entreprise.

H 2: L'évaluation des actifs d'entreprises, lors de l'application des normes IFRS, peut être traitée en se basant sur des nouvelles méthodes d'évaluation.

On a choisi d'étudier pour chaque domaine particulier des actifs non courants, la solution la plus conforme vis-à-vis de la pratique algérienne, avant de décrire les solutions usuelles ou recommandées par les normes IFRS.

Le choix qui a été fait par l'IASB est de retenir le concept de "juste valeur" plutôt que le concept de "valeur de marché", (du fait que la juste valeur peut être déterminée autrement que par la valeur de marché)¹.

Le support théorique de la thèse est focalisé sur l'importance de l'évaluation des actifs non courants sur la base de la juste valeur lorsqu'il s'agit de vouloir améliorer la transparence financière à travers la variable « pertinence - dimension futuriste de l'information ».

Dans ce cas, il faut s'arrêter un peu pour nuancer l'utilisation de la juste valeur lorsqu'il s'agit de passer par une période de crise (ce qui est le cas actuellement) et lorsqu'il s'agit d'appliquer le modèle de la juste valeur dans le cadre d'un pays où les marchés sont peu actifs. Dans ce cadre; il faudrait introduire la notion de « Market to model » qui est la plus appropriée dans le contexte algérien, il faut dire qu'avec ce modèle on peut éviter le caractère procyclique² de la Juste Valeur.

A cet effet, il va falloir travailler sur la nouvelle génération des IFRS dont l'élaboration a suivi la crise financière 2008: IFRS 7, IFRS 9, IFRS 11 et IFRS 13. Ces normes traitent les instruments financiers, on va essayer donc de se limiter à la révision de la notion de juste

1R. OBERT, (2009), «Genèse du concept de la juste valeur dans les normes comptables, partie 1», Revue Française de Comptabilité, n° 427, p 25.

2 Le caractère pro-cyclique de la juste valeur repose sur l'accentuation des phases d'expansion et de récession économiques. Autrement dit quand tout va bien, la juste valeur accroît l'impression de création de valeur mais quand les marchés se resserrent, elle accélère le processus de chute (Demaria (2009)).

valeur. Au niveau de ce passage, il faudrait dire que les normes internationales se sont rapprochées de leurs homologues américaines (surtout la FAS 157) car:

- ❖ En US GAAP, la juste valeur fait référence au prix de sortie (exit price) tandis qu'en IFRS, la norme ne fait référence ni à un prix d'entrée, ni à un prix de sortie mais simplement au prix de transaction. Le prix de sortie est le prix :
 - ✓ Qu'un détenteur recevrait pour vendre l'actif (exit price) et non le prix qu'il devrait payer pour l'acheter (entry price).
 - ✓ Qu'un débiteur paierait pour transférer un passif (exit price) et non le prix qu'il recevrait pour assumer le passif (entry price).
- ❖ En US GAAP, la norme FAS 157 se focalise sur les intervenants au marché (market intervenants) alors que dans les normes IFRS, la transaction doit concerner des parties bien informées et souhaitant réaliser la transaction dans des conditions de concurrence normale.

5. Structure générale de la thèse :

La thèse est structurée en quatre chapitres principaux ; les trois premiers auront à mettre en place un soubassement théorique, alors que le dernier chapitre sera consacré à la restitution des résultats de la recherche empirique en mettant en relief les principales conclusions tirées du terrain et ce, afin de mieux cerner le phénomène étudié.

Le premier chapitre de cette thèse visera de présenter la normalisation comptable internationale et sa nécessité dans l'harmonisation des pratiques comptables à l'échelle internationale. Nous allons dévoiler les défis de la pression de l'organisme élaborant les normes IFRS et comment il a su maintenir la voix du succès caractérisée par la proposition d'un référentiel comptable dit universel. Nous essaierons d'identifier également, les principaux changements à l'origine de l'importance octroyée à l'évaluation de l'entreprise par l'application d'une nouvelle philosophie comptable et financière.

Le deuxième chapitre tente d'exposer quels sont les aboutissements de l'évaluation de l'entreprise en favorisant l'obtention d'une valeur réelle basée sur des méthodes modernes. Il

convient d'envisager les fondements conceptuels de la valeur en dévoilant les différentes théories principalement celle de la valeur.

Le troisième chapitre est consacré à une relecture de l'importance de l'information financière à la lumière de l'introduction des normes IFRS. Les principaux changements menés par l'IASB vont permettre à l'entreprise de communiquer une information financière claire, fiable et surtout comparable afin de promouvoir l'Investissement Direct Etranger. Nous allons instaurer l'approche qui vise à mieux appréhender le concept d'utilité de l'information comptable et financière.

Nous abordons dans le quatrième chapitre l'étude de notre cas en s'appuyant sur la perception des différents acteurs économiques de la mise en application du nouveau modèle d'évaluation basé sur la juste valeur. A cet effet, nous allons réaliser une étude illustrative qui a pour objectif d'approfondir et d'apporter des éléments concrets de terrain qui serviront à donner plus de crédit à notre argumentation à propos de l'applicabilité de ce nouveau principe d'évaluation.

L'étude empirique est basée sur une analyse des données disponibles sur un échantillon d'entreprises afin de mieux comprendre le contexte de la mise en œuvre de notre proposition. Aussi, l'étude de terrain nous aide à une meilleure compréhension des exigences devant être mises à disposition de nos entreprises.

La principale utilité de cette recherche est de contribuer à la construction et à la mise en place d'une plateforme aidant à constituer une base de données fondée sur des recueils précis. L'échantillon est composé de trois régions de pays de façon à refléter la diversité du contexte algérien. Les entreprises choisies sont ;

- ❑ Des entreprises publiques économiques et privés ;
- ❑ Des entreprises industrielles et commerciales ;
- ❑ Des entreprises multinationales, etc.

Aussi, nous considérons que les principaux acteurs qui veillent à l'application du SCF en Algérie sont les Experts Comptables et les Commissaires Aux Comptes, nous allons solliciter ces professionnels vu leur compétence et leur savoir-faire en matière des finances et de comptabilité. En fait, ils auraient une vision élargie sur :

- Les avantages et les inconvénients de l'application d'un tel principe ;
- Les voies de succès pour la réalisation des propositions pour l'entreprise ;
- Les difficultés de la collection des données au sein des entreprises.

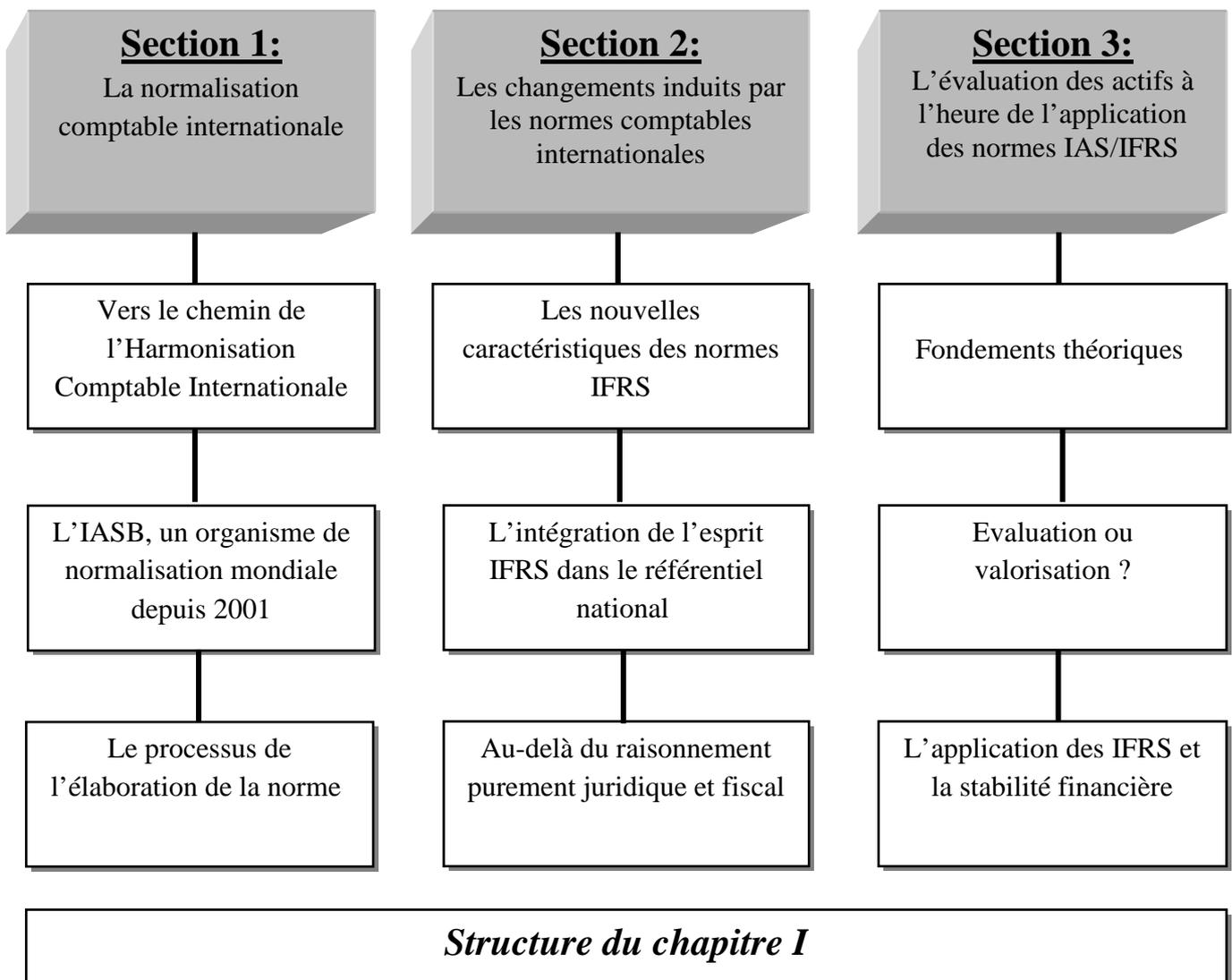
Nous avons donc choisi de nous intéresser au processus de normalisation comptable internationale à travers un thème unique portant sur l'évaluation des actifs d'entreprises afin de contribuer à la mise en œuvre des normes IFRS et d'être au service d'un développement économique en Algérie.

CHAPITRE I :
L'application des normes comptables IAS/IFRS

CHAPITRE I : L'application des normes comptables IAS/IFRS

Objectifs de ce chapitre ;

- Présenter les défis de la pression d'un organisme privé afin de maintenir la voie du succès de l'élaboration des normes comptables internationales.
- Exposer les principaux changements menés par l'application des normes IFRS.



Introduction du chapitre 1 :

Depuis plusieurs années, on constate que les chercheurs préoccupent massivement de l'application d'un référentiel comptable universel mis en place à travers le monde. De nombreux travaux de recherche ont traité les différences existant dans la pratique comptable afin de réduire ces diversifications et implémenter de ce fait un seul système comptable, ce qu'on pourrait appeler « la normalisation comptable internationale ».

Dans le présent chapitre, nous essaierons d'identifier, d'observer et d'exposer les principaux apports et changements en même temps qui ont été marqués par l'application d'un nouveau référentiel comptable dit international.

Section 1: La normalisation comptable internationale :**Introduction de la section 1 :**

La mondialisation des marchés financiers nécessite une harmonisation des pratiques comptables à l'échelle internationale dont l'objectif est de se doter d'un cadre de communication informatif diffusé à partir d'un langage très rationnel, logique et homogène¹. La normalisation comptable internationale est la conséquence la plus incontournable de l'évolution comptable mondiale. Pour mieux cerner notre travail, il est indispensable et nécessaire de présenter un historique de la normalisation comptable à travers le monde, qui est constitué d'une volonté d'harmonisation qui date depuis plusieurs années.

1. Vers le chemin de l'Harmonisation Comptable Internationale :

L'harmonisation comptable internationale (HCI) impose la cohérence des systèmes comptables et la visibilité des situations d'entreprises. Elle a pour principal objectif de faire bénéficier tous les acteurs économiques et financiers d'une information homogène, fiable et transparente. Aussi, elle vise à réduire les différences de philosophies comptables d'un pays à l'autre pour pouvoir par la suite implémenter ou assurer un seul système comptable adopté à l'échelle mondiale.

1 Kadouamai S. (2011), « Dix ans de mise en application du système OHADA dans les pays en développement, les difficultés d'adoption des normes comptables internationales : le cas du Cameroun », La revue du FINANCIER, N° 189, p. 90.

1.1. Le processus d'HCI et ses enjeux :

Le processus d'HCI a connu un essor considérable lors du développement de grands marchés financiers internationaux, son contexte est de proposer le remplacement des normalisations nationales par des normes de portée internationale¹. Cela, n'a pas été fait sans difficultés en termes de conflit politique entre les organismes privés, en effet, chacun organisme comptable professionnel voudrait dominer le processus d'HCI.

1.1.1. La transformation du processus d'HCI :

Le processus d'harmonisation comptable relève nécessairement de deux phénomènes généraux qui ont conduit à de réelles transformations, notamment : la mondialisation des économies et la déréglementation². Notre réflexion va se baser sur le deuxième phénomène qui requiert la régulation comptable. En fait, le recours aux normes comptables internationales correspond purement et simplement à une privatisation du processus de la régulation comptable³. Conformément à cette logique et selon S. Kadouamai, (2011), « les normes comptables peuvent être considérées comme la traduction opérationnelle des principes comptables qui assurent la cohérence et la pertinence de la comptabilité et des paradigmes qui permettent l'unification ».

En prenant l'exemple de la France, un dispositif de normalisation a été modifié en 1996 et qui a également rénové le Conseil National de la Comptabilité (CNC), a conduit par la suite le parlement français à créer le Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Suite à cette création, l'État a nettement abandonné la voie législative dans le domaine de la normalisation comptable.

On pourrait donc témoigner qu'il existe deux modèles de production de normes comptables. Le premier privilégie la réglementation, autrement dit, un modèle qui se base sur un principe de légitimité hiérarchique linéaire des normes, montre le recul de l'état et un deuxième qui organise la régulation. On a élaboré précédemment l'exemple français qui nous conduit à déclarer qu'il est d'ores et déjà plus juste de parler de régulation comptable. Ce phénomène a donc pris le parti d'intervenir directement dans le processus de normalisation

1 Raybaud-Turrillo B. (2011/1), « Les processus de normalisation comptable : un exemple de droit postmoderne », Revue internationale de droit économique, t. XV, 1, p. 11.

2 Ibid, p. 12.

3 Plihon D. (2007/4), « Les nouvelles normes comptables internationales : une réforme aux implications considérables », L'Économie politique, n° 36, p. 76.

comptable internationale mené par un organisme non gouvernemental notamment l'IASC, International Accounting Standards Committee, il a imposé par la suite l'application des normes IAS, International Accounting Standards en Europe et ce, pour toutes les sociétés cotées. Pour le monde anglo-saxon, aux États-Unis en particulier, les règles comptables ne sont pas définies dans des textes législatifs ou réglementaires. Il a été désigné en 1973 le FASB, Financial Accounting Standards Board, afin d'accomplir cette tâche de publication d'un ensemble de textes qui constituent les US-GAAP, Generally Accepted Accounting Principles.

1.1.2. Enjeux de l'HCI :

L'adoption des normes comptables internationales comporte des défis majeurs pour les différents acteurs (Etat, profession comptable, organismes indépendants...). Plusieurs facteurs déterminent la spécificité de chaque pays en terme de :

- ❖ Son système comptable et juridique,
- ❖ Son niveau de développement,
- ❖ Son contexte économique,

Ses capacités et ses compétences à la participation aux travaux de normalisation comptable dans le but d'une harmonisation.

Le processus est lui-même l'objet d'enjeux socio-organisationnels qui octroie la place à toutes les conjectures et dont le résultat est à la fois, le produit et le vecteur des forces compromises entre les acteurs¹.

L'Union européenne a dévoilé sa volonté pour le recours aux normes IASB qui correspond purement et simplement à une privatisation du processus de régulation comptable². Cette organisation qui s'est auto-constituée en normalisateur international, a progressivement étendu son champ d'influence grâce à ses apports en termes de solutions techniques adaptées aux problèmes liés à l'harmonisation comptable internationale (HCI).

1 Capron M. (2006), « Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier », Revue trimestrielle Éditée par les Presses Universitaires du Mirail (Toulouse), n° 68, p. 117-118.

2 Plihon D. (2007/4), Op Cit, p 75.

Après 1980, le facteur financier prend sa place et devient le facteur le plus important dans le processus d'HCI afin de contribuer à l'augmentation de nombre des pays appliquant les normes internationales.

Enfin, on pourrait témoigner que l'enjeu majeur de l'HCI réside dans l'affrontement entre l'organisme privé international qui est L'IASC et le FASB (organisme de la normalisation comptable américain).

1.2. Les facteurs d'environnement comptable et HCI :

L'environnement comptable représente l'ensemble des facteurs qui influencent la comptabilité, ils comprennent, les facteurs économiques, financiers, politiques et culturels.

1.2.1. Les facteurs économiques et financiers :

La comptabilité est l'instrument de communication et d'information financière. Elle est le langage le plus utilisé pour révéler des réalités économiques. Des études récentes mettent en évidence l'influence des acteurs macro-économiques sur l'harmonisation comptable des différents pays, ce qui montre qu'il existe une liaison entre l'environnement économique et la comptabilité. Avec l'internationalisation des marchés financiers et le besoin croissant des échanges au niveau international, le rôle des places financières s'est enrichi d'avantage.

Avec la diversification des produits financiers, le facteur financier devient le principal facteur d'évolution de l'économie et de la société en général. Ce facteur par conséquent influence le processus de la création des normes comptables internationales et oblige de ce fait, une certaine qualité de ces normes et ce, pour réaliser leur reconnaissance boursière au niveau international, ce qui a été réalisé en 1995 par l'IOSCO, l'organisme financier le plus important au monde, il a insisté sur l'importance des normes comptables et sur le système d'HCI.

Il est clair que le facteur financier joue un rôle décisif, le processus d'HCI doit suivre les demandes du système financier mondial. L'harmonisation comptable recommande à tous les pays adaptant ou adoptant les normes internationales à une ouverture vers les places financières internationales.

1.2.2. Les facteurs politiques :

Malgré la marginalité de l'état dans son intervention directe sur les marchés financiers, il se contente souvent d'entériner la majorité des décisions prises dans les sphères financières, cela, n'empêche l'état d'intervenir, ce dernier joue un rôle prépondérant dans les décisions des sociétés pour investir en bourse le fait qu'il accorde une certaine sécurité aux différents investisseurs, qui va augmenter par la suite, la confiance de ces derniers en termes d'investissement à long-terme¹.

Dans le contexte d'HCI, chaque décision prise au niveau de chaque pays, a une valeur politique. Les règles comptables sont des instruments de mesure qui ne sont pas neutres, car elles représentent le résultat d'une action politique qui reflète les besoins et les intérêts économiques des parties prenantes notamment, les utilisateurs des informations comptables et financières.

Les décisions économiques et financières voient l'aube grâce aux acteurs politiques. Les normes comptables internationales issues du processus d'HCI ont besoin d'un support, d'une aide et d'une crédibilité, ce qui ne pourrait être réalisé sans décisions politiques. Donc, la décision politique rassemble le processus d'HCI et les entreprises qui appliquent les normes de l'IASB. L'application de ces normes est un acte politique comme il a été présenté ci-dessus, avec des répercussions sur la culture comptable de chaque pays.

1.3. L'évolution de l'HCI :

La normalisation comptable internationale est un sujet qui a incontestablement pris de l'ampleur au plan mondial et a considérablement évolué au cours de la dernière décennie².

Pour faire évoluer les opérations financières des sociétés multinationales qui font appel aux marchés financiers mondiaux, il devrait exister des normes connues et acceptées dans le monde entier. C'est ce qui a déclaré monsieur BENSON, l'initiateur de l'IASC. Il a fallu prendre trois décennies pour atteindre cet objectif, on remarque deux grandes étapes dans l'évolution de la normalisation internationale représentée par l'organisme IASC.

1 Barbu E. (2005/07), « Harmonisation Comptable Internationale et environnement comptable : De l'influence à l'interaction », Cahier de recherche du laboratoire orléanais de gestion, France, p. 17.

2 Barbe O. et Didelot L. (2012) « Panorama de l'application des normes IFRS dans le monde et convergence avec les US GAAP », Revue Française de Comptabilité, N° 450, p. 41.

1.3.1. À la faveur d'une éventuelle normalisation internationale :

Aucun pays membre de l'UE n'avait l'intention de mettre en place formellement les normes de l'IASC, ce n'est qu'à partir de 1986 que cet organisme a élaboré un programme prioritaire de réduction des options. Malgré l'avancement des travaux effectués par ce comité, il doit faire face à de nombreuses difficultés, l'IOSCO ayant rejeté une partie de ses normes qui ont été marquées par une grande flexibilité. Or, c'est un élément fondamental dans la stratégie de l'IASC, il faut dire qu'il a fortement soutenu le regroupement des régulateurs nationaux des marchés financiers. Il lui a fallu des appuis institutionnels puissants pour assurer la mise en œuvre des normes dépourvues. Ce qui a amené les membres de ce comité à entamer le dit programme et à publier un nouveau document, l'Exposure Draft 32 (ED 32) « comparabilité et amélioration des états financiers », qui a exprimé les différentes critiques attribuées à cet organisme. Ainsi ce document permet d'améliorer les normes IAS. Treize normes ont été révisées, plus de vingt-trois options vont être supprimées sur l'ensemble du référentiel, aussi, de nombreux sujets non encore traités sont ouverts au débat. L'organisme procédait par analyse des différentes pratiques de présentation de comptes consolidés pour retenir les meilleures d'entre elles et en assurer leur promotion. S'engageant à la réduction des options, l'IASC maintient cependant deux traitements possibles en introduisant la notion de « traitement préférentiel » et de « traitement alternatif autorisé »¹. L'IASC avait alors un rôle de normalisateur.

1.3.2. L'avenir de l'Harmonisation Comptable Internationale :

Au cours des années quatre-vingt-dix, les anglo-saxons étaient convaincus que la crise financière qui a frappé les pays asiatiques était due essentiellement à un manque de rigueur dans la présentation des états financiers du fait d'une normalisation comptable insuffisante.

En 1995, l'IASC conclut des accords avec l'OICV (Organisation Internationale des Commissions de Valeurs) et s'engage à fournir avant la fin 1999 un " package " complet de normes permettant à une entreprise de se faire coter sur un marché financier étranger, celui des U.S.A. en particulier. Les experts de l'IASC ont effectué un travail impressionnant pour mettre au point des normes, des référentiels comptables dans un cadre conceptuel innovant et cohérent, mettant fréquemment leurs réflexions en commun avec celles d'organismes normalisateurs et de cabinets d'audit anglo-saxons.

¹Benchmark and allowed alternative treatment.

En mai 2000, l'OICV recommandait officiellement à ses membres de permettre aux sociétés cotées d'utiliser le référentiel IASC. Il a publié une quarantaine de normes internationales nommées IAS (International Accounting Standards), ainsi qu'une vingtaine d'interprétations nommées (SIC).

Les normes IAS sont largement fondées sur des principes conceptuels mais les options laissées à l'initiative des professionnels ont été progressivement réduites. Toutes les normes sont susceptibles d'être réévaluées et révisées. L'importance quantitative et qualitative de ces publications a incontestablement fait de l'IASC, un organisme incontournable de la normalisation comptable internationale.

La figure ci-dessous synthétise l'historique du normalisateur international IASC :

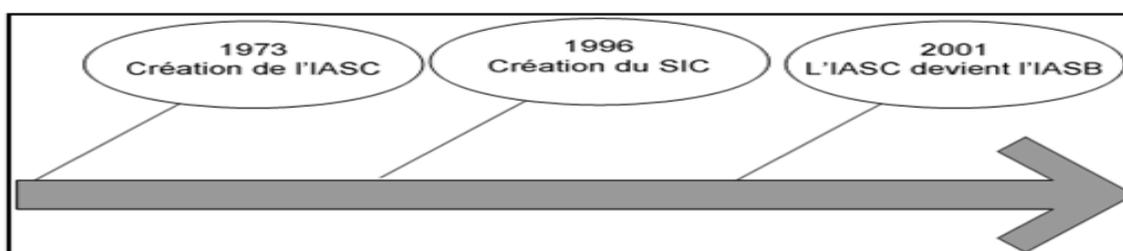


Figure N° 1 : Chronologie de l'IASC¹

Pour devenir le normalisateur mondial, il est nécessaire d'élargir la représentation des divers acteurs du métier comptable. C'est pourquoi, dès 1997, l'IASC entame un projet de transformation structurelle et ce, pour atteindre une dimension mondiale. Il a achevé ce programme de travail en 1999. L'IOSCO a finalement publié, le 17 mai 2000, l'approbation du référentiel IASC, ouvrant ainsi une nouvelle haleine dans l'histoire de l'organisme de normalisation internationale.

2. L'IASB, un organisme de normalisation mondiale depuis 2001 :

Il a été fondé le 1er Avril 2001, comme le successeur de l'International Accounting Standards Committee (IASC). L'International Accounting Standards Board (IASB) est un organisme privé chargé d'élaborer les normes internationales d'information financière (IFRS), « le nouveau nom de l'International Accounting Standards (IAS) », il est chargé aussi de promouvoir l'utilisation et l'application de ses nouvelles normes. L'IASB tire sa légitimité

¹ Demaria S. (2008), « Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français ». Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université de Nice-Sophia Antipolis, p. 44, modifiée par nos soins.

normative du monde anglo-saxon et produit des informations qui sont principalement destinées aux investisseurs.

2.1. De l'IASC à l'IASB :

Depuis sa création en 1973, l'IASC a été fortement critiqué pour son travail déployé par une vision autocentrée, trois principaux obstacles ont été mis en évidence à son développement

- L'inefficacité de ses réunions regroupant parfois un nombre très important d'intervenants ;
- Le manque d'implication des normalisateurs nationaux dans le processus de prise de décision.
- L'insuffisance des relations entretenues avec des organisations étatiques dotées d'un pouvoir réglementaire.

Ce qui a évidemment engendré une limite à son action comme étant un normalisateur mondial.

2.1.1. Le lancement de "Strategy Working Party":

Il a été apparu en septembre 1996, le Strategy Working Party est un groupe de réflexion qui a pour principal objectif de restructurer l'organisation. Il a fallu à l'IASC de s'engager dans la voie de la modernisation pour devenir un véritable agent d'envergure mondiale. Le travail de réforme a été mené selon deux axes :

- Professionnaliser l'élaboration des normes. Le travail technique de normalisation avait besoin de solliciter des experts à temps plein ;
- Séparer le travail technique d'un niveau de plus en plus élevé de l'activité d'organisation et de promotion de plus en plus important¹.

Les membres de l'IASC ont voté l'abandon de leur structure, lors d'une réunion à Édimbourg le 24 mai 2000. Le passage de l'IASC à l'IASB est donc effectif depuis le 1er janvier 2001.

¹ Demaria S. Ibid. p. 44.

Ce passage assure la coupure officielle avec la communauté des professionnels comptables notamment « les experts » qui sont représentés par l'IFAC. L'IASB reste toutefois indépendant des états, il ne peut dépendre d'un ou plusieurs états au risque d'adopter une politique partielle vis-à-vis d'une nation. La mutation de l'IASC vers l'IASB a constitué une étape majeure dans l'histoire de la normalisation internationale.

2.1.2. La structuration de l'IASB:

Au cours de l'année 2000, une réforme de la constitution de l'IASC est mise en œuvre. Le nouveau statut fait évoluer le rôle de l'institution d'harmonisateur, innovateur vers celui de " normalisateur ".

L'IASC comprend désormais :

- 1) Un conseil de surveillance : Ses 22 membres (trustees) sont chargés de désigner les membres des autres organes (Board, SIC et SAC) et de rechercher du financement pour l'institution ;
- 2) Un comité exécutif (Board) appelé IASB, en place depuis le 1er avril 2001 est composé de 14 membres.

Les 12 de ces membres travaillent à temps plein et 7 d'entre eux doivent assurer la liaison entre l'IASC et les normalisateurs nationaux.

C'est le Board qui est chargé d'élaborer les nouvelles normes, désormais appelées **IFRS** " *International Financial Reporting Standards* " et non plus **IAS**.

Il est à noter que sur les 14 membres, 10 proviennent du Commonwealth ou des États-Unis, ce qui traduit la domination anglo-saxonne de l'institution.

- 3) Un comité consultatif (SAC) ;
- 4) Un comité d'interprétation (SIC) pouvant comprendre jusqu'à 12 membres.

La représentation française est de deux trustees, un membre du Board, un membre du SAC, deux membres du SIC, ce qui représente un peu plus de 6 % du total des postes.

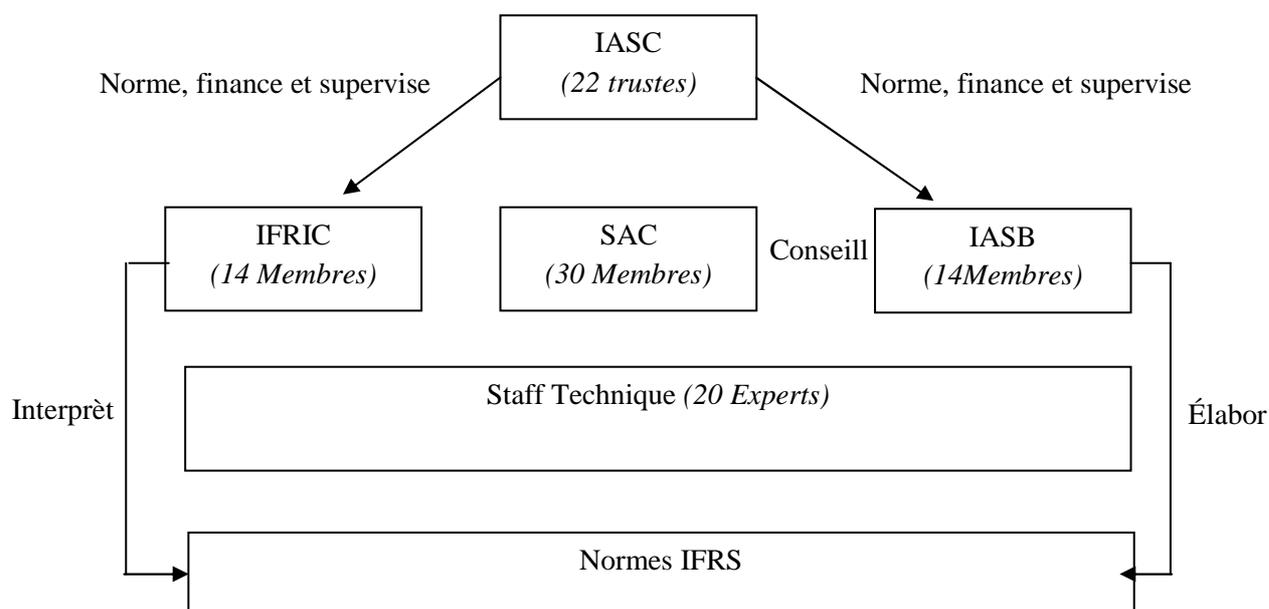


Schéma N° 1 La structure générale de l'International Accounting Standards Board (IASB)¹

2.2. Le cadre conceptuel de l'IASB :

Le cadre conceptuel de l'IASB n'est pas une norme comptable internationale. Il ne comporte donc pas de disposition normative en matière d'évaluation ou d'information à fournir. Rien dans ce cadre ne supplante une norme comptable internationale spécifique. Publié par l'IASC en juillet 1989 et adopté par l'IASB en avril 2001, il fait actuellement l'objet d'un réexamen par l'IASB dans le cadre de ses projets consacrés à l'évaluation des produits, des charges des actifs et des passifs.

Par ailleurs, en avril 2004, le FASB et l'IASB se sont réunis pour examiner leurs plans d'actions communs et ont décidé en octobre 2004 d'y ajouter le projet de développer un cadre conceptuel commun construit à partir des deux cadres existants.

¹ Document acquis en ligne via le lien, <http://www.oodoc.com/92914-iasb-structure-système-international-comptable.php>, le 10/05/2012.

Au niveau européen, le cadre conceptuel n'a pas fait l'objet d'une adoption par la Commission européenne et n'a donc pas été publié sous la forme d'un règlement (contrairement aux IAS et aux IFRS). Il a cependant été publié en annexe aux "Observations de la Commission européenne concernant certains articles du règlement CE n° 1606/2002"¹. Ce dernier règlement ayant introduit le référentiel comptable international dans la législation communautaire.

Une des innovations apportées par l'adoption des normes comptables internationales IAS/IFRS est la création d'un cadre conceptuel qui définit les objectifs des états financiers (qualité et transparence), les propriétés de l'information financière (pertinence, fiabilité, comparabilité et intelligibilité) tout en précisant les limites de sa production (respect des délais, rapport coût/avantage).

2.2.1. Objectifs du cadre conceptuel :

Le cadre conceptuel définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs externes. L'objectif de ce cadre est notamment :

- ① D'aider l'IASB à développer les futures normes comptables internationales et à réviser celles qui existent déjà ;
- ② D'aider les préparateurs des états financiers à appliquer les IAS et IFRS et à traiter des sujets qui doivent encore faire l'objet d'une norme ;
- ③ D'aider les auditeurs à se faire une opinion sur la conformité des états financiers avec les normes comptables internationales ;
- ④ D'aider les utilisateurs des états financiers à interpréter l'information contenue dans les états financiers préparés en conformité avec les normes comptables internationales.

2.2.2. Le champ d'application du cadre conceptuel :

Le cadre conceptuel traite les caractéristiques suivantes :

¹www.focusifrs.com

- L'objectif des états financiers ;
- Les caractéristiques qualitatives qui déterminent l'utilité de l'information contenue dans les états financiers ;
- La définition, la comptabilisation et l'évaluation des éléments à partir desquels les états financiers sont construits.

Le cadre conceptuel s'intéresse aux états financiers à usage général, y compris les états financiers consolidés. Ces états financiers sont préparés et présentés au moins une fois par an et visent à satisfaire les besoins d'informations communs à un nombre important d'utilisateurs.

Il apparaît par ailleurs que les normes comptables internationales ont des objectifs entre autres :

- ✓ Rendre plus aisée la lecture des états financiers,
- ✓ Rendre les informations fournies par les entreprises plus comparables et ce, pour favoriser l'affectation optimale de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières dans le monde.

En outre, la normalisation ne concerne que les entreprises cotées en bourse jusqu'à présent et il est douteux que l'effet d'imitation, qui se traduirait par la production d'états financiers conformes aux normes internationales par des sociétés non cotées, prenne une réelle ampleur dans un futur proche.

2.3. Objectifs poursuivis par l'IASB :

Le normalisateur comptable international a pour objectif d'assurer la comparabilité et la pertinence des comptes des entreprises afin de favoriser l'intégration, l'attractivité et la transparence des transactions des marchés financiers au niveau international. Il s'agit donc de faciliter la circulation des valeurs mobilières, les fusions et acquisitions ainsi que les opérations de financement. Il a également la volonté de :

- Satisfaire les besoins de chaque utilisateur, ce qui l'a conduit à intégrer plusieurs possibilités afin de réaliser son désir.

- Assurer la sécurisation des créanciers par l'application des différents principes notamment, la prudence, afin d'atteindre une certaine crédibilité dans son fonctionnement.
- Fournir aux investisseurs une information exacte et précise sur la situation des entreprises appliquant ses normes.

Le respect des objectifs tracés par le normalisateur mène à ;

- ✓ L'élaboration d'un jeu unique de normes comptables de haute qualité,
- ✓ L'application obligatoire par ceux qui s'occupent de la préparation des états financiers,
- ✓ La fourniture d'informations de haute qualité, transparentes et comparables,
- ✓ L'aide des différents intervenants sur les marchés internationaux de capitaux, ainsi que les autres utilisateurs, dans leur prise de décisions économiques.

2.3.1. Les principaux apports de l'IASB :

L'IASB a accordé une importance particulière à l'augmentation de l'efficacité des marchés financiers et ce grâce à la publication des informations financières fiables, transparentes et surtout comparables. Il a recouru évidemment à un référentiel comptable unique afin de limiter l'hétérogénéité qui existe dans la pratique comptable mondiale, ce qui tend à brouiller les repères de lecture de l'information financière¹.

L'IASB voulait par le biais des IFRS avoir une information financière à laquelle il est possible de faire confiance afin que les utilisateurs puissent prendre des décisions pertinentes et de mener à bien des actions efficaces. Ils ont facilité également le travail d'analyse financière en intégrant directement dans les comptes une série d'éléments d'appréciation de la valeur d'entreprise, ce qui résulte un réel progrès par rapport à ce qui est pratiqué dans la philosophie comptable nationale.

Pour autant, l'orientation générale est clairement positive. L'accent mis sur la comparabilité est essentiel, surtout en ce qui concerne la comparabilité interentreprises et inter-temporelle, ce qui a donné une approche plus rigoureuse du traitement des changements

¹ Disle C et Noël C. (2007/2), « La révolution des normes IFRS » Une convergence de la comptabilité vers la finance ?, La Revue des Sciences de Gestion, n°224-225, p. 22.

de méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Tout cela permettra, à moyen terme, d'atteindre une compréhension améliorée et plus détaillée des informations publiées.

2.3.2. Les perspectives attendues par l'IASB :

À l'heure de l'ouverture des bourses et de la mondialisation des échanges financiers, le normalisateur international n'a pas encore fourni tous les résultats espérés. Peu de sociétés utilisent réellement ces normes édictées par son board. Or, il doit promouvoir l'utilisation et l'application rigoureuse des normes publiées, car sa conception a pour but de satisfaire l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes et ce, par l'amélioration du contenu informationnel des états publiés par les différentes entreprises.

Cependant, l'élaboration d'un référentiel comptable unique apprécié par tout le monde doit répondre à un corpus de normes qui mettent en exergue un certain nombre de qualités entre autres :

- ❖ Des normes claires et cohérentes qui pourraient aider ceux qui préparent des états financiers à éviter certains dépassements lors de l'élaboration des comptes.
- ❖ Des normes non permissives qui soient contrôlables afin d'assurer leur crédibilité par rapport aux différents états qui vont approuver l'adoption de ce référentiel.
- ❖ Des normes évolutives afin de répondre aux différentes exigences édictées par des mutations politiques, économiques et financières.

Le respect de ces qualités va être sûrement influencé par la complexité actuelle de l'environnement économique, ce qui oblige le normalisateur à procéder à des arbitrages afin d'assurer l'application la plus adéquate de ses règles et ses principes¹.

3. Le processus de l'élaboration de la norme :

L'IASB est l'organisme mondial de normalisation comptable qui se conforme à un processus d'élaboration de normes clairement défini, il fait l'objet d'une documentation officielle qui est soumise à un contrôle. Ce processus qui fait partie des objectifs de ce comité, suit en principes les dix étapes suivantes :

¹Préface des normes, article publié par « focusifrs.com », le 26/01/2010.

L'équipe technique de l'IASB est chargée :

1. D'identifier et d'analyser tous les problèmes comptables associés au sujet traité ;
2. D'analyser les règles existantes aux niveaux nationaux et des pratiques adoptées et échanges de vues avec les normalisateurs comptables nationaux ;
3. De Consulter avec le Standards Advisory Council la possibilité d'inscrire ce projet dans le programme de travail de l'IASB ;
4. De Mettre en place un groupe consultatif pour le conseiller ;
5. De publier un document de travail "Discussion paper" pour appel à commentaires;
6. D'examiner les commentaires reçus concernant le document de travail publié ;
7. D'éditer un exposé-sondage "exposure draft " qui présente également les opinions divergentes et le fondement des conclusions ("basis for conclusions ") ;
8. De réviser les commentaires reçus sur l'exposé-sondage ;
9. D'étudier l'opportunité de tenir une réunion publique sur le thème envisagé et d'effectuer des tests sur le terrain ;
10. D'approuver la norme définitive, puis la publie. La norme présente les opinions divergentes et le fondement des conclusions¹.

Il doit mettre à jour régulièrement ses publications en vue d'en assurer la pertinence et la crédibilité de son processus. La mise à jour d'une norme peut se traduire par la publication de modifications, par la parution d'un bulletin d'interprétation visant un ou plusieurs articles ainsi que par la révision systématique de toutes les normes.

3.1. La nature de la norme :

Les normes comptables de l'IASB comportent trois volets principaux :

- ❖ Le contenu des états financiers par lequel les utilisateurs trouvent leur support de lecture ;
- ❖ Les règles d'évaluation avec lesquelles les préparateurs réalisent leurs états ;
- ❖ Les informations à fournir pour l'explication des comptes.

Ces normes sont guidées par le cadre conceptuel qui définit les principes sur lesquelles se base la conception des comptes.

¹Inspiré de l'article publié par « focusifrs.com », le 26/01/2010.

3.1.1. De la codification à la normalisation et l'interprétation :

Une approche qui n'existait pas dans la normalisation nationale de chaque pays, le contenu des différents référentiels était proche de la codification, où son emploi supposait peu de connaissances et un minimum d'efforts dans la préparation des informations et par conséquent dans leur présentation. Le fait que ses interprétations étaient limitées par son caractère lentement évolutif, Il faut ajouter que les normes locales étaient très peu développées, pour ne pas dire, rien n'a été fait, à part quelques modifications légères. Par ailleurs, les nouvelles normes IFRS font appel à un niveau élevé de capacité d'analyse et d'interprétation. Elles ne s'intéressent qu'au contenu des états financiers et aux principes qui mettent l'accent sur l'esprit de la norme, ce référentiel oblige de ce fait, le préparateur des états financiers ainsi que les auditeurs à effectuer une analyse des problèmes rencontrés et ce, dans un contexte macro-économique. Aussi, il consiste à étudier la substance de l'opération à comptabiliser afin de s'assurer que le traitement envisagé soit cohérent avec les principes sous-jacents dictés par le cadre conceptuel.

Le seul but du cadre conceptuel est d'aider et guider l'IASB au développement et à la révision des normes existantes, cette approche va contribuer à l'établissement de normes au niveau national conforme aux principes internationaux. A cet égard, il convient de souligner que les normes IFRS offrent des options, pour lesquelles les entreprises peuvent en choisir des solutions afin de prendre une forme dans la pratique comptable et opter de ce fait pour des méthodes comptables selon leurs besoins, ce qui va donner à cette nouvelle politique comptable et financière un large éventail des différentes pratiques que ces entreprises puissent les mettre en évidence.

3.1.2. Vers l'élaboration d'un manuel de procédures « due-process » :

Le « due process » est un manuel qui décrit les exigences d'une procédure régulière de l'IASB et de son comité d'interprétation. Les exigences reflètent le processus raisonnable qui est énoncé dans la Constitution « IFRS Foundation » et dans la préface des normes internationales d'information financière publiées par l'IASB. Ces exigences sont aussi construites sur la base des principes de transparence, afin de permettre d'avoir un processus complet et efficace grâce au développement des IFRS et ce, vers une très haute qualité qui guide les investisseurs et autres utilisateurs de l'information financière à une meilleure prise de décision.

Les procédures formelles d'un « due process » pour l'IASB et le Comité d'interprétation sont :

- a) Préciser les mesures minimales qui doivent être prises pour s'assurer que leurs activités ont bénéficié d'un processus de consultation approfondie en terme d'amélioration de l'information financière ;
- b) Identifier les étapes non obligatoires et permettre des consultations et des débats appropriés avant et après la publication des propositions ;
- c) Asseoir la légitimité des normes ou des interprétations qui en résultent, en rassemblant des arguments et des éléments de preuve.

L'amélioration de l'information financière devrait être l'unique critère pour amender une norme ou une interprétation. En fournissant des conseils sur la qualité technique des normes IFRS, l'EFRAG a formulé un certain nombre de commentaires et recommandations envers les modifications du « due process ». Il a cependant ;

1. Admis la mise en place par l'IASB d'un programme de recherche en collaboration avec les différents normalisateurs comptables et autres organismes ;
2. Souhaité que soit promu un « due process » partagé entre l'IASB et les organismes de normalisation comptable régionaux et nationaux ;
3. Été fortement convaincu que les analyses d'impact constituent un élément essentiel dans le processus de prise de décision de l'IASB ;
4. Recommandé l'IASB pour que « Le Due Process Handbook » fixe les principes sur lesquels il devrait identifier et analyser les besoins des utilisateurs ;
5. Proposé que bien que la décision finale revienne à l'IASB, le Comité d'Interprétation des normes IFRS devrait être un partenaire important dans l'élaboration des normes.

Enfin, il faut reconnaître que le processus d'élaboration des normes IFRS est fondé sur une professionnalisation de la normalisation internationale, il est considéré comme une procédure « de due-process »¹.

¹Lettre de commentaires de l'EFRAG - Due Process Handbook, publiée par « focusifrs.com », le 03/10/2012.

3.2. L'avenir de la normalisation comptable internationale :

Les prochaines années seront décisives pour l'IASB du fait que l'institution soit confrontée à une série de critiques dont dépendra l'avenir de la normalisation comptable internationale.

3.2.1. Le suivi du développement des normes :

L'exploitation des réactions reçues à la suite de la publication des différents documents demeure une action obligatoire et essentielle pour le développement des normes. L'élaboration de propositions et les échanges de vue avec la fondation IFRS seront la plateforme de l'évolution des perspectives de l'IASB, il doit fixer définitivement son programme de travail.

Parmi les aspects observés que l'IASB doit les pointer du doigt ;

- ❖ L'élargissement de zones géographiques ayant décidé d'appliquer les normes IFRS ;
- ❖ La réduction de la complexité des marchés financiers.

La mise en œuvre d'un nombre important de changement tels que les nouvelles normes imposées aux préparateurs qui ont pour objectifs de convergence avec les normes américaines, ce qui va permettre à l'IASB de prendre en considération les recommandations du G20 afin de faire face aux problèmes de la crise financière.

Cependant, il est temps de remettre l'importance sur le développement de l'information financière à fournir et revoir de ce fait plusieurs axes, notamment ;

- ✓ **Le développement de cadre conceptuel** ; le rôle et la fonction du cadre conceptuel résident dans l'amélioration de la présentation de l'information financière.
- ✓ **Le domaine de la recherche** ; l'IASB estime que le domaine de la recherche pourrait permettre de renforcer l'efficacité de la normalisation par les biais d'une meilleure communication financière. Par exemple, l'IASB réfléchit à

bâtir une communication financière intégrée qui pourrait englober même des indicateurs non financiers¹.

- ✓ **La publication des nouvelles normes ;** l'IASB a des projets pour le développement des normes existantes, ainsi que des demandes de tiers sur des sujets non encore abordés, ces projets pourront être réalisés dans son prochain programme de travail.

3.2.2. Les contraintes de l'IASB:

En suivant les normes actuellement en cours, l'IASB insiste sur la nécessité de revoir et conduire la mise en œuvre des nouvelles normes ou bien des versions nouvelles des normes existantes, ce qui va engendrer une situation nouvelle et examiner des aspects controversés lors de la préparation des normes.

Ce processus de suivi opérationnel des normes va donner lieu à des éventuelles modifications des normes établies par l'IASB. Aussi, un nombre important de normes nouvelles devra être appliqué pour la première fois à partir du 1^{er} Janvier 2013, tel que la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ». Ces nouvelles normes pourront nécessiter des réponses ciblées aux questions de mise en œuvre, ce qui oblige ce comité à mettre en place une équipe solide capable à faire face aux éventuelles contraintes.

L'objectif de l'IASB est de cerner les besoins en matière de normalisation, avec ceux des utilisateurs concernés par l'information financière. L'IASB a conscience également d'une certaine saturation en matière de préparation de comptes et ce, pour faire face à l'évolution accélérée de la normalisation comptable internationale.

Enfin, les engagements pris par l'IASB qui auront la priorité d'être respectés sont

- Le cadre conceptuel,
- Le suivi des nouvelles normes,
- La recherche également des nouveaux besoins de normalisation.

¹ LEBRUN B. (2011), « Le programme de travail de l'IASB pour les trois prochaines années », Revue Française de Comptabilité, N° 446 Septembre, p. 3.

Conclusion de la section 1 :

Pour conclure, il faut souligner que la normalisation comptable est une action qui fixe les principes comptables et qui rend les pratiques par la suite plus unifiées et plus réglementées. Par contre, l'harmonisation comptable est un phénomène qui limite la diversité des pratiques comptables entre les pays. Cela suppose qu'il va y avoir un seul normalisateur comptable qui fixe et publie les différents principes comptables appliqués par les différents pays.

Section 2 : Les changements induits par les normes comptables internationales :**Introduction de la section 2 :**

La présente section aura pour objectif de montrer que le référentiel IFRS, comme tout outil de gestion est générateur de changement au sein des organisations.

1. Les nouvelles caractéristiques des normes IFRS :

Les caractéristiques qualitatives proposées par l'IASB ont vraiment contribué à un réel changement, ils ont pour but d'améliorer la qualité de l'information financière publiée, qui soit utile pour une meilleure prise de décision au sein des organisations. Cette amélioration est l'un des principaux apports des normes IFRS.

Les investisseurs en capitaux propres, les prêteurs et les autres créanciers actuels et potentiels sont les utilisateurs privilégiés des informations diffusées. La raison pour laquelle l'IASB a fourni un énorme effort dans le domaine de la qualité de l'information financière, il a accordé à cette problématique une importance exceptionnelle par rapport aux autres normalisateurs nationaux et internationaux.

1.1. Les caractéristiques qualitatives essentielles :

Pour que l'information financière soit utile, elle doit posséder deux caractéristiques qualitatives essentielles¹.

1.1.1. La pertinence:

L'information possède la qualité de pertinence lorsqu'elle influence les décisions économiques des utilisateurs en les aidant à évaluer des événements passés, présents ou futurs ou en confirmant ou corrigeant leurs évaluations passées.

La pertinence de l'information est influencée par sa nature lorsqu'elle a une valeur prédictive et par son importance relative. Ce sous-principe considère que l'information financière est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions

1 Obert R. (2011), «Le nouveau cadre conceptuel de l'IASB», Revue Française de Comptabilité, n° 439, p 28.

économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. En conséquence, l'importance relative fournit un seuil ou un critère de séparation plus qu'une caractéristique qualitative principale que l'information doit posséder pour être utile.

L'information peut avoir une valeur de confirmation si elle confirme ou modifie les attentes passées ou actuelles qui sont basées sur des évaluations antérieures. Les informations qui confirment les attentes passées accroissent la probabilité que les événements ou les résultats seront conformes aux attentes antérieures. Si les informations modifient les attentes, elles modifient également la perception des probabilités des divers événements ou résultats possibles.

1.1.2 La fidélité ou la fiabilité :

L'information possède la qualité de fiabilité quand elle est exempte d'erreur et que les utilisateurs peuvent lui en faire confiance pour présenter une image fidèle de ce qu'elle est censée présenter. Cette caractéristique comporte quatre qualités :

a) L'image fidèle :

L'information doit présenter une image fidèle des phénomènes économiques, des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter. L'information financière donne une image fidèle quand elle décrit un phénomène économique de façon complète et ce, lorsque sont incluses toutes les informations nécessaires pour en donner une fiabilité¹.

On pourrait ajouter qu'un phénomène économique donné peut être présenté de multiples façons, et donc sans intérêt pour les utilisateurs des rapports financiers. Par ailleurs, une présentation unique dans les rapports financiers peut représenter des phénomènes économiques multiples.

b) La prééminence de la substance sur la forme :

L'information doit présenter une image fidèle des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter, il est nécessaire que ces transactions soient comptabilisées et présentées conformément à leur substance et à leur réalité économique, cette réalité ne correspond cependant pas toujours à la forme juridique. L'interprétation doit octroyer la

1 Obert R. (2006), « Pratique des normes IFRS », Edition Dunod, 3ième Editions, Paris, p.57.

priorité à des fins purement économiques, ce qui engendre des éventuelles contradictions entre le normalisateur et les acteurs fiscaux et juridiques.

c) La neutralité :

L'information contenue dans les états financiers doit être neutre et exempte d'erreurs significatives, c'est-à-dire, l'absence de partis pris visant l'atteinte d'un résultat prédéterminé¹.

Une information neutre ne «colore» pas l'image qu'elle communique en vue d'influer sur le comportement dans un sens donné. Les rapports financiers ne sont pas neutres, ils influent sur la prise d'une décision ou la formation d'un jugement en vue d'atteindre un résultat prédéterminé. Toutefois, le fait que l'information financière doit être neutre ne signifie pas qu'elle ne doit pas avoir un but ou qu'elle ne doit pas influencer un comportement. Au contraire, l'information financière pertinente est, par définition, celle qui peut influencer les décisions de ses utilisateurs.

d) La prudence :

La prudence est la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude. Cependant l'exercice de la prudence ne permet pas de réagir d'une façon de ne pas respecter les règles. Par exemple, la création de provisions excessives ou de réserves occultes, élimine la qualité de fiabilité².

Enfin, il est judicieux de souligner que la fidélité n'implique pas une absence totale d'erreurs dans la présentation des phénomènes économiques. De ce fait, la plupart des évaluations comportent des estimations de divers types qui font appel au jugement de la direction. Pour donner une image fidèle d'un phénomène économique, une estimation doit être fondée sur les données appropriées et chaque donnée doit refléter les meilleures informations disponibles, il faut également avoir un niveau minimum d'exactitude pour qu'une estimation donne une image fidèle d'un phénomène économique, il peut être parfois nécessaire de mentionner expressément le degré d'incertitude des informations financières présentées.

1 Obert R. (2006), Ibid, p.60.

2 Obert R. (2011), Op Cit, p.28.

1.2. Les caractéristiques qualitatives auxiliaires :

Les caractéristiques qualitatives auxiliaires viennent compléter les caractéristiques qualitatives essentielles. Elles distinguent l'information la plus utile de celle qui l'est moins. Elles renforcent de ce fait, l'utilité décisionnelle des informations financières pertinentes et fidèles.

1.2.1. La comparabilité et la vérifiabilité :

La comparabilité est la qualité de l'information qui permet aux utilisateurs de relever les similitudes et les dissimilitudes de deux séries de données financières et comptables. La cohérence et la permanence des méthodes renvoient à l'utilisation des mêmes méthodes et procédés comptables au cours d'une même période dans différentes entités ou d'une période à l'autre dans une même entité. La comparabilité est le but logique de la normalisation, c'est-à-dire, respecter les mêmes normes pour permettre une cohérence et avoir une meilleure comparaison dans le temps et dans l'espace comme cela est présenté ci-dessus.

Prendre des décisions permet éventuellement à faire des choix entre diverses possibilités et ce, si les qualités essentielles de l'information sont fidèlement respectées. La comparabilité n'est donc pas une caractéristique d'un élément d'information donné, mais plutôt une caractéristique qui résulte de la relation entre plusieurs éléments d'information. Autrement dit, il faut d'abord avoir une information qui reflète les qualités essentielles citées ci-dessus pour qu'elle puisse avoir une certaine comparabilité.

Il ne faut surtout pas faire de l'amalgame entre comparabilité et uniformité. Pour que l'information soit comparable, il faut que les similitudes et les différences soient visibles et perceptibles. Trop d'importance accordée à l'uniformité peut réduire la comparabilité en faisant paraître semblables des éléments qui ne le sont pas.

En ce qui concerne la vérifiabilité, on peut la définir comme « la qualité de l'information qui aide à fournir aux utilisateurs l'assurance que l'information donne une image fidèle des phénomènes économiques qu'elle prétend représenter ». La vérifiabilité suppose que différents observateurs indépendants et bien informés peuvent aboutir à un consensus d'un point de vue général. Il pourrait être sur l'un des points suivants :

- ✓ L'information représente une absence d'erreurs ou un biais significatif des situations qu'elle prétend exposer ;
- ✓ La méthode de comptabilisation ou d'évaluation appropriée a été appliquée correctement sans erreur, par le biais ou parti pris significatif.

Pour être vérifiable, l'information doit avoir les qualités essentielles clairement respectées pour permettre aux utilisateurs de détenir une certaine confiance et avoir de ce fait, une facilité, et dans la comparaison et dans la prise de décision qui est le but du normalisateur international.

1.2.2. La compréhensibilité et la rapidité :

L'information doit être compréhensible immédiatement par les utilisateurs. Ces derniers sont censés avoir une connaissance raisonnable des situations des activités économiques et de la comptabilité des entités. De plus, ils doivent avoir une volonté d'étudier de manière raisonnablement diligente l'information communiquée.

La compréhensibilité est la qualité de l'information qui permet aux utilisateurs d'en comprendre la signification d'une telle donnée publiée. La compréhensibilité se trouve accrue lorsque l'information est classée, définie et présentée de façon claire et concise. La comparabilité peut également accroître la compréhensibilité.

Même si la clarté et la concision de l'information aident les utilisateurs à la comprendre, la capacité de comprendre les informations financières varie grandement selon les utilisateurs. Il est supposé que les utilisateurs des rapports financiers ont une connaissance raisonnable des affaires et des activités économiques et savent lire un rapport financier. Pour prendre des décisions, les utilisateurs doivent également examiner et analyser les informations d'une façon raisonnablement prompte. Toutefois, lorsque les phénomènes économiques sous-jacents sont particulièrement complexes, il se peut que moins d'utilisateurs soient en mesure de comprendre les informations financières décrivant ces phénomènes. Dans de tels cas, certains utilisateurs pourraient avoir recours à un conseiller. On ne devrait pas exclure des informations pertinentes et fidèles pour la seule raison qu'elles peuvent être trop complexes ou difficiles à comprendre pour certains utilisateurs, on a déjà affirmé auparavant que la propriété en termes de qualité doit être octroyée aux qualités essentielles.

La rapidité répond au besoin de rendre l'information accessible aux décideurs avant qu'elle perd sa capacité d'influencer leurs décisions. Rendre plus rapidement accessible l'information pertinente peut accroître sa capacité d'influencer les décideurs, tandis qu'un manque de rapidité peut priver une information de son utilité potentielle. Certaines informations peuvent continuer d'être utiles longtemps après la fin d'une période comptable par le fait que certains utilisateurs continuent d'avoir besoin d'en tenir compte dans leur prise de décisions. Par exemple, pour prendre des décisions en matière d'investissement ou de crédit, il se peut que les utilisateurs aient besoin d'évaluer les tendances de divers éléments de l'information financière. On peut intervenir par la déclaration suivante « Qui possède l'information possède le monde », les entités ont intérêt d'informer les décideurs le plus fidèlement et rapidement possible¹.

1.3. Les contraintes à respecter :

Deux contraintes générales limitent le contenu de l'information financière. Pour qu'elle possède les qualités citées ci-dessus, il faudrait respecter les contraintes suivantes :

1.3.1. L'importance relative et la célérité :

Une information présente un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt une importance relative). Lorsqu'on se demande si les informations financières donnent une image fidèle de ce qu'elles prétendent représenter, il est important de tenir compte de l'importance relative, car des omissions ou inexactitudes significatives pourraient aboutir à des informations incomplètes, biaisées ou non exemptes d'erreurs. Si cette inexactitude est susceptible d'influencer les décisions, il est nettement clair qu'elle ait une importance relative dépendant de la nature de l'élément mis en cause.

On peut ajouter que l'information perd sa pertinence si elle est fournie avec un retard indu. Autrement dit, plus une information tarde à être fournie, plus elle perd de sa pertinence. Il convient de trouver un équilibre entre la rapidité, la fiabilité et l'importance relative.

Pour atteindre l'équilibre entre pertinence et fiabilité, la considération dominante doit satisfaire au mieux les besoins des utilisateurs en matière de prises de décisions économiques.

¹ Il faut rappeler que cette classification des caractéristiques qualitatives de l'information financière a été modifiée par l'IASB dans son nouveau cadre conceptuel 2010 (Conceptual Framework for Financial Reporting 2010).

Enfin, L'importance relative est une contrainte générale pesant sur l'information financière, elle touche toutes les caractéristiques qualitatives de l'information financière utile pour la prise de décisions. Il convient par exemple de tenir compte de l'importance relative lorsqu'il s'agit de déterminer que l'information ait suffisamment de valeur prédictive ou de valeur de confirmation pour être pertinente pour les utilisateurs. Si elle est suffisamment complète, neutre et exempte d'erreurs, cela peut donner une image fidèle du phénomène économique qu'elle prétend représenter.

1.3.2. Le rapport coût/avantage:

Les avantages procurés par l'information financière devraient justifier les coûts entraînés lors de la production de cette information, ce qui signifie que les avantages doivent être quantitativement évalués, cette approche est souvent incomplète, cela nous entraîne à déclarer que l'évaluation qualitative va certainement être insuffisante.

Les coûts de production comprennent les coûts de la collecte des informations, de leur traitement, leur vérification et de leur diffusion. L'omission d'informations utiles pour la prise de décisions entraîne également des coûts, notamment ceux que les utilisateurs engagent pour trouver les informations recherchées, ou bien procéder à des estimations à partir des données qui pourraient être incomplètes fournies par les rapports financiers provenant d'autres sources. Ce sont les préparateurs qui fournissent l'essentiel de l'effort nécessaire à la production de l'information financière. Toutefois, les fournisseurs de capitaux finissent par en supporter le coût sous forme de réduction de leur rendement, l'essentiel est que les coûts doivent avoir une justification par rapport aux besoins des utilisateurs.

L'information financière aide les fournisseurs de capitaux actuels ou potentiels à prendre de meilleures décisions, ce qui engendre un bon fonctionnement des marchés financiers qui vont être plus efficaces, il va de ce fait rendre les coûts du capital moins élevés pour l'ensemble de l'économie. Cette information qui reflète l'image fidèle de ses qualités, procure également des avantages aux diverses entités, notamment un meilleur accès aux marchés financiers et une incidence favorable sur les relations publiques des différents acteurs. Les avantages peuvent aussi comprendre la prise de meilleures décisions de gestion du fait que l'information financière utilisée à l'interne est souvent fondée, sur les informations préparées aux fins de l'information financière externe à usage général.

On peut ajouter que le rapport coût/avantage est une contrainte générale plutôt qu'une caractéristique qualitative. Aussi, les avantages obtenus de l'information doivent être supérieurs au coût qu'il a fallu consentir pour la produire. Toutefois, l'information peut avoir des effets induits qu'ils sont parfois difficiles à estimer.

L'application de la contrainte de coût amène à évaluer s'il est probable que les avantages procurés par l'information financière justifieront les coûts entraînés par sa production et son utilisation. Lors de cette évaluation, il y a lieu de se demander si une ou plusieurs caractéristiques qualitatives pourraient être sacrifiées dans une certaine mesure pour réduire les coûts éventuellement supportées.

2. L'intégration de l'esprit IFRS dans le référentiel national :

L'intégration de l'esprit IFRS dans le référentiel national a fortement induit de réels changements, surtout, en ce qui concerne la nouvelle culture comptable qui s'est introduite lors de l'adaptation d'un système comptable fortement inspiré du référentiel international, il oblige les différentes entités à appliquer les normes IFRS, leur intégration progressive va certainement influencer les raisonnements comptables usuels.

2.1. L'influence du nouveau référentiel sur l'organisation de l'entreprise :

L'introduction d'un référentiel inspiré des IFRS est un projet d'entreprise majeur, il va bien au-delà des enjeux purement comptables. Ce type de projet a donc d'importants impacts sur l'organisation des entreprises, il nécessite en conséquence une très forte implication de la part des managers.

2.1.1. La création de nouvelles structures :

La réussite de cette réforme comptable lors de l'adaptation du SCF nécessite une mise en place de nouvelles structures qui permettront une forte mobilisation de l'ensemble des fonctions de l'entreprise, une définition claire des objectifs et des délais ainsi qu'une coordination précise avec les sous projets majeurs de l'entité afin d'atteindre les objectifs voulus¹.

¹ Djafri O & Selhami S. (2011), « Le changement organisationnel lié à la réforme comptable en Algérie », Revue Algérienne d'Economie & Management, n°10 Bis, p. 212.

Selon la taille de chaque entité, la réussite de ce projet d'envergure tient tant dans l'implication de la Direction Générale et structures internes que dans l'association de professionnels internes et/ou externes qualifiés et spécialisés qui pourront faire face aux nouvelles exigences du référentiel SCF.

Ainsi, il semble indispensable de constituer un groupe de travail qui associe les différentes parties prenantes, la complexité du référentiel et son caractère évolutif donne naissance à de nouveaux métiers et responsabilités.

Les impacts du passage au nouveau système comptable sont structurants et peuvent amener les entreprises à revoir leur organisation fonctionnelle, opérationnelle et même informatique, ce qui provoque un changement dans les réflexes du professionnel pour faire face à de nouvelles situations. Des changements culturels sont caractérisés par de nouvelles innovations.

2.1.2. Les conditions de la réussite du changement organisationnel :

Les conditions à créer au sein de l'organisation pour réussir la bonne démarche de transformation sont généralement liées à :

- **L'orientation** : permet d'assurer l'efficacité du processus de changement.
- **La sensibilisation** : permet de susciter le destinataire de l'intérêt qui a mené au changement.
- **L'habilitation** : permet d'équiper les acteurs pour réaliser le changement.
- **La communication** : permet de promouvoir la relation professionnelle interne au sein de l'entreprise.

Lorsque ces dernières seront absentes, elles peuvent mener le destinataire à résister au changement. S'il n'est pas bien préparé, il n'accepte sûrement pas le changement.

Il faut aussi développer les capacités individuelles et organisationnelles nécessaires à la réalisation du succès, la transformation n'est pas qu'une question de disposition positive des acteurs concernés. Si, par exemple, les préparateurs des états financiers ne sont pas bien formés et au bon moment sur la nouvelle philosophie comptable, s'ils n'ont pas l'encadrement requis, ni les ressources ni le pouvoir nécessaire et qu'en plus, leur rendement n'est pas

mesuré, ils risquent bien de se conforter dans leurs anciennes habitudes, ce qui sera évalué comme étant de la résistance au changement.

2.2. Les nouvelles approches introduites à l'heure du nouveau référentiel :

Comme il s'est précédemment développé, notre pays a adopté une nouvelle approche comptable qui consiste à appliquer de nouvelles règles largement adaptées avec une pratique universelle. Ceci, suscite un réel travail qui doit être mis en œuvre et amène de ce fait, les organisations à des nouvelles conditions.

2.2.1. Les avantages vis-à-vis du personnel :

La comptabilité des engagements vis-à-vis du personnel a pour objectif de préciser le traitement comptable ainsi que l'information financière afférente aux différents avantages accordés par l'entreprise au personnel. Cela est édicté par la norme IAS 19 « Avantages au personnel », la norme identifie cinq catégories d'avantages :

- ❖ Les avantages à court terme ;
- ❖ Les avantages postérieurs à l'emploi ;
- ❖ Les avantages à long terme ;
- ❖ Les avantages sur les indemnités de fin de contrat ;
- ❖ Les avantages sur capitaux propres.

Ces différents avantages vont également produire une information financière qui doit permettre d'évaluer les effets de ces avantages sur la situation financière et par conséquent sur la performance des entreprises en matière de la qualité de l'information exposée.

En effet, cette information doit comprendre la nature des avantages ainsi que les méthodes comptables adaptées et ce, pour identifier ses éventuelles incidences financières pour chaque exercice. La norme IFRS 19 illustre l'importance revêtue par les informations divulguées dont leurs différentes règles sont dictées par le référentiel international.

Aussi, il faut signaler qu'en ce qui concerne les indemnités de fin de contrat, un traitement comptable particulier est prévu, notamment, les départs en retraite, ce n'est plus la consommation du service rendu par les salariés qui déclenche la comptabilisation, mais plutôt, la prévision de l'événement « départ ».

2.2.2. Les éléments identifiables du patrimoine :

Dans le cas des différentes immobilisations détenues par l'entreprise, l'IASB prévoit que les éléments d'actifs non-courants doivent être identifiables afin de déterminer les différents caractères des biens meubles et immeubles des entités. Cette condition aide les préparateurs des états financiers à évaluer les éventuels risques et les avantages pour déterminer et gérer de ce fait, les avantages économiques futurs liés aux actifs, l'IASB précise également qu'ils se traduisent par des flux de trésorerie future. Autrement dit, c'est le potentiel qu'un actif pourrait contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au profit de l'entité.

Par défaut, un bien qui ne génère pas ou plus de cash-flows futurs ne répond cependant pas ou plus à la définition d'un actif ainsi qu'aux exigences édictées par l'IASB.

Deux critères sont à respecter lors de la comptabilisation des actifs, le premier concerne les avantages économiques futurs, c'est-à-dire que l'actif doit posséder cette caractéristique, le deuxième qui est le plus important, il permet de s'assurer que l'actif puisse être « évalué avec une fiabilité satisfaisante et suffisante » afin de permettre d'identifier les différents coûts qui lui ont été rattachés.

Le référentiel de l'IASB prévoit également le cas particulier des activités de recherches, il s'agit de connaître la possibilité de leur enregistrement à l'actif de l'entreprise, cette dernière a l'obligation de distinguer entre deux phases, une phase de recherche où les éléments ne doivent pas être activés tant qu'ils sont toujours à cette phase, ils ne satisfont pas le principe de « Générer des avantages économiques futurs ». La deuxième phase est celle du développement, l'IAS 38 traite tous les cas qui pourraient être mis sous cet angle de situation, c'est-à-dire, inscrire les coûts de développement à l'actif de l'entreprise, cela ne pourrait être satisfait sans le respect des six conditions suivantes ;

1. La faisabilité technique de l'immobilisation en vue de sa mise en œuvre.
2. L'intention d'utiliser l'immobilisation ou de la vendre.
3. La capacité d'utiliser l'immobilisation ou de la vendre.
4. La possibilité que l'immobilisation générera des avantages économiques futurs et la possibilité également d'en trouver un marché pour l'utilisation de cette immobilisation.

5. La disponibilité des moyens (techniques, financiers et autres) appropriés pour le développement de l'immobilisation.
6. La capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation.

L'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » détermine tous les appropriés à l'analyse et à la comptabilisation de cette catégorie d'immobilisation.

Enfin, on peut dire que ces deux exemples des nouvelles approches introduites par le nouveau référentiel comptable mondial font qu'une petite partie des changements induits lors de l'adaptation par le référentiel national. Aussi, ces réels changements demandent l'intervention de plusieurs acteurs et toutes les fonctions de l'entreprise sont concernées, ce qui élimine l'ancienne image de la comptabilité qui était définie comme une simple technique basée sur des chiffres.

2.3. L'information en annexe, l'apport le plus considérable des IFRS :

L'information communiquée en annexe va revêtir une place prépondérante dans ce nouveau référentiel, l'application des IFRS modifie également l'évaluation et la comptabilisation des différents postes d'actif et de passif afin de présenter leurs détails en annexe.

2.3.1. Une meilleure évaluation de la performance économique et financière :

Il est précédemment présenté et illustré que les états financiers présentent et représentent la situation financière de toute entité appliquant le référentiel IFRS. L'objectif de l'information financière présentée en annexe est d'aider les utilisateurs de ces états à mieux comprendre la performance de l'entité afin d'évaluer les risques et la rentabilité de chaque poste de bilan et ce, pour porter également des jugements en s'appuyant sur une information financière bien exposée et détaillée.

Cet état annexe comporte les informations, les explications et les commentaires sur ;

1. Les méthodes comptables spécifiques,
2. Les informations utiles pour la compréhension des opérations,

3. Les règles et méthodes comptables sur la tenue de la comptabilité, l'établissement des états financiers ainsi qu'une précision de la conformité aux normes internationales,
4. Les informations concernant éventuellement les entités associées, les filiales et la société mère,
5. Les informations spécifiques nécessaires pour comprendre les performances passées,
6. Les informations complémentaires au bilan jugées nécessaires à les divulguer,
7. Les autres informations complémentaires des différents états financiers en général,
8. L'importance significative des autres informations utiles aux utilisateurs.

Ces différentes explications des états financiers aident les décideurs à une meilleure façon de réagir le fait que cet état facilite la tâche à ces derniers pour la prise de décision. Le principal objectif de l'IASB est de mettre à la disposition des lecteurs des situations financières une information plus détaillée et à la portée de tout utilisateur.

Pour cela, les normes internationales fournissent un corps de principes permettant de publier toutes les opérations utiles à la prise de décision, cette nouvelle conception de l'information financière est à la fois plus globale et étendue.

2.3.2. Une information financière plus détaillée au service des investisseurs :

L'extension du périmètre des états financiers (les différents documents obligatoires) à savoir la présentation aux tiers du Tableau des Flux de Trésorerie ainsi que le Tableau de Variation des Capitaux propres est le premier apport du référentiel IFRS, surtout en ce qui concerne l'analyse des documents financiers. Cette analyse a pour finalité d'apprécier la rentabilité, la performance, la solvabilité et les grands équilibres financiers d'une entité économique.

1-Le TFT a pour objectif d'imposer la fourniture d'une information sur l'historique des évolutions de la trésorerie, il est essentiel pour l'analyse de la capacité de solvabilité d'une entité économique, il aide également à la compréhension de la situation de la trésorerie. On peut donner un exemple, ce tableau pourra vérifier si les cash-flows générés ont été absorbés modérément ou si les investissements ont été financés d'une manière équilibrée et réaliste. On

voit vraiment la facilitation de la nouvelle conception de présentation des informations financières à travers la nouvelle philosophie comptable et financière.

2-Quant à l'état de variation des capitaux propres, il permet de comprendre et expliquer les différentes transactions entre les actionnaires telles que l'augmentation ou la réduction du capital, l'utilisation des dividendes ou la création de valeur liée à la performance de l'entité. Leur variation entre le début et la fin d'un exercice comprend le résultat dégagé par le Compte de Résultats d'une part et les différentes opérations qui ont impacté directement les capitaux propres d'autre part. L'entité doit présenter les variations des capitaux propres en présentant :

- ✓ Séparément les montants totaux attribuables aux propriétaires de la société mère et aux intérêts minoritaires ;
- ✓ Les effets d'une application rétrospective ou d'un retraitement rétrospectif comptabilisé ;
- ✓ Séparément les contributions des propriétaires et les distributions aux propriétaires ;
- ✓ Un rapprochement entre la valeur comptable en début et en fin de période, indiquant séparément chaque élément de variation.

Un grand travail à effectuer par les préparateurs des états financiers pour en fournir une information bien détaillée, lisible, claire et pertinente auprès de l'ensemble des utilisateurs.

3. Au-delà du raisonnement purement juridique et fiscal :

La pierre angulaire du référentiel international IFRS est la primauté de la substance sur la forme, ce principe signifie que toutes les opérations comptables de l'entreprise doivent avoir le reflet de l'activité économique la plus réaliste.

Dans leur approche de normalisation, les membres de l'IASB ne reconnaissent pas les particularités juridiques et fiscales de n'importe quelle opération ou situation. On peut citer par exemple ; le bien acquis par un contrat leasing, ce dernier doit être enregistré à l'actif de l'entreprise malgré qu'elle ne dispose pas de documents dits juridiques « pièces justificatives de la propriété » pour que le bien soit enregistré au bilan. Contrairement à cette opération, un

bien qui n'a plus de rendement financier et que l'entité soit désespérée de son avantage économique futur doit être sorti du bilan malgré que son existence est toujours présente.

3.1. La prédominance du droit d'usage sur le droit de propriété :

La norme IAS 17 relative aux « contrats de location-financement » a pris un autre raisonnement par rapport à ce qui est prévu par le code de commerce algérien. La norme privilégie la substance du contrat, sa finalité, plutôt que son apparence juridique. Ce choix comptable prévu par le référentiel international a certainement des conséquences sur la présentation des états financiers ainsi que sur le calcul des différents ratios d'analyse financière de l'entreprise.

Cela confirme également la nécessité de la normalisation comptable pour diminuer la divergence existant dans la pratique comptable dans le monde.

3.1.1. Les conséquences sur la présentation des états financiers :

La norme IAS 17 permet une lecture directe de la valeur des actifs utilisés par l'entreprise, ses actifs doivent engendrer des avantages économiques futurs. Cette norme va y procurer une meilleure appréciation de l'endettement financier réel de l'entreprise, cela va accentuer des incidences sur chacun des états financiers établis au sein de l'entreprise.

En ce qui concerne le bilan, le total de l'actif et du passif va être augmenté par le montant du bien acquis par le contrat leasing, ce qui signifie que la nouvelle philosophie apportée par le référentiel de l'IASB aura des réels impacts significatifs en termes de « Total du bilan », cela, va influencer sur le comportement des utilisateurs des états financiers lors de leur prise de décisions.

Le même cas dans le compte de résultats, des différenciations importantes au résultat d'exploitation ainsi qu'au résultat courant à cause des amortissements constatés sur les biens figurant au bilan et des charges financières correspondent aux intérêts de la location-financement.

En ce qui concerne le TFT, le fait que le résultat diffère d'une conception à une autre, toutes les rubriques de ce tableau sont différentes tels-que les flux liés à l'activité d'investissement, etc. il n'y a pas de grandes différences dans l'Etat de Variation des Capitaux

Propres car l'acquisition d'un bien par le contrat du crédit-bail n'a pas d'impacts sur le capital de l'entreprise.

Afin de permettre aux lecteurs d'avoir une information détaillée sur la situation de l'entité, l'état annexe doit à son tour mentionner la façon par laquelle le contrat a été enregistré.

3.1.2. Les impacts sur le système d'information :

Par opposition à la comptabilité classique, le référentiel comptable international s'attache à la présentation des opérations financières. Cette nouvelle approche comptable s'apparente alors à un système d'informations ayant pour finalité de connaître la situation fidèle d'une entreprise.

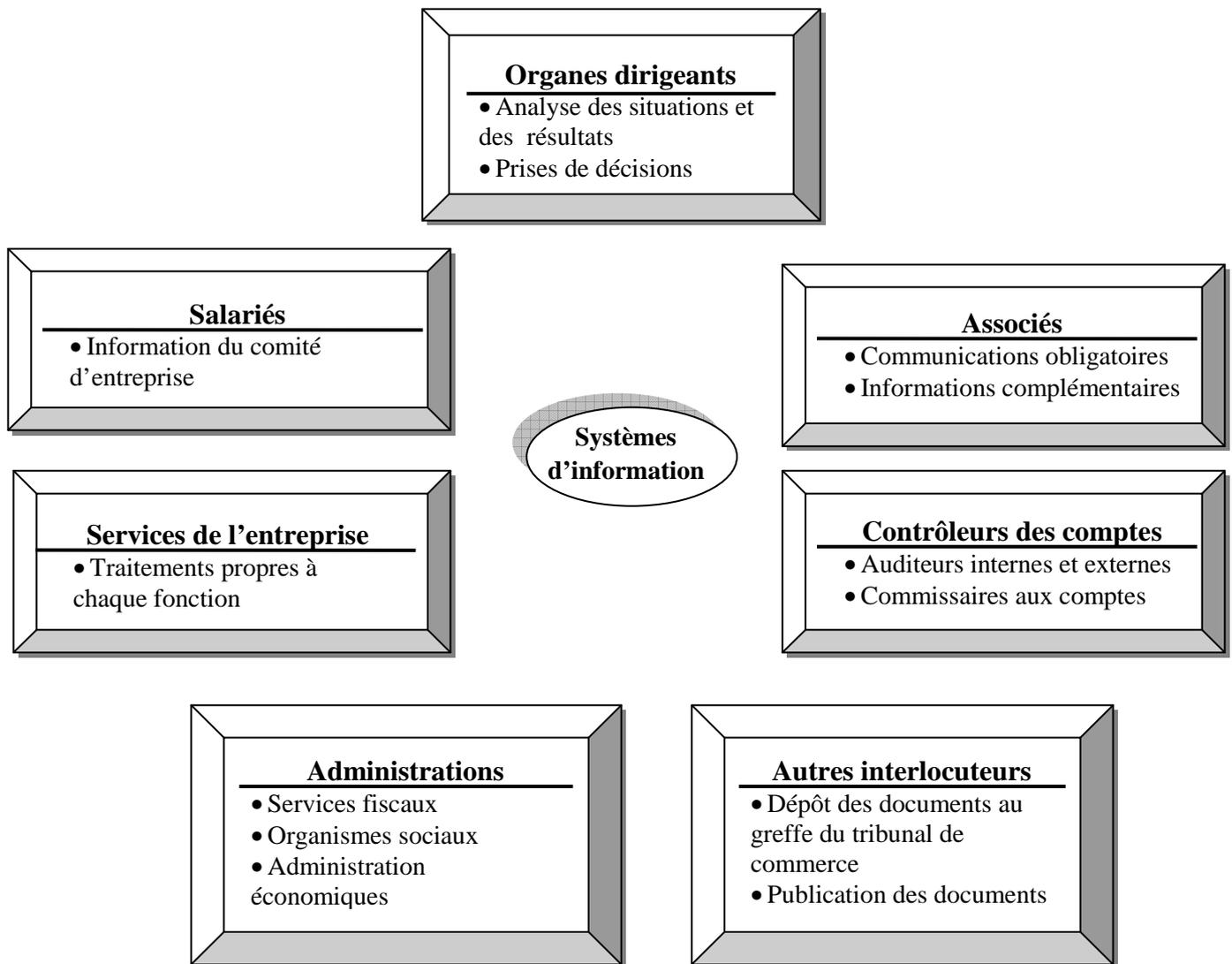


Schéma N° 2 : Descriptif des différents utilisateurs de l'information financière

Ce schéma proposé ci-dessus présente en général les différents utilisateurs que le système d'information influence leurs comportements. L'application d'un nouveau référentiel comptable nécessite l'adaptation du système d'information comptable afin de répondre à ses différentes exigences. Le cas même pour le traitement comptable des contrats de financement. Plusieurs étapes sont prévues pour que les pratiques organisationnelles internes s'adaptent aux revendications.

La norme IAS 17 donne une distinction entre le contrat de location financement et le contrat de location simple afin de disposer d'une prédominance du droit d'usage sur le droit de propriété.

3.2. La comptabilité sert-elle à déterminer l'impôt exigible ?

La comptabilité est régie par des règles censées refléter l'image fidèle de la réalité économique. Ce qui a été réellement pratiqué, c'est répondre à des fins purement fiscales, tandis que ce référentiel nouveau a une approche économique éloignée des raisonnements fiscaux, ce qui va changer la culture des acteurs qui doivent réussir sa mise en œuvre.

3.2.1. La connexion comptabilité / fiscalité :

Comme nous l'avons précédemment évoqué, le référentiel de l'IASB répond aux besoins des marchés financiers afin de leur offrir une information économique « retraitée des incidences juridiques et fiscales » détaillée, fiable et surtout comparable. Avec l'accélération brutale de l'évolution de la réglementation comptable, il est vraiment temps de faire évoluer les règles fiscales applicables dans chaque pays afin de se rapprocher de la pratique des normes internationales et d'obtenir de ce fait une déconnexion entre la comptabilité et la fiscalité.

Il faut que les administrations fiscales précisent leur position sur les points techniques concernant les nouvelles règles comptables, on peut citer par exemple, tout ce qui concerne les actifs (approche par composants, dépréciation d'actif, la réévaluation, etc.). D'après ce qui est développé, on est réellement en train d'assister à une naissance d'un droit comptable autonome.

Le changement de la base fiscale est généralement lié à la réforme comptable, ce qui est observable dans les pays qui ont un système "connecté" à la fiscalité. Si la base fiscale de ces pays est définie de façon autonome "généralement les pays francophones y compris notre pays", le changement de règles comptables ne doit pas forcément générer un changement des règles fiscales, ce qui n'est pas le cas dans ces pays et cela, pourrait être classé parmi les contraintes d'application de ce nouveau référentiel comptable, son introduction a soulevé de nouvelles interrogations et a accentué les divergences existantes entre les règles comptables et les règles fiscales.

3.2.2. Les contraintes organisationnelles :

Il est naturel que les règles fiscales aient un impact sur la démarche organisationnelle des entreprises, ces exigences fiscales changent fréquemment et sont parfois déconnectées de

la réalité économique, cela se traduit souvent de manière complexe dans le quotidien de ces organisations.

Cependant, les entreprises ont la possibilité d'utiliser certaines options fiscales qui parviendront à modifier la présentation de leurs comptes annuels. La fiscalité influençait même l'ancienne comptabilité, mais se fut une conception normale puisque le référentiel était adapté par rapport aux besoins fiscaux. Le référentiel de l'IASB vient de rendre la comptabilité plus autonome et indépendante, ce qui accentue une certaine difficulté et des contraintes réelles dans la normalisation comptable internationale.

« La fiscalité est un puissant instrument de régulation économique capable d'influencer la consommation, d'encourager l'épargne ou d'orienter le mode d'organisation et de production des entreprises », ce qui est présenté dans une page consacrée à la fiscalité sur le portail du Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État français.

Enfin, les règles fiscales pourraient entraîner des régularisations qui compliquent les travaux comptables. Toutes ces contraintes fiscales accroissent et complexifient le travail des préparateurs des états financiers. Aussi, en tant que variable d'ajustement budgétaire, les mesures fiscales permettent au gouvernement de réaliser certains objectifs économiques et sociaux, ce qui va certainement entraîner de nombreuses répercussions sur l'organisation des entreprises.

Conclusion de la section 2 :

On a pu présenter dans cette section les différentes caractéristiques du référentiel IFRS et le degré du progrès d'un changement induit par son introduction.

Section 3: L'évaluation des actifs à l'heure de l'application des normes**IAS/IFRS :**

« Pour qu'une transmission soit faite à la juste valeur de l'entreprise, il faut au préalable, l'évaluer ». Société de NetPME.

Introduction de la section 3 :

Les normes comptables internationales IAS/IFRS ont octroyé une importance particulière à l'évaluation des éléments et à la présentation des informations, il faut noter que ces deux concepts ne sont pas indépendants car l'évaluation des éléments d'actifs exige et favorise une meilleure présentation des informations financières publiées par les entreprises. Cela nous a encouragé à essayer de prouver cette dépendance et de proposer une réponse à notre deuxième interrogation formulée afin d'arriver à solutionner notre problématique.

1. Fondements théoriques :

Avant de développer la caractéristique de l'approche de "value relevance" pour démontrer l'utilité d'une estimation financière des actifs d'entreprises, nous devons présenter succinctement les règles comptables applicables sur le plan international.

1.1. Les différents modèles d'évaluation :

Le domaine de l'évaluation des entreprises est très vaste, il intéresse plusieurs praticiens notamment, les évaluateurs, les analystes financiers, les experts immobiliers, etc. Cette préoccupation reflète en effet des besoins multiples, ce qui nous intéresse dans notre travail, c'est plutôt l'évaluation qui permettra de présenter des états financiers qui reflètent l'image la plus réaliste des actifs d'entreprises évalués.

La diversité des interventions possibles implique également que ces évaluations puissent être réalisées non simplement à la clôture d'un exercice mais à tout instant, en tenant compte de la situation économique et financière du moment¹.

¹ Burdeau N et al. (2004), « Un cahier des charges pour les évaluateurs d'entreprises », in « Les points de vue des investisseurs sur l'adoption des normes IFRS », Recueil d'opinions coordonné par Nicolas Véron, ECIF, Paris, p. 65.

L'évaluation à la juste valeur comme c'est la proposition des dites normes, concerne pratiquement un grand nombre d'actifs et de passifs non financiers, tels que ; les immeubles de placement, les différents actifs corporels qui occupent une place prépondérante dans le total de l'actif des entreprises algériennes, cette valeur peut être le fondement d'un nouveau modèle de représentation comptable de l'entreprise, pour que cette dernière puisse se doter d'un cadre informatif affectant les éventuelles opportunités d'investissement¹.

Aussi, on peut trouver énormément de modèles d'évaluation entre autres, le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF), "Capital Asset Pricing Model" (C.A.P.M.), c'est un modèle qui est très utilisé, aussi bien par les académiciens que par les praticiens, pour tester et évaluer les principaux rendements anticipés sur n'importe quel actif risqué sur un marché.

La théorie qui a développé ce modèle est celle du choix optimal d'un portefeuille. Ce modèle est testé par individu sur la base du rendement espéré, cela a été proposé par Harry Markowitz (1959). Ensuite, cette théorie a été développée par William Forsyth Sharpe (1963), qui a élaboré un modèle de choix d'actifs basé sur des indices de risques comme les coefficients bêta, cette dernière a été totalement remise en cause par le mathématicien de renom Benoît Mandelbrot à travers ses nombreux travaux sur ce sujet. Il faut noter que ce modèle a été introduit aussi par Jack Treynor (1961, 1962), William Sharpe (1964), John Lintner (1965) et Jan Mossin (1966), en poursuivant indépendamment les travaux initiés de Markowitz.

A cette même période, Sharpe, Lintner et Mossin ont étudié les conséquences de ces théories dans le but de mettre en place une théorie extrêmement fondamentale permettant d'évaluer le coefficient bêta qui est l'élément clé du MEDAF, C'est en fait l'indicateur utile pour mettre en place une stratégie de diversification des risques pour que ces derniers soient mesurables. Cette théorie consiste à se baser aussi sur des données statistiques sur le marché global ainsi que sur la spécificité de la composition d'un portefeuille pour en arriver aux rendements espérés.

A cet égard, Palou. J-M (2004) a proposé de distinguer les méthodes qui déterminent la valeur de marché et les méthodes qui calculent la création de la valeur. On trouve aussi les

¹ Casta J-F. (2003), «La comptabilité en juste valeur permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise ?», CEREG, n°7, p. 1.

méthodes d'évaluation fondées sur le goodwill, en particulier la méthode directe ou la méthode de la rente abrégée. Ces méthodes modernes d'évaluation permettent d'avoir un raisonnement différent de celui des méthodes classiques, sa particularité réside dans la projection du futur au lieu de se replier sur le passé¹.

1.2. Normes IFRS et modèles d'évaluation :

Avec la généralisation des normes IFRS qui ont accordé une place centrale à la juste valeur, l'évaluation est devenue une opération courante et fondamentale, ce qui rend ses principes et procédures non négligeables².

Dans le contexte de ces normes comptables internationales, la normalisation des méthodes d'évaluation est une exigence. L'analyse de la pertinence de ces méthodes devient un enjeu majeur de la recherche académique en finance et en comptabilité dans ces derniers temps³.

Dans ce contexte, des modèles d'évaluation de l'entreprise ont été proposés en France par plusieurs chercheurs pour tester la relation entre la valeur de marché et les données comptables. Par ailleurs Cazavan-Jeny et Jeanjean (2005) ont utilisé le modèle d'Ohlson (1995) pour étudier la pertinence de l'inscription à l'actif, les frais de recherche & développement, cette méthode qui a été reprise par Barth et al. (2008) dans le cas des marques pourrait être pertinente en ce qui concerne le contexte algérien d'où l'absence d'un marché actif, c.à.d, utiliser les mesures comptables pour en avoir une valeur de marché afin d'éviter le caractère pro-cyclique⁴ de la juste valeur.

En revanche, (Winters, 1991; Reilly et Schweihs, 1998; Seetharaman et al, 2001) ont identifié les grandes approches d'évaluation pour estimer la valeur financière d'un actif, notamment, l'incorporel.

1 Degos. J-G et Abou Fayad. A, (2004), « Evaluation des entreprises: nouvelles méthodes et nouvelles procédures pour réussir », The Certified Accountant, n° 20, p. 72.

2 Degos. J-G et Abou Fayad. A, (2004), « Evaluation des entreprises: nouvelles méthodes et nouvelles procédures pour réussir », The Certified Accountant, n° 20, p. 72.

3 Beldi A et al. (2010), « Pertinence des méthodes d'évaluation financière des marques : une étude empirique au niveau international », Manuscrit auteur, publié dans "Capital immatériel : état des lieux et perspectives, Montpellier,p. 10.

4 Définition du caractère.

Aussi, les différentes méthodes d'évaluation des entreprises sont basées sur une logique de liquidité marquée par la méthode EVA¹, elles s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble avec certaines prescriptions des normes IFRS fondées sur la valorisation des actifs à la valeur de marché.

En appliquant les normes IFRS, les entreprises sont obligées de faire un choix entre les deux principes d'évaluation, le coût historique et la juste valeur.

De ce fait, lors d'un choix qui favorise une meilleure présentation qui reflète l'image fidèle de l'entreprise, le principe de la juste valeur exige d'avoir un marché actif d'où la possibilité de disposer d'une information au jour "j". D'ailleurs, ce concept a remplacé d'autres concepts, notamment celui de la valeur de marché. Il reste à préciser que des méthodes de détermination de la juste valeur pourraient être mises en œuvre.

Ce que nous voulons exposer dans cette sous-section, c'est que les IFRS n'ont pas proposé de modèles pour l'évaluation des actifs d'entreprise, ils ont plutôt encouragé la présentation d'une information juste, qui ne peut être abouti que par des méthodes basées sur des modèles mathématiques et ce, lorsqu'il s'agit d'un marché inactif ou bien dans le cas de l'absence d'une bourse des valeurs immobilières, le cas de notre pays.

Il faut donc rappeler que l'évaluation des actifs d'entreprise est une nécessité qui a été dictée lors de l'application des normes IFRS qui favorisent une meilleure transparence financière.

Dans ce cas-là, si nous allons procéder à une analyse de la qualité des informations publiées en normes IFRS, qui sont plus représentatives des événements et intéressent ceux qui les valorisent, notamment, les investisseurs.

Barth et al. (2008) concluent à une amélioration de la qualité des données financières lors de l'adoption des normes IFRS qui se traduit par une modération de la gestion des résultats.

¹ Economic Value Added, EVA est l'excédent de résultat dû à l'activité d'une organisation par rapport au coût du financement des apporteurs de capitaux.

Quand on parle de modèle d'évaluation d'actif, on est en train de pointer du doigt, les actifs financiers qui sont généralement transmissibles et négociables sur un marché financier de capitaux. Ces actifs sont susceptibles de produire des revenus qui peuvent être risqués.

En ce qui concerne les méthodes récentes, on trouve la méthode fondée sur les options réelles qui permet d'incorporer dans les variables :

- Les choix effectués par les managers,
- La stratégie et la volatilité des résultats.
- La valeur réelle de l'action et la valeur de marché des actifs économiques.

C'est une théorie qui pourra être pratiquée de plus en plus à l'avenir surtout avec la généralisation des normes internationales IFRS¹.

1.3.La caractéristique de l'approche de "value relevance ":

La pertinence de la valeur-utilité est due à la reconnaissance de la perte de valeur par rapport aux revenus attendus. L'intérêt de cette « value relevance » est d'assurer la qualité des données comptables qui résultent du système d'informations financières.

A partir de l'interaction des caractéristiques du système d'information, on peut aboutir à une comparaison entre les résultats des entreprises qui appliquent les normes nationales et celles qui appliquent un système qui comprend les normes internationales.

Aussi, Barth et al (2008) indiquent dans leur résultat que les entreprises qui appliquent les IFRS disposent d'une qualité comptable supérieure à celles qui n'en ont pas et que la qualité de l'information financière s'améliore après l'adoption des normes de l'IASB². D'ailleurs, l'un des objectifs du Comité International Accounting Standards (IASC), et de son successeur organisme, le Conseil des normes comptables internationales (IASB) est de développer un ensemble acceptable de normes d'informations financières de haute qualité. Pour atteindre cet objectif, le Comité permanent inter-organisations a publié des normes fondées sur des principes et a pris des mesures pour éliminer l'incompatibilité dans la pratique

1 Degos. J-G et Abou Fayad. A, (2004), « Evaluation des entreprises: nouvelles méthodes et nouvelles procédures pour réussir », The Certified Accountant, n° 20, p. 71.

2Barth M.E, Landsman W.R et Lang M.H, (2008), « International accounting standards and accounting quality », Journal of Accounting Research, vol. 40, n° 3, p. 468.

comptable et proposer de ce fait, des mesures comptables qui reflètent mieux la situation économique d'une entreprise dans le but d'améliorer sa performance.

Les chercheurs ont conçu que la comptabilité trouverait toute sa pertinence, sa logique et même sa légitimité, si et seulement si elle se rapprochait le plus possible de la valorisation.

La valorisation boursière est au fond de la recherche comptable, cette approche théorique de « value relevance » consiste à relancer que la comptabilité est désormais productrice de la valeur boursière au sein des sociétés. Le cours boursier sera par conséquent un alignement et source de légitimité et de sécurité intellectuelle¹.

Le normalisateur comptable cherche à assurer la pertinence de la valeur communiquée entre « préparateur-utilisateur », ce qu'on doit l'appeler « value relevance ». Cela doit mener à une prudence comptable et par conséquent, va diminuer ou même résoudre les problèmes économétriques qui, autrement dit, pourraient limiter les inférences et donner de ce fait un aperçu fructueux pour la normalisation comptable internationale².

Pareillement, Barth et al (2001) ont clarifié également plusieurs idées dites « fausses » qui ont été articulées dans l'étude de Holthausen et Watts (2001) concernant la « valeur-utilité », ils les ont résumées en six points, ils constatent que cette caractéristique doit :

1. Fournir un aperçu des questions d'intérêt pour les normalisateurs et d'autres constitutions non académiques. Bien qu'il n'existe pas de théorie pour déterminer et élaborer les normes comptables, le FASB favorise plutôt, l'utilisation des modèles d'évaluation acceptées pour la détermination de la valeur qui va engendrer, la pertinence et la fiabilité des données comptables et financières.
2. Favoriser l'investissement en capital. Bien que les états financiers aient une préparation différente, surtout, en ce qui concerne les placements en actions.
3. Arranger les traitements empiriques des modèles d'évaluation qui peuvent être utilisés pour déterminer cette valeur.

¹Inspiré du discours prononcé par Jérôme Haas, Président de l'ANC « l'Autorité des Normes Comptable », lors de la journée annuelle de l'évaluation CNCC, le 28 Octobre 2010.

²Barth. M.E, Beaver. W.H, Landsman. W.R, (2001), « The relevance of the value relevance, literature for financial accounting standard setting: another view », Journal of Accounting & Economics, Vol 31, p. 79.

4. Accommoder la prudence, une des caractéristiques des normes comptables. Elle aide à étudier les implications et la relation entre données comptables et la valeur boursière.
5. Evaluer si certaines informations comptables reflètent l'image fidèle utilisée par les investisseurs. Parce que «l'utilité» n'est pas un concept bien défini dans la recherche comptable. L'étude de la « value relevance » n'est pas généralement pas conçue pour évaluer l'utilité des montants comptables.
6. Atténuer les effets des problèmes économétriques communs qui se posent dans les études de la valeur d'utilité qui pourraient limiter la validité des conclusions tirées de ces études.

2. Evaluation ou valorisation ?

Le rôle respectif de la comptabilité et de l'évaluation doit être joué du fait que cette dernière constitue un métier en soi, il est légitime et distinct du métier comptable. Il est important et judicieux de mettre en évidence cette juste distinction¹.

2.1.La valorisation comptable et financière :

Ainsi Amir et Lev (1996) et Lev et Sougiannis (1996) considèrent que le modèle comptable basé sur le coût historique se base sur le coût et non pas sur la valeur, ce qui justifie la prise en considération d'autres éléments incorporels valorisés par les investisseurs².

Il faut que les valeurs non-financières soient incorporées aux états financiers et ce, en se basant sur un modèle d'évaluation. Essentiellement, cette tâche est effectuée par le système de comptabilité qui les transforme en valeurs monétaires des coûts, des bénéfices et des actifs.

Dans un autre sens, les valeurs non financières du système de comptabilité telles que les coûts des marchandises vendues sont généralement monétisés « pour le calcul des bénéfices et avoir une vraie valeur comptable ». En ce qui concerne les cours des actions et des rendements, les chercheurs en comptabilité et finances voient que le prix du marché doit être la référence de la valeur des actions, sinon, les différents modèles d'évaluation pourraient faire l'affaire.

¹Inspiré du discours prononcé par Jérôme Haas, Président de l'ANC « l'Autorité des Normes Comptables », lors de la journée annuelle de l'évaluation CNCC, le 28 Octobre 2010.

² Amir E., Lev B, (1996), «Value-relevance of non-financial information: The wireless communication industry», Journal of Accounting and Economics, vol. 22, n°1, p. 21.

2.2. La valorisation boursière :

Il faut affirmer que la valorisation des actifs d'entreprise a suscité un intérêt croissant dans la communauté scientifique tant en marketing qu'en comptabilité et finance, notamment, les incorporels qui présentent une valeur importante pour les marchés financiers¹.

Cette question de valorisation s'inscrit dans une démarche qui a pour objet de s'interroger sur la prise en compte des actifs dans l'évaluation des entreprises, à travers cet aspect, les entreprises arrivent à une valorisation qui se traduit par une résultante de l'évaluation.

Barth et al. (1996) voient que la valeur boursière d'une entreprise est égale au total des actifs reconnus, raisonnablement mesurés par la valeur comptable des fonds propres et la valeur des actifs non comptabilisés qui pourraient avoir une valeur lors d'une éventuelle revente. Selon Ohlson (1995), la valeur de l'entreprise est égale à la somme des fonds propres comptables majorée de la valeur actuelle des rendements anormaux futurs.

Ce qui nous amène à retracer les différentes orientations pour mesurer la valeur boursière à partir des déterminants existants dans les registres comptables. La détermination de la valeur boursière se réalise sur la base d'un marché de valeurs, ce qui requiert une certaine incapacité dans la détermination des valeurs et qui conduit à la sélection des modèles d'évaluation basés sur des méthodes mathématiques.

Il serait judicieux de préciser que les chercheurs favorisant de se référer à des modèles comptables, considèrent que l'évaluation d'actifs au cours boursier conduit à faire dépendre la situation financière des entreprises à des fluctuations boursières pourront engendrer des aléas fondés sur des anticipations hasardeuses. Ce qui a causé la dernière crise financière. Dans ce cas-là, posons la question suivante : faut-il se référer au coût historique ?

Les principales thèses défavorables au coût historique s'appuient sur les aptitudes soulevées à l'égard de la valorisation à la juste valeur, cette valorisation qui change en fonction de la santé des marchés financiers et des attentes des utilisateurs de l'information financière, elle comprend la notion de valeur économique et financière.

¹ Beldi. A et al, (2010), « Pertinence des méthodes d'évaluation financière des marques : une étude empirique au niveau international », Manuscrit auteur, publié dans "Capital immatériel : état des lieux et perspectives, Montpellier.

Revenons aux courants de recherche fondés sur la « value-relevance » qui a été utilisée pour déployer la différence entre la valeur comptable des entreprises et leur valeur boursière. Fama et French (1995) s'intéressaient à l'écart entre ces deux valeurs et proposaient le ratio de « Market to book », ils trouvaient qu'il existe une relation positive entre ce ratio et les rendements boursiers futurs.

3. L'application des IFRS et la stabilité financière :

La stabilité financière traduit une situation dans laquelle le fonctionnement des différentes composantes du système financier et surtout leurs relations réciproques, sont assurés de manière saine et sans perturbations majeures (BCEAO(2006)).

Par conséquent, la stabilité financière est le résultat de l'efficacité des différents mécanismes destinés à protéger la pérennité du système financier international.

3.1. Enjeux de la stabilité financière :

À travers le rôle du système financier, il assure l'intermédiation entre les agents économiques et canalise les flux de financement de façon efficiente vers les secteurs porteurs de croissance.

Cela passe par la qualité des dispositifs institutionnels et des systèmes de paiement mis en place, qui incitent la prise de risques par les établissements de crédit ainsi que les décisions d'investissement ou de placement par les agents non financiers.

La régulation du système financier repose sur trois (3) piliers fondamentaux :

- ❖ **La réglementation prudentielle** ; elle repose sur les exigences relatives à une conduite saine et prudente des activités bancaires et financières, elle a été toujours traitée par le **comité de Bâle** et **l'IASB** ;
- ❖ **Le contrôle interne** ; considéré comme une véritable clé de la pérennité du système financier international ;
- ❖ **La discipline de marché** ; c'est un ensemble de règles de transparence établies par ses acteurs (actionnaires, agences de notation, etc.), afin de mettre à la disposition du public l'information pertinente sur l'actif, les risques et leur gestion.

3.2. Les dispositions de l'IASB face au système financier international :

Des Chercheurs supposent que les normes comptables sont profondément impliquées dans les crises financières et en même temps ils considèrent que ces crises ont façonné l'évolution de la comptabilité (Marcus et Babes-Bolyai (2011)).

La méthode IASB est fondée sur l'hypothèse d'efficience des marchés où le prix d'un titre financier est censé refléter parfaitement ses caractéristiques (rendement attendu, risque encouru, liquidité, etc.), ainsi dans un marché liquide, les actifs et les passifs sont facilement et rapidement échangeables.

Des critiques ont été portées contre les normes IFRS, entre autres, celle de la gouvernance du normalisateur : l'IASB est intégré dans une fondation privé qui appartient à un groupe autoproclamé sans aucun caractère représentatif, à cet effet, une minorité de personnalités ne sont pleinement satisfait par le schéma de gouvernance actuel, même après l'introduction du « *monitoring board* »¹.

Face à cette situation d'instabilité financière, les autorités et les politiques ont vite perçu la nécessité d'enclencher un véritable processus de réforme, il est apparu primordial pour les régulateurs d'apporter une réponse urgente aux problématiques liées au caractère procyclique des normes comptables.

En 2008, l'IASB a amendé les normes IAS 39 et IFRS 7 en alignant la méthodologie de classement des instruments financiers sur celle des US GAAP, ce qui a permis de gommer les divergences majeurs entre normes IFRS et US GAAP et de rattraper le retard sur l'avantage concurrentiel des banques américaines. L'IASB est venu compléter ces dispositions en publiant un guide d'application le 31 octobre 2008, donnant un certain nombre d'éclairages sur le calcul de la juste valeur dans des marchés inactifs (IASB Expert Advisory Panel (2008)).

Nous avons dans notre recherche, mis le cap sur le normalisateur international, en l'occurrence l'IASB, notamment sur l'importance qu'il accorde au concept de juste valeur. Cette méthode d'évaluation a été fortement critiquée et est au centre de nombreux débats entre partisans et opposants d'une conception anglo-saxonne de la comptabilité.

¹*Monitoring board* est un conseil de surveillance doté d'un pouvoir de veto sur leurs futures nominations, et qui devait être l'instance supérieure de toute l'organisation de normalisation internationale.

Notre objectif était de prouver que la juste valeur n'est pas la principale cause de la crise financière, et qu'elle n'est pas une condition suffisante pour atteindre une meilleure évaluation des actifs financiers des entreprises cotées en bourse, elle fonctionne mal en période de crise, mais cela ne suffit pas à la disqualifier immédiatement. A cet égard, un modèle mixte incluant les trois méthodes de valorisation (*fair value - mark to model - coût amorti*) est à l'ordre du jour.

Conclusion de la section 3 :

La panoplie des méthodes d'évaluation a encore évolué et la démarche générale d'évaluation s'est encore affinée. Nous pourrions jamais avoir de méthode parfaite d'évaluation, ni de procédure imparable. Au fil du temps, les professionnels doivent s'adapter au développement croissant de l'entreprise et à la complexité de son environnement, au mieux des intérêts de l'investisseur d'une part, et du reste des parties prenantes d'autre part.

Conclusion du chapitre 1 :

La pratique comptable internationale est née par l'harmonisation des transactions comptables et financières, ce qui a procréé une normalisation spontanément appliquée à travers plusieurs pays. Ce phénomène a engendré des changements économiques et surtout organisationnels au sein des entreprises.

Le référentiel international a accordé à la présentation des informations financières une importance particulière du fait qu'elle entraîne des impacts sur la prise de décision de ses utilisateurs. Les propos contenus dans ce chapitre étaient développés pour dévoiler l'importance de l'application de ce référentiel et de mettre le cap sur l'évaluation des états financiers de l'entreprise, qui est une nécessité pour une éventuelle présentation de l'information financière qui soit fiable, pertinente et surtout comparable.

CHAPITRE II

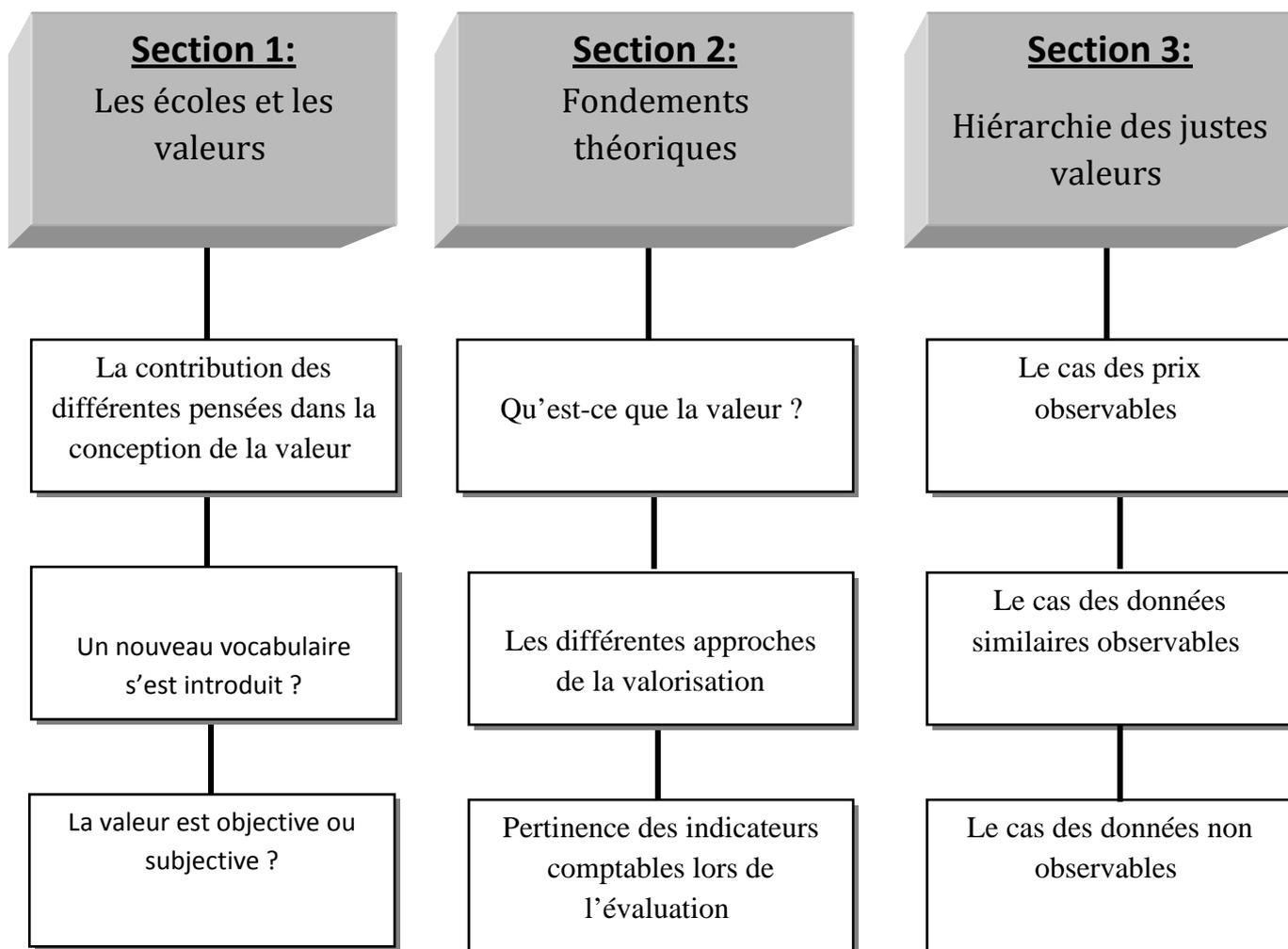
Les exigences de la détermination de la valeur

CHAPITRE II : Les exigences de la détermination de la valeur

Objectifs de ce chapitre ;

- Présenter les différentes pensées donnant des définitions et des déterminations aux valeurs des actifs d'entreprises.
- Montrer que la valeur comptable est un fait générateur de l'information financière, par laquelle, ses utilisateurs peuvent en prendre des décisions et en satisfaire leurs attentes.

« Valoriser une entreprise, c'est avant tout évaluer ses forces, ses faiblesses, ses spécificités et ses potentialités par rapport à ses concurrents ». Société de NetPME.



Structure du chapitre II

Introduction du chapitre 2 :

L'évaluation des immobilisations corporelles à la juste valeur lors de la clôture de l'exercice est autorisée par les IFRS où on a pu prouver sa nécessité, alors que la réévaluation de cette catégorie d'actifs n'est pas prévue par le référentiel national, ce qui rend notre recherche se positionne comme une proposition au normalisateur national, cela, va donner à notre problématique une pertinence exceptionnelle et un auto-encouragement lors du traitement de cette investigation le fait qu'elle fasse l'objet d'une proposition.

Section 1: Les écoles et les valeurs :**Introduction de la section 1 :**

Au cours de ces dernières années, la pratique comptable et financière lors de l'application d'un référentiel international, a connu de profondes modifications dans les concepts d'évaluation utilisés. En outre, L'introduction de la notion de juste valeur par le Financial Accounting Standards Board (FASB) américain et l'International Accounting Standards Board (IASB) a partiellement remis en question l'approche en coût historique et le principe de réalisation des produits¹.

1. La contribution des différentes pensées dans la conception de la valeur :

Il faut souligner que l'école néo-classique économique met l'accent sur la valeur-utilité "value relevance", ses travaux ont beaucoup influencé les décisions de l'IASB au début des années 1990 au moment du développement des modèles d'évaluation à base de juste valeur.

1.1.Le modèle de représentation comptable et sa référence :

Le modèle de représentation comptable de l'entreprise est fondé sur une conception sous-jacente de la valeur, elle peut faire référence soit au coût, soit à une valeur d'échange, soit encore à l'utilité, ce qu'on retrouve en sciences économiques. Un tel choix pourrait être

¹ Stettler. A et Gherbi. R, « Les cadres conceptuels comptables et les méthodes d'évaluation : A la recherche d'une logique interne », la revue de l'expert-comptable suisse 4/05, p 241.

structurant, il conditionne complètement les propriétés attendues de la mesure du résultat et même de la richesse¹.

1.1.1. L'évaluation au coût :

L'évaluation au coût semble l'emporter dans les premières réglementations européennes de 1673 à 1800 environ (Richard (2001)), En France et en Allemagne, ce sont les tenants de la comptabilité dynamique qui ont voulu suivre leurs prédécesseurs en se référant au coût.

En revanche, aux Etats-Unis, l'abandon par les banques de la référence au prix de marché (à la faveur du coût historique) remonte à 1938 et fait suite à la Grande Crise (Swenson et Buttross, 1995).

Après la Seconde Guerre, le modèle d'évaluation au coût historique s'impose toujours, tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

La période 1973-1983, caractérisée par une inflation marquée par une distorsion engendrée par la hausse durable des prix sur les mesures comptables du résultat et des fonds propres, surtout en Europe. Une comptabilité d'inflation fondée sur le maintien du capital physique a été recommandée en 1975 prenant comme référence le coût de remplacement ou plus exactement la valeur de dépossession (deprival value).

Le modèle comptable actuellement dominant dans la comptabilité nationale est principalement fondé sur le concept de coût historique. Les variantes de ce modèle mettent en cause le degré de reconnaissance du principe de prééminence de la réalité (économique) sur l'apparence (juridique).

En tant que méthode, ce concept a pour principal avantage d'être cohérent, c'est-à-dire, permettre une évaluation uniforme et temporellement stable des postes du bilan².

L'objectif des IFRS est ;

✓ **D'assurer** : la comparabilité et la pertinence des comptes d'entreprises ;

1 Casta. J-F, (2003), «La comptabilité en juste valeur permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise », CEREG, n°7, p. 2.

2 Stettler. A et Gherbi. R, Op Cit, p. 244.

- ✓ **De favoriser :** l'intégration, l'attractivité et la transparence des rapports financiers publiés ;
- ✓ **De facilité :** la circulation des valeurs mobilières, les fusions et acquisitions ainsi que les opérations de financement.

La nécessité de l'évolution des normes comptables est indispensable, surtout, celle de la pertinence de la juste valeur¹.

1.1.2. L'évaluation à la valeur de réalisation :

L'évaluation à la valeur de réalisation a été préconisée par les juristes et a marqué les réglementations comptables de l'Allemagne et de la France pendant tout le XIXe siècle et même au-delà ». Cette approche a été souvent présentée comme une révolution (Richard (2001)).

Les défenseurs de la comptabilité statique ce sont ceux qui se réfèrent à la valeur de réalisation dans un contexte de continuité de l'exploitation.

A cet égard, en ce qui concerne le concept de valeur retenu comme référentiel, il est judicieux de distinguer dans la littérature trois types essentiels de modèles de valorisation :

- a) Le modèle « *Current entry values* », fondé sur la valeur d'entrée qui renvoie soit au prix d'acquisition, soit au coût de remplacement ; il a été défendu par Edwards et Bell (1961) dans une perspective de maintien du capital physique, ensuite, ce modèle a été imposé par la Grande-Bretagne en 1980, pour faire face à l'inflation importante existait à l'époque (Peter Walton 2001).
- b) Le modèle « *Current exit values* », fondé sur la valeur de sortie qui est le prix auquel un actif pourrait être vendu ou liquidé ; il a été défendu par Chambers (1966) et par Sterling (1970). Ce modèle est totalement différent de celui du premier qui se base sur le coût historique.
- c) Le modèle de la valeur d'usage (*value-in-use*), fondé sur le supplément de valeur de la firme attribuable à l'actif, ce dernier peut même être mesuré par la valeur actuelle des flux de trésorerie².

1 Decornoy. J-L, (2009), « De la nécessité de l'évolution des normes comptables », in Jean-Louis Chambon, Repenser la planète finance, regards croisés sur la crise financière, Edition d'Organisation, les Echos Editions, Paris, p. 243.

2 Casta. J-F, (2003), Op Cit, p. 4.

On pourrait indiquer que les principales thèses favorables à la juste valeur s'appuient sur les critiques soulevées à l'égard de la valorisation au coût historique, cette valorisation qui ne varie pas en fonction du comportement et des intentions des utilisateurs de l'information financière, mais elle ignore la notion de valeur économique¹.

1.2. Le modèle de représentation comptable et sa mise en application :

L'utilisation de la juste valeur a été mise en application, notamment par le régulateur de marché américain, comme une solution permettant de sécuriser l'évaluation des actifs et des capitaux propres (Beatty et al., 1996)². Cela, lors des dysfonctionnements dus à l'utilisation perverse du modèle d'évaluation au coût historique, qui n'a vraiment pas pu jouer son rôle de garde-fou afin d'améliorer la pertinence de l'information relative, surtout, en ce qui concerne les instruments financiers.

1.2.1. L'application du coût historique :

Comme s'est déjà développé, l'application du coût historique a été étalée sur plusieurs périodes, c'est le modèle le plus simple et que ses défenseurs aient des arguments qui pourraient être acceptés par les différents utilisateurs de l'information financière. Sachant qu'il a montré ses limites où on va présenter qu'il existe le cas de l'impossibilité de l'appliquer.

Malgré que plusieurs pays aient pratiqué une comptabilité basée sur les coûts de remplacement (comptabilité d'inflation), l'Europe est resté attaché à des systèmes de comptabilité en coûts historiques. Sachant que des modifications ont été appliquées, telles que la réévaluation légale de certains actifs.

Pour en ce qui concerne le cas algérien, le modèle du coût historique est prévu pour l'ensemble des actifs et passifs d'entreprises. Le normalisateur prends peut être en considération l'absence d'un marché actif, sachant que l'Algérie aie déjà appliqué une réévaluation des actifs d'entreprises à deux reprises ; 1991 et 1993.

Aussi, ce modèle, retrace l'image d'une comptabilité prudente, fiscaliste et juridique, est le traitement le plus répandu au sein de la communauté comptable depuis l'indépendance. CASTA (2003) estime que « ce modèle fonctionne comme un filtre asymétrique privilégiant

1 Decornoy. J-L, Idem, p. 238.

2 Casta. J-F, (2003), Op Cit, p. 4.

la reconnaissance des pertes potentielles et reportant celle des profits à la réalisation effective de la transaction » renvoyant ainsi à « une conception (...) peu volatile de la mesure du résultat et du patrimoine ». Sa simplicité d'utilisation et d'interprétation a donné à la comptabilisation au coût historique le statut de convention de référence¹.

La conception sous-jacente de la mesure du résultat et l'importance de sa fiabilité, a constitué une tentative de grande ampleur tendant à remettre en cause le modèle de coût historique².

1.2.2. L'application de la juste valeur :

En présence d'un besoin d'information bien définie, la promotion du modèle d'évaluation à la juste valeur relève davantage d'une logique de l'offre que d'une demande explicite des utilisateurs et ce, pour y avoir une surveillance permanentes des biens immobilisés.

Avec des acceptions spécifiques et un champ d'application limité, le concept de « juste valeur, Fair Value » a été présent depuis les années 1950. Il a pris son sens d'aujourd'hui qu'à partir les années 1990, son premier usage s'est étendu sur l'information des instruments financiers fournie en annexe des états (disclosure), puis ultérieurement à la reconnaissance comptable (recognition), c'est-à-dire à la comptabilisation des pertes et gains latents en résultat des certains produits dérivés.

Actuellement, son utilisation s'est généralisé, dans des domaines très variés, des valorisations tant des actifs que des passifs.

La juste valeur et l'alternative introduite par l'IASB, est abordée dans la quasi-intégralité des normes IAS/IFRS. Elle y est soit obligatoire, soit optionnelle lorsque les normes proposent un « traitement de référence » et un « autre traitement autorisé ». De plus, ce modèle est la déclinaison technique du principe de « substance over form ». Celui-ci, estime qu'une transaction doit être « comptabilisée et présentée conformément à sa substance

1IDEMARIA. S, (2008), « Vers une dynamique de la convention « coût historique » sous l'effet de l'application des normes comptables IAS/IFRS ? », Archive de HAL, 27ème Congrès de l'AFC 2006, Tunis, p. 13.

2Walton. P, (2001), « L'éphémère introduction du coût de remplacement en Grande-Bretagne : bilan d'une tentative pour remettre en cause le modèle en coûts historiques », in J.F Casta et B. Colasse, Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, p. 290.

et à sa réalité économique et non pas seulement selon sa forme juridique » (cadre conceptuel §35).

Ceci, assigne à la juste valeur la capacité d'en produire des états financiers plus pertinents, fiable et plus transparents. Cette conception est la pierre angulaire du normalisateur international, ce qui l'application ou la mise en œuvre de ce concept un phénomène d'actualité.

Ces deux modèles d'évaluation sont, par nature, opposées puisque le premier maintient le coût d'achat diminué de ses amortissements, alors que le second constate régulièrement la valeur présente du bien. La juste valeur a donc une vertu économique reconnue vis-à-vis du coût historique ; cela est-il suffisant pour inciter les comptables à abandonner leurs pratiques actuelles ?¹

1.3.La classification des valeurs à travers les éléments des états financiers :

Il existe deux classifications des éléments des états financiers, la première est une classification monétaire où ses auteurs ont opté pour une propension de la variation des objectifs observés. L'International Accounting Standards Board utilise également cette classification et définit l'élément monétaire comme : « l'argent détenu ainsi que les éléments actifs et passifs devant être reçus ou payés pour des montants d'argent fixes ou déterminables ». La deuxième classification est financière, elle est considérée par l'IASB comme supplémentaire est prend de ce fait, le critère de convertibilité de la valeur. L'IASB voit qu'il convient d'en prendre les deux classifications « financière et monétaire », elles ne sont en effet pas mutuellement exclusives; elles peuvent coexister.

1.3.1. L'école classique et la classification monétaire :

La classification monétaire des éléments des états financiers vise à déterminer leur sensibilité à l'écoulement du temps, en d'autres termes, les éléments dont leur valeur ne se modifie pas, surtout, en termes nominaux entre deux périodes spécifiques².

1 DEMARIA. S, (2008), Idem, p. 13

2 Stettler. A et Gherbi. R, Op Cit, p. 243.

L'intérêt d'une telle classification est d'ordre économique, c.à.d. la détermination de la vitesse respective de la valeur suite à l'écoulement d'une période temporelle, typiquement, la durée d'un exercice, soit une année.

Aussi, son intérêt est utilisé généralement pour apprécier chaque groupe d'éléments du bilan sur une base stable, pertinente et homogène, dans le temps et même dans l'espace lors d'une similarité des méthodes. Cette tendance de jalonnements dogmatiques est généralement appelée « la mesure en amont », incarnée par l'école classique de comptabilité, elle met en avant la méthode de valorisation en coût historique.

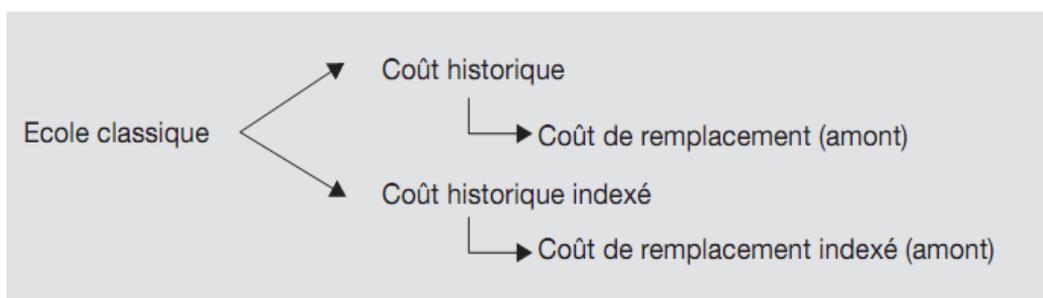


Schéma N° 3 : Illustration de l'école néoclassique¹.

Il est clair que la méthode du coût historique est traditionnellement rattaché à la classification monétaire vu l'élément commun qui leur est convenu « la stabilité ». L'école avait une vue logique comme s'est illustré au-dessous.

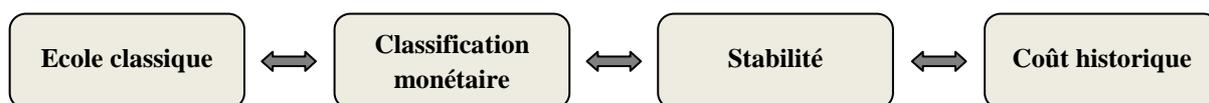


Figure N° 2 : la vue logique de l'école classique

Chaque catégorie d'actif et de passif a sa base d'évaluation pour l'école classique qui s'est appuyé principalement sur la méthode classique « coût historique ».

¹ Stettler. A et Gherbi. R, Idem, p. 243.

1.3.2. L'école moderne et la classification financière :

La classification financière des éléments des états financiers vise à les segmenter non pas selon un critère de stationnarité de la valeur dans le temps, mais selon un critère de convertibilité de la valeur en trésorerie.

Le cadre conceptuel de l'IASB suggère et insiste sur l'approche mixte (mixed attribute model) de ces deux Ecoles, en indiquant que le coût historique demeure conventionnellement la mesure modale des états financiers des entreprises tout en y combinant des grandeurs issues de l'Ecole moderne¹.

L'intérêt de cette classification est utilisé généralement pour apprécier chaque groupe d'éléments du bilan sur une base fiable, pertinente et homogène, dans le temps et même dans l'espace lors d'une similarité des méthodes. Cette tendance de jalonnements dogmatiques est généralement appelée « la mesure en aval », prônée par l'école moderne de comptabilité, elle met en avant la méthode de valorisation en valeur économique.

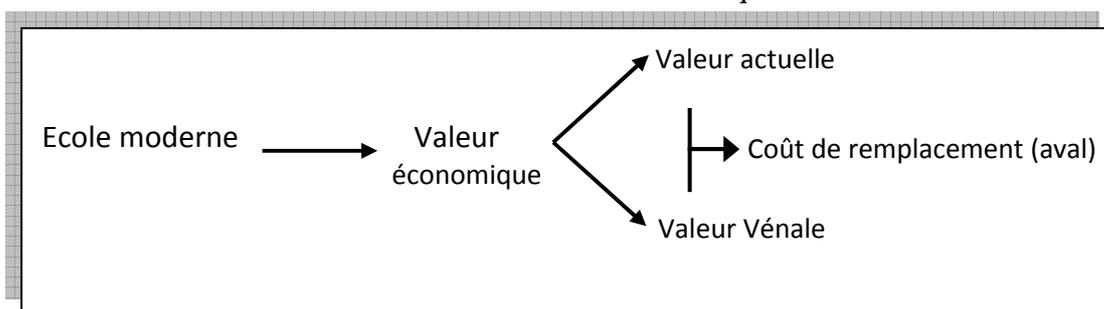


Figure N° 3: Illustration de l'école moderne².

Parmi les différentes déclinaisons de la valeur économique, on trouve (Figure 6),

La valeur actuelle et la valeur vénale qui représentent simultanément les méthodes comptables appliquées au sein de l'entreprise et le coût de remplacement qui représente en outre une méthode quantitative d'évaluation.

Le problème réside à cette dernière valeur qui exige à l'entreprise, d'une part, la capacité d'anticipation correcte des marchés et, d'autre part, en la prédisposition naturelle de l'entité à céder en tout temps, les éléments de sa fortune³.

1 Stettler. A et Gherbi. R, Idem, p. 244.

2 Stettler. A et Gherbi. R, Idem, p. 244.

3 Stettler. A et Gherbi. R, Idem, p. 245.

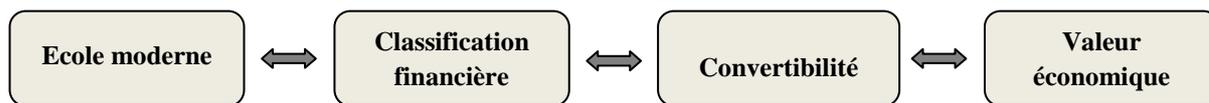


Figure N° 4: Vue d'ensemble de l'école moderne

Chaque catégorie d'actif et de passif a sa base d'évaluation pour l'école moderne qui s'est appuyé principalement sur la méthode moderne « Valeur économique ».

2. Un nouveau vocabulaire s'est introduit ?

Il est à rappeler qu'il existe plusieurs valeurs d'actifs et de passifs d'entreprises, nous présentons dans cette deuxième sous-section, le vocabulaire nécessaire pour en comprendre ces valeurs et synthétisons de ce fait la démarche logique proposée par l'IASB. Nous allons voir que la valeur ait pris une nouvelle tendance de la part des normalisateurs et ait une place prépondérante au sein des entreprises qui appliquent une comptabilité qui répond aux normes internationales.

2.1. Valeurs dépendent des méthodes comptables :

Il existe plusieurs types de valeurs qui dépendent essentiellement des méthodes comptables internes où on peut les reclasser en deux parties, les valeurs qui pourraient exister évidemment sans avoir appliqué des méthodes internes afin de les représenter aux états financiers, une autre partie des valeurs plutôt exigent des méthodes pour que l'entreprise puisse les représenter, mais ça reste toujours des valeurs dépendantes des méthodes comptables.

Valeur existant au sein de l'entreprise :

Cette catégorie pourrait rassembler des valeurs existant depuis longtemps dans la littérature et qui sont appliqué normalement par plusieurs pays vu leur simplicité et leur disponibilité spontanée aux seins des entreprises.

a) Valeur comptable :

La valeur comptable est un montant pour lequel un actif est déjà comptabilisé au bilan après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuellement relatifs à cet actif, pour cela, elle est également appelée la VNC, la Valeur Nette Comptable.

b) Coût historique :

Le coût historique se définit comme « le montant déboursé pour acquérir un actif ou le montant obtenu afin d'encourir une dette »¹. Cette valeur a un caractère d'objectivité puisqu'elle préserve l'unicité de doctrine du processus de mesure.

c) Coût amorti :

Cette valeur est appliquée notamment pour les actifs et passifs financiers, elle se définit comme « le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité »².

2.1.1. Valeurs exigeant des méthodes comptables internes :

La littérature a traité d'autres valeurs qui pourraient exister au sein de l'entreprise et que cette dernière ait l'obligation de les avoir calculées à partir des données comptables courantes.

1 Stettler. A et Gherbi. R, Idem, p. 244.

2 IAS 39, norme relative à « la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers ».

a) Valeur recouvrable

« La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité »¹. C.à.d. la valeur la plus haute de la juste valeur et la valeur d'utilité.

La norme IAS 36 définit la valeur d'utilité comme « la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif durant la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser cet actif. (Durée d'utilité)

b) Valeur réalisable

La valeur réalisable de l'actif est la valeur d'usage de l'actif, lequel était estimé sur base d'une estimation prudente de la durée de vie restante.

Valeur de tous les éléments d'actif dont le degré de liquidité dans le cas du fonctionnement normal de l'entreprise est à court terme c'est-à-dire à moins d'un an, sans pour autant être des valeurs disponibles.

c) Valeur d'usage :

La valeur d'usage d'un actif est définie comme : « la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie ».

En général, cette valeur est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus. Si ces derniers ne sont pas pertinents pour l'entité, d'autres critères devront être retenus pour évaluer les avantages futurs attendus (potentiel de services attendus par exemple).

La valeur d'usage, étant basée sur des flux de trésorerie attendus, se calcule en actualisant des flux de trésorerie pendant une période donnée (qui sera égale à la durée d'amortissement ou de consommation des avantages économiques futurs) et ce, en fonction d'un taux d'actualisation.

1 IAS 36, norme relative à la « Dépréciation d'actifs ».

Ce calcul est relativement difficile car il exige que les responsables soient en mesure de pouvoir déterminer avec suffisamment de fiabilité les flux futurs de trésorerie, et pose le problème du choix du taux d'actualisation.

2.2. Valeurs dépendent des marchés financiers :

Il existe plusieurs types de valeurs qui dépendent essentiellement de l'existence des marchés financiers où on peut les reclasser en deux parties, les valeurs qui sont existées évidemment et traitées par l'école moderne, une autre partie dont le débats sur ces valeur est toujours existé, proposées par l'IASB et fait apparaitre une nouvelles appréciation et un nouveau vocabulaire à mettre en place.

2.2.1. Les valeurs traitées par l'école moderne :

L'école moderne n'a cessé de traiter les différentes valeurs que ne nous pourrions pas les retrouver aux seins des entreprises, elles dépendent plutôt de l'existence d'un marché financier et puis s'il est actif ou pas.

a) Valeur économique :

Dans cette étude, on est en train de traiter les biens immobiliers dont ils présentent la plus longue durée de vie économique. Leur valeur est considérée comme économique le fait que l'entreprise dispose d'un avantage qui est économique future, c'est pour cela que la littérature utilise ce terme pour accentuer l'avantage que dispose l'entreprise.

La valeur économique de l'actif d'une entreprise cotée est fréquemment comparée par les analystes et les investisseurs avec sa valeur de marché.

La valeur de marché d'un actif recouvre deux types de mesure, elle peut désigner une valeur négociable et constatée sur un marché à l'instant observé : il s'agit d'un prix de transaction plutôt que d'une valeur. Cette valeur devrait prendre une autre signification, elle peut désigner une valeur calculée ou valeur de rentabilité : il ne s'agit plus d'un prix observable mais du niveau de prix « valeur économique ».

b) Valeur actuelle :

La valeur actuelle est la valeur qui a cours, au moment où on se parle. On peut dire par exemple que les cours du jour permettent de déterminer la valeur actuelle d'un portefeuille de titres cotés en Bourse.

c) Valeur vénale :

La valeur vénale d'un bien immobilier dépend essentiellement de l'économie nationale voire mondiale, c.à.d. du marché sur lequel il se place ce bien et par conséquent de son revenu effectif ou théorique.

La valeur vénale d'un bien immobilier peut évoluer en fonction de la volonté de l'Etat, elle pourrait favoriser ou non leurs transactions encadrée par les règles de Droit public, aussi, en fonction des intérêts des particuliers à céder ou acquérir des biens immobiliers déterminés par le Droit privé.

2.2.2. Les valeurs proposées par l'IASB :

L'IASB a introduit un nouveau concept qui a fait un débat particulier depuis les années 1970 jusqu'à nos jours, la juste valeur est désormais offrir aux états financiers une image plus réaliste pour que ses utilisateurs puissent prendre une décision adéquate avec leurs attentes.

a) La juste valeur à travers le « Mark-to-Market » :

En termes simples, la juste valeur consiste en la réévaluation d'actifs non vendus et de passifs non réglés aux prix du marché de façon périodique. Elle s'applique principalement aux actifs et aux passifs financiers, comme elle peut s'appliquer aux actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les actifs incorporels, ces actifs pourront être soumis à l'évaluation de la juste valeur dans certaines circonstances, en se référant, toujours, à un marché actif.

b) La juste valeur à travers « Le Mark-to-Model » :

Le mark-to-model consiste à se référer à un modèle interne à l'entreprise basé sur des hypothèses formulés par l'évaluateur en vue d'arriver à une juste valeur, cette méthode est appliquée dans les pays développés lorsque le marché devient inactif. Ce qu'on va proposer dans cette étude, de se référer à ce modèle dans le cas de l'absence d'un marché financier, cette approche a des inconvénients où on va les réétudier ultérieurement.

2.3. Les outils à mettre en œuvre :

Pour que les préparateurs des états financiers puissent obtenir des valeurs qui dépendent des méthodes comptables, il leur faut des outils à mettre à leur disposition, on peut également les reclasser en deux parties.

2.3.1. Les instruments à mettre en œuvre :

Les instruments à mettre en œuvre en interne sont des techniques utilisés par l'entreprise pour que les actifs détenus par l'entreprise soient actualisés de façon fiable et exacte.

a) Unité génératrice de trésorerie

L'unité génératrice de trésorerie d'un actif est le plus petit groupe d'actifs dont son utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. C'est à l'échelle de ces UGT que se font les tests de valeur « *impairment tests* » ponctuellement s'il y a des raisons de penser que leur valeur ait baissé.

b) Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est utilisé pour déprécier des flux futurs et déterminer leur valeur actuelle c'est à dire leur valeur à la date d'aujourd'hui. La valeur donnée au temps étant le fondement de l'actualisation, ce taux est toujours positif.

Le taux d'actualisation est un taux qui reflète l'évaluation actuelle par le marché de :

- La valeur temps de l'argent ;
- Les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Tel que défini ci-dessus, le taux d'actualisation est le taux de rentabilité que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement qui générerait des flux de trésorerie dont le montant, l'échéancier et le profil de risque seraient équivalents à ceux que l'entité s'attend à obtenir de l'actif¹.

c) Indice de dépréciation

Il existe une liste non exhaustive d'indices qui sont externes ou bien internes à l'origine du constat d'une dépréciation, ils sont à la base des facteurs non prévus par l'entreprise.

- ❖ Indices externes :
 - ✓ Une baisse plus que normale de la valeur du marché
 - ✓ Des changements importants dans l'environnement technique, économique ou juridique, ayant un effet négatif sur l'entreprise
 - ✓ L'augmentation des taux d'intérêt
- ❖ Indices internes :
 - ✓ Une obsolescence ou une dégradation physique non prévue par le plan d'amortissement
 - ✓ Des performances économiques inférieures aux prévisions
 - ✓ Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif

Ces facteurs sont le fait générateur et l'indice de dépréciation d'actif d'entreprise.

¹ IAS 36, norme relative à la « Dépréciation d'actifs », paragraphe 55 et 56.

2.3.2. Les outils générés en interne :

Les outils générés en interne sont les résultantes après que les entreprises mettent en œuvre les différents instruments que nous avons déjà développés, les principaux outils qui sont générés en interne sont :

a) Cash flows futurs :

Les résultats des cycles d'exploitation récurrents sont les meilleurs critères comptables de prévision des cash-flows futurs qui pourrait les exprimer de façon crédible.

Les cash-flows futurs nécessitent de les estimer ou les prévoir, en d'autres termes, de les actualiser car leur valeur ne dépend pas de la date actuelle mais de la date de leur encaissement ou décaissement.

Les flux de trésorerie sont généralement mesurés pendant une période limitée de temps spécifiée. Cette mesure peut être utilisé pour calculer des paramètres qui donnent des informations sur la valeur et la situation financière de l'entreprise, ils peuvent être utilisés pour :

- La déterminer des « taux de rendement » ;
- La résolution des problèmes de liquidité. ;
- La mesure des bénéfices réels lorsque la comptabilité d'un exercice ne représente pas une certaine réalité économique ;
- L'estimation adéquate de la «qualité» des revenus générés par la comptabilité d'exercice ;
- L'évaluation des risques des produits financiers, généralement en ce qui concerne les exigences de réinvestissement, etc.

b) Perte de valeur :

Une perte de valeur est la dépréciation d'un actif monétaire, financier ou d'un actif physique (exemple d'un bien immobilier), sa constatation doit être imputée comme une moins-value probable sur un élément d'actif.

Si la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée sur la base d'une UGT. Le montant de la perte de valeur doit être réparti au prorata entre les différents actifs.

Il faut que l'entreprise, à chaque date de clôture, face une estimation des pertes de valeur qui ont été déjà imputées et ce, pour qu'elle réalise une éventuelle production de la valeur recouvrable après qu'elle s'assure que cette perte de valeur soit susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué, ce qu'on appelle, la reprise d'une perte de valeur.

c) Le goodwill :

On pourrait jamais traiter le sujet d'évaluation sans aborder le concept ou bien la méthode du goodwill qui est une méthode de valorisation dite mixte qui vise essentiellement à corriger les valeurs patrimoniales pour tenir compte de la rentabilité économique anticipée de l'entreprise. Cette méthode est susceptible de déterminer la différence entre l'actif économique est l'actif net (book value) de l'entreprise pour obtenir d'éventuelles des plus-values.

A cet effet, le goodwill est un actif incorporel qui représente généralement la valeur d'actifs incorporels tels que la notoriété de la marque de l'entreprise, les bonnes relations avec ses clients et ses employés ou encore les brevets et les technologies propriétaires¹, etc.

La question du goodwill est souvent soulevée lors de l'acquisition d'une entreprise par une autre, dans ce cas-là, il correspond généralement au montant qui a été payé au-delà de la valeur de l'actif net (book value).

En ce qui concerne la perte de valeur comptabilisée pour un goodwill, cette dernière ne doit pas être reprise lors d'une période ultérieure.

¹ Définition proposée par le site « cafedelabourse.com » qui propose des analyses de l'économie, l'investissement, la Bourse et les marchés financiers.

3. La valeur est objective ou subjective ?

Il existe deux conceptions de la valeur selon les classiques, elle peut être objective comme elle pourrait être subjective, on va traiter dans cette sous-section les paramètres ou bien les conditions de l'objectivité ou de la subjectivité de la valeur en générale. Ces deux systèmes théoriques sont identifiés dans l'histoire de la pensée économique.

On va dire que si le prix d'un bien est clairement identifié comme étant la somme de monnaie échangée à une date donnée pour l'acquérir, la valeur de ce bien n'est pas clairement établie le fait que les prix changent.

La conception subjective de la valeur peut être considérée par la désidérabilité du consommateur pour un bien, c'est-à-dire ce que l'acheteur estime, ce qui fonde la valeur et qui la rend subjective.

Cette conception, intègre à l'économie le champ de la psychologie. Cette valeur de distribution (relation du bien à la personne) trouve sa réalisation dans la notion de prix (ce dernier est fixé par le marché ou tout autre mécanisme analogue) qui lui restitue sa pertinence économique.

En effet, cette valeur correspond à l'estimation publique qui est liée à la notion philosophique et morale de juste prix.

Or, la conception objective perçoit la valeur comme l'ensemble des coûts engendrés pour en produire un bien un service : en d'autres termes, c'est la valeur de production. Cette valeur est objective car le prix est déterminé entre deux parties bien informées et dans des conditions normales.

De ce fait, ces deux conceptions ne s'opposent pas totalement :

- Disposer d'une conception subjectiviste de la valeur n'interdit pas de réaliser des opérations objectives pour déterminer la valeur (exemple : calcul de la plus-value) ;
- Avoir une conception objectiviste de la valeur n'empêche pas de reconnaître des variations de valeurs sur la base des différentes situations et points de vue.

3.1. La conception objective de la valeur :

Dans cette perspective, la valorisation d'un bien peut s'être référée à un facteur objectif, matérialisé par un critère mesurable qui est « le travail ». On trouve deux principales visions qui mettent en avant l'objectivité de la valeur.

3.1.1. La vision des économistes classiques :

Adam Smith et David Ricardo distinguent plusieurs valeurs telles que la valeur d'échange et la valeur d'usage. Ces économistes cherchent une cause objective pouvant expliquer les prix des différentes commodités, ils donnent beaucoup d'importance à la valeur d'échange parce qu'elle est la référence de valeurs dans toutes les transactions. On trouve aussi, William Petty, John Locke, qui déterminent la propriété individuelle par le travail, idem pour David Hume qui voit que le travail a un rôle essentiel dans la détermination de la valeur d'un bien.

Adam Smith considère le travail comme étant la source incontournable de la richesse des nations.

Selon lui, la quantité de travail que la marchandise peut acheter ou commander constitue précisément la valeur d'un bien. Il identifie le travail comme étant l'origine du profit et de la rente.

La valeur réelle de l'ensemble des différentes composantes de prix doit être observée, elle est mesurée par la quantité de travail qu'ils peuvent, chacun d'entre les parties, acheté ou commandé.

David Ricardo développe cette notion de valeur-travail introduite par Adam Smith et cherche de ce fait à concevoir la philosophie de Smith afin de comprendre comment le travail se transfère en profit. Selon lui, la valeur d'un bien est égale, non seulement à la quantité de travail qu'il peut commander, mais aussi, à la quantité de travail direct et indirect nécessaire à sa transformation.

L'idée de Ricardo consiste à « si un secteur d'activité est plus rentable que d'autres, il attire certainement des investisseurs potentiels qui sont implantés dans des secteurs dont les taux de rentabilité sont considérés plus faibles ».

De ce fait, cet économiste arrive à dire que la valeur-travail n'est pas compatible avec un taux de rentabilité uniforme le fait que les instruments de productions aient des durées de vie différentes.

3.1.2. La vision des marxistes :

Karl Marx prend l'idée de Smith qui consiste à « la valeur-travail » développé par Ricardo qui considère le travail comme une commodité ordinaire, Marx juge cette réflexion de « valeur-travail » incomplète, il considère que le travail n'est pas à l'origine de toute valeur. Pour lui, les rémunérations des salariés ne représentent nulle part la valeur du travail, il voit qu'elle est une location de la force ou l'effort du salarié.

En ce qui concerne la relation valeur-travail et sa compatibilité avec un taux de rentabilité uniforme parmi les industries, Marx renforce et s'appuie sur le principe de la division du capital introduite par Adam Smith. Après son infirmation sur ce que le travail soit la mesure ou bien la référence de la valeur, il ajoute à cette proposition de Smith que le travail permet une augmentation du capital et ce, permet de reposer les bases d'un système de valeur-travail compatible un taux uniforme des profits.

3.2.La conception subjective de la valeur :

Comme il a été précédemment développé, le concept d'utilité, a une relation directe avec les besoins et les désires diverses des différentes personnes, ces dernières sont généralement les investisseurs qui sont intéressés par la valeur. Ce concept d'utilité est très ancien, il est à la faveur de la majorité des économistes contemporains. On peut le faire remonter à « Démocrite, à St Thomas d'Aquin, et aux scolastiques espagnols ».

3.2.1. L'école classique des économistes français :

On ne pourrait jamais évoquer les économistes classiques français sans citer « Étienne Bonnot de Condillac », qui pour lui, la valeur est comme un verre d'eau fraîche dans un désolé, ceci, pour montrer combien « l'utilité » et « la valeur d'usage » sont en réalité le fondement unique de la valeur. De leur part « Turgot et Say » reprennent cette notion à leur compte.

3.2.2. L'école néo-classique :

Ce qui nous intéresse dans notre travail, c'est bien les travaux des économistes néo-classiques, cette école met l'accent aussi, sur la valeur-utilité, ses travaux ont beaucoup influencé les positionnements de l'IASB. Ces économistes considèrent la valeur comme étant la mesure du désir ou de l'envie qu'un agent économique conçoit pour un bien ou un service. Ce qui rend la valeur ait une appréciation subjective qui n'est pas mesurable, elle est plutôt liée aux préférences et aux besoins de l'utilisateur du bien ou du service, ce qui est appelé par l'IASB, « les utilisateurs de l'information financière ».

William Jevons développe la notion de « degré final d'utilité » (utilité marginale). Il reprend l'exemple du verre d'eau, un homme assoiffé dans le désert est prêt à payer une « fortune » pour un verre d'eau, où il réintroduit donc une subjectivité dans la détermination de la valeur.

Aussi, Léon Walras introduit le concept de « l'équilibre général », cette problématique est basée sur la notion d'utilité. Dans ce modèle, la valeur est effectivement la conséquence de préférences individuelles précisées par des fonctions d'utilité.

En revenant à la théorie néoclassique, elle adopte cette conception de « la valeur-utilité », qui est censée liée à l'utilité dégagée par la satisfaction des besoins. Donc, la formation des prix et valeurs ne dépend cependant plus que de cette utilité marginale.

Conclusion de la section 1 :

Les différentes pensées économiques ont bien contribué dans la conception de la valeur qui est vraiment difficile à la déterminer, il a eu plusieurs modèles de présentation comptable, ces derniers ont un cadre de référence qui pourrait être défini soit par un coût, soit à une valeur d'échange. La mise en applications des modèles déterminant la valeur reste très difficile à la concrétiser, ce qui remet en question les différents outils à mettre en œuvre, dans la présente section, on a essayé à relever quelques points liées aux conditions dont la valeur est censée être objective, or, il existe conditions où la valeur prendrait une conception subjective.

Section 2:Fondements théoriques :**Introduction de la section 2 :**

Les évaluateurs travaillent habituellement avec des méthodes pour indiquer la valeur des actifs d'entreprises à partir de leur analyse des comptes même s'il existe un cours boursier, ce qui nous montre qu'il ne faut évidemment toujours pas négliger les données existantes sur les registres comptables, c'est au fait, la référence la plus sûre.

En ce qui concerne les actifs, le test de dépréciation de leur valeur est un élément fondamental de mesure et d'évaluation, c'est une démarche qui fait appel au jugement que la comptabilité évolue et qu'elle n'est pas si simple et élémentaire, ce qui justifie notre problématique en l'absence d'un marché des valeurs immobilières.

La dépréciation de valeur engendre la création d'une provision, cette dernière demande plus d'attention, elle peut procurer des risques. La comptabilité qui a une certaine prudence concentre sur cet élément qui pourrait avoir des impacts sur la présentation des informations comptables et financières à l'avenir.

Alors, dans ce système comptabilité, l'important est de tout mesurer, valoriser à un prix que des parties raisonnables détermineraient entre elles et ce, sur un marché actif et dans des conditions de concurrence les plus normales¹, Or il y a beaucoup de domaines pour lesquelles on n'a pas de valeur de marché, cela, soit à cause d'une absence totale, soit, un marché qui n'est pas actif, soit en période de crise. Dans ce cas-là, on va aboutir à inventer une valeur de marché, ce qui est appelé dans le jargon financier « un proxy ». Déterminer une valeur à travers des méthodes mathématiques permet plus ou moins de présenter une démarche en toute transparence, surtout, lorsqu'on se trouve dans des situations de risques extrêmes.

A cet effet, nous sommes en train de poser le même questionnement qu'a prononcé Jérôme Haas, Président de l'ANC :

« La question, à mon avis, est la suivante : comment trouver un modèle qui prenne en compte la réalité des marchés mais qui consiste à garder en comptabilité ce qui est fidèle, ce

¹Inspiré du discours prononcé par Jérôme Haas, Président de l'ANC « l'Autorité des Normes Comptable », lors de la journée annuelle de l'évaluation CNCC, le 28 Octobre 2010.

qui est true and fair qui apporte confiance et sécurité. Comment faire cela, où placer la frontière ? ».

1. Qu'est-ce que la valeur ? :

La « valeur de marché » est un terme générique qui consiste à juger qu'un actif d'entreprise reprend deux types de mesure. Ce terme désigne dans un premier sens :

- ❖ Une valeur négociable, constatée et observée sur un marché à l'instant considéré : il s'agit dans ce cas là d'un prix de transaction et non pas d'une valeur (le cours boursier ou le prix négocié d'un matériel entre deux parties, par exemple)¹.

La valeur de marché peut prendre une autre signification pour désigner :

- ❖ Une valeur calculée par rapport à sa rentabilité : il ne s'agit plus d'un prix observable mais plutôt du niveau de prix « économiquement juste ».

Alors, on peut résumer et dire que la valeur de marché d'un actif pourrait se mesurer comme la valeur actuelle des revenus futurs, cette valeur actualisée peut être calculée de prendre en considération :

- une projection de revenus futurs
- le coût du capital de référence.

La valeur en général est comment les personnes apprécient les choses, pourquoi et à quel point ?, Les premières investigations philosophiques ont cherché à comprendre la différence en le bon et le mauvais, dans ces derniers temps, une grande partie de la théorie de la valeur est scientifiquement justifiée.

1.1.La théorie de la valeur :

On ne peut traiter le concept de la valeur sans parler de la théorie qui l'a structuré. Cette théorie a été énoncée par Menger et Jevons, ensuite par Wieser et Bohm-Bawerk, elle a été développée par William Smart, d'où, il a édité un petit livre intitulé 'Introduction à la théorie de la valeur', il a affirmé qu'il n'y a aucun terme qui pourrait remplacer celui

¹Smart W. (1931), « An introduction to the theory of value », Macmillan and co, limited, London, p.2.

de "valeur", il est populariser et familiariser à travers son utilisation courante et quotidienne, Smart a tout à fait mis la différence entre deux sens de valeurs, la première signifie l'utilité et une deuxième désigne le pouvoir d'achat en quelque sorte¹.

Il a ajouté aussi que la théorie de la valeur occupe une place prépondérante dans la théorie économique, cette dernière fait la différence entre une valeur intrinsèque et une valeur instrumentale. On trouve des fois un objet qui vaut très chère mais qui n'a aucune valeur d'utilisation, parfois, on se trouve sans le cas inverse, un objet qui ne vaut pas chère, il est abordable et très utilisable, cela veut dire qu'il est judicieux de faire la différence entre une chose qui est bonnes en elle-même, et autre qui soit utilisée pour obtenir d'autres choses qui sont bonnes. Bien qu'on pourrait avoir un objet étant à la fois utile en soi, et comme un moyen d'atteindre d'autres marchandises².

1.1.1 La valeur intrinsèque :

La valeur est la puissance vivifiante de quoi que ce soit ; le coût, la quantité de travail nécessaire à sa production ; le prix, la quantité de travail que son possesseur aura en échange de cela. La «valeur» signifie la force, ou "l'exploitation" de quoi que ce soit vers le maintien de la vie. Elle a toujours un double objectif, c'est-à-dire, principalement, elle est intrinsèque, et secondairement efficace. La valeur intrinsèque est la puissance absolue de n'importe quel objet, en économie d'entreprise, on peut dire marchandise, et dans notre cas d'étude, on veut dire les actifs figurés au bilan, cela, pour soutenir la vie de l'entreprise, que les hommes refusent ou les méprisent. Utilisé ou non, leur pouvoir est en eux, mais il faut que cette valeur leur soit efficace.

La valeur intrinsèque est la valeur philosophique d'un objet, le prix de cet objet pourrait être surévalué ou-bien sous-évalué, dans ce cas-là, le prix ne représente pas la valeur intrinsèque. On peut aussi rajouter le proverbe qui dit que « la santé n'a pas de valeur », c.à.d. elle n'a pas de valeur intrinsèque.

1Smart W. (1931), « An introduction to the theory of value », Macmillan and co, limited, London.

2L'argumentation a été énoncée par le philosophe canadien John McMurtry au sein de l'Encyclopédie des systèmes de soutien de la vie publié par l'UNESCO.

La valeur intrinsèque d'un objet peut être considérée comme une fin en soi¹, c'est un terme employé dans l'axiologie, l'étude de la qualité ou l'étude philosophique de la valeur.

1.1.2 La valeur instrumentale :

La valeur instrumentale (ou valeur extrinsèque), dont la valeur dépend de combien un objet génère de la valeur intrinsèque, Il est en contraste avec cette dernière.

Contrairement à la valeur intrinsèque, la valeur instrumentale ou contributive est la valeur ordinaire des objets, les objets physiques et abstraits et non pas comme fins en eux-mêmes. Elle doit aussi être un moyen de parvenir à quelque chose d'autre. Il est étudié dans le domaine de la théorie de la valeur.

Comme on a déjà développé précédemment, la valeur instrumentale peut être positive comme elle peut être négative. Par exemple un objet qui vaut très chère mais qui n'a aucune valeur a une valeur instrumentale positive et en même temps, il a une valeur intrinsèque négative et vice versa.

Aussi, on trouve la valeur instrumentale à court et à long terme, cela veut dire que cette valeur dépend de la durée pour la génération des extrémités en soi « La chaîne de la durée des événements : le temps nécessaire pour atteindre l'événement terminal ». Elle se distingue de la durée de la valeur, ce qui correspond à la durée de l'existence ou de l'intensité de l'objet lui-même. Elle se distingue aussi du montant des causes et des effets dans la chaîne des événements².

1.2. Théorie des valeurs extrêmes EVT :

La théorie des valeurs extrêmes est utilisée pour comprendre les principaux enjeux de la gestion des risques de valeur, c'est une branche de statistiques qui traite les écarts existant dans les probabilités d'événements qui sont plus extrêmes lors de leur observation. L'Analyse de la valeur extrême est largement utilisée dans de nombreuses disciplines, elle est utilisée dans le domaine sciences de la terre pour estimer la valeur liée à une manifestation d'inondation, aussi, elle est utilisée dans domaine des banques essentiellement par le comité

1 Schalow F. (2012), « Kant and the question of values » in Ivo de Gennaro, (2012), Value: « Sources and readings on a Key concept of the globalized world », Brill, p. 138.

2 White M.D, (2012), « Value in economics: accentuate the qualitative but dont eliminate the quantitative » in Ivo de Gennaro, (2012), Value: « Sources and readings on a Key concept of the globalized world », Brill, p. 331.

de Bale pour définir la mesure des risques de l'insolvabilité de certaines entreprises. Elle est fréquemment utilisée dans le domaine des finances. La théorie des valeurs extrêmes sera donc un moyen pour comprendre l'impact des événements rares sur la mesure de la qualité de pertes potentielles dues au risque des marchés financiers¹.

1.2.1 La valeur à risque VaR :

Les marchés financiers sont «vulnérables» à la flambée des prix comme on a assisté au cours des dernières décennies. Au dépit d'un environnement imprévisible, volatile et risqué, la protection contre le risque de marché est devenue une tâche nécessaire et indispensable. Il est si important de modéliser les fluctuations des prix de marché et mettre en œuvre un outil efficace pour la gestion du risque des prix. La Value à Risque est devenue une mesure de risque populaire dans l'industrie financière. Elle répond à la question de « à quel point nous pouvons perdre avec une probabilité donnée sur un certain horizon de temps une valeur risquée ? ». La popularité de cet instrument est essentiellement due à sa simplicité conceptuelle². La VaR réduit le risque associé à un portefeuille à un seul numéro, la perte associée à une probabilité donnée. En outre, il aide les gestionnaires de portefeuille de déterminer la politique de gestion des risques la plus appropriée pour une situation donnée.

Les approches existantes pour l'estimation de la VaR peuvent être classées en trois approches :

- 1) L'approche de simulation historique non paramétrique (SH).
- 2) L'approche paramétrique basée sur un modèle économétrique pour tester la dynamique de volatilité et de l'hypothèse de normalité conditionnelle et ce, pour décrire l'ensemble de la distribution des rendements espérés.
- 3) L'approche de la théorie des valeurs extrêmes : Dans ce cas-là, les techniques de 'EVT' peuvent être efficaces³.

Le problème qui est rencontré par les chercheurs est bien entendu la détermination du nombre des valeurs extrêmes qui doivent être utilisées dans les procédures d'estimation.

1Marimoutou V et al, « (2009), « Extreme Value Theory and Value at Risk: Application to oil market », Energy Economics, vol 31, p. 520.

2Marimoutou V et al, Idem, p. 520.

3Danielsson J et de Vries CG, (1997), « Tail index and quantile estimation with very high frequency data », Journal of Empirical Finance, vol 4, pp. 245.

1.2.2 De la quantification de risques des valeurs extrêmes :

Il est à démontrer que la précipitation des valeurs extrêmes est une alternative plus cohérente basée sur une analyse purement théorique. La théorie des valeurs extrêmes est appliquée essentiellement pour permettre aux évaluateurs d'estimer la probabilité associée à des événements extrêmes et risqués. Aussi, cet outil peut servir à modéliser l'incidence de krachs boursiers ou de tensions extrêmes sur les portefeuilles des investisseurs¹. Contrairement aux méthodes fondées sur la valeur exposée au risque, la théorie des valeurs extrêmes permet de quantifier le risque associé à un événement et par conséquent de le réduire tant qu'il est observable et mesurable.

1.3. La différence entre l'utilité et la valeur :

L'objectif économique de la civilisation est de transformer l'ensemble de l'environnement naturel de l'homme à partir d'une relation d'hostilité ou d'indifférence à une relation d'utilité².

Ce qui est difficile dans l'utilité, son estimation par rapport aux prix, ce dernier est facilement déterminé, tandis que l'utilité est difficilement appréciée, c'est un débat qui est ancien dans la littérature. Il est indispensable que la valeur doive refléter l'utilité.

Pour changer l'utilité en valeur, il doit y avoir, une capacité de satisfaire le besoin, aussi une certaine dépendance des biens en particulier contenant l'utilité, qui devrait être utilisé dans les procédures d'estimation.

1.3.1 La relation valeur-utilité :

La relation de la valeur à l'utilité, en fait, peut être décrite comme la relation d'un état positif qu'on peut le retracer par le besoin, un matériel ne peut être acquis que dans le cas où l'entreprise a besoin de ses prestations. Si, la distinction entre la valeur et l'utilité semble indispensable à la clarté de la pensée, elle doit être maintenue dans une relation au nécessaire. La valeur ne peut être obtenue et améliorée que par une évaluation, ce qui est effectué en termes d'utilité. A ce titre, il est à rappeler qu'il faut comprendre cette philosophie qui existe

¹Bensalah. Y, (2000), « Steps in Applying Extreme Value Theory to Finance: A Review », Bank of Canada Working Paper 2000-20.

²Smart W. (1931), Op cit, p. 13.

entre ces deux concepts clefs qui font des bouleversements aux seins des organisations et ce, après une amélioration de la relation qui existe entre valeur et utilité.

A cet égard, il est à retenir qu'il faut bien prendre en considération ces concepts pour permettre les utiliser dans une pratique d'évaluation et ce, pour arriver à une meilleure présentation des états financiers.

1.3.2 L'évaluation de l'utilité :

Quand le risque pourra être bien déterminé et mesuré, l'évaluation et la détermination de l'utilité de la valeur sera une résultante qui est engendré après cette opération. L'étude des phénomènes extrêmes, par exemple la crise asiatique, la dernière crise des subprimes sont au centre de l'intérêt des différents investisseurs. Les travaux récents préfèrent se focaliser sur l'évaluation du risque, cette action doit tenir compte du contexte pour mieux appréhender l'utilité qui y existe. D'autres favorisent l'élaboration d'un certain nombre d'indicateurs utiles à la gestion du risque¹.

Il faut d'abord suivre la théorie de la valeur, pour permettre d'avoir une approche décisive par rapport à la démarche de la technique d'évaluation. De ce fait, il faut rappeler que, la vraie valeur permet d'obtenir un acte de jugement le fait que l'entreprise respect un principe fondamental qui est la fiabilité, ce dernier est dicté par l'organisme normalisateur l'IASB. Cela, va permettre de satisfaire l'un des critères de la mise en place des normes internationales, aussi, l'entreprise va arriver donc à présenter une information financière en appliquant le principe de la pertinence qui, ne sera obtenu que par le biais d'une « Faire value ».

2. Les différentes approches de la valorisation :

La présente sous-section expose une vue d'ensemble sur les différentes approches appliquées pour l'évaluation et la valorisation des actifs d'entreprise. Il faut respecter leurs appuis dans lesquelles peuvent s'inscrire l'ensemble des méthodes financières d'évaluation.

Pour un utilisateur des états financiers, l'appréciation qualitative des actifs d'une entreprise est une étape cruciale dans la prise de décision. L'objet est donc :

¹Boulier J-F et al, (1998), «Application de la théorie des valeurs extrêmes aux marchés financiers », Banque & Marchés, vol n° 32, p. 6.

- exposer les différentes approches d'évaluation, une source de raisonnement de capitaux.
- Présenter les différentes méthodes adéquates pour appréhender la pluralité des situations économiques et financières.

L'évaluation des actifs est généralement fondée sur la mise en œuvre de méthodes différentes relevant de trois approches :

- ✓ Actualisation des flux,
- ✓ Comparaisons avec les prix du marché
- ✓ Détermination des coûts de reconstitution ou de remplacement « approche mixte ».

2.1. Approche actuarielle :

Cette approche met en avant les flux futurs de l'entreprise dont la valeur est la somme actuelle de son rendement futur. Il s'agit donc d'actualiser les montants que l'investisseur attendra dans le futur sur l'entreprise. L'approche actuarielle reste donc la référence la plus pratiquée dans toute procédure d'évaluation d'entreprise¹.

Il faut dire que les approches fondées sur les revenus actualisés sont les plus privilégiées et ce, au détriment des deux autres, de nombreuses interrogations sont alors posées autour des méthodes, on peut poser ces questions :

- ❖ Ces méthodes permettront-elles d'identifier les revenus attribuables aux actifs corporels et incorporels évalués par rapport aux résultats générés par l'entreprise ?
- ❖ Est-ce qu'elles pourraient déterminer le taux d'actualisation adéquat des flux attendus ou encore la durée de vie de ces actifs ?

La distinction entre la propriété juridique et économique semble très difficile, surtout, sans un contexte international, on peut ajouter aussi que les impacts de la localisation des actifs sur l'imposition des bénéfices et sur leur amortissement sont autant de questions qui méritent d'être prises en considération.

¹Batsch. L, (2006), « La théorie de la valeur de l'entreprise », Actes du 10ème Colloque de Comptabilité Nationale, Economica, p.19.

Cette approche consiste à ce que l'entreprise vaut ce qu'elle rapporte.

2.1.1. La valeur de l'actif par la méthode de « DCF »:

La Valorisation des actifs à l'aide des flux de trésorerie actualisés est une méthode permettant de déterminer la valeur actuelle d'une entreprise à l'aide des flux futurs ajustés. La formule ou la méthode DCF "*Discounted Cash Flows*" prend en considération la période de temps pendant laquelle les flux de trésorerie annuels individuels sont entrés. Les flux de trésorerie après la période de prévision ne peuvent être représentés par un nombre fixe tels que les taux de croissance annuels. Il n'y a pas de règles fixes pour déterminer la durée de la période de prévision.

L'analyse par "DCF" est une méthode d'évaluation d'un projet d'une entreprise, en utilisant plusieurs concepts, les futurs flux de trésorerie sont donc estimés et actualisés pour déterminer leur valeur actuelle qui est la somme de tous les flux de trésorerie futurs, ce qui permet d'en arriver à la Valeur Actuelle Nette (VAN), cette dernière prend en flux de trésorerie d'entrée "in put" et un taux d'actualisation et donne en sortie "out put" un prix afin d'estimer le rendement de l'entreprise.

Les quatre étapes de la méthode DCF sont donc ;

1. Construire un plan d'affaires
2. Calculer les flux de trésorerie
3. Calculer la valeur finale
4. Estimer le taux d'actualisation

Pour ce qui est de la première étape, faut-il connaître celui qui va construire le plan d'affaires, la durée de ce plan d'affaires qui doit être adaptée à la visibilité de l'entreprise et respecter de ce fait, les règles de cohérence afin mieux manager la démarche de l'actualisation.

En ce qui concerne la de la deuxième étape, les différents types de flux et leurs bénéficiaires doivent essentiellement être définis. La troisième étape nécessite le calcul du FCFF "*Free Cash Flows to Firm*" et enfin, déterminer le taux d'actualisation pour estimer la valeur actualisée.

Cette méthode a été remise en cause par Franck CEDDAHA (2007), il la suspecte par sa nature subjective. Il témoigne aussi quelle porte quelques avantage, la combinaison de cette méthode à l'expertise de l'évaluateur, cet avantage permet d'éviter les excès, tant à la hausse qu'à la baisse, il ajoute que les estimations sont fondées sur les données observées sur un seul marché financier.

2.1.2 La valeur de l'action « La méthode de Gordon et Shapiro » :

L'approche actuarielle pour la valorisation de l'action est marquée par la méthode de **Gordon et Shapiro**, c'est un modèle d'actualisation des actions. Il porte le nom de ses concepteurs, il a été mis au point en 1959. Il est généralisé aussi par le modèle « croissance perpétuelle », sa caractéristique essentielle c'est qu'il ne tient pas compte des plus-values.

En effet, lorsque les flux de dividendes sont perpétuels, la plus-value n'a plus d'incidence sur l'évaluation de l'action.

Les évaluateurs utilisent deux types d'observations pour déterminer le taux de croissance des dividendes :

- Les données historiques concernant l'action ;
- Les prévisions des futurs dividendes calculés par les analystes.

Donc, le dit modèle applique l'analyse des titres financiers à revenus certains dans un univers qui ne l'est pas, il octroie l'importance à l'évolution des bénéfices dans le temps. Le modèle de Gordon-Shapiro considère que la valeur de l'action aura une valeur importante si le taux de croissance anticipée des dividendes sera élevé, ce qui signifie que le prix de l'action sera égal à la somme de ses dividendes actualisés au taux de rentabilité qui est exigé par les actionnaires 'investisseurs'.

Le modèle a cependant un avantage de facilité et de simplicité, il est donc largement apprécié dans les milieux financiers. Toutefois, il est aussi critiqué car il est limité et repose sur des hypothèses restrictives, le fait qu'il devra être pondéré dans l'exploitation des résultats.

A cet effet, il apparaît nécessaire de mettre en exergue :

- L'importance de la valorisation des actions,

- La prise en considération des différentes approches existant dans l'actualisation de la valeur.
- L'utilisation des compléments d'outils d'analyse pour en arriver à des meilleurs résultats espérés.

2.2. L'approche comparative :

Comme il a été déjà exposé, l'approche actuarielle veille sur des prévisions qui sont à la base de la valorisation complexe de la société. D'un autre point de vue, on trouve parfois des hypothèses trop réductrices qui ne reflètent pas l'image fidèle du terrain, telle que l'hypothèse de croissance stable de l'entreprise sur une longue période, ceci, va limiter la qualité de la valorisation en utilisant ces méthodes.

Aussi, on trouve que même ces méthodes sont peu utilisées, on peut citer celles qui sont basées sur l'actualisation des dividendes qui ne contribuent cependant pas à la création de la valeur de l'entreprise. Cela, ne veut pas dire que les analystes et évaluateurs vont les rejeter, mais ils vont les utiliser par rapport au besoin, elles peuvent être utilisées plus qu'une méthode pour valoriser la société.

A cet égard, il est constaté que la méthode "DCF" est nullement exhaustive. Elle est régulièrement complétée par des méthodes comparatives qui permettent d'apprécier la valeur de la société en tenant en considération son environnement, notamment, ses concurrents¹.

L'approche comparative est cependant basée sur des éléments "similaires" pour valoriser l'entreprise, entre autres :

- Les transactions comparables, c'est-à-dire, les choix et les méthodes appliqués par les entreprises.
- Les profils similaires en termes de taille, marchés, risques,...
- Les indices représentatifs de référence liés aux marchés financiers.
- Les caractéristiques représentatives du secteur d'activité.

L'approche comparative d'évaluation peut être subdivisée en deux types de valeur, soit par rapport à la valeur de l'actif, soit, à celle de l'action. Elle consiste à ce que l'entreprise

¹Réflexion inspirées de l'article publié par NetPME, intitulé « Les techniques pour valoriser une entreprise », le 03/08/2011.

vaut ce que payent les opérateurs sur un marché financier pour d'autres entreprises comparables.

2.2.1. La valeur de l'actif « CA, EBE, REX »:

Il faut dire que ce qui intéresseraient les investisseurs potentiels, c'est plutôt la valeur de marché des entreprises et ce, en fonction de ses principales références, notamment, boursières et transactionnelles afin de les utiliser pour leur propres besoins.

Dans ces dernières années, de nombreuses entreprises concurrentes fusionnent ou concluent des alliances, cela, suppose qu'il ait une valeur actualisée de ces entreprises afin de mieux maintenir la démarche.

Pour mieux faire, la méthode d'évaluation d'entreprises concurrentes basée sur des soldes de gestion tel que le (CA) Chiffre d'Affaire, L'(EBE) Excédent Brut d'Exploitation, le (REX) Résultat d'Exploitation ou encore le (RN) Résultat Net est la plus préconisée pour les entreprises ayant une optique de fusion ou d'alliance.

La méthode des comparable est appliquée à partir d'un prix calculé sur la base de chiffres clés composés d'un échantillon de sociétés comparables, cette méthode est appliquée à la société valorisée en utilisant la valeur d'entreprise « VE ».

Cette méthode vise donc à valoriser la société sur la base de multiples valorisations mais qui sont principalement observées sur un marché, actif et efficient. Cela, pourra être supposé dans le cadre de transactions entre sociétés dans un secteur lors d'une :

- Cession d'une société.
- Introduction en bourse.
- Fusion et acquisition d'une société.

Il nous reste d'accentuer le paramètre de comparabilité entre sociétés qui est généralement apprécié par la taille, « effectif, chiffre d'affaire et la structure financière », c'est-à-dire sur la base de ces éléments que l'analyste puisse mettre en œuvre cette méthode de comparables. Certainement, elle ne va pas être pertinente pour les entreprises dégageant peu de profit, mais comme même, en peu dire qu'elle montre sa capacité en termes de rapprochement de valeurs probables de cession.

Les conditions auxquelles doivent les entreprises satisfaire pour la réussite de la dite méthode sont énumérer dans :

- La monnaie utilisée par les sociétés, elle doit être similaire.
- Le référentiel comptable appliqué par les sociétés, il doit être harmonisé.
- Enfin, les sociétés doivent être cotées en bourse.

Au fait, les sociétés européennes disposent de ces conditions, ce que veut dire que l'application de cette méthode est suggérée pour ce type de sociétés. Aussi, il faut rappeler que l'adoption des normes comptables internationale va surement encourager la comparabilité, améliorer la transparence et réduire la nécessité d'ajuster les états financiers.

2.2.2. La valeur de l'action « PER, Bates » :

En ce qui concerne la valorisation des actions en utilisant l'approche comparative, la méthode la plus préconisée est celle de Bates, elle tient principalement compte des dividendes à venir de la valeur future de l'action, à condition que cette dernière soit garder afin de l'actualiser.

Le modèle de Bates est également une approche actuarielle de valorisation de sociétés, Il se rassemble dans des différents aspects avec le modèle de "Gordon-Shapiro", mais il est jugé plus réaliste dans un sens de réduire certaines nombre d'hypothèses réductrices de fiabilité.

L'aspect sur lequel nous sommes en train d'évoquer est que ce modèle de Bates, permet de valoriser une société en tenant compte des bénéfices futurs et non pas de dividendes seulement, ce qui joint à ce modèle le caractère de rationalité.

Aussi, la particularité de cette méthode c'est qu'elle permette de la modification et ce, sur la base de la réalité des marchés, ce qui joint à cette méthode le caractère de flexibilité, c'est un aspect plus réaliste puisqu'il est possible de modifier les paramètres de la formule du modèle.

D'une autre part, parmi les caractéristiques de cette méthode, c'est qu'elle permet de transmettre progressivement l'information à celui qui la demande, généralement « un acquéreur ». Le modèle de Bates s'accroît par logique comparative qui relie le « Price

Earning Ratio, PER de société », à celui de secteur d'activité, « PER secteur ». Dans ce cas-là, le modèle va déterminer en se basant sur des prévisions effectuées par les analystes pour une période déterminée, la valorisation actuelle de la société. Cette méthode de valorisation est souvent utilisée par les évaluateurs et ce, principalement, lors de l'introduction des sociétés en bourse. Donc, ce modèle gère mieux les périodes de temps et par conséquent, avoir une meilleure valorisation de l'entreprise.

2.3. L'approche mixte :

La normalisation des méthodes d'évaluation des actifs d'entreprise est devenue nécessaire surtout, dans un plan international, par des organismes, notamment, (ISO, IVSC, OCDE), ils doivent participer par une observation et soutien pour assurer des meilleures pratiques en prenant compte des concepts théoriques.

L'approche mixte consiste à ce que l'entreprise vaut ce qu'elle possède effectivement en se basant sur les documents comptables, cette approche est communément appelée, patrimoniale. Elle permet de ce fait, de prendre en considération plusieurs "Inputs", tels que, les flux de revenus et d'actifs qui peuvent être une composante importante de la détermination de la valeur.

2.3.1. La valeur de l'actif « EVA/MVA, "q" de Tobin » :

La valeur de Q de Tobin met la différence entre la valeur de marché des titres d'une entreprise et le coût de remplacement de ses actifs¹. Cette théorie a été élaborée par l'économiste James Tobin en 1969, elle est généralement utilisée pour les choix d'investissement ainsi que pour le calcul de la rentabilité des capitaux investis.

La théorie de Tobin définit le ratio Q comme la relation entre la valeur de remplacement des capitaux fixes et la valeur boursière de l'entreprise :

$$Q = \frac{\text{Valeur boursière de l'entreprise}}{\text{Valeur de remplacement du capital fixe}}$$

¹Dosi G et al. (1990), « Les frontières des entreprises : vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise », Revue d'économie industrielle, vol 51, p. 247.

Dont la valeur de marché correspond à l'ensemble des capitaux propres ainsi que les dettes financières. Ce ratio constitue dans son principe une mesure de l'ensemble des rentes anticipées, sur un horizon infini.

Le Q est utilisé par les banques, il renseigne donc sur la valeur de leur fond commercial des banques et donne une indication de la capacité de ces dernières à générer une rente¹.

Aussi, concernant la valeur de l'actif de l'entreprise, un nombre importants de groupes surveillant scrupuleusement leur crédibilité boursière à travers la méthode MVA et en même temps évaluent la performance de leurs responsables d'unités opérationnelles à l'aide de l'EVA.

Plusieurs interrogations ont été posées par des chercheurs concernant la question de l'amélioration de l'approche valeur-rentabilité des entreprises par la méthode d'« EVA » et MVA.

Malgré la simplicité de la théorie du Q de Tobin, elle présuppose l'existence de marchés financiers efficients. En effet, cette méthode reste dépendante des marchés boursiers existants et parfait, car le défaut de ces derniers rend la technique inutilisable.

2.3.2. La valeur de l'action « Goodwill » :

On a déjà examiné le concept de « Goodwill » dont une autre section où on l'a définit comme « un actif incorporel qui représente la différence entre la valeur de l'entreprise évaluée et la valeur de l'actif de cette entreprise ». Ce qui nous pousse à déclarer que le goodwill est la résultante d'une éventuelle évaluation de l'actif de l'entreprise. Aussi, la MVA « Market Value-Added » est définie par cet accroissement de valeur, qui se traduit par un goodwill ou une survaleur lors d'une acquisition.

Ce concept est communément utilisé lors de l'acquisition d'une entreprise car il représente la différence entre le prix de cette transaction et la valeur qui existe à l'actif présenté dans les états financiers de l'entité, c'est pour cette raison qu'il est dénommé, « l'écart d'acquisition », il est cependant difficile à identifier ou à évaluer de façon fiable, ce

¹ Clavier J. (2011), « Incidences du passage obligatoire aux normes comptables IAS/IFRS sur le risque d'instabilité bancaire », thèse en sciences de gestion, université de Bourgogne, p. 150.

qui exige l'existence d'un marché efficient ou bien, la mise en œuvre d'une méthode pertinente pour la détermination de la valeur de marche.

Des résultats de recherche identifient des conditions nécessaires tels que les gains anormaux actuels, de ce fait, ils déterminent entièrement l'écart d'acquisition. Dans ce cadre, Feltham et Ohlson (1995) soulignent que le goodwill est égal à la rémunération anormale future actualisée, c.à.d. il dépend de l'information que prédits les revenus futurs attendus.

On a présenté presque toutes les méthodes d'évaluation pratiquées par les différents évaluateurs qui consistent à déterminer la valeur des actifs d'entreprises.

3. Pertinence des indicateurs comptables lors de l'évaluation :

Plusieurs travaux s'intéressent à la pertinence des indicateurs comptables pour l'évaluation d'entreprise. En trouve les premières études qui ont traitées la relation entre les marchés financiers et l'information comptable, la recherche de Ball et Brown (1968), elle constitue la pierre angulaire des recherches empiriques donnant naissance au courant de la *value-relevance*.

Les premières études (Ball et Brown (1968), Beaver la même année) abordent cette question mais ils se sont limités que sur l'influence des résultats comptables sur la performance boursière (rentabilité de l'investissement en action), on va aborder cette notion ultérieurement.

En trouve aussi Rappaport (1981), il a opté pour la promotion du « *cash-flow* » comme un indicateur de mesure comptable, il met en évidence les imperfections du bénéfice par action comme indicateur de valeur, aussi, il ne se contente pas de la non prise en compte des besoins de capitaux investis.

De leur part Hax et Majluf (1984) préconisent le *cash-flow* actualisé comme indicateur de base de la valorisation de l'entreprise, préparant l'ouvrage de Copeland, Koller et Maurin (1990) qui livre une présentation particulière en ce qui concerne l'approche de mesure de la valeur d'une entreprise à partir de l'actualisation des *cash-flows* futurs, cette dernière peut se traduire comme une partie d'une modélisation de la juste valeur.

En ce qui est de Barth (1991), il fait le choix d'étudier la relation en substituant le prix de l'action à la performance boursière et en intégrant des données du bilan en complément d'indicateurs de résultat, cela, nous encourage d'approfondir dans une sphère pareille.

En 1994, Stewart préconise l'abandon des indicateurs comptables au profit d'un indicateur financier que nous l'avons déjà vu, l'EVA 'la valeur économique ajoutée'.

Parallèlement, plusieurs travaux réaffirment l'intérêt des indicateurs comptables pour les besoins des utilisateurs des états financiers, aussi, pour les opérations de l'évaluation (Lev et Thiagarajan (1993), Biddle et al (1998), Dumoutier et Labelle (1998), Parienté (2000), Nissim et Pennan (2001).

Au demeurant, les résultats précédents n'ont pas découragé les chercheurs d'entreprendre de nouvelles études essayant à mettre en évidence un lien entre des indicateurs de résultats ou d'activité et la valeur de marché des sociétés cotées, en trouve les travaux de Collins et alii (1997), King et Langling (1998), Knauf et Van der Goot (2001) et Gottsche et Schauer (2011).

Au cours des dernières années, le champ explicatif de la pertinence des indicateurs comptables pour l'évaluation par le marché a été élargi en prenant en considération l'influence des systèmes de régulation comptable, les travaux d'Arce et Mora (2002) et celle des caractéristiques sectorielles qu'on doit les traiter lors de l'étude de l'information sectorielle, on se focus sur les travaux Ballus et Havas (2005).

3.1. Indicateurs de création de valeur :

Les indicateurs de création de valeur pourraient être plus fortement corrélés avec les performances boursières¹. Ils permettent d'en apprécier l'impact de la performance des entreprises aussi bien en interne qu'en externe et ce, sur les attentes des actionnaires car essentiel des grandes entreprises réside dans la création de la valeur actionnariale, cette notion a été proposée par (Ball et Brown (1968), Beaver la même année).

¹Hoarau C et Teller R. (2001), « De la création de la valeur au modèle comptable de la valeur : fondements et problématiques », in Casta J.F et Colasse B., *Juste Valeur : enjeux techniques et politiques*, Edition Economica, Paris, p. 180.

Le socle théorique des différents modèles de création de valeur est prédéfini par la théorie financière néoclassique. La façon dont elle appréhende le choix des investissements reste très particulière.

En ce qui concerne les méthodes que nous allons en exposer, partant du modèle de Fisher (1930) aux travaux de Rappaport (1986). Les extensions de ce modèle de Fisher permettent de prendre en compte le caractère multi-périodique et risqué des investissements. Aussi, il faut en ajouter que les mesures MVA et EVA sont directement issues de cette approche.

Le principe sur lequel se base ce modèle est la maximisation de la richesse des actionnaires mesurée par la capitalisation boursière. Les indicateurs de la création de valeur dans cette logique reposent sur trois séries d'hypothèses ;

- 1) Hypothèse de gestion : la gestion interne déléguée par les lignes hiérarchiques.
- 2) Hypothèse de planification : l'articulation du "court terme-long terme.
- 3) Hypothèse culturelle de Management : le travail sur des objectifs basée sur les indicateurs financiers.

3.2.Les limites des modèles de création de valeur :

La création de valeur sous-optimale est notamment au centre des critiques adressées au système de gouvernance américain, suspect de court-termisme, tandis que le recours à la valeur de marché, sous les hypothèses de la théorie financière traditionnelle, ne peut s'inscrire que dans le long terme¹.

Aussi, on trouvait au début des années 1990, plusieurs chercheurs qui ont été désormais partisans à la méthode EVA mais ils ont depuis abandonnés cette approche. La principale cause qui est à l'origine de l'abandon de cet indicateur est sa complexité flagrante liée au calcul et à l'usage de cette mesure.

Même la méthode MVA fait l'objet de nombreuses critiques, la plus prompte, consiste à remettre en cause ces mesures sur la base, soit par son irréalisme des hypothèses qui les sous-tendent, soit par son manque de fiabilité. En revanche, ces critiques traditionnelles ne

¹Charreaux G. (1998), « Les mesures de la création de valeur : fondements théoriques et limites », Revue Échanges, n° 150, pp. 52.

suffisent pas, cependant, à les disqualifier. D'un point de vue opérationnel, ces mesures constituent des outils d'incitation-contrôle utiles dans le cas où elles conduisent à améliorer la performance.

En particulier, l'imprécision des méthodes habituelles d'estimation du coût des capitaux propres suffit à contester très sérieusement les classements auxquels conduisent ces mesures, cette approche du coût du capital est au centre de préoccupation des chercheurs.

Trois raisons principales, liées au non-respect des hypothèses qui sous-tendent la théorie financière traditionnelle, peuvent éventuellement justifier ce caractère « pervers ».

Conclusion de la section 2 :

Si on va passer de la valeur de marché à la juste valeur, ça veut dire qu'on ait passé de la valeur économique de l'entreprise à la réalité économique de l'entreprise.

Section 3: Hiérarchie des justes valeurs :**Introduction de la section 3 :**

Pour permettre avoir une cohérence et une compatibilité des évaluations à la juste valeur des informations qui sont fournies par les entités, la norme IFRS 3 propose une hiérarchie des justes valeurs qui se classe selon trois niveaux d'importance : ces niveaux sont au fait utilisés pour déterminer la juste valeur. En d'autres termes, pour réaliser les évaluations l'entité doit classer les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour.

Le niveau 2 s'applique notamment lorsqu'il existe des prix cotés pour un actif ou un passif similaire qui n'existe pas sur un marché actif. On trouve dans le niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3). Un point à préciser, pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, les données d'entrée utilisées par les évaluateurs peuvent être classées à des niveaux différents dans la hiérarchie.

Suivre d'abord la théorie de la valeur, pour permettre d'avoir une approche significative à la démarche de la technique de l'évaluation. De ce fait, il faut rappeler que, pour avoir une vraie valeur, il existe un acte qui préconise l'exercice du jugement que l'entreprise respecte le principe de fiabilité dicté par l'organisme IASB ainsi que par le FASB américain. Cela, va permettre de se libérer de l'une des contraintes lors de la mise en place des normes comptables internationales. Aussi, pour arriver à présenter l'information financière en appliquant le principe de la pertinence, ne sera satisfait que par le biais d'une évaluation pertinente pour obtenir ce qu'on appelle, la valeur.

L'appréciation du caractère significatif d'une donnée d'entrée déterminée pour la juste valeur dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif¹.

Nous allons traiter dans cette section les différents niveaux hiérarchiques de la juste valeur proposés par l'IFRS 3 ainsi que la hiérarchie par la norme américaine FAS 157 « Fair

¹ IFRS 13, norme relative à l'« Evaluation de la juste valeur ».

value measurements », elle a aussi proposé distinguer trois approches d'évaluation : l'approche marché, l'approche résultat et l'approche coût¹.

1. Le cas des prix observables :

Les données d'entrée du premier niveau s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés financiers dits "efficients" pour des actifs ou des passifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur des données disponibles, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme IFRS 3 (§ 79)².

1.1. Les enseignements tirés de la FAS 157 :

L'objectif de la norme FAS 157 est de définir un cadre conceptuel susceptible d'être utilisé dans toutes les normes exigeant une évaluation à la juste valeur³, on peut citer par exemple, les normes relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles, des regroupements d'entreprises, etc. Au fait, cela relève d'une stratégie divergente des IFRS qui définissent la juste valeur pour chaque type, tant d'actif que de passif. En revanche, il existe un champ de convergence très vaste, peut-on témoigner que les deux référentiels se réfèrent plusieurs fois au terme de « juste valeur », on peut dire qu'il ait une volonté colossale d'une mise en œuvre d'un principe qui relève plusieurs débats ces dernières années.

La norme américaine définit également trois niveaux de juste valeur. Cette dernière se réfère au maximum à des données observables sur un marché, cela, va mettre en lumière la méthode de valorisation qui doit être retenue. Cette norme s'applique dans d'autres prises de position comptables qui exigent ou permettent l'évaluation dont la juste valeur est la base de mesure.

La définition de la juste valeur conserve la notion de prix d'échange, la norme précise que le prix d'échange est le montant d'une transaction ordonnée entre des intervenants dans un

1 Obert R. (2008), « Les IFRS sont-elles la cause de la crise financière ? », Revue Française de Comptabilité, n° 415, p. 44.

2 IFRS 13, norme relative à l'« Evaluation de la juste valeur ».

3 Paper X. (2008), « Juste valeur : De nouvelles difficultés d'interprétation en vue ? », échanges : la revue des dirigeants financiers, n°246, p. 31.

marché actif¹. Par conséquent, la définition met l'accent sur le prix qui serait reçu pour la vente de l'actif ou payé même pour le transfert de la responsabilité (un prix de sortie).

1.2. Les difficultés de la mise en œuvre de l'approche :

La condition fondamentale qui doit être satisfaite lors de l'évaluation d'un actif est l'assimilation de la valeur spécifique du bien à son prix de cession (exit price), cela, ce fait aussi par une négociabilité à la date de sortie. En conséquence, les actifs financiers, corporels et incorporels spécifiques à l'entreprise, confrontent des difficultés quant au respect de cette condition.

D'une part, il faut en trouver une possibilité de s'éloigner de la valeur de sortie fondée sur un marché où l'actif qui soit coté doit se contenter d'être observable. D'autre part, le normalisateur américain a-t-il introduit cette possibilité, surtout lorsqu'il s'agit d'un actif qui présente une certaine spécificité et influence de ce fait, la détermination de la valeur.

Aussi, la localisation particulière de l'actif pourrait rendre son évaluation inadéquate lors de l'utilisation des seules données observables sur le marché². A cet effet, on peut dire qu'il existe des difficultés d'applicabilité de la première approche proposée par les deux normalisateurs, en l'occurrence, le FASB et l'IASB.

La détermination du prix de sortie en utilisant les données propres à l'entreprise, demeure l'objectif principal qui va aider les évaluateurs à en clarifier l'observation et la traçabilité de la valeur des actifs d'entreprise.

De même, la chose la plus délicate de la valorisation des actifs économiques, c'est qu'on doit agréger lors de l'évaluation, des valeurs obtenues indépendamment du business model de la société. Si l'on considère que les actifs sont globalement nécessaires à l'exploitation de l'entreprise, cette complémentarité (le capital économique) est difficilement valorisable par référence au prix des actifs sur le marché.

A cet égard, la norme américaine retient trois approches cohérentes de valorisation, la première traite ce premier cas notamment : l'approche du prix de marché sur la base des

1 Norme américaine FAS 157 relative « "Fair value measurements", "la valorisation à la juste valeur" ».

2 Paper X. (2008), « Juste valeur : De nouvelles difficultés d'interprétation en vue ? », échanges : la revue des dirigeants financiers, n°246, p. 31.

données observables et des autres informations collectées des transactions similaires mais qui ne sont pas spécifiques.

2. Le cas des données similaires observables :

Les données d'entrée du deuxième niveau selon la norme IFRS 7 sont généralement des données d'entrée, autres que les prix cotés, ils doivent inclure et prennent en considération principalement les données d'entrée du premier niveau, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

En effet, si cette donnée d'entrée du deuxième niveau a une échéance déterminée (contractuelle), elle doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Ces données d'entrée comprennent :

1) Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires,

Ce prix est désormais simple à identifier, un seul point à préciser, les évaluateurs ont des difficultés lors du jugement de similarité des actifs évalués.

2) Les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques,

Il faut préciser que ce prix pourrait être remis en cause le fait que le marché soit inactif, ce qui oblige les évaluateurs à se référer à des modèles. A cet égard, la norme américaine retient trois approches cohérentes de valorisation, la deuxième traite ce second cas notamment : l'approche par les revenus selon des techniques actuarielles (multiperiod excess earnings method, modèle de Black-Scholes-Merton, modèle binomial...).

3) Les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites et les différentiels de taux.

Ce qui diffère ce deuxième niveau par rapport au premier, ce sont les ajustements apportés qui varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent :

- ❖ l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve,
- ❖ la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif,
- ❖ le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

S'agissant de ce niveau 2, les prix sont observables sans correspondre à des prix de niveau 1 ; on y trouve, par exemple, des prix cotés sur un marché actif en présence d'actifs similaires ou des prix cotés sur un marché non actif en présence d'actifs identiques.

Les nouvelles dispositions des IFRS 7 et 39 proposent l'adoption d'un nouveau mode de valorisation, en l'absence de données de marché pertinentes, les entreprises pourront utiliser : le mark-to-model, c'est-à-dire des modèles de valorisation se basant sur d'autres critères que le mark-to-market.

2.1. Une observation aidant à la réalisation d'une comparabilité :

Largement utilisée par les normes comptables internationales, le principe de comparabilité a pour objectif de relancer une certaine compétitivité entre les entreprises comparables. La volonté de l'IASB de donner une définition précise à une notion générique, a pour objet de favoriser l'établissement d'une information financière intelligible. En vérité, ce n'est pas le propos de cette sous-section mais on a voulu plutôt démontrer l'avantage de comparer deux entreprises, la première cotée en bourse et la deuxième qui est évaluée.

En effet, principal déterminant de la juste valeur d'un actif selon la norme FAS 157 est bien la valeur de sortie fondée sur le marché, on pourrait dire que cette dernière reste un mode de valorisation au même titre que le coût historique¹, la seule convergence selon Paper X. (2008) c'est que le principe du coût historique peut s'éloigner de la conception économique qui caractérise la juste valeur, cela, dès lors que la valeur d'un bien n'est pas une notion intrinsèque à l'actif, mais un concept subjectif dépendant de la perception qu'en ont les acteurs du marché. Au sens de la norme FAS 157, la valeur de sortie résulte donc très largement de la valeur d'échange.

¹ Paper X. (2008), Op Cit, p. 32.

2.2. Les limites de la mise en œuvre de l'approche :

Face à l'ambiguïté de la notion de juste valeur, de nombreuses critiques se sont élevées, contestant les fondements de la « *discussion paper* de l'IASB » ; elles réclament essentiellement que la juste valeur doit reposer sur des concepts mieux définis et plus précis. Il est à préciser que, la formulation de principes plus clairs nécessitera de définir en quoi la prééminence d'un principe pareil est préférable que d'autres modes de valorisation (prix de sortie, coût de remplacement, valeur d'usage, coût historique...), cela, pourrait contribuer en quelques sortes à l'amélioration de la présentation des données bilantielles.

En ajoute qu'il n'est pas normal que la norme FAS 157 ne comporte pas, dans le prolongement de son cadre conceptuel, une boîte à outils ou un guide d'application des techniques d'évaluation ; il ne fait aucun doute que les préparateurs de la norme n'ont pas souhaité. Une telle attitude, qui est de nature à encourager la diversité des pratiques en matière d'évaluation, va à l'encontre de l'objectif de comparabilité, dans le temps et dans l'espace, habituellement assigné à l'information financière¹.

3. Le cas des données non observables

Michel Bois 2001 dit : « il n'est pas toujours possible d'observer la juste valeur d'un actif sur un marché financier, il convient alors de recourir à une modélisation plus au moins sophistiquée de cette valeur »².

Selon les normes IFRS 3 et 13, les données d'entrée du troisième niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Ces données doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données du premier ou du deuxième niveau, ce qui rend possible l'évaluation dans des cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur des marchés financiers actifs. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les

1 Paper X. (2008), « Juste valeur : De nouvelles difficultés d'interprétation en vue ? », échanges : la revue des dirigeants financiers, n°246, p. 31.

2 Bois M. (2001), « Juste valeur et risque de modèle », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, p. 167.

intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de remplacement s'attache, quant à elle, à présenter une image reflétant le principe de continuité d'exploitation. Dès lors que le prix de sortie fondé sur le marché est censé traduire la compétitivité des actifs que l'entreprise détient.

Il faut rajouter qu'un ajustement qui soit significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables¹.

A cet égard, la norme américaine retient trois approches cohérentes de valorisation, la troisième traite ce troisième cas notamment : l'approche coût ou coût de remplacement.

Une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux place au plus haut niveau les cours sur des marchés actifs et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Les deux dernières approches « les deux derniers niveaux d'hiérarchie » sont susceptibles de conduire à déterminer une valeur d'usage ou une valeur de remplacement pour des actifs spécifiques à l'entreprise dans la mesure où il est parfois délicat, en utilisant ces méthodes, de déterminer le prix qui serait reçu à l'occasion d'une transaction.

Des informations à fournir sur la hiérarchie des justes valeurs sont exigées pour les éléments financiers et non financiers ainsi que pour les éléments non évalués à la juste valeur, mais pour lesquels la juste valeur est présentée;

- Les obligations d'informations à fournir sont proportionnellement plus nombreuses pour les évaluations de la juste valeur dites de niveau 3.

Il faut rappeler que ce niveau représente une catégorie d'actifs mesurés au moyen d'une méthode d'estimation plus subjective qui n'est pas basée sur des données observables du marché.

¹ IFRS 13, norme relative à la « Evaluation de la juste valeur ».

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC) a publié de sa part un guide qui explique comment la nouvelle hiérarchie pourrait s'appliquer aux fonds d'investissement¹. Le guide a été inspiré de l'IFRS 7, un point à préciser, la classification des données par les entreprises semble avoir le caractère d'une obligation après la dernière modification de la dite norme. À l'avenir, les institutions de fonds d'investissement devront inclure les renseignements de divulgation dans leurs états financiers en indiquant dans lequel des trois niveaux de juste valeur leurs actifs ou leurs passifs se classent.

Conclusion de la section 3 :

Les entités sont appelées à maximiser l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et à minimiser l'utilisation de données d'entrée non observables. Bernheim (2001) fait la différence entre la valeur de marché et la juste valeur, ce qui nous conduit à penser à l'efficacité des marchés financiers². A son avis, le coût historique paraît être appliqué pour mieux traduire la réalité d'investissements à moyen ou long terme ainsi que celle des cycles d'exploitation. En revanche, la juste valeur reflète immédiatement les fluctuations des marchés financiers et permet d'éviter éventuellement l'effet des décalages opportuniste de certaines transactions.

Conclusion du chapitre 2 :

Les entreprises sont tenues à améliorer perpétuellement les renseignements qui doivent divulguer. Il est exigé aux institutions financières qu'elles évaluent la fiabilité et la sincérité des données qu'elles communiquent pour mieux mesurer la juste valeur des actifs et des passifs. Au fait, les entreprises doivent classer leurs actifs et leurs passifs dans l'un des trois niveaux d'une hiérarchie de juste valeur. Cette hiérarchie qui est proposée par l'IFRS 7 et même bien avant par la FAS 157, cela, dans le but de préciser les catégories de données utilisées par les différentes parties prenantes.

1 Article publié par Peter Maden, vice-président, comptabilité institutionnelle et des régimes de retraite et président, comité de CIBC Mellon sur les NIIF intitulé « Faits saillants des règles de la hiérarchie de la juste valeur du Manuel de l'CCA », octobre 2009 sur : <http://www.cibcmellon.com>.

2 Bennheim Y. (2001), « Juste valeur et mesure de la performance financière de l'entreprise », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, p. 47.

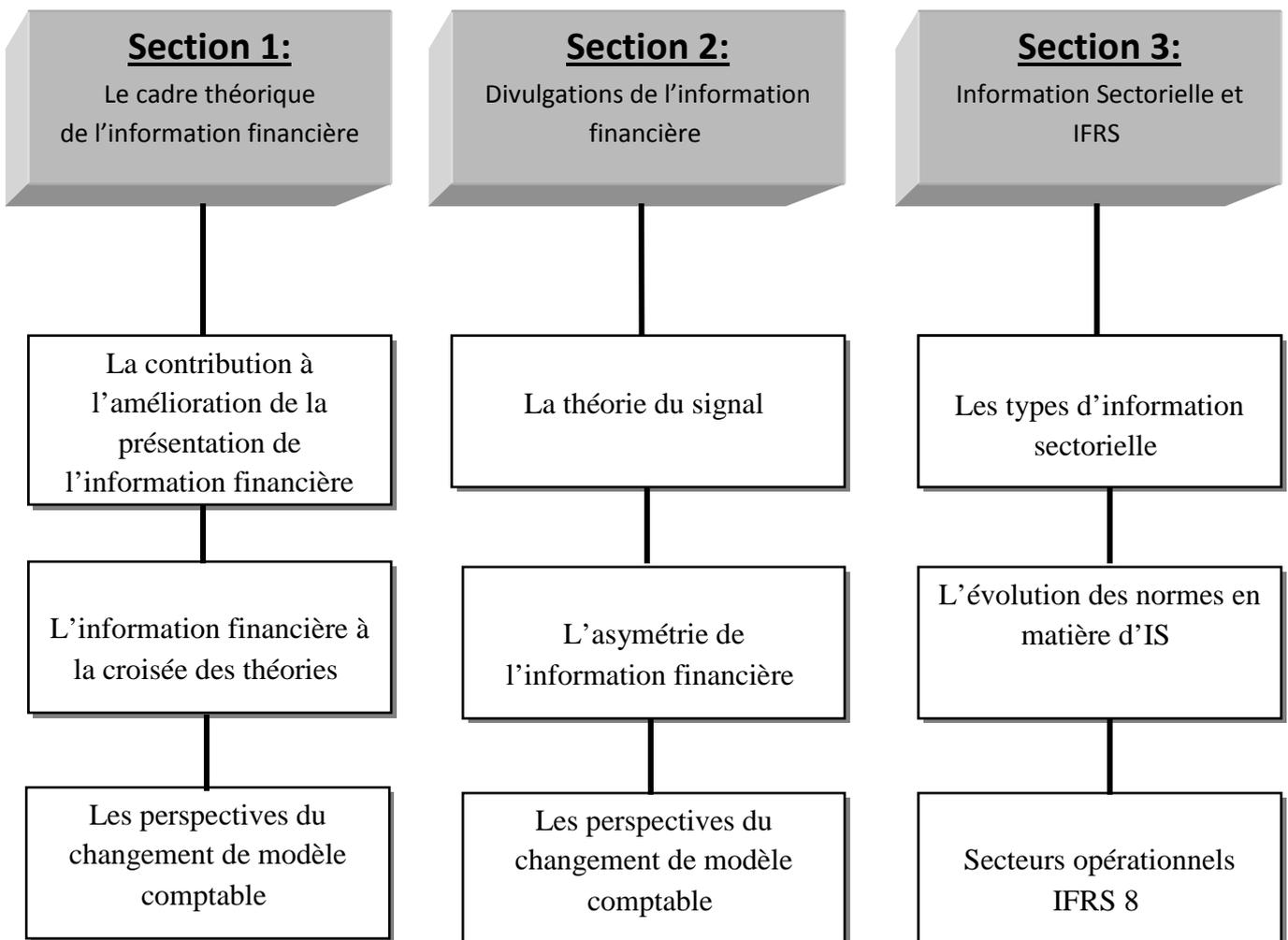
CHAPITRE III

L'information financière lors de l'évaluation des entreprises

CHAPITRE III : L'information financière lors de l'évaluation des entreprises

Objectifs de ce chapitre ;

- Présenter l'importance de l'information financière au sein des entreprises à la lumière de l'introduction des normes IFRS.
- Montrer que l'information financière est un fait générateur de la prise de décision, par laquelle, ses utilisateurs peuvent en déployer un comportement.



Structure du chapitre III

Introduction du chapitre 3 :

La qualité de l'information comptable permet d'envisager des relations de gouvernance saines afin d'assurer l'efficacité des marchés financiers. L'information comptable représente de nos jours un objectif essentiel des référentiels comptables permettant de fournir aux parties qui s'y intéressent des données plus que nécessaires.

Ce chapitre a pour objectif de s'appuyer sur cette approche de continuité des principes aidant à tester nos hypothèses. En d'autres termes, la valeur des actifs d'entreprises n'est qu'une information financière sur laquelle les utilisateurs se basent pour avoir une idée sur la performance des entreprises. Ces dernières années, les recherches en matière d'information financière font l'objet d'un intérêt croissant de la part des chercheurs.

Section 1 : Le cadre théorique de l'information financière :

« La théorie est si peu opposée à la pratique qu'elle n'est autre chose que la pratique expliquée ». BASTIAT (1862).

Introduction de la section 1 :

On va proposer dans cette section, un soubassement théorique qui positionne mieux la source des données "l'information financière" qui est au centre d'intenses débats entre les chercheurs.

1. La contribution à l'amélioration de la présentation de l'information financière :

Il serait inadéquat de douter qu'une évaluation pertinente des différents postes de bilan va contribuer à l'amélioration de l'information financière et par conséquent, à sa présentation. Mais, cette dernière influencera certainement les différents utilisateurs des états financiers. La présente section a pour but d'exposer les différents déterminants contribuant à l'amélioration de la présentation de l'information financière.

1.1. Mesurer la contribution de la présentation de l'information financière :

La contribution de la présentation de l'information peut être mesurée et cette dernière représente même la performance de l'entreprise. En d'autres termes, la construction des

comptes des entreprises permet de mesurer la contribution de ces dernières à la performance globale.

1.1.1. Les comptes de la situation financière:

La présentation du bilan ou du tableau de la situation financière est faite par la préparation des classes de 1 à 5 regroupant la situation patrimoniale de l'entreprise. Au fait, le bilan est une photographie de l'image du patrimoine à un instant donné. En théorie, on peut avoir un bilan au jour le jour, mais pour des raisons techniques ou pratiques, les entités se limitent à des présentations selon leurs besoins ; annuelles, trimestrielles et même mensuelles.

La présentation habituellement retenue est de schématiser séparément les actifs et les passifs courants et non courants. La norme IAS 1 définit des critères de classement entre la partie courante et la partie non courante, comme le présente le tableau ci-dessous.

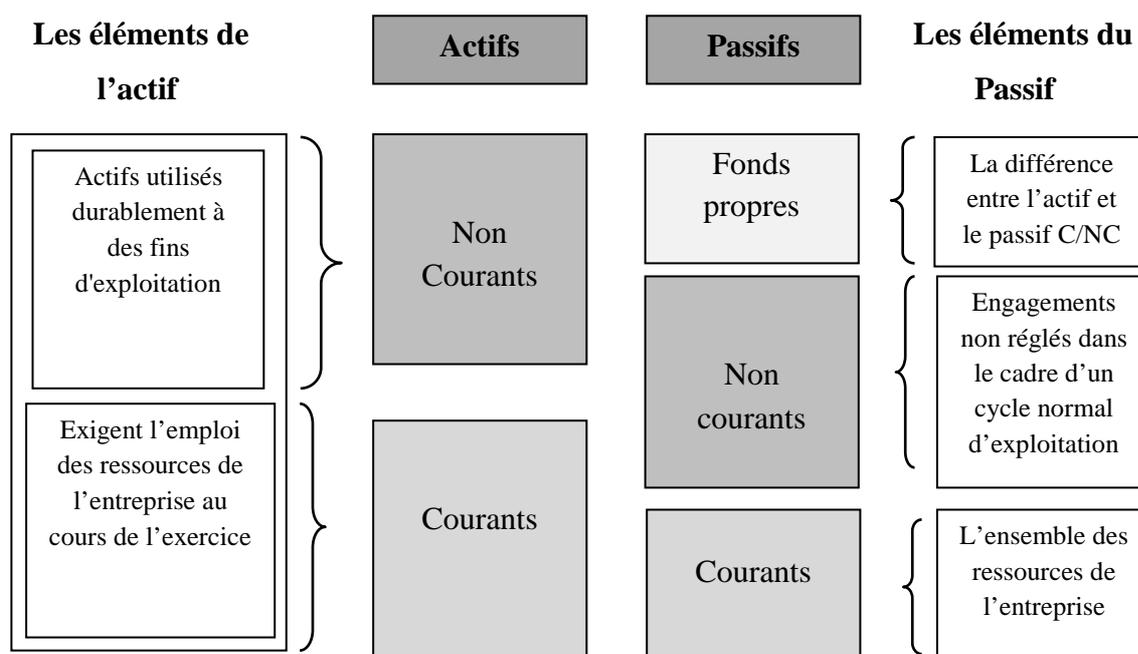


Figure N° 5 : Présentation des éléments du bilan¹

¹ Bachy B et Sion M. (2009), « Analyse financière des comptes consolidés normes IFRS », 2ième Edition Dunod, Paris, p. 75, révisée par nos soins.

1.1.2. Le compte de résultats :

On pense que le principal état qui pourrait représenter la performance des entreprises est le compte de résultats. La norme IAS laisse le choix entre une présentation des charges classées par nature ou regroupées par fonctions.

La présentation par destination est d'origine anglo-saxonne. Prisée par les analystes dans le but de mesurer la performance de l'entité. En outre, la présentation par destination laissant une part importante au jugement, les entreprises choisissant ce mode de présentation doivent fournir en annexe le montant des principales natures de charges (amortissements, frais de personnel, etc.).

En revenant à la norme IAS 1, elle a notamment supprimé la notion de « résultat extraordinaire ». Cette suppression nécessite de la part des entreprises une information en annexe sur les éléments non usuels du résultat.

En revanche, il est à préciser que la norme « IFRS 5 » régit l'information à présenter dans les états financiers et dans les notes annexes. Aussi, les normalisateurs nationaux doivent la développer surtout en ce qui concerne les besoins spécifiques des entreprises. La norme ne définit aucun solde intermédiaire pour évaluer la performance de l'entité. En effet, la norme IAS 1 n'impose plus la présentation du résultat opérationnel des activités ordinaires.

De ce fait le compte de résultat est désormais moins lisible car les ajustements de valeur se mêlent avec les éléments de la performance opérationnelle.

Enfin, en ce qui concerne la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition, cette dernière ne fait pas l'objet d'une ligne distincte dans le compte de résultat. Si elle apparaît distinctement, elle peut se trouver positionnée à des niveaux différents du compte de résultat¹.

1.2. Une nouvelle lecture des états financiers :

Nous allons traiter trois fondements de lecture qui facilitent la compréhension et l'assimilation des états financiers basés sur l'approche IAS/IFRS lors de la présentation de l'information comptable et financière. Aussi, il ne faut surtout pas négliger qu'il existe ; par l'application de ce nouveau référentiel ; de nouvelles zones de risques que nous allons identifier.

¹ Bachy B et Sion M. (2009), Ibid, p. 79.

1.2.1. Les principes de lecture de l'information financière :

On va présenter brièvement de nouveaux principes aidant à une meilleure compréhension des états financiers

a) La primauté du bilan sur le compte de résultat :

On a précédemment déclaré que l'objectif des IFRS est de fournir la valeur patrimoniale de l'entreprise, ceci a pour but de mieux répondre aux besoins de l'investisseur, ce qui conduit à :

- ❖ Intégrer au bilan les différents engagements financiers qui ne l'étaient pas auparavant tels que les engagements de location, les opérations sur les marchés à terme et d'autres options ;
- ❖ Abandonner le principe unique du coût historique comme seule méthode de comptabilisation et recourir à d'autres principes de valorisation permettant de mesurer une « juste valeur » des actifs et passifs ;
- ❖ Utiliser les différentes méthodes financières, telles que l'actualisation des cash flows futurs. Cette perspective consiste à ne comptabiliser un actif que s'il procure des avantages économiques futurs en impliquant la prééminence de la substance sur la forme.

La question en suspens est : Cet état répond-il aux attentes de ses utilisateurs ? Généralement, les analystes financiers déterminent la performance ou la situation globale de l'entreprise à partir de ses bénéfices « différents résultats » et non pas à partir son bilan¹.

b) La présentation à la base de juste valeur :

Comme nous venons de le développer, la juste valeur vise à améliorer la présentation de l'information financière, elle élimine le caractère de l'incertitude chez les investisseurs du fait qu'ils disposent d'une information basée sur des déterminations solides. En même temps, le référentiel garde le principe du coût historique, ce qui demeure un référentiel hybride.

On pense qu'il serait pertinent d'opter pour ce modèle qui recommande à l'entreprise de fixer elle-même sa propre valeur. Enfin le but de la comptabilité

¹ Bachy B et Sion M. (2009), Ibid, p. 100.

est d'apporter à des tiers des éléments utiles pour valoriser l'entreprise. Ces éléments constitueront de ce fait une information financière.

c) La dépréciation de la valeur des actifs :

Rappelons que la valeur comptable d'un actif (ou d'un ensemble d'actifs) ne doit pas excéder sa valeur actuelle. La valeur actuelle est soit :

- Le cumul des flux de trésorerie futurs générés par cet actif ;
- La valeur vénale de cet actif.

Ce principe nécessite la mise en place des procédures de surveillance et de dépréciation de la valeur des actifs définis par la norme IAS 36 que nous avons détaillé au chapitre 2. On peut ajouter que la méthode de calcul de la dépréciation conduit à intégrer des prévisions d'activité dans la comptabilité telles que les budgets financiers les plus récents approuvés par la direction, les plans d'actif et la réestimation de sa durée d'utilité, etc.

1.2.2. Les nouvelles zones de risque liées à l'information financière :

Si la juste valeur offre une vision plus économique, elle a des incidences négatives sur la lecture des états financiers. Les chercheurs pensent que :

- la présentation du bilan à la juste valeur diminue la connexion de l'information financière avec la gestion de l'entreprise. Le bilan est présenté dans une perspective de court terme inadaptée aux besoins de la gestion ;
- le compte de résultat est moins lisible car les ajustements de valeur se mêlent avec les éléments de la performance opérationnelle ;

Les thèses défavorables à l'application de la juste valeur voient que la comparaison de l'information financière en appliquant deux modèles de valorisation ne sera pas satisfaite. De ce fait, plusieurs zones de risques sont à identifier quant à l'application du nouveau référentiel, entre autres :

- ❖ Absence de standardisation des états financiers ;
- ❖ Application du principe de la prédominance de la substance sur l'apparence ;
- ❖ La délicate mise en œuvre d'une comptabilité de valeur ;
- ❖ Une valorisation plus difficile des actifs.

1.3. La consolidation des états financiers :

Il est indiscutable que la consolidation des états financiers fasse l'objet d'une amélioration de la présentation des états financiers. Cependant, dans le cadre du projet de convergence de l'IASB avec les US GAAP, une suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle est envisagée. Cette suppression aurait des incidences importantes sur la présentation des états financiers des groupes utilisateurs de cette méthode¹.

1.3.1. Objectifs de la présentation des comptes consolidés :

Pour mieux présenter les comptes consolidés, il est préférable de comprendre la nature de la consolidation et son incidence sur la nature de la présentation des comptes des groupes.

Nature de la présentation	Objectif de la présentation	Norme relative
La direction des politiques financière et opérationnelle.	Intégrer dans les états financiers de l'entreprise consolidante la totalité du bilan et du compte de résultat de l'entité consolidée de façon à obtenir la vision économique de l'ensemble formé par l'entreprise consolidante et ses filiales.	IAS 27
La direction des politiques financières et opérationnelles partagée avec les actionnaires ou associés.	Faire apparaître dans les comptes consolidés le partage de l'activité, des résultats, des actifs et passifs des co-entreprises.	IAS 31
L'influence des politiques financières et opérationnelles.	Évaluer chaque année la valeur de la participation et appréhender la quote-part de résultat revenant au groupe.	IAS 28
Participation financière	Évaluer les participations financières à la juste valeur.	IAS 39

Tableau N° 1: Objectifs de la présentation des comptes consolidés²

¹ Bachy B et Sion M. (2009), Op Cit, p. 54.

² Bachy B et Sion M. (2009), Ibid, p. 49.

1.3.2. Les difficultés liées à la présentation des comptes consolidés :

Les difficultés rencontrées par les groupes d'entreprises lors de la présentation de leurs comptes consolidés sont liées généralement à l'adaptation. En d'autres termes, une des filiales dont l'activité est dissemblable de celles des autres activités du groupe. On peut donner l'exemple d'une banque ou d'une filiale d'un groupe industriel et commercial ou de services. Il est difficile de consolider cette filiale surtout lorsqu'il s'agit d'une différenciation qui existe dans la comptabilité appliquée.

On pourrait aussi énumérer les différentes difficultés de consolidation dans ce qui suit :

- ❖ L'entité mère lors de la consolidation peut exclure de son périmètre les entités de petite taille. Cette exclusion peut engendrer des incidences qui pourraient être significatives sur la présentation des comptes.
- ❖ Le caractère significatif d'une entité ne se limite pas à une question de seuil chiffré mais porte également sur la nature de l'information. Ainsi, il est difficile de déterminer ce seuil de signification qui sera par la suite décidé par les auditeurs.
- ❖ Le groupe doit décider que les filiales soumises à des risques élevés doivent être consolidées même si elles sont non significatives par leur taille.

La norme IAS 31 propose deux modes de présentation différents des comptes consolidés dans le cadre de l'intégration proportionnelle :

- la quote-part de chacun des postes du bilan ainsi que les produits et charges de l'entreprise intégrée proportionnellement est additionnée aux entreprises intégrées globalement ;
- la quote-part de chacun des postes du bilan ainsi que les produits et charges des entreprises intégrées proportionnellement doit figurer de façon distincte dans les comptes consolidés.

Ces deux modes de présentation sont très peu utilisés, ils aboutissent normalement à des totaux identiques. A cet égard, les actifs que le groupe ne contrôle pas directement apparaissent de façon distincte au bilan, ce qui va toutefois apporter une réponse satisfaisante

aux adversaires de l'intégration proportionnelle¹. Ce qu'on peut dire, c'est que cette intégration reste une opération délicate lors de la consolidation des groupes d'entreprises.

2. L'information financière à la croisée des théories :

D'un point de vue théorique, l'information financière se situe à la croisée des théories, « théorie positive de l'agence d'un côté et théorie normative comptable de l'autre », nous allons présenter brièvement les principales perspectives de la théorie positive de l'agence, ainsi que, les principaux objectifs étudiés au regard de la théorie normative comptable.

2.1. Théorie positive de l'agence :

De prime abord, ce courant théorique inspire la normalisation comptable d'influence anglo-saxonne, notamment, les normes internationales IAS/IFRS. La théorie de l'agence remet en cause la théorie managériale en ce qui concerne le statut traditionnel de la firme qui conduit à « *légitimer une vision de la firme appartenant exclusivement à ses actionnaires* »². L'évolution de cette théorie s'inscrit dans ce contexte.

Définie par Jensen et Meckling en 1976, la théorie de l'agence accorde une place prépondérante à l'information financière. Elle étudie la relation contractuelle instaurée entre les actionnaires et les dirigeants. Cette dernière ne sera satisfaite que par le biais des informations financières.

A cet effet, la théorie joue sur la diminution de l'asymétrie d'information née de la séparation de la propriété et du pouvoir, elle place l'information financière au cœur des relations actionnariales.

La transmission d'une information est faite principalement par les dirigeants des entreprises, elle leur permet de rétablir une certaine confiance tout en respectant le critère d'utilité décisionnelle qui aide les investisseurs à optimiser leurs choix d'investissements.

Il existe une relation positive entre l'agent et l'actionnaire, elle conduit à mettre en place un modèle d'analyse de la gouvernance de l'entreprise basé sur le concept de « valeur partenariale ». La théorie positive de l'agence met en avant tous les aspects contractuels et politiques, ces derniers ont envisagé la prise en compte des différentes parties prenantes comme destinataires de l'information financière.

1 Bachy B et Sion M. (2009), Ibid, p. 43.

2 Pérez R. (2003), La gouvernance de l'entreprise, Paris: Editions la Découverte.

La théorie de l'agence permet d'identifier les composantes et contraintes existant au sein des différents contrats qui fondent la firme et ses relations avec les différents acteurs économiques.

Cette théorie est construite sur les attentes des deux principales parties prenantes, en l'occurrence, le principal « l'agent » et l'actionnaire. Jensen et Meckling (1976, p. 310, cité dans Pierrot F, 2009, p. 24) définissent la relation d'agence comme « *un contrat selon lequel une ou plusieurs personnes (le(s) principal (aux)) engage(nt) une autre personne (l'agent) pour l'accomplissement en son (leur) nom de certaines tâches qui induisent une délégation du pouvoir de prise de décision à l'agent* ».

Ross (1973 et 1974, cité dans Charreaux, 1987, p. 24)¹ en propose une autre définition : « *on dira qu'une relation d'agence s'est créée entre deux (ou plusieurs) parties lorsqu'une de ces deux parties, désignée comme l'agent, agit soit de la part, soit comme représentant de l'autre, désignée comme le principal, dans un domaine décisionnel particulier* ».

Dans le prisme de la théorie de l'agence, on peut avoir une lecture théorique du changement de référentiel comptable, il présente l'intérêt des diverses motivations qui peuvent conduire les dirigeants à orienter le contenu de l'information à diffuser selon l'une des approches « actionnariale » ou « partenariale ». En d'autres termes, il existe une certaine influence liée au changement du modèle comptable du fait qu'il se veut international, ceci face aux contraintes de nature légales ou politiques propres aux modèles nationaux.

Il faut rappeler que la théorie positive de l'agence permet d'envisager une approche basée sur les « investisseurs » ou bien celle d'une vision plus élargie qui est des «*stakeholders*», afin d'appréhender les éléments pris en compte par les préparateurs de l'information financière et ce par rapport à leurs choix.

La source du problème de la gouvernance des entreprises se trouve à cette situation de séparation entre les fonctions de propriété et de décision. En revanche, elle permet de mettre en exergue l'importance du rôle joué par l'information comptable et financière dans la relation contractuelle entre actionnaires et dirigeants, ou encore, dans une conception plus large, entre les multiples partenaires participant à l'activité de l'entité, communément appelés, parties prenantes.

¹ Cité et traduit par Platet – Pierrot F. (2009), « L'information financière à la lumière d'un changement de cadre conceptuel comptable : Étude du message du Président des sociétés cotées françaises », institut des sciences de l'entreprise et du management, université Montpellier 1, p. 92.

Les normalisateurs internationaux jouent aussi sur la qualité de l'information financière. Cette dernière affecte les relations d'agence¹. C'est la traduction effective de la recherche constante de son amélioration qui est une conséquence directe de ladite théorie.

De nombreux auteurs soulignent que l'information financière permet de réduire les asymétries d'information qui peuvent exister entre les managers qui détiennent l'ensemble des informations internes et les actionnaires dont la source d'information repose exclusivement sur les managers. L'importance de l'information financière dans la réduction de l'asymétrie d'information revient de façon récurrente dans les problématiques économiques et financières.

La relation d'agence peut aussi être contrôlée par les marchés. Si ces derniers sont efficaces, ils pourraient canaliser suffisamment d'informations en ce qui concerne les incitations et les opportunités, ceci, lorsqu'un agent agit contrairement aux intérêts du principal. A cet égard, ces informations permettront d'ajuster et de rétablir la rémunération de l'agent fixée par le principal. La théorie révèle aussi sur la position de ce dernier par rapport à l'opportunisme potentiel de l'agent.

Si la qualité des utilisateurs de l'information financière justifie le recours à la théorie positive de l'agence, le contenu dicté par les objectifs poursuivis requiert de se tourner vers la théorie normative comptable.

2.2. La théorie normative comptable :

Dans les années 1950, la théorie normative comptable s'est construite à travers les différents travaux d'un ensemble de recherches. Cela a été fait à cause de l'absence des fondements conceptuels comptables jugés préjudiciables. La théorie comptable n'était à ce moment-là qu'une « *simple démarche descriptive et de classification ne permettant pas d'établir de hiérarchie entre des principes comptables souvent bancals* »².

Bien que la théorie normative comptable ne s'intéresse également pas uniquement à un seul utilisateur privilégié de l'information financière, elle est retenue cependant pour les objectifs qu'elle définit. Il faut retenir qu'il existe une relation entre préparateur des états financiers/ utilisateur, ce lien peut ressembler à celui de la théorie positive de l'agence, en l'occurrence, l'agent et l'actionnaire, dans le sens où dans les deux théories, on trouve cette approche contractuelle qui ne pourrait être satisfaite que par le biais d'une information

1 Demerens F. (2011), « Utilité et comparabilité de l'information sectorielle : Application aux groupes hôteliers internationaux et à leurs analystes financiers », le CNAM de Paris, p. 26.

2 Colasse B. (2005), « Raymond John Chambers : pour une comptabilité continuellement actuelle ». In « Les grands auteurs en comptabilité », Editions EMS, Paris, p. 200.

financière. Il faut dire que depuis l'adoption du référentiel international, l'information financière est adressée prioritairement aux investisseurs.

On a démontré dans la sous-section précédente que l'approche basée sur la théorie de l'agence repose sur la destination de l'information financière. Or, la conception normative s'intéresse au contenu de cette dernière. Dumontier et Raffournier (1989) démontrent l'importance du contenu de l'information financière, elle peut varier selon l'objectif poursuivi, il est indiqué par "quoi". En revanche, les utilisateurs auxquels elle s'adresse sont remplacés par "qui".

Aussi, le changement de référentiel engendre des conséquences à ce double niveau surtout, en ce qui concerne les choix comptable qui sont liés aux objectifs de l'information comptable et financière. Le « qui » s'envisage à la lumière de la théorie positive de l'agence, source de la théorie positive comptable ou politico-contractuelle. Le « quoi » est abordé dans la perspective de la théorie normative qui, bien qu'elle s'intéresse également aux destinataires de l'information, ne cesse de rendre compte à l'égard du contenu. Ce dernier est considéré comme la qualité de l'information financière. Nous sommes toujours dans la relation entre les deux théories, le destinataire de l'information financière ne pourra être concerné que si, et seulement si, cette information est de qualité.

Dans un même ordre d'idées, le cadre conceptuel a été défini pour établir clairement que les états financiers sont destinés à fournir une information sur la performance de la firme et sur sa situation financière.

Apercevoir les objectifs de l'information financière dans la perspective de la théorie normative comptable contribue à l'identification de diverses conceptions donnant un éclaircissement à la notion de performance, notamment, au regard des utilisateurs visés. Cette théorie apporte ainsi un éclairage particulier sur ce que doit contenir l'information financière par rapport au modèle comptable retenu par ses préparateurs¹.

Quoi qu'on en dise, depuis le changement de cadre conceptuel, la question de la notion de performance retenue par les préparateurs de l'information financière s'envisage à la lumière de la théorie normative comptable qui constitue la base sur laquelle les éléments du cadre conceptuel ont été définis. Elle traite notamment la détermination du résultat qui participe à la performance des firmes qui se définit en fonction du concept de capital.

¹ Platet – Pierrot F. (2009), Op Cit, p. 11.

Enfin, il faut rappeler que le référentiel comptable international est inspiré d'une approche normative de la comptabilité dans le sens où il s'appuie sur un cadre conceptuel comptable assimilé à un cadre théorique¹.

2.3. La théorie positive de la comptabilité :

La théorie positive de la comptabilité incite, entre autres, à éprouver de l'intérêt aux pratiques et aux besoins des utilisateurs de l'information financière afin d'optimiser l'utilité de cette dernière².

La théorie positive de la comptabilité a été initiée par Watts et Zimmerman (1978), sur la base de l'objectif de maximisation de l'utilité mis en avant dans la théorie de l'agence par Jensen et Meckling (1976). La théorie positive de la comptabilité est souvent assimilée à la théorie politico-contractuelle initiée à la fin des années 1970 par les chercheurs Ross WATTS et Jérolde Zimmerman.

Raffournier estime que la théorie politico-contractuelle est qualifiée plus adéquate³. D'autres chercheurs la présentent comme un sous-ensemble de la théorie positive comptable et non comme son équivalent. L'introduction d'une démarche positive a nécessité le recours à de nouveaux instruments, entre autres, les premières expérimentations qui ont porté sur la validation de l'hypothèse d'utilité décisionnelle de l'information comptable et financière⁴.

Pour établir et améliorer un corpus de normes comptables, il est nécessaire de diversifier les pratiques et les utilisations des états financiers. Ces notions sont défendues par la théorie positive de la comptabilité. Elle contribue ainsi à définir des objectifs complémentaires à la recherche comptable et accorde un rôle plus grand aux pratiques des firmes et des utilisateurs en matière d'information financière.

Les « programmes de recherche » associés se proposent d'expliquer les pratiques observées et de prédire les choix comptables effectués, tant par les dirigeants que par les organismes de normalisation⁵.

A cet effet, la théorie positive de la comptabilité s'est développée en remédiant aux insuffisances de l'approche normative. Le principal objectif de la théorie positive est

1 Colasse B. (2009), « Théories Comptables ». In Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, Economica, Paris, Art : 105, pp.1407.

2 Demerens F. (2011), Op Cit, p. 35.

3 Raffournier B. (1990), « La théorie "positive" de la comptabilité : une revue de littérature », Economies et Sociétés, Série Sciences de Gestion, Vol.16, p.139.

4 Avelé D. (2013), « La théorie positive de la comptabilité : Aspects théorique et critique », Cahier électronique de la Faculté d'administration, université de Moncton-Canada, vol. 2, p. 3.

5 Casta J-F. (2009), « Théorie positive de la comptabilité ». In Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, Economica, Paris, Art : 104, p.1393.

d'expliquer les pratiques comptables observées et de les prévoir en fonction des choix comptables, alors que l'approche normative fournit uniquement des recommandations. Elle apporte aussi une réponse à la nécessité de tester empiriquement les principes comptables afin de les évaluer. Enfin, la théorie s'attache à analyser les problèmes dans un contexte économique regroupant la normalisation comptable, les entreprises, les marchés financiers et les différents utilisateurs de l'information financière.

Casta synthétise assez clairement les objectifs de la théorie : « *La théorie positive de la comptabilité s'est fixée comme objectif d'inférer, sur la base des pratiques observées, un ensemble de règles de comportement empiriquement validées et constitutives d'une théorie générale de l'élaboration - entre marchés et processus politique- des états financiers par les entreprises. À partir d'une modélisation du comportement des acteurs face aux choix comptables, elle a défini un ensemble d'hypothèses portant sur leurs déterminants et visant à : rendre compte des facteurs associés au choix de méthodes particulières ; mettre en évidence les motivations de la politique comptable menée par les dirigeants ; prévoir les choix de méthodes comptables effectuées par les dirigeants en fonction des caractéristiques des entreprises ; expliquer, par ailleurs, le processus d'élaboration des normes comptables.* »¹.

Deux grandes étapes marquent le développement de la théorie positive de la comptabilité. La première étape, la recherche s'intéresse aux liens entre la comptabilité et les réactions des marchés financiers. Inspirés par les recherches de Ball & Brown ou de Beaver, les chercheurs en comptabilité adoptent l'hypothèse selon laquelle les données comptables fournissent de l'information pour les décisions d'investissement sur les marchés financiers (Ball et Brown 1968 ; Beaver 1968). Dans un deuxième temps, cette recherche positive s'est davantage consacrée à l'étude des pratiques comptables au sein des firmes afin d'expliquer et prévoir les pratiques comptables.

Watts et Zimmerman perçoivent deux axes majeurs de contribution des recherches s'appuyant sur la théorie positive de la comptabilité : les fondements théoriques et l'ouverture vers une comptabilité partenariale. La théorie positive de la comptabilité occupe, de ce fait, un rôle central dans le récent processus de construction de la recherche comptable.

Plus globalement, ce qu'on doit réaffirmer, c'est que l'approche positive place la comptabilité non plus uniquement au cœur de la seule relation managers/actionnaires mais au centre d'interrelations entre différents acteurs aux intérêts et besoins variés.

1 Casta J-F. (2009), Ibid, p. 1396.

Enfin, précisons que si ces théories visent des objectifs plus larges (comme la qualité de l'information par exemple), il convient de justifier ces objectifs et ensuite de prouver l'effet de la théorie sur de tels objectifs. L'approche normative ne permettant pas de comprendre les effets de l'adoption des recommandations qu'elle produit, l'approche positive reste un complément à l'approche normative.

3. Les perspectives du changement de modèle comptable :

Le nouveau référentiel élaboré par l'organisme privé IASB mène à un changement de modèle comptable pour tous les pays qui adoptent ou s'adaptent avec les IFRS, l'Algérie a cependant changé de philosophie comptable et financière par l'application du Système Comptable Financier, conduisant toutes les entreprises à mettre en place de nouveaux outils pour le traitement des informations comptables et financières. Le nouveau modèle comptable s'inspire des normes IFRS qui elles même reposent sur le modèle comptable anglo-saxon favorisant une approche actionnariale. Ce modèle remplace son prédécesseur qui était fondé sur l'approche partenariale.

3.1. Destinataire de l'information financière :

Plusieurs chercheurs ont traité le changement du modèle comptable et son impact sur l'objectif de l'information financière, notamment par des études comparatives qui ont été réalisées entre la conception partenariale du modèle européen continental et la conception actionnariale du modèle anglo-saxon. On peut citer le travail de Colasse qui propose un résumé des caractéristiques respectives de chacun des modèles, à travers une étude comparative Il a classé les différentes particularités existant par rapport aux modèles comptables.

Caractéristiques	Modèle Européen continental	Modèle anglo-saxon
Les utilisateurs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Une gamme relativement étendue (associés, créanciers, Etat, fisc, personnel...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Essentiellement les investisseurs (actuels et potentiels)
Principes comptables privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> • Le principe de régularité (conformité de la pratique à la règle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le principe de <i>true and fair view</i> • Le principe de <i>substance over form</i>
Latitude laissée aux professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Faible 	<ul style="list-style-type: none"> • Etendue
Lie comptabilité/fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • Fort 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible
Rôle de la comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Reddition de compte 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la décision

Tableau N° 2: Caractéristiques des modèles comptables¹**3.1.1. Le modèle européen continental :**

La question des utilisateurs de l'information est posée dans plusieurs recherches comptables récemment développées. En outre, des interrogations relatives au changement de modèle comptable et par conséquent aux destinataires de l'information comptable sont au centre de préoccupation de chercheurs. Il existe une relation étroite entre le modèle comptable et le destinataire de l'information.

**Figure N° 6:** Relation Modèle Comptable/Destinataire de l'information¹

¹Colasse B. (2007), « Les fondements de la comptabilité », Editions la Découverte, Paris, p. 51.

La conception partenariale prend en considération l'ensemble des parties prenantes comme destinataires du reporting financier. Elle ne donne pas de privilège aux investisseurs qui ne se voient même pas évoqués et considère que toutes ces parties ont le même degré d'importance.

3.1.2. Le modèle anglo-saxon :

L'objectif principal de l'utilité de l'information comptable est la prise de décisions économiques. Parmi les spécificités de la conception anglo-saxonne de la comptabilité, la primauté accordée aux investisseurs. Ces derniers sont le destinataire privilégié du reporting financier.

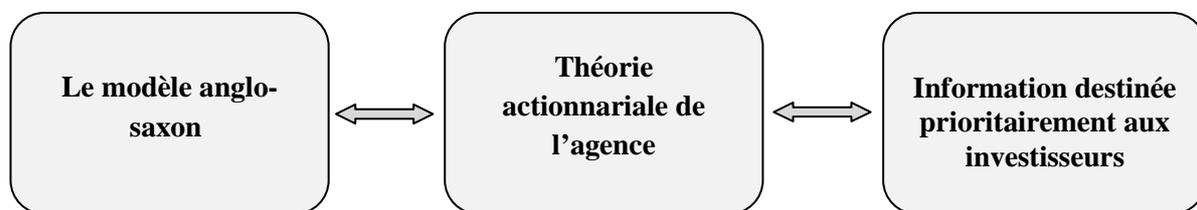


Figure N° 7: Relation Modèle Comptable/Destinataire de l'information

Il est clair que le référentiel IAS/IFRS, situe le modèle comptable international dans la lignée de la théorie positive de l'agence à visée actionnariale.

3.2. Objectifs de la présentation de l'information financière :

Les différents principes du nouveau référentiel, entre autres, l'uniformisation des objectifs de l'information financière au niveau international constituent une évolution importante qui défie la diversité des modèles comptables nationaux.

Hoarau (1992) fournit des répliques implicites à la question du projet de l'information comptable et financière. Il en décompte trois représentations qui coexistent et se superposent les objectifs et les contenus afin d'améliorer la présentation de l'information :

1 Inspiré du travail de Platet – Pierrot F. (2009), Op Cit, p. 15.

❖ Une représentation économique fonctionnelle :

- ✓ Maximiser la richesse des différentes parties prenantes par le partage de la valeur ajoutée,
- ✓ Donner une certaine représentation des rapports sociaux.
- ✓ Les destinataires de l'information sont : les utilisateurs internes et externes, les dirigeants, les salariés, les prêteurs, les actionnaires, etc.

❖ Une représentation juridique :

- ✓ Maximiser la richesse du/des propriétaires et calcul de l'impôt,
- ✓ Mesurer le résultat distribuable,
- ✓ Contrôler les dirigeants (par les propriétaires) et contrôler le respect des engagements de l'entreprise (par les tiers),
- ✓ Les destinataires de l'information sont : les propriétaires et les tiers.

❖ Une représentation financière :

- ✓ Satisfaire les besoins d'information des investisseurs pour la prise de décision.
- ✓ Le destinataire de l'information financière est principalement et prioritairement, les investisseurs¹.

Il faut dire que l'Objectif principal de l'information est de fournir des données sur la performance de l'entreprise qui soient utiles aux investisseurs pour la prise de décisions économiques

3.2.1. Le contenu de l'information financière :

Sachant que le contenu de l'information financière varie d'un modèle comptable à un autre ; d'un pays à un autre ; d'une culture comptable à une autre, le contenu peut se baser sur :

- ❖ Les objectifs des états financiers afin de fournir une information utile à la prise de décisions ;
- ❖ Les principales caractéristiques qualitatives de l'information afin d'être ; compréhensible ; intelligible ; pertinente ; fiable et comparable ;

¹ Hoarau C. (1992), « La France doit-elle se doter d'un cadre conceptuel comptable ? », Revue Française de Comptabilité, Vol.231, p. 59.

- ❖ Les utilisateurs des états financiers : les investisseurs (actuels et potentiels) ; membres du personnel ; prêteurs ; fournisseurs et autres créanciers ; clients ; état et autres organismes publics ; le public, etc.

Pour mieux présenter aux utilisateurs un contenu de l'information qui répond à leurs attentes, le schéma suivant détaille distinctement les différentes parties prenantes de l'information :

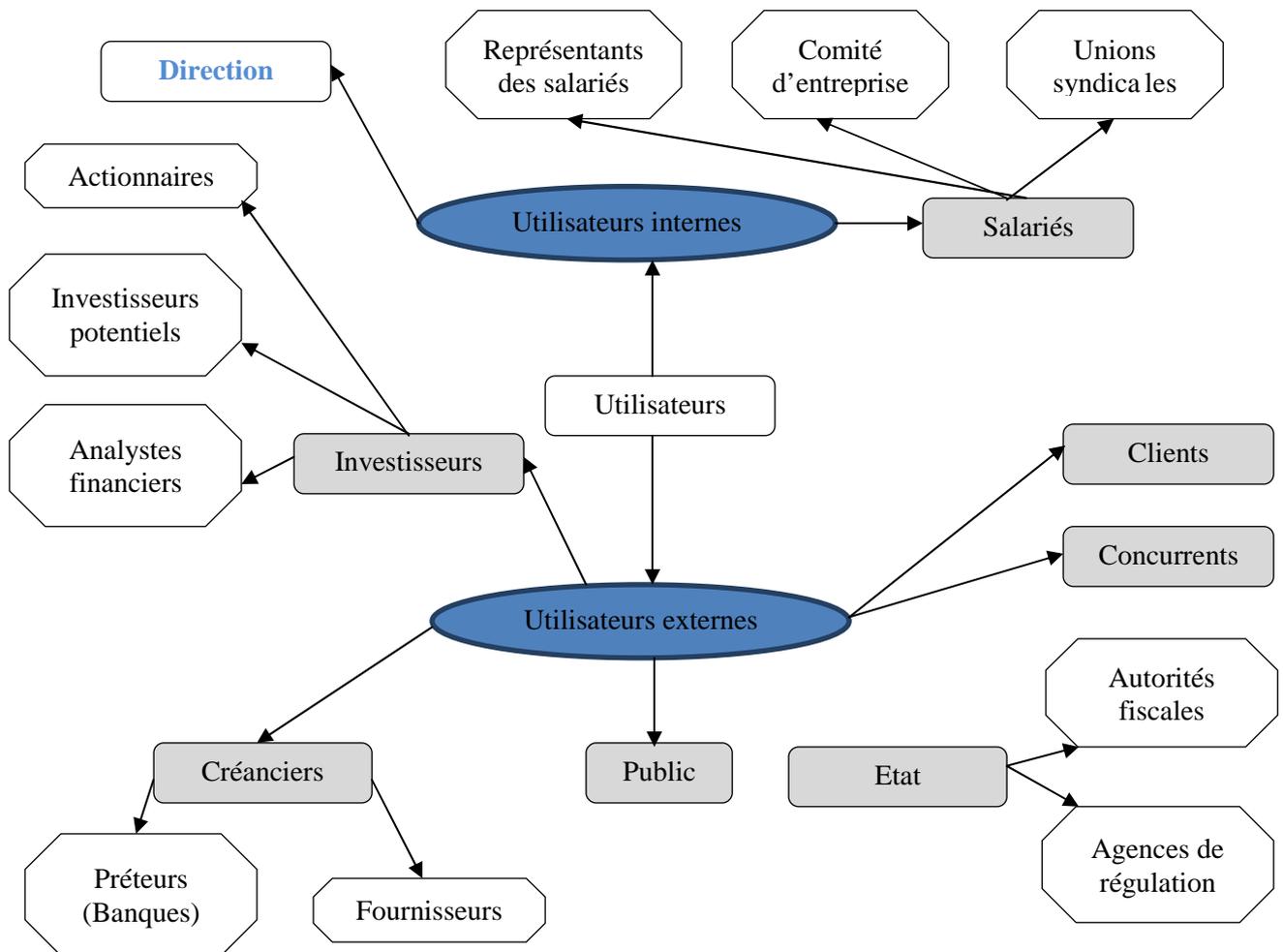


Schéma N° 4 : Un ensemble d'utilisateurs de la comptabilité financière¹

¹ Stolowy H et Lebas M. J. (2006), « Financial Accounting and Reporting, a Global Perspective », Thomson Learning, London, P.13, cité et traduit par Platet – Pierrot F. (2009), Op Cit, p. 93.

3.2.2. La notion de performance financière :

Les normes comptables internationales consistent à assurer l'intelligibilité et la comparabilité de la performance des firmes dans le temps et dans l'espace. Cette notion de performance se détermine en fonction du concept de capital. En d'autres termes, la vision la performance dépend aussi de la conception du modèle comptable. Pour ce qui est du modèle européen continental, la communication est faite d'une façon générale "la performance globale". Tandis que le modèle anglo-saxon parle de la primauté de l'approche financière de la performance. Ce qui positionne la question de la performance en relation avec le changement de référentiel comptable.

Conclusion de la section 1 :

Les entreprises sont tenues à contribuer à l'amélioration de l'information financière divulguée pour des raisons directes et indirectes. Le changement de référentiel comptable permet d'avoir une nouvelle lecture des états financiers. Il ne faut surtout pas négliger qu'il existe des zones de risques liées à la préparation et par conséquent à la présentation des données comptables, on a développé dans cette section presque toutes les théories qui ont contribué au traitement de l'information financière.

Section 2 : Divulgations de l'information financière :**Introduction de la section 2 :**

L'économie actuelle est communément qualifiée d'économie de l'information (Disle Charlotte et Noël Christine (2007)). Les sources et les moyens de véhiculer l'information se sont multipliés. Leuz et Verrecchia (2000) examinent que la théorie économique suggère que l'engagement d'une entreprise à des niveaux accrus de divulgation devrait réduire la composante de l'asymétrie de l'information du coût du capital de l'entreprise.

1. La théorie du signal :

Le signal en Economie est une information communiquée par deux parties « Emetteur et récepteur » pour vue que ces données puissent amener à une meilleure décision. Toujours dans les relations de « Principal-Agent », le premier effectue un signal et l'autre l'interprète. La problématique de crédibilité du signal est primordiale ; une absence de signal vaudrait beaucoup mieux qu'un signal non crédible. L'une des deux branches qui constituent la théorie positive de la comptabilité est la recherche sur le contenu informationnel des données comptables. Cette branche relève de la théorie du signal. La comptabilité en tant que processus de traitement et de diffusion de l'information constitue alors un signal envoyé au marché¹. La théorie financière du signal est développée par (ROSS, 1977).

1.1. La concurrence et la transparence financière :

Les hypothèses de la concurrence constituent le fondement de la microéconomie, elles énoncent notamment que l'information divulguée sur le marché doit être transparente, gratuite, vraie, et immédiatement disponible. Elle est indispensable pour la prise de décision.

1.1.1. La fixation des prix:

La transparence implique que l'information doit être parfaite, traitée et communiquée afin qu'elle soit gratuite et immédiate. La théorie montre que le processus de fixation des prix est alors équivalent à la présence d'un arbitre « commissaire-priseur », qui centralise l'offre et la demande, et qui détermine le prix d'équilibre. A cet effet, le marché ; au sens de la théorie

1Demaria S. (2008), « Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français ». Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université de Nice-Sophia Antipolis, p. 86.

économique néoclassique ; est un système de prix qui donne les signaux nécessaires aux entreprises pour ajuster leur niveau de production.

L'étude de Dumontier et Maghraoui (2006) montre que les entreprises qui appliquent les IFRS présentent des fourchettes de prix inférieures à celles des entreprises qui appliquent les normes locales, ce qui suggère que l'application des IFRS améliore le contenu informatif des données comptables. Aussi, ce référentiel encourage la divulgation de l'information car cette dernière a un impact sur la fourchette de prix qui diminue avec la taille de l'entreprise et le nombre d'analystes qui suivent la firme.

En effet, il est à constater que dans la réalité, l'information parfaite est davantage l'exception de la règle pour tous les agents. En revanche, le plus souvent des dirigeants ont à faire face à des situations où l'information est asymétrique. Le cas le plus généralement rencontré est qu'une catégorie d'acteurs économiques dispose d'un ensemble d'informations qu'une autre ignore.

Les normes internationales de l'information financière produisent des chiffres comptables mieux adaptés aux exigences des investisseurs, cela pousse les entreprises à divulguer des chiffres plus informatifs par rapport à celles qui présentent leurs états sur la base des normes locales. Soyons plus explicite, la théorie des signaux et les normes comptables ont un lien commun qui nécessite la transparence des informations communiquées.

Plusieurs recherches antérieures ont traité le problème de la variation de la fourchette de prix autour d'événements bien déterminés, par exemple l'annonce du chiffre d'affaire. Au fait, il existe une relation entre la composante structurelle de la fourchette de prix, le niveau de divulgation et le référentiel comptable utilisé¹.

Des chercheurs estiment en outre que les IFRS limitent les choix comptables discrétionnaires « la théorie positive de la comptabilité », en réduisant les opportunités de gestion des résultats, ce qui ne peut conduire qu'à améliorer la qualité des chiffres divulgués (Street et Bruyant (2000), Leuz et Verrecchia (2000)).

Akerlof (1970) prend le cas d'un marché des automobiles où les vendeurs disposent d'un certain nombre d'informations qui devront être partagé avec les acheteurs sous la forme d'un signal. Il ajoute aussi que le défaut du signal conduit à la disparition pure et simple du marché car ce signal permet de distinguer les bonnes voitures des mauvaises, ce qui est caché par rapport aux acheteurs.

¹ Dumontier P et Maghraoui R. (2006/2), « Adoption volontaire des IFRS, asymétrie d'information et fourchettes de prix : l'impact du contexte informationnel », Comptabilité - Contrôle - Audit, Tome 12, p. 28.

1.1.2. L'augmentation des niveaux d'information:

Les recherches ont dévoilé que les entreprises qui sont passées du référentiel national à un régime de déclaration international (IAS ou US GAAP), s'engagent ainsi à augmenter leurs niveaux d'information¹. Cela, conduit à présenter des données plus détaillées et à contribuer à avoir une transparence en matière d'information financière.

En revanche, les niveaux d'information en normes nationales sont critiqués et relativement faibles. En réponse à ces critiques, plusieurs entreprises dans le monde ont adopté des «stratégies de rapports acceptés au niveau international», c'est à dire qu'ils utilisent soit les IFRS soit les US GAAP par opposition aux normes locales, leur facilitant l'introduction aux marchés de capitaux.

Pour mieux présenter l'entreprise, une augmentation substantielle de l'engagement à une plus grande divulgation paraît nécessaire. Ceci, à son tour, suggère que les entreprises qui choisissent les normes comptables internationales doivent attester des avantages économiques mesurables.

Rappelons que les normes comptables internationalement reconnues exigent de nombreuses informations supplémentaires dans la présentation des états financiers préparés pour des utilisateurs bien visés. Selon plusieurs chercheurs, ces informations supplémentaires vont réduire les changements dans la volatilité du cours des actions.

Botosan (1997) propose une grille d'analyse pour mesurer l'étendue de la divulgation volontaire d'information dans le rapport annuel des entreprises. Ben Amar et Zéghal (2006) ont testé cette grille pour deux catégories d'entreprise : les entreprises en détresse financière et celles qui sont financièrement saines. Leur recherche leur a permis d'annoncer que même les entreprises en difficulté financière divulguent davantage d'information dans le rapport d'analyse et de discussions de performance relatives à leurs perspectives futures. Cela nous permet d'énoncer que la mesure de divulgation est une pratique perfectionniste pour connaître son niveau et pour atteindre également une certaine transparence en matière d'information financière.

1.2. L'utilisation du signal dans la politique monétaire et financière :

La conception appropriée de la politique monétaire et financière est essentielle pour obtenir de bons résultats en ce qui concerne la réduction du taux d'inflation et du chômage,

¹ Leuz C et Verrecchia R-E. (2000), « The Economic Consequences of Increased Disclosure », *Journal of Accounting Research*, Vol.38, pp.91-124.

l'agent économique (le gouvernement par exemple) peut donner un signal à un autre agent économique.

1.2.1. Le modèle de Barro et Gordon :

Il est intéressant d'étudier comment est utilisé le signal dans le cadre de la politique monétaire, notamment, en ce qui concerne le modèle de Barro et Gordon. Le modèle propose l'analyse de l'autorité financière, à savoir de la banque centrale, cette dernière détermine le taux d'inflation qui maximise son utilité. Selon ce modèle, des chercheurs supposent que le niveau de la production varie avec l'écart qui s'établit entre le taux d'inflation et le taux attendu par les agents¹. Ce qui nous intéresse dans cette liaison est le signal généré entre les deux parties (acteurs économiques).

Sur la base de ce qui a été développé et par rapport aux principes de la théorie des signaux, deux politiques peuvent être subséquentement comparées :

- ❖ Une politique monétaire définie par une règle à laquelle le décideur politique doit se plier de façon impérative, c.à.d. les reconnaissances prises peuvent contraindre les décisions futures d'une façon suffisamment crédible,
- ❖ Une politique discrétionnaire selon laquelle le décideur politique prend à chaque moment la décision qui lui paraît idéale. Il peut optimiser sans tenir compte d'éventuels engagements pris précédemment.

1.2.2. Les informations boursières:

Nul ne néglige que les informations boursières sont au centre des préoccupations, elles sont même d'une importance capitale pour les investisseurs. Lorsque deux caractéristiques, et non plus une, sont communiquées par un agent à un principal, alors un seul signal peut parfois ne pas être suffisant. Les modèles à signaux multiples offrent un cadre d'analyse particulièrement pertinent en économie financière : exemple d'une situation d'introduction en bourse. Grinblatt et Hwang (1989) développent ce modèle de signalisation avec deux signaux. Ils l'ont utilisé pour la nouvelle question de sous-évaluation des actions.

L'hypothèse principale qu'on peut extraire des travaux de Grinblatt et Hwang est que l'entreprise dispose d'une meilleure information sur ses flux financiers futurs au détriment des investisseurs. Dans ce cas-là, l'émetteur d'actions (la société) signale sa « vraie » valeur en

1 Landais B. (2008), « Leçons de la politique monétaire », 1ère Edition De Boeck, Bruxelles, p.182.

offrant des actions avec une décote et en conservant une part des actions émises dans son portefeuille. Ces paramètres sont utilisés comme signaux pour les investisseurs¹.

Aussi, le modèle développé par ces deux chercheurs explique le phénomène de l'introduction en bourse : « la nouvelle action est émise parfois à un prix faible », le représentant de la société « l'entrepreneur » possède l'information selon laquelle le prix peut s'augmenter, cela, véhicule l'idée d'une variance élevée. L'entrepreneur risque de signaler que l'action est d'une grande valeur intrinsèque.

Dans cette chaîne d'idées, on peut ajouter que le problème posé par Akerlof sur le marché des voitures (évoquée ci-dessus) nous conduit à préciser qu'il suffit de signaler la qualité des automobiles en les assortissant d'une garantie. Cette dernière pourra être considérée comme étant une information supplémentaire, un signal va être généré entre deux parties et même l'existence d'une signalisation avec deux signaux.

1.3. Le signal dans l'adoption des normes comptables :

Le choix des acteurs européens avait des difficultés voir des incertitudes concernant la mise en place d'un nouveau référentiel comptable. Cette incertitude qui a trait à une situation caractéristique d'un futur non prévisible rend la décision dans le présent difficile, risquée et même probabilisable.

1.3.1. L'avancée et l'impact de la transition :

Lors de la première application des normes IAS/IFRS en Europe ; les actionnaires, les investisseurs et autres acteurs du marché ont eu beaucoup de difficultés pour estimer les changements induits par la mise en place des nouvelles normes. Ceci avait de réels impacts sur la valorisation des groupes.

En effet, les groupes français ont pris le parti d'envoyer des signaux rassurants aux marchés l'impact des normes internationales². La communication des difficultés représente un signal pour le marché, des recherches notent que la plupart des groupes ont le plus souvent choisi d'organiser une publication spécifique pour expliquer l'impact de l'introduction des normes IAS/IFRS sur leurs états financiers³.

1 Grinblatt M., Hwang C. Y. (1989), « Signalling and the Pricing of New Issues », The Journal of Finance, Volume 44, n° 2, p. 395.

2 Mazars. (2005a). IFRS : enquête européenne, p. 21.

3 Demaria S. Op Cit, p. 231.

Le défaut de communication des difficultés rencontrées par la firme peut conduire à des sous-évaluations des actions par exemple. C'est pourquoi, les managers ont l'engagement de diffuser des informations aux marchés afin d'envoyer des signaux sur la bonne gestion de l'entreprise.

Cette période de transition a connu des changements profonds dans la pratique comptable où leur observation a été aussi difficile à étudier.

Selon Frazier et al. (1984), « *l'évaluation des éléments narratifs des rapports financiers peut amener à des prolongements fructueux pour la recherche sur l'analyse du contenu informationnel* »¹.

On peut ajouter que les normes internationales ont offert énormément de choix de méthodes comptables, la diffusion de ces méthodes représente des signaux pour les marchés financiers.

1.3.2. Le signal et la performance financière :

La stratégie de communication des entreprises a une influence sur leur performance économique et financière. En effet, l'entreprise est toujours entre deux phénomènes de publication :

- ❖ **Le premier cas :** La publication d'information favorable a un impact sur le risque concurrentiel, ce signifie que la firme va s'abstenir de diffuser les informations supplémentaires.
- ❖ **Le deuxième cas :** La publication d'information favorable attire et fidélise les investisseurs potentiels, ce signifie que la firme insiste à signaler des informations relatives à sa performance.

Des chercheurs affirment que plus les taux de rendement sont élevés plus les dirigeants auront tendance à publier des informations supplémentaires pour signaler leurs compétences et leurs qualités en matière de management et par conséquent à améliorer leur rémunération². De même, Mauldin et Richtermeyer (2004) ont montré que le niveau de la divulgation dans les rapports annuels augmente avec l'importance de la performance comptable. Ce résultat souligne que les managers sont incités à divulguer l'information surtout lorsque la valeur de l'entreprise augmente.

1 Traduit et cité dans Demaria S. Op Cit, p. 232.

2 Matoussi H et al. (2006), « Les déterminants de la communication financière des entreprises françaises à travers le Web, 27ème Congrès de l'Association Franophone de Comptabilité, Tunis, p.8.

Ansoff, I. (1975) suppose que cette double signalisation est stratégique. Il considère que les systèmes de planification stratégique modernes sont confrontés de plus en plus à deux difficultés:

- ❖ L'information stratégique sur les menaces et les opportunités imminentes est perçue généralement trop tard pour permettre une intervention rapide et efficace. De ce fait, il propose un développement d'une technique pour l'identification précoce des signaux stratégiques ;
- ❖ Le cycle de planification d'entreprise est trop long pour permettre une réponse rapide aux événements en plein développement. Cela emmène l'auteur à développer un système de planification en temps réel, appelé gestion stratégique de la question¹.

2. L'asymétrie de l'information financière :

La théorie économique et la pensée comptable contemporaine favorisent et engagent l'entreprise à une plus grande divulgation, elle permettrait de réduire les coûts de capital qui découlent de l'asymétrie d'information entre les initiés et les investisseurs. Des chercheurs ont développé des procurations pour l'asymétrie de l'information comme composante de la CE en utilisant les « spreads bid-ask », et par conséquent contribuent à la diminuer, surtout, en ce qui concerne les volumes de transaction et la volatilité du cours de l'action. La politique de communication financière revêt une importance capitale dans le contexte d'asymétrie d'informations entre les dirigeants d'entreprises « insiders » et les investisseurs externes « outsiders ».

2.1. Les coûts relatifs à l'asymétrie de l'information :

Les coûts dus à l'asymétrie financière peuvent être liés à la sélection adverse dans les transactions entre acheteurs et vendeurs d'actions fermes. Dans les milieux institutionnels réels, la sélection adverse est généralement manifestée dans les niveaux réduits de la liquidité des actions de l'entreprise. Il faut dire que l'asymétrie d'information est née de la séparation de la propriété et du pouvoir. Cela suppose la réduction des coûts relative la transmission d'une information.

¹ Ansoff I. (1975), «Managing Strategic Surprise by Response to Weak Signals», California Management Review, Vol 18 n° 2, p. 21.

2.1.1. La réduction des coûts dus à l'asymétrie :

On s'est déjà mis d'accord que l'augmentation des niveaux d'information réduit la possibilité d'asymétrie d'information, cette dernière découle soit entre l'entreprise et ses actionnaires, soit entre les acheteurs potentiels et les vendeurs d'actions fermes. Toutefois, on va se mettre d'accord que même cette asymétrie à des coûts, plus précisément, les coûts liés à la recherche d'informations, il est logique que si l'information est généreusement divulguée, elle suppose au fait un gain relatif aux coûts de la recherche des informations.

De même pour la théorie positive de la comptabilité qu'on a déjà évoquée, selon Jensen et Meckling (1976), la vision actionnariale permet de réduire les coûts d'agence qui sont à la base d'une asymétrie conçue par l'agent, elle est principalement aperçue entre dirigeants et actionnaires. Aussi, les entreprises sont obligées de mettre en place les différentes pratiques comptables proposées par le référentiel dans le but de minimiser les coûts d'agence.

Casta (2000) signale que ses coûts sont considérés comme des coûts de surveillance et d'opportunité engendrés par le comportement opportuniste des agents "dirigeants", ils sont généralement reliés aux conflits d'intérêts¹. De ce fait, les mesures comptables adoptées après les IFRS ont un rôle déterminant dans la réduction de ces coûts par l'encouragement de la divulgation de l'information financière. Ils placent aussi la comptabilité au cœur des relations "d'agence" et les relations entre toutes les parties prenantes.

Toutefois, il est intéressant de noter que les firmes éprouvant des difficultés financières ont besoin de décrocher de nouveaux capitaux pour pouvoir surmonter une telle situation, cela, lui permette de faciliter l'accès aux marchés financiers. Ces conditions permettent aux de réduire les coûts qui sont relatifs généralement à deux hypothèses ;

- ❖ La première hypothèse concerne les coûts qui sont à la base de l'augmentation du niveau de la divulgation des informations afin de réduire l'asymétrie d'information avec les investisseurs potentiels.
- ❖ La deuxième hypothèse est due également à la recherche de divulguer davantage d'information pour réduire le risque ainsi que le coût de poursuites judiciaires lorsque l'entreprise déclare faillite.

¹ Avelé D. (2013), « La théorie positive de la comptabilité : Aspects théorique et critique », Cahier électronique de la Faculté d'administration, université de Moncton-Canada, vol. 2, p. 11.

En outre, les risques de poursuites judiciaires pourraient également amener les dirigeants à ne pas divulguer certaines informations, particulièrement l'information prospective¹.

Enfin, les chercheurs assurent que les coûts d'information résultent essentiellement de l'écart informationnel entre les investisseurs ou actionnaires et dirigeants.

2.1.2. La théorie des coûts de transaction :

Nous allons traiter les raisons de l'existence de cette théorie ainsi que les principaux concepts contribuant à ses fondements. Tout d'abord, il faut dire que la théorie des coûts de transaction appartient à une sous-branche de la nouvelle économie institutionnelle.

Ronald H Coase est considéré comme le père fondateur de la théorie développée par Oliver Williamson. Il définit une firme comme un système de relations. Dans un échange sur le marché, une entreprise tendra à s'agrandir jusqu'à ce que les coûts de transaction deviennent égaux aux coûts de réalisation de la même transaction, ou aux coûts d'organisation dans une autre entreprise.

La transaction est définie dans ce contexte d'étude comme un échange d'information ayant une valeur économique et ce, entre deux parties ou partenaires. Sur le marché, la coordination de l'information se fait à la base des systèmes de prix. En revanche, au sein de l'entreprise, c'est la hiérarchie qui joue sur le dit système².

Coase considère que le recours au marché entraîne des coûts, il ya lieu donc d'économiser ces coûts, tout en s'assurant que les informations ne soient pas toujours disponibles sur un marché. Par cette idée, Coase remet en cause l'hypothèse néoclassique d'information parfaite. c.à.d. qu'il existe toujours des coûts relatifs à la recherche de l'information.

Ces coûts de marché, communément appelés coûts de transaction, peuvent être subdivisés en deux catégories :

- ❖ Les coûts de la recherche des prix (liés généralement à l'information imparfaite) ;
- ❖ Les coûts de négociation et de conclusion des contrats (liés généralement à l'asymétrie d'information et à l'opportunisme des agents, le concept d'Herbert Simon les a décrits comme étant très peu rationnels.

1 Healy P. M. et Palepu K. G. (2001), «Information Asymmetry, Corporate Disclosure and the Capital Markets: A Review of the Empirical Disclosure Literature», *Journal of Accounting and Economics*, vol 31, pp.426.

2 Abecassis C. (1997), « Les coûts de transaction : Etat de la théorie », dossier coordonné par Caby L, *Réseaux* n°84 du CENT, p. 4.

De ce fait, les entreprises sont appelées à choisir l'arrangement institutionnel qui minimise les coûts de transaction relatifs aux défaillances de marché.

2.2. La réduction de l'asymétrie d'information :

Le degré d'asymétrie d'information représente l'un des déterminants de la divulgation de l'information par les entreprises, cela demande une capacité décisive par l'entreprise afin de supporter des coûts exclusifs affectent la stratégie de cette divulgation. Au fait, Le seul élément qui se dégage de la stratégie de communication est le niveau d'exposition de l'entreprise à l'ensemble de moyens d'information par rapport à sa performance financière.

2.2.1. La pratique de communication de l'entreprise :

Le fait d'augmenter le niveau de la divulgation de l'information financière peut avoir pour effet de réduire l'asymétrie d'information. L'entreprise doit gérer sa stratégie de communication vis-à-vis des investisseurs. La décision prise par une entreprise concernant la divulgation de l'information aux investisseurs est influencée par l'impact de cette information sur sa position concurrentielle sur le marché des produits. Les dirigeants peuvent en réduire leur coût du capital en diminuant les risques de l'information par l'augmentation de divulgation volontaire¹.

Il faut dire que la divulgation des états financiers est potentiellement due à des moyens importants pour la communication de la performance des entreprises pour les investisseurs extérieurs. Comme on l'a déjà évoqué, en ce qui concerne les procédés de divulgation, les entreprises peuvent communiquer directement avec les investisseurs par l'intermédiaire des médias en publiant des rapports financiers et des communiqués de presse. Ils communiquent également avec des intermédiaires financiers ou par des intermédiaires de l'information tels que les analystes financiers. On peut ajouter aussi la surveillance interne exercée par les salariés peut être un mécanisme efficace de la réduction de l'asymétrie.

Healy et Palepu (2001, p. 411) posent également plusieurs interrogations concernant les aspects les réglementant des canaux de la divulgation financière ;

- Pourquoi est-il nécessaire de réglementer la divulgation des marchés de capitaux ?

¹ Healy P. M. et Palepu K. G. (2001), Op Cit, 421.

- Quels types de communications devraient être réglementés et quels types ne le devraient pas ?
- Quels facteurs déterminent l'efficacité des normes comptables pour faciliter la communication crédible entre les dirigeants et les investisseurs de l'extérieur ?
- Qui mandate les informations qui devraient être reconnues directement dans les états financiers et qui devraient être incluses comme informations supplémentaires ?

Ces interrogations peuvent être développées pour dégager quelques solutions aidant à améliorer le niveau de communication et par conséquent à réduire le niveau d'asymétrie financière.

2.2.2. La réglementation entre dirigeants/investisseurs :

Des contrats optimaux peuvent être conclus entre dirigeants et investisseurs afin de contribuer à une éventuelle réduction d'asymétrie. La réglementation qui oblige les dirigeants à divulguer généreusement leurs informations privées est une autre solution possible au problème de l'asymétrie de l'information. Enfin, en raison du problème d'asymétrie, il ya une demande pour les intermédiaires de l'information, tels que les analystes financiers et les agences de notation, qui se livrent à la production de l'information privée pour découvrir des informations supplémentaires par rapport à celles diffusées par les dirigeants.

La figure ci-dessous fournit un schéma du rôle des intermédiaires financiers dans le fonctionnement des marchés ;

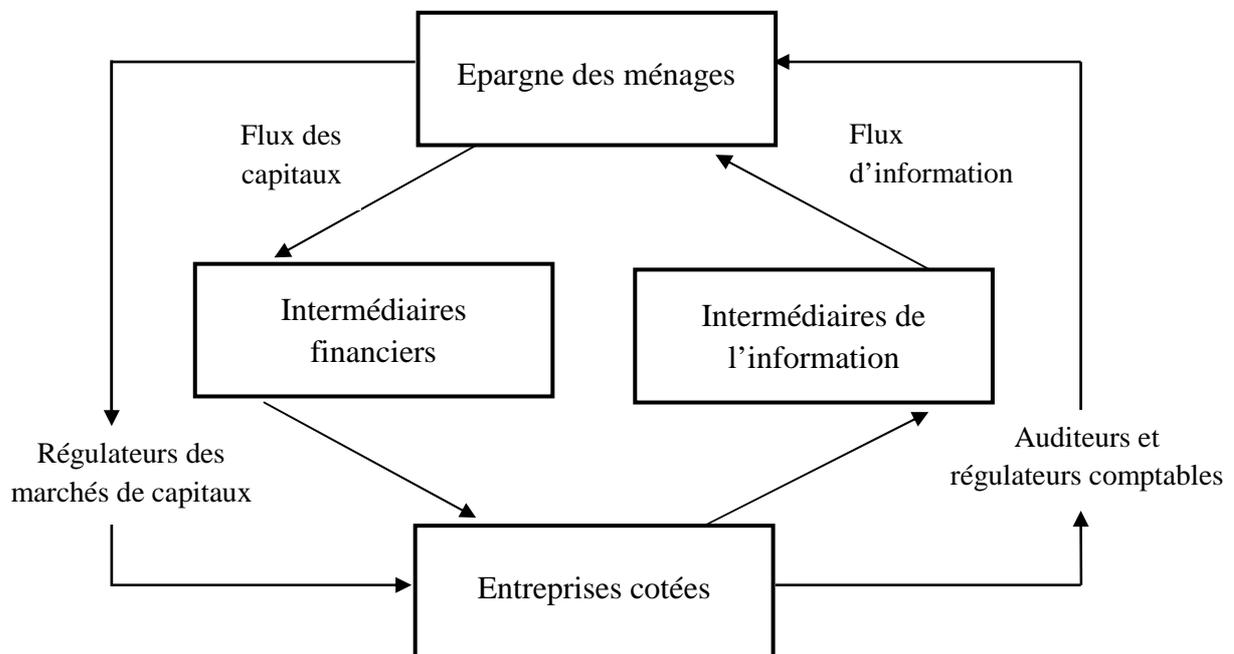


Schéma N° 5 : Principaux intermédiaires aidant à réduire l'asymétrie d'information¹

¹ Healy P. Ms. et Palepu K. G. (2001), Op Cit, p. 408, traduction libre et modification par nos soins.

2.3. Effets de l'asymétrie sur le marché :

L'asymétrie d'information est un destructeur de la rationalité des agents économiques. Cependant, les deux parties contractantes ont un intérêt à ce que l'une d'entre elles utilise une connaissance privée que l'autre n'a pas. Cela pourrait déstabiliser cet intérêt. Au fait, c'est un comportement qui est caché et qui cache derrière lui un risque probable.

L'asymétrie d'information a de nombreux effets pervers, entre autres :

- ❖ Elle débouche sur la baisse générale de la qualité par l'absence de confiance de la part des partenaires, ce qui est la conséquence d'une dégradation de la santé financière ;
- ❖ L'asymétrie d'information peut déboucher sur un rationnement¹ de marché par le pouvoir discrétionnaire des dirigeants.
- ❖ Elle peut aussi déboucher sur la disparition du marché.
- ❖ Enfin l'asymétrie d'information ne permet pas l'agrégation harmonieuse des comportements individuels.

La diminution de ces effets pervers suppose la production et la diffusion d'informations. Aussi, la réputation et l'image de l'entreprise sont aussi un moyen de compensation des effets négatifs des asymétries d'information. Il est indispensable d'évoquer l'intervention de parties extérieures comme les experts afin de mettre en place des normes de respect des certifications et des normes techniques,...)².

Ces effets se répercutent généralement sur les marchés financiers, ils sont le plus souvent en faveur des dirigeants, en raison de leur position centrale. Donc, l'efficacité limitée des marchés est due à différentes sources de friction ;

- Les barrières à l'entrée et à la sortie,
- Les comportements actifs des dirigeants,
- Les inerties organisationnelles (les facteurs organisationnels tels que par exemple, les coalitions, la rationalité limitée qui freinent l'adoption de nouveaux mécanismes...).

1 Le rationnement indique généralement l'intervention du pouvoir politique « l'état » pour bloquer les prix ou minimaliser la distribution.

2 Montousse M. (2011), « Atelier sur les asymétries d'information et leurs effets sur le marché », Compte rendu proposé lors de la conférence organisée par l'Académie de Grenoble, le 5 et 6 Avril 2011.

3. Le contenu informatif additionnel :

Dans un cadre d'analyse marqué par l'asymétrie d'information et l'opportunisme des agents, ces derniers disposent déjà de nombreuses informations avant même la divulgation des données comptables. Cela engendre une faible réaction des investisseurs pour les grandes entreprises, en d'autres termes, ces entreprises disposent d'un contenu informatif additionnel des informations comptables restreint¹. Il est judicieux de proposer quelques solutions permettant d'améliorer le contenu informatif des entreprises et aussi de mettre en lumière les différents avantages de cette amélioration.

3.1. La divulgation volontaire de l'information :

L'information diffusée par les entreprises relève évidemment d'une stratégie volontaire. La divulgation d'information de nature volontaire, à savoir les diffusions relatives à des obligations légales et même au-delà de ces revendications doit prendre en considération :

- ❖ **Le contenu :** l'entreprise pourrait en adopter quelques choix de présentation tels que le compte de résultats par nature et par fonction. Cela suppose qu'elle aura une double démonstration de sa performance générale.
- ❖ **Les destinataires :** l'entreprise pourrait avoir différents utilisateurs et ciblerait le plus intéressant d'entre eux par le biais d'un signal comme on a déjà développé. Cependant, l'intérêt croissant porté à la variété des vecteurs consacre plus ou moins explicitement la pluralité des cibles de l'information².
- ❖ **Le support informatif :** l'entreprise pourrait mettre en place des moyens de communication qui faciliteraient l'accès à l'information par l'élargissement des supports de renseignement. Actuellement, presque toutes les grandes entreprises utilisent leurs sites Internet pour la publication des rapports financiers.

1C. Disle et C. Noël, « La révolution des normes IFRS » Une convergence de la comptabilité vers la finance ?, La Revue des Sciences de Gestion, 2007/2 n°224-225, p. 15.

2 Pourtier F. (2004), « La publication d'informations financières volontaires : synthèse et discussion », Comptabilité Contrôle Audit, Vol 10, n°1, p. 83.

Ces diligences peuvent s'interpréter comme une forme spécifique de dédouanement de la part des managers qui visent à gérer des situations potentiellement conflictuelles¹.

3.1.1. La communication volontaire d'information

L'avènement des IFRS a mis en exergue une progression vers l'harmonisation des pratiques de communications comptables et financières, tout en s'intéressant aux notions de qualités de publications. On doit dire que la forme et le détail de l'information publiée offrent une plus grande latitude pour ce qui est de la politique communication financière. La communication volontaire est considérée comme une annonce ou un renseignement partagé volontairement par rapport aux informations dites « obligatoires », la figure qui suit retrace le parcours de l'information volontaire :

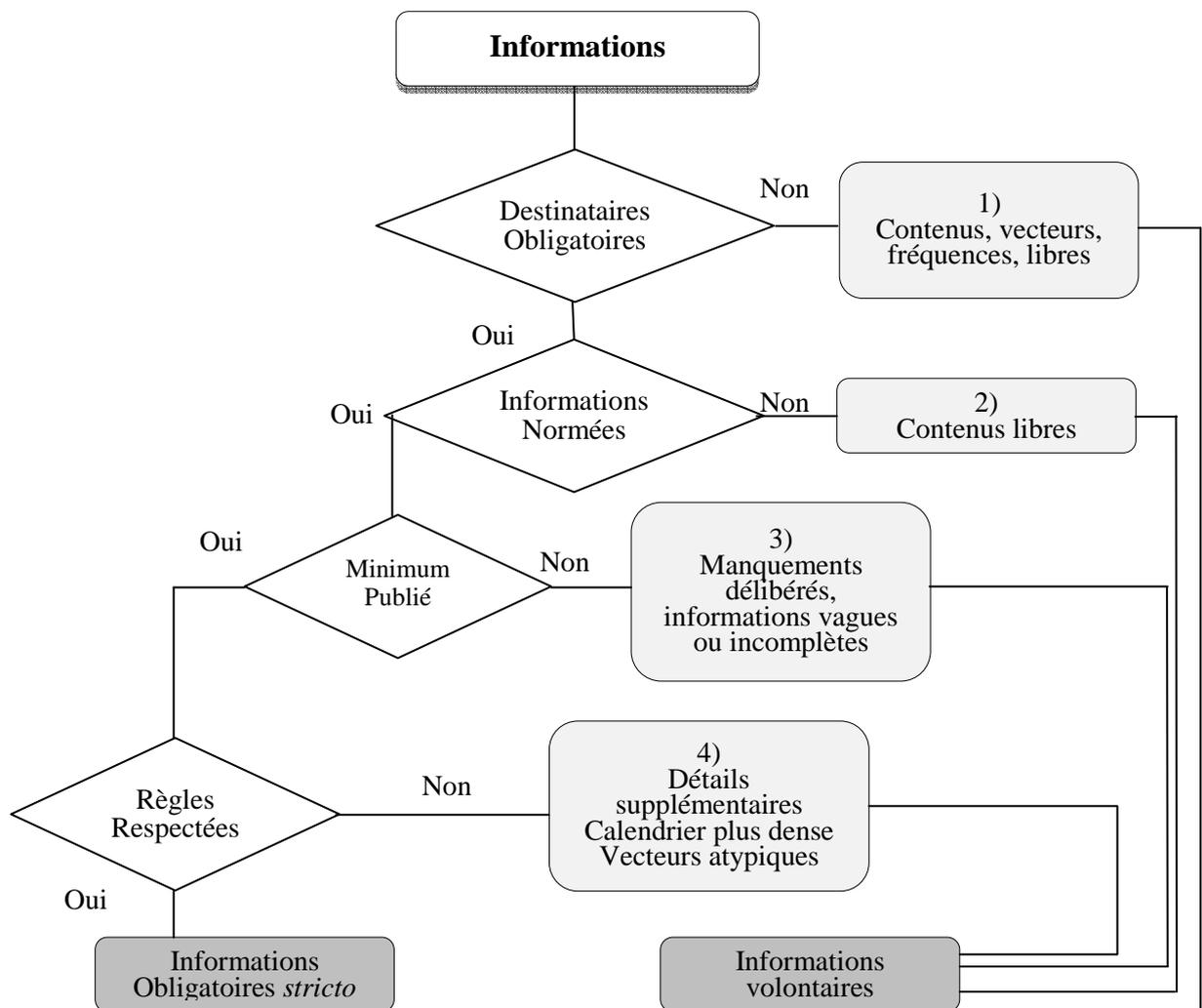


Schéma N° 6 : Identification de la divulgation des informations volontaires²

1 Platet – Pierrot F. (2009), Op Cit, p. 113.
2Pourtier F. (2004), Op Cit, p. 85.

3.1.2. Les stratégies de communication des informations :

Les stratégies de communication des informations adoptées par les entreprises sont généralement influencées par :

- Les pressions des parties prenantes financières,
- Les coûts exclusifs à la firme de même que les coûts de collecte d'informations pour les utilisateurs.
- Les paramètres de gouvernance (taille du conseil et présence de membres indépendants en son sein, etc.)¹.

Les grandes entreprises cotées sont les plus concernées par l'adoption d'une véritable stratégie de communication financière et ce, pour s'assurer de la diversification de leur actionnariat. Cependant, des recherches montrent que les firmes aux mauvaises perspectives évitent de communiquer leurs résultats alors que celles aux bonnes perspectives publient plus d'éléments. Ce qui nous amène à dire que les entreprises sont appelées à améliorer leur positionnement par rapport à leurs concurrents afin de décrocher le privilège de communication.

Pour que les entreprises atteignent l'objectif d'avoir une bonne stratégie de communication, elles ont recours à de nombreuses techniques, souvent apparentées au marketing financier :

- ✓ Identification des cibles, les entreprises peuvent même viser des cibles précises,
- ✓ Adéquation des signaux à l'attente des différents publics auxquels ils sont destinés,
- ✓ Diffusion de l'information par les circuits les plus sophistiqués².

Aussi, d'autres recherches assurent que la stratégie de divulgation relève de la culture de l'entreprise, ils considèrent que les pratiques comptables ne sont donc pas sans influences sociales et culturelles. Certains chercheurs suggèrent que l'étude du facteur culturel devient pertinente, il s'agit subséquemment de s'interroger sur le rôle de la culture d'entreprise sur la stratégie de communication des firmes.

1Benrhouma A. (2008), « Étude des déterminants de la divulgation environnementale et sociale des entreprises françaises », Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université de Nice Sophia-Antipolis, inspiré du résumé.

2Baccouche C et al. (2006), « Impact de la culture d'entreprise sur l'étendue de la divulgation au niveau des rapports annuels », 27 ème congrès de l'AFC, Tunisie, p.3.

3.2. Avantages de l'amélioration du contenu informatif :

Il est impératif que l'application des IFRS améliore le contenu informatif des données comptables, l'usage de ces normes accroît le contenu des états financiers. Ainsi, il existe plusieurs avantages liés à l'adoption d'un référentiel pareil et par conséquent à l'amélioration du contenu informatif, plusieurs chercheurs estiment que :

- ❖ L'application de telles normes amène les entreprises à divulguer des informations plus que détaillées ;
- ❖ Les IFRS limitent les choix comptables discrétionnaires réduisant ainsi l'opportunisme des dirigeants. Cela ne peut qu'améliorer la qualité des données divulguées ;
- ❖ La qualité de l'information produite par les entreprises résulte essentiellement de l'interaction entre les normes comptables utilisées et l'environnement économique ;
- ❖ L'application d'un référentiel international oblige les firmes à légitimer leurs choix managériaux vis-à-vis de plusieurs parties prenantes, ce qui procréé l'amélioration du contenu ;
- ❖ Des recherches ont conclues que les éléments composant le contenu informatif sont reliés à la performance des entreprises ;
- ❖ Les normes IFRS réduisent l'asymétrie d'information entre les investisseurs par l'amélioration du contenu informatif des informations comptables¹.
- ❖ La bonne connaissance du contenu informatif a un effet déterminant sur la qualité des anticipations des analystes, elle améliore la qualité de leurs prévisions, ce qui assure la transparence de l'information ;

De leur côté, Biddle et Choi (2006) observent que le contenu informatif (au sens du SFAS 130) domine, en termes de degré de pertinence, le résultat net.

L'adoption de SFAS 130, en 1997, a renforcé de façon significative, au regard de la période antérieure, la *value-relevance* de certains actifs de l'entreprise².

1Dumontier P et Maghraoui R. (2006/2), « Adoption volontaire des IFRS, asymétrie d'information et fourchettes de prix : l'impact du contexte informationnel », Comptabilité - Contrôle - Audit, Tome 12, p. 37.

2Ramond O et al. (2007/3), « Résultat et performance financière en normes IFRS : Quel est le contenu informatif du comprehensive income ? », Comptabilité - Contrôle - Audit, Tome 13, pp. 138.

Conclusion de la section 2 :

L'enquête de Leuz et Verrachia (2000) montre que l'adoption des normes internationales par les groupes allemands favorise une diminution de l'asymétrie d'information et, par conséquent, du coût du capital¹. Cela nous encourage à se lancer dans une étude de recherche pareille et contribuer de ce fait, à la mise en place d'une perspective qui aide les entreprises algériennes à se doter d'un cadre informatif adopté au niveau mondial.

¹Demaria S. (2008), Op Cit, p. 101.

Section 3 : Information Sectorielle et IFRS :**Introduction de la section 3 :**

Les firmes internationales s'implantent habituellement dans plusieurs pays et différentes zones géographiques par le biais de filiales dont elles détiennent tout ou une partie du capital. Elles opèrent souvent sur différents secteurs d'activités. Chaque zone géographique est marquée par sa particularité et sa culture économique et financière. L'information sectorielle appréhende et retranscrit ces particularités. Elle représente une source d'information importante pour le management dans sa prise de décision interne¹. Pour que les firmes multinationales prennent des décisions en ce qui concerne le marché algérien, il faut d'abord qu'elles disposent d'une bonne information sectorielle des entreprises algériennes.

1. Les types d'information sectorielle :

L'information sectorielle est considérée comme une position de contraction entre les deux informations ; L'information interne « stratégique » et l'information externe publiée par les firmes. L'IS est la source potentielle d'asymétrie d'information, elle contient les différents enjeux qui sont liés à l'utilité de l'information financière. Elle répond soit à des obligations comptables, soit à une publication volontaire de la part des managers.

En d'autres termes, deux approches distinctes de l'information sectorielle sont alors à développer. D'une part, une approche privilégiant une segmentation fondée sur l'appréciation des risques sectoriels, et d'autre part, une approche privilégiant l'information telle que les managers utilisent en interne dans la diffusion d'informations stratégiques.

1.1. Information sectorielle normée :

L'information sectorielle normée ou obligatoire est une information publiée par l'entreprise, elle est souvent détaillée dans l'annexe des états financiers, elle est imposée par une norme que les entreprises doivent respecter.

1Demerens F. (2011), « Utilité et comparabilité de l'information sectorielle : Application aux groupes hôteliers internationaux et à leurs analystes financiers », thèse de Doctorat en sciences de Gestion, le CNAM de Paris, p.121.

1.1.1. Notions générales sur l'IS :

L'information sectorielle constitue un enjeu majeur pour les différents normalisateurs, notamment le normalisateur international. Pour améliorer la transparence, l'IS offre aux investisseurs un éventail plus large d'options en termes de sociétés cotées ainsi que les politiques de divulgation adoptées. Aussi, dans ce cas-là, les entreprises doivent satisfaire les revendications liées à la gouvernance, la qualité de l'information et bien entendu le respect des exigences dictées par le normalisateur comptable international.

L'information sectorielle d'une entreprise est la plus importante composante des états financiers, elle offre des détails sur la performance et les perspectives de croissance de certaines activités de l'entreprise dont les utilisateurs ont besoin. Insistons ici sur le fait que la performance et l'information financière des entreprises ne sont que d'un intérêt limité si elles ne sont pas complétées par des données sectorielles.

L'information sectorielle d'une entreprise est composée de l'ensemble des informations présentées dans les états financiers « généralement, dans l'annexe », elle peut concerner ;

- ✓ Les différents secteurs dans lesquels elle opère,
- ✓ Les différents biens ou services qu'elle vend au-delà de ses activités principales,
- ✓ Les différentes zones géographiques sur lesquelles elle exerce ses activités,
- ✓ Ses différents clients qu'elle détient sous son giron ou toute autre forme de segmentation de ses activités de l'entreprise¹.

La particularité de l'IS est qu'elle révèle des informations non accessibles à la lecture directe des états financiers, notamment « le bilan, le compte de résultats et même le tableau des flux de trésorerie ». Cela, est souhaitable de la part des différentes parties prenantes.

Les entreprises ont intérêt à communiquer une information sectorielle afin d'optimiser la valeur actionnariale en profitant d'un signal positif. Ronen et Livnat (1981) estiment qu'il existe deux raisons empêchant la diffusion de l'information sectorielle ;

- Le problème des coûts relatifs à la divulgation, ce qui incite les managers à ne pas publier d'information sectorielle.

¹Demerens F. (2011), Ibid, p.123.

- Les différentes répercussions de la divulgation elle-même, l'information parfois peut ne pas être favorable à l'entreprise, laissant les managers peu enclins à la publier.

L'information sectorielle peut poser d'autres problématiques comme par exemple le choix de segmentation qui pourrait être difficile à effectuer.

1.1.2. Les étapes de la normalisation liées à l'IS :

La normalisation en matière d'IS est liée à des différents segments tels que :

- ❖ La publication de l'information sectorielle par les firmes ; elle permet aux utilisateurs de mieux assimiler les entreprises par l'accroissement de la comparabilité des états financiers en général ;
- ❖ La normalisation et l'harmonisation de l'information sectorielle par les normalisateurs ; ces derniers se sont emparés de l'enjeu que représente la publication d'informations sectorielles et l'ont placé au cœur des projets d'harmonisation ;
- ❖ Le pays d'origine, la taille de l'entreprise ou la bourse de cotation du groupe sont autant de facteurs influençant la qualité de l'IS ; la croissance et l'internationalisation des entreprises sont fortement liées à la diffusion de l'information sectorielle¹.

Les normalisateurs comptables des différents pays surtout les membres de l'IASC / IASB ont progressivement normalisé la publication de l'information sectorielle, Le tableau ci-dessous permet d'apprécier chronologiquement les évolutions de la normalisation de l'information sectorielle au cœur du référentiel IAS / IFRS et des US GAAP.

¹ Herrmann D et Thomas W. (1996), «Segment reporting in the European Union: Analyzing the effects of country, size, industry and exchange listing», Journal of International Accounting, Auditing & Taxation, vol 5, n°1, p. 16.

Chronologie	IAS/IFRS	US GAAP
Années 1980	1981 : IAS 14 « segment reporting ». Chiffre d'affaires (interne et externe), résultat opérationnel, éléments d'actifs identifiables par secteurs d'activité et zones géographiques (description des activités de chaque segment, composition de chaque zone géographique et méthode d'évaluation des opérations intra-groupe)	Application de FAS 14 publiée en 1976, la norme a connu beaucoup d'amélioration en termes de définition des principes tels que le « résultat opérationnel », aussi, l'une des exigences apportées, « les clients extérieurs représentant plus de 10% du chiffre d'affaires sont à identifier ainsi que le segment auxquels ils se rapportent.
Années 1990	1997 : IAS 14 Révisée (avec consultation du FASB). La révision a été marquée par le maintien de l'approche « risques » et la défense de l'information géographique, les principales modifications apportées ; - Le double format de présentation primaire / secondaire ; - Le nombre des informations à fournir ; - Le guide d'application, il suit sensiblement le guide américain.	Le principal reproche adressé à l'égard de la norme FAS 14 est le manque de définition d'un segment. Les groupes américains ont alors tendance à limiter le nombre de segments et à agréger de manière opaque les différentes activités au gré de leurs besoins de communication financière. Suite aux critiques retenues de la FAS 14, le FASB publie en 1997 la norme FAS 131 afin d'apporter des modifications telles que ;
Années 2000	- 2005 : La norme concernant l'information sectorielle fait partie des normes devant converger assez rapidement avec les normes américaines - 2006 : IFRS 8 (Exposure Draft et Standard). Quasi identique à SFAS 131 - 1^{er} Janvier 2009 : application de l'IFRS 8 « Operating Segments »	La FAS 131 est orientée vers plus de cohérence, elle est étalée sur trois visions majeures : - La publication de plus grand nombre de segments. - La publication d'informations à propos de chaque segment ; - Le respect de la segmentation utilisée dans les rapports internes ;

Tableau N° 3 : Chronologie des évolutions de la normalisation internationale¹

¹ Gray et Radebaugh 1984 ; Demerens F. (2011), Ibid, p.128.

1.2. Information sectorielle volontaire :

L'information sectorielle volontaire ou facultative est une information publiée librement par les managers avec une certaine intention derrière, elle peut apparaître dans l'annexe si bien qu'elle pourrait être mentionnée dans le rapport annuel établis par l'entreprise.

Nonobstant les obligations dictées par les normes comptables en ce qui concerne la publication d'informations sectorielles, les managers peuvent décider, volontairement, de publier des informations sectorielles complémentaires.

1.2.1. Attributs de l'IS volontaire :

Le concept d'information volontaire n'est pas défini, ni dans le référentiel IFRS, ni dans le référentiel US GAAP. Lorsqu'on parle des normes, on est en train de parler d'information normée « obligatoire », et c'est pour cette raison que les normalisateurs n'ont n'en pas donné de définition. Rappelons aussi que les IFRS ont laissé tant de choix pour les managers en ce qui concerne énormément de domaines.

Aussi, les informations volontaires sont celles qui dépendent de la vision des dirigeants tant par leur nature, leur contenu que par leur date de divulgation. Pourtier (2004) souligne que « l'information financière est donc un ensemble multi-attributs qui rend son étude délicate tant les combinaisons possibles sont nombreuses, c.à.d. les choix liée aux informations volontaires »¹.

De nombreuses études font d'ailleurs état de ces phénomènes qui peuvent altérer l'impact réel d'une publication « obligatoire ». On peut en ajouter que la publication volontaire (non imposée) d'informations sectorielles était assez courante même avant l'adoption des normes. Les entreprises publiaient souvent le chiffre d'affaires sectoriel.

1.2.2. Déterminants propres à l'IS volontaire

L'information sectorielle peut être considérée comme une information venant compléter et les informations obligatoires (consolidées ou sectorielles) et les informations volontaires consolidées comme nous avons développé au-dessus.

En effet, la publication d'informations sectorielles remplit une double fonction d'utilité ;

¹Pourtier F. (2004), Op Cit, p. 83.

1. Elle facilite l'exécution du contrat d'agence en permettant par exemple de mieux contrôler les différentes sources de revenus ;
2. Elle permet d'évaluer et de valoriser les contrats en ajustant les prévisions (Ronen et Livnat 1981).

La publication d'informations sectorielles volontaires présente énormément d'avantages, entre autres ;

- Elle permet à l'investisseur de réaliser des prévisions de résultats plus précises,
- Elle permet de réaliser les révisions globales des différents segments auxquelles les perspectives de profit sont reliées,
- Elle sera d'autant plus utile que la diversification en termes de perspectives de profit par segment (Aitken et al. 1997).

Il est à constater qu'il existe deux approches distinctes de l'information sectorielle. D'une part, une approche encadrée par les normalisateurs privilégiant une segmentation fondée davantage sur l'appréciation des risques sectoriels, et d'autre part, une approche volontaire privilégiant l'information telle que le management l'utilise en interne dans ses prises de décisions stratégiques¹.

2. L'évolution des normes en matière d'IS :

L'utilisation de l'information sectorielle peut influencer l'appréciation de la valorisation des entreprises telle que la prévision de ses performances. L'évolution des normes comptables en matière d'information sectorielle consiste à améliorer son utilité en progressant sa qualité.

Le deuxième point de cette section développera les différents points contribuant au traitement de l'utilité et de la comparabilité de l'IS.

2.1.L'utilité de l'information sectorielle :

Au regard des concepts développés, l'utilité de l'information sectorielle dans le contexte de notre étude consiste à inciter l'établissement de prévisions de la part des analystes

¹Demerens F. (2011), Ibid, p.122.

financiers. Ces derniers peuvent établir des valorisations et des prévisions financières afin de dégager quelques opinions aidant à prendre de bonnes décisions.

2.1.1. La qualité de l'information sectorielle :

Plus l'information sera de qualité, plus on supposera qu'elle est utile. Compte tenu de son contenu stratégique, des chercheurs considèrent que la position concurrentielle de la firme peut altérer sa qualité, et par conséquent l'utilité de son information.

La publication d'informations sectorielles constitue donc un enjeu concurrentiel important du fait que la qualité des rapports améliore la qualité des prévisions des analystes¹.

En effet, l'information sectorielle publiée par les firmes est une information privilégiée et non disponible autre part que dans les états financiers des firmes concernées. La divulgation de l'IS peut éventuellement engendrer un réel préjudice concurrentiel. Généralement, la position concurrentielle n'entraîne donc pas nécessairement une plus faible publication d'informations sectorielles (Talha et al. 2007). Selon plusieurs chercheurs, la motivation réelle des firmes à ne pas publier l'information sectorielle est plutôt de protéger certains secteurs. La crainte de générer un désavantage compétitif est considérée comme un argument secondaire².

Aussi, certains chercheurs montrent que l'exposition concurrentielle altère la publication d'informations géographiques, et notamment sur la qualité de l'information divulguée. En effet, les firmes qui craignent que la diffusion d'informations sectorielles géographiques leur cause un préjudice concurrentiel ont tendance à publier des informations moins détaillées, cela, au détriment de la qualité. Ainsi, (Tsakumis et al. 2006) considèrent que plus la firme est importante, plus elle publiera des informations sectorielles géographiques.

Enfin, on va dire que la qualité de l'information sectorielle dépend du choix des segments et de la publication d'informations géographiques, cela a des répercussions sur l'exposition concurrentielle des firmes, l'IS ne serait d'aucune utilité sans une information de qualité.

1 Hope O.K. (2003), « Disclosure practices enforcement of Accounting Standards and Analysts' forecast accuracy: an International Study », *Journal of Accounting Research*, vol 41, n° 2, p. 236.

2 Demerens F. (2011), *Ibid*, p.156.

2.1.2. L'établissement des prévisions de la performance :

Les informations sectorielles permettent de détailler les performances de l'entreprise, donnant de la matière pour les différentes parties prenantes, notamment les analystes financiers en vue d'établir leurs provisions. Cela d'un point de vue purement normatif.

Une meilleure information sectorielle (en qualité comme en quantité) apporte davantage d'information au marché financier et lui permet de mieux apprécier les rendements futurs.

Ainsi, selon Ettredge et al. (2005), l'adoption de la norme FAS 131 a eu un impact positif sur la capacité du marché à anticiper les résultats futurs. Pour autant, l'information sectorielle ne permet une meilleure appréciation et une segmentation pertinente que lorsque certaines conditions sont satisfaites, notamment ; en termes de risques, de potentiel de croissance, de taux de rentabilité, etc. En revanche, la publication d'IS, par activités ou par zones a un impact positif sur le risque perçu par les investisseurs¹.

Grâce à l'information sectorielle publiée régulièrement, l'investisseur peut adapter son comportement entre un engagement ou un désinvestissement (Collins et Henning 2004). C'est cette appréciation qui décourage les managers à détailler leurs informations.

L'IS comporte aussi de nombreux enjeux pour l'analyse financière, son utilité dépend aussi du contexte de la firme. L'objectif majeur assigné à la publication des informations sectorielles tant par les normalisateur que par les utilisateurs des états financiers est de réaliser des prévisions financières plus pertinentes.

Les paramètres macro-économiques (taux de croissance du PIB, taux de l'inflation, taux de change...) sont considérés comme d'autres facteurs qui peuvent expliquer le degré d'appréciation atteint par les prévisions fondées sur les données concernant l'activité ou la zone géographique. Lorsque ces paramètres sont utilisés dans les modèles prédictifs, les prévisions d'IS sont supérieures aux prévisions des informations consolidées. Les dernières recherches évaluant l'utilité de l'information sectorielle lors de l'établissement des prévisions financières et recèlent certaines limites qu'il convient de citer ;

- Les modèles utilisés sont rarement stables,
- Le périmètre géographique et stratégique des entreprises est en constante évolution.

1 Jahmani Y. (2003), « The Impact of Segmental Reporting Disclosure on a Firm's Perceived Risk », *International Journal of Commerce & Management* vol 13, n° 2, p. 103.

- L'environnement est très mobile (paramètres macro-économiques, politiques ou stratégiques très changeants).
- Les modèles mis en œuvre dans les recherches ne sont pas nécessairement ceux qu'utilisent réellement les praticiens, notamment les analystes financiers¹.

2.2.La comparabilité de l'information sectorielle :

Une grande part de la littérature s'intéresse notamment à l'évolution de la comparabilité de l'information sectorielle.

Les études mesurant la comparabilité des informations sectorielles publiées portent sur deux principes :

- ❖ Le respect de la conformité des publications à la norme comptable,
- ❖ L'observation des pratiques des firmes en matière de publication d'informations sectorielles.

Sans normalisation, il est difficile de certifier quelles sont les informations comparables dans l'espace, et même dans le temps. D'ailleurs, ce principe de comparabilité est critiqué même lorsqu'il s'agit des informations consolidées. Catuogno et Allini (2011) assurent que le principe de comparabilité ne pourra être respecté que dans le cas où les choix d'options seront similaires. Le tableau qui suit montre une que les informations volontaires présentent un contour difficile à cerner surtout en termes de comparaison.

¹Demerens F. (2011), Ibid, p.156.

	Obligatoire	Volontaire	
		Recommandée	Libre
Motivation, Catalyseurs	Contraintes légales.	Liés à une politique globale de communication ou à un opportunisme latent. La recherche de financement, la revalorisation des cours, la prévention des réactions des marchés, la pérennité d'une notoriété et d'une réputation seraient des motifs plausibles selon la littérature.	
Utilité	Contractuelle. Analytique et prospective. L'utilité est préservée par des attributs strictement établis.	A priori le plus souvent prospective (Analytique avec les informations pro forma) Comparabilité délicate dans le temps et dans l'espace et l'incertitude qui pèse sur la qualité de leurs attributs pourrait remettre en cause leur utilité ou leur utilisation.	
Fiabilité	Supposée certifiée mais objet de politiques comptables, manipulations.	Vérification de cohérence. Appréciation des hypothèses prévisionnelles par les auditeurs.	Sous la responsabilité de la société. Sincérité vérifiée. Problèmes en cas d'insuffisances graves.

Tableau N° 4 : comparabilité entre information sectorielle obligatoire et volontaire¹**3. Secteurs opérationnels IFRS 8 :**

Les informations identifiées dans les états financiers par segment ou par pôle d'activité, peuvent avoir des niveaux de performance différents, selon ;

- L'exposition aux risques (risque d'exploitation, risque financier, risque politique...),
- La capacité à dégager des flux de trésorerie propre,
- Les contraintes d'engagement ou de dégagement des ressources distinctes,
- Des perspectives de développement variées...

Cela, consiste à garantir l'utilité de l'information sectorielle.

¹Pourtier F. (2004), Op Cit, p. 97.

L'introduction de la norme IFRS 8 résume assez bien cette considération « *Une entité doit fournir des informations qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles elle se livre et des environnements économiques dans lesquels elle exerce ces activités.* » (IASB 2009).

3.1.L'impact de la norme IFRS 8 sur l'IS :

Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009, la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » impose aux entreprises de présenter l'information sectorielle sur la base des données internes de gestion de l'entreprise. Des recherches examinent comment l'adoption de la norme a apporté des changements dans les rapports de segments. L'adoption de la norme IFRS 8 a conduit l'UE à la mise en œuvre d'une structure qui est sans doute plus alignée à la tradition européenne, elle consiste donc à la participation de l'Etat dans le processus de réglementation¹.

Sur le plan technique, la norme a donc un impact très important, surtout, en ce qui concerne ;

- La redéfinition des secteurs opérationnels par les entreprises,
- La modification du contenu informationnel et l'identification du principal décideur opérationnel,
- L'amélioration du contrôle interne comptable,
- Le développement de l'information narrative en annexe afin de justifier les hypothèses et les estimations favorisant la comparabilité des comptes,
- La réaffectation des goodwill sur la base de secteurs opérationnels proche de la notion d'Unité Génératrice de Trésorerie,

Aussi, l'accès aux données par les utilisateurs des états financiers du reporting interne devrait forcément générer des difficultés liées à la confidentialité².

3.2.Avantages de l'application de l'IFRS 8

La norme IFRS 8 privilégie l'approche managériale fondée sur le reporting interne afin de ;

1 Crawford L et al. (2013), «Control over accounting standards within the European Union: The political controversy surrounding the adoption of IFRS 8», *Critical Perspectives on Accounting*, Article in Press, p. 1.

2 Zelinski D., Levant Y., Berland N. (2011), « les motivations au découplage, au-delà de la seule quête de légitimité ; l'exemple de l'introduction de l'IFRS 8 », 32^{ème} Congrès de l'AFC, Montpellier, France, p. 2.

- ✓ Réduire les coûts et les temps de publication,
- ✓ Optimiser la qualité de l'information et sa pertinence pour les utilisateurs,
- ✓ Fournir l'information telle qu'utilisée par le décideur économique.

Le tableau suivant démontre une étude comparative entre l'IFRS 8 et l'IAS 14 :

	IFRS 8	IAS 14
Champ d'application	Similaire (Entreprise cotée ou en cours de cotation)	
Identification des secteurs opérationnels à présenter	Secteurs définis à partir du reporting interne et doivent être régulièrement évalués par le principal décideur opérationnel	Secteurs définis en fonction des risques et de la rentabilité. Deux niveaux d'information (primaire et secondaire) sont exigés : produits/services et zones géographiques
Critères de regroupement de secteurs opérationnels	Similaires (ex : secteurs identiques économiquement)	
Seuils de signification	Similaires sauf qu'IAS 14 exige qu'un secteur opérationnel, pour être présenté séparément, tire la majorité de ses produits de ventes externes.	
Principes comptables des informations à fournir	Principes comptables conformes à ceux utilisés dans le reporting interne	Principes comptables utilisés par l'entité pour la préparation de ses états financiers
Informations qualitatives à fournir	Oui	Non
Informations quantitatives à fournir	Informations quantitatives présentées dans le reporting interne	Informations quantitatives à fournir définies par IAS 14 pour chaque niveau d'information (primaire et secondaire)

Tableau N° 5 : Comparaison des principales dispositions d'IFRS 8 et d'IAS 14¹

¹Iraqi M et Hossfeld C. (2012), « Information sectorielle : la transition d'IAS 14 à IFRS 8 en France et en Allemagne », Revue Française de Comptabilité, N°460, pp. 39.

Conclusion de la section 3 :

L'information sectorielle est une composante des notes annexes, elle offre une description fine de la performance et des capitaux engagés dans chacune des activités et zones géographiques où le groupe opère¹.

Les données offertes par l'information sectorielle permettent de mieux apprécier la performance passée pour que les utilisateurs puissent appréhender la performance future. Elles améliorent la prévision des résultats, l'anticipation des risques et même l'estimation des cours des actions.

Conclusion du chapitre 3 :

Ce dernier chapitre théorique a développé le concept de l'information financière. Son caractère indispensable et son importance capitale pour les investisseurs et les analystes financiers devenant de ce fait une préoccupation majeure de la part des chercheurs.

L'utilité de l'information comptable reste une thématique d'actualité fondée à la fois sur l'efficacité des marchés et sur le contenu informationnel réel des états financiers.

¹ Bachy B et Sion M. (2009), « Analyse financière des comptes consolidés normes IFRS », 2ième Edition Dunod, Paris, p. 84.

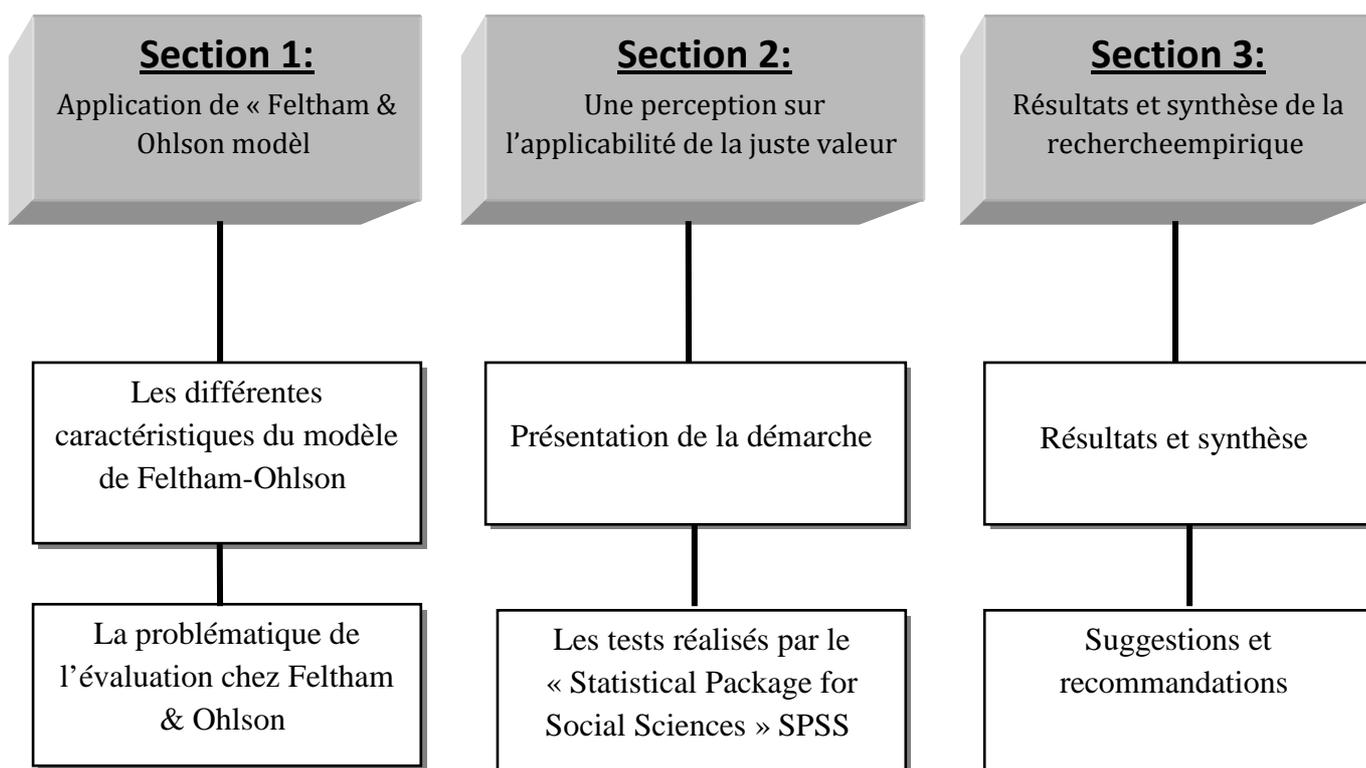
CHAPITRE IV

**Étude de cas : L'application de la juste valeur dans le
contexte algérien :**

CHAPITRE IV : Étude de cas : L'application de la juste valeur dans le contexte algérien

Objectifs de ce chapitre :

- Présenter les différentes solutions qui pourraient être mis en place par les entreprises afin de contribuer à une meilleure situation économique et financière.
- Tester les hypothèses formulées afin de mieux se positionner et tirer de ce fait les enseignements les plus utiles concernant notre problématique.
- Analyser les résultats de l'étude statistique et proposer les différentes voix qui pourraient être employées dans des recherches ultérieures.



Structure du chapitre IV

Introduction du chapitre 4 :

Le présent chapitre a pour but d'étudier la problématique de l'évaluation des actifs d'entreprises algériennes lorsqu'il s'agit d'une éventuelle application de la juste valeur. Pour ce faire, il serait judicieux d'élaborer une grille (un questionnaire) avec plusieurs ITEMS dont l'objectif est de comprendre comment les différents acteurs économiques algériens perçoivent la mise en œuvre de ce nouveau concept.

Les résultats de la grille vont permettre de se positionner et de dégager quelques propositions au normalisateur national. Ce dernier a l'habilitation de mettre en œuvre tous les critères permettant d'appliquer les normes IFRS, sachant que le SCF est une introduction aux dites normes.

Au vue de son importance développée dans les chapitres théoriques, notre idée est de mettre en place une plateforme guidant à l'application de la juste valeur au détriment de l'exigence d'une validation empirique. On a déjà vu que dans les pays développés ; dans une période de crise, les entreprises se réfèrent à des modèles mathématiques « Mark to model ». Partant de ce postulat, on s'est dit : pourquoi ne pas appliquer cette méthode en l'absence d'un marché financier. Situation qui prévaut dans notre pays ?

Pour foncer dans une telle idée, il fallait d'abord connaître la perception des dirigeants d'entreprises, on a donc réalisé un questionnaire portant plusieurs Items à double objectif ; le premier objectif consistait en la validation des concepts proposés dans les chapitres théoriques, le deuxième, d'affirmer ou d'infirmier les hypothèses formulées dont l'objectif et de contribuer à la satisfaction des critères émanant de l'application des normes comptables internationales IFRS.

Section 1 : Application de « Feltham & Ohlson model » :

Introduction de la section 1 :

Il a été développé par les deux chercheurs ; Gerald A. FELTHAM et James A. OHLSON, le modèle d'évaluation des actifs d'entreprises propose une démarche novatrice qui étudie la relation entre la valeur de marché et la valeur calculée sur la base des données comptables. La présente section a pour objectif de présenter les différentes caractéristiques du modèle et essayer par la suite de tester la possibilité de son applicabilité par rapport au contexte algérien.

1. Les différentes caractéristiques du modèle de Feltham-Ohlson :

La valeur comptable des activités financières est égale généralement à leur valeur marchande, le modèle propose une solution aux activités d'exploitation où leur valeur peut être différente surtout dans un pays dont le marché financier est considéré comme absent.

La valeur des activités d'exploitation occupe une place particulière, surtout ces actifs ne sont généralement pas négociés dans des marchés parfaits. Ainsi, les mesures de fonctionnement des bénéfices comptables ordinaires se concentrent sur les flux de trésorerie en utilisant des conventions comptables pour la régularisation. Cela conduit à des conventions comptables aboutissant généralement à des différences entre la valeur de marché d'une entreprise et la valeur comptable. L'existence de cet écart, appelé écart d'acquisition (non enregistré), institue la problématique de la détermination des facteurs et des informations qui portent sur son signe et sa grandeur. Par conséquent, les auteurs analysent la façon dont la comptabilité d'exercice concerne l'évaluation de l'équité et de l'écart d'acquisition d'une entreprise.

Les auteurs supposent que la valeur marchande est égale à la valeur actualisée nette des dividendes futurs prévus. Ils démontrent aussi que cette valeur est aussi égale à la valeur comptable additionnée de la valeur actualisée nette des bénéfices extraordinaires futurs prévus.

Ils étudient comment la valeur de marché se rapporte à des données comptables qui divulguent les résultats de deux activités opérationnelles et financières. Chacune des deux activités soulève des questions de mesure, elles influencent l'analyse de la valeur de marché d'une entreprise en fonction des composantes des états financiers.

1.1. Les composantes de la valeur :

Le principe de ce modèle est de proposer une nouvelle recombinaison méthodique de la valeur. Cette dernière à une relation avec la matérialisation anticipée et actuelle des données comptables. De nombreux chercheurs et praticiens ont bien envisagé l'existence d'un lien entre les données comptables et la valeur de marché¹.

1.1.1. Le résultat global et le taux d'intérêt :

Le concept sur lequel s'appuie le modèle est celui de la méthode du résultat global. Il permet d'expliquer la variation de la valeur comptable des capitaux propres par l'ensemble des

¹ Dessertine P. (2001), « Valeur comptable et valeur de marché : le modèle de Feltham-Ohlson », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, p. 79.

CHAPITRE IV : Étude de cas : L'application de la juste valeur dans le contexte algérien

cash-flows dégagés, elle est égale à la valeur actuelle nette des dividendes attendus qui seront distribués aux actionnaires. C'est la formule dénommée CSR, exprimée de la manière suivante :

$$\text{La valeur comptable ; } bv = bv (t-1) + xt - dt$$

Sachant que ;

xt : le bénéfice net

dt : les dividendes nets.

L'approche du résultat global induit également une contrainte de rémunération exprimée par la relation des charges d'intérêts nets « NIR », exprimée de la manière suivante :

$$it = (R-1) bv (t-1)$$

Sachant que ;

it : le revenu dû aux activités financières

R : Taux d'actualisation

Les revenus dus aux activités financières aident à la détermination de l'actif financier, exprimé de la manière suivante :

$$fa t : fa t-1 + it - [dt-ct]$$

Sachant que ;

fa t : actifs financiers

ct : (free) cash-flows

Alors que les actifs d'exploitation sont exprimés par la "OAR".

$$oa t = oa t-1 + ox t - ct$$

Sachant que ;

oa t : actifs d'exploitation

ox : bénéfice d'exploitation

Les auteurs font la distinction entre ces deux types d'actifs, sachant que les actifs financiers sont rémunérés par principe au taux exigé par le marché, les autres, sont susceptibles de dégager des profits supérieurs à ce qui a été attendu. Cela fait apparaître un goodwill, qualifié par les bénéfices extraordinaires¹.

1.1.2. Les bénéfices extraordinaires :

Le bénéfice extraordinaire ou bien le bénéfice anormal est le bénéfice résiduel, c'est un super profit qui dépend de la rémunération complémentaire dégagée par les actifs d'exploitation après qu'ils aient satisfait la contrainte de rémunération attendue par le marché.

¹ Dessertine P. (2001), Op Cit, p. 80.

Comme on a déjà développé, la valeur de marché d'une entreprise peut être exprimée comme la somme de la valeur comptable ainsi que la VAN de son futur attendu " supérieur à la normale " des bénéfices, désignée par les auteurs (anormaux).

Une grande partie de leur analyse se concentre sur l'impact des politiques d'amortissement sur la relation entre le revenu courant anormal et l'écart d'acquisition non enregistré (c'est à dire, la valeur de marché valeur comptable de moins, ce qui correspond à la valeur actualisée nette des gains anormaux futurs attendus).

Il faut dire que la construction des politiques d'amortissement en prenant en compte les gains anormaux « investissement » peut conduire à réaliser un multiple des bénéfices anormaux d'exploitation. Cela représente un espoir sur les bénéfices futurs anormaux associés à des investissements antérieurs.

Dans la terminologie utilisée par les auteurs, la comptabilité est "impartiale ", si les valeurs de marché et les valeurs comptables sont égales, en moyenne, on est dans une situation de «conservateur». Si la valeur de marché est supérieure à la valeur comptable, en moyenne, la prudence comptable est de rigueur¹.

1.2. Le modèle d'information linéaire " LIM":

Le modèle introduit un point fondamental, le (*Linear Information Model*) indispensable pour déterminer la relation entre la valeur comptable et valeur financière issus du marché financier, entre la comptabilité courante et les bénéfices extraordinaires futurs.

Le bénéfice d'exploitation anormal des actifs d'exploitation nets (NOA) évolue en fonction de l'information dynamique linéaire.

1.2.1. La mise en œuvre opérationnelle :

Le LIM répond à plusieurs exigences, celle de la persistance dans le temps des bénéfices anormaux, aussi, de la détermination de la croissance des actifs non-courants « exploitation ». Il peut être représenté par les équations suivantes ;

$$ox_{t+1}^a = \omega_{11}ox_t^a + \omega_{12}oa_t + v_{1t} + \varepsilon_{1t+1} \quad (1)$$

$$oa_{t+1} = \omega_{22}oa_t + v_{2t} + \varepsilon_{2t+1} \quad (2)$$

$$v_{1t+1} = \gamma_1 v_{1t} + \varepsilon_{3t+1} \quad (3)$$

$$v_{2t+1} = \gamma_2 v_{2t} + \varepsilon_{4t+1} \quad (4)$$

¹Callen J L et Segal D. (2005), Empirical Tests of the Feltham–Ohlson (1995) Model, Review of Accounting Studies, Vol 10, p. 411.

Il faut dire que les bénéfices anormaux en général dépendent essentiellement des bénéfices anormaux d'exploitation. Cela conduit à ressortir la combinaison qui existe entre le LIM et les concepts principaux du modèle.

$$P_t = bv_t + \alpha_1 ox_t^d + \alpha_2 oa_t + \beta_1 v_{1t} + \beta_2 v_{2t} \quad (5)$$

Sur la base de ce qu'on a développé, Dessertine (2001) voit que la valeur de l'action dépend :

- De la valeur comptable des capitaux propres ;
- D'un multiple des bénéfices anormaux d'exploitation ;
- D'un ajustement lié au principe de prudence comptable ;
- De l'effet « d'autres informations ».

1.2.2. L'intérêt synthétique :

La dynamique de l'information linéaire tente d'identifier le mécanisme de rémunération anormale et les liens des données actualisées pour les bénéfices futurs anormaux, ce qui permet le développement d'un modèle d'évaluation d'une entreprise. Cependant, le test empirique du modèle réalisé par Koji Ota considère qu'il est difficile de déterminer la variable v_t du LIM qui représente « les autres informations », cela, en raison de ses propriétés intrinsèques. Cette variable indique une information autre que le bénéfice anormal qui n'a pas encore été capturé dans les états financiers actuels, mais affecte les bénéfices futurs anormaux. Or la v_t joue un rôle essentiel dans le LIM et semble tenir la clé de son amélioration¹.

Selon Barth M E & al. (1999), la structure de base de ce modèle est analogue à la variable de "autre information", ils utilisent le x_2 pour remplacer cette variable, bien qu'il est modélisé comme gains transitoires. Le modèle s'applique à toute composante du résultat. Dans le contexte de leur étude, x_2 est soit des provisions soit des flux de trésorerie.

Barth et al se sont basés sur le modèle de « Ohlson (1999) », ils l'ont appliqué à quatorze industries. Ils ont obtenu comme résultats :

¹ Ota K. (2002), «A test of the Ohlson (1995) model: Empirical evidence from Japan», The International Journal of Accounting, n° 37, p. 158.

- ✓ Les comptes de régularisation « provisions » et les flux de trésorerie aident à prévoir les résultats futurs anormaux supplémentaires au bénéfice anormal et à la valeur comptable de l'équité.
- ✓ Les comptes de régularisation « provisions » et les flux de trésorerie ont un pouvoir explicatif de la valeur de marché des actions supplémentaires et de la valeur comptable des fonds propres et du résultat anormal.
- ✓ Les accumulations et les coefficients d'évaluation des flux de trésorerie sont compatibles avec le modèle de « Ohlson ».

Il faut préciser que le modèle de « Ohlson (1999) » s'étend sur le modèle de Feltham & Ohlson 1995 par la modélisation de composants de gains, cette modélisation suggère la pertinence des éléments de rémunération de la valeur¹.

2. La problématique de l'évaluation chez Feltham & Ohlson :

Le modèle de Feltham & Ohlson permet de déterminer la valeur de marché et d'envisager la possibilité de représenter des valeurs n'existant pas sur un marché.

2.1. Le processus d'élaboration du modèle :

Les deux auteurs ont placé le modèle dans un champ d'une perspective historique et dans un courant fort de travaux théoriques et empiriques².

Dans chaque période, l'entreprise réalise des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, et la différence entre les flux de trésorerie et bénéfices d'exploitation se réconcilie avec les provisions du bilan.

Ainsi, le modèle admet quatre types de «flux»:

- ✓ Bénéfices d'exploitation,
- ✓ Les revenus (nets) d'intérêts (charges),
- ✓ Les flux de trésorerie,
- ✓ Les dividendes.

1 Barth M E & al. (1999), «Accruals, Cash Flows, and Equity Values», Review of Accounting Studies, Vol 3, pp. 205

2 Dessertine P. (2001), Op Cit, p. 84.

Le modèle propose quatre séries d'analyse ;

- 1) La relation entre la valeur et les attentes futures « flux futurs », elle prend trois concepts de base.
 - a) Les bénéfices anormaux
 - b) Les emprunts de l'entreprise
 - c) Les flux de trésorerie
- 2) La relation entre la valeur et les données comptables actualisées.
- 3) La relation entre la valeur de marché et les variations de valeur de marché à bénéfices actuels, aussi, la relation entre la valeur comptable et les bénéfices ultérieurs.
- 4) La relation entre la valeur comptable et la valeur de marché.

Le modèle examine également l'écart d'acquisition qui ne peut refléter que l'euphémisme de la valeur des actifs existants ou l'anticipation des futurs investissements nets positifs de la valeur actualisée¹.

2.1.1. Les références :

Les auteurs se basent sur trois états financiers qui fournissent les données comptables ; le bilan (Actif et passif), le compte de résultats et l'état de variation des capitaux propres.

2.1.2. Les travaux :

Les auteurs portent un intérêt particulier au principe de retour aux données comptables. Fonder le modèle sur des données comptables prévisionnelles s'inspire de l'une des bases de la théorie de l'évaluation qui a été délaissée par les chercheurs depuis 1960.

Les chercheurs considèrent que dans le domaine comptable, l'accent est mis sur la prudence par opposition à l'impartialité. En outre, l'absence ou la présence de croissance dans les activités d'exploitation n'est pertinente que si et seulement si le principe de prudence est appliqué dans la comptabilité.

¹ Feltham, G. A et J. A. Ohlson. (1995), «Valuation and Clean Surplus Accounting for Operating and Financial Activities», Contemporary Accounting Research, vol 11, n°2, p. 693.

2.2. L'évolution du modèle :

Le modèle de Feltham-Ohlson est encore peu diffusé en France¹, il a été testé dans plusieurs pays entre autres, les États-Unis, le Japon et le Taiwan.

2.2.1. La mise en application du modèle :

On va présenter un aperçu sur l'étude qui a été réalisée au Japon et au Taiwan

A. L'étude réalisée au Japon :

L'étude du modèle mené au Japon a tenté d'examiner et d'améliorer la validité des informations dynamiques « LIM ». Ce modèle linéaire a été testé sur un échantillon de 674 entreprises japonaises sur quatre années « 1998-2002 ».

L'auteur a tiré comme conclusion ;

- le bénéfice avant éléments extraordinaires, net d'impôt, est utilisé au lieu du revenu net, conformément à de nombreuses études antérieures aux États-Unis²,
- L'impôt appliqué sur les éléments extraordinaires n'est pas signalé dans le compte de résultat au Japon, donc le bénéfice avant éléments extraordinaires, net d'impôt, est estimé en utilisant une formule mathématique.

Les résultats de l'étude appuient sur la validité du modèle Feltham & Ohlson (1995). Ils indiquent également que le LIM peut être amélioré par la lutte contre les termes d'erreurs auto-corrélées qui peuvent se causer par l'omission du vt.

B. L'étude réalisée à Taiwan :

L'étude du modèle mené à Taiwan a tenté d'examiner la relation entre la valeur d'une entreprise sur le marché, la performance financière et la gouvernance d'entreprise comme un système co-intégré dans le modèle d'évaluation.

Un nombre de 219 entreprises taïwanaises qui ont été testées sur 33 trimestres consécutifs de données à partir de Juillet 1998 à Décembre 2006.

1 Dessertine P. (2001), Op Cit, p. 77.

2 Ota K. (2002), Op Cit, p. 165.

Les chercheurs ont constaté que la gouvernance liée à la structure de propriété et de divergence entre les droits de flux de trésorerie et les droits de contrôle est très importante pour la détermination de la valeur de marché d'une entreprise.

Leurs résultats fournissent un aperçu sur la valeur intrinsèque de la gouvernance d'entreprise et les types de mécanisme de gouvernance d'entreprise qui sont particulièrement importants pour les entreprises dont la structure de propriété et de contrôle est similaire.

Selon ces chercheurs, cette étude est la première qui a examiné le rôle de la gouvernance d'entreprise afin d'estimer sa contribution à la valeur de l'entreprise dans le modèle de Feltham & Ohlson¹.

Ces chercheurs supposent aussi que la valeur comptable des revenus résiduels dans le modèle peut saisir avec précision la valeur de marché d'une entreprise qui est liée à ses résultats.

2.2.2. Les limites du modèle :

- ❖ Les différents tests empiriques ont suggéré de restreindre le modèle dans certains cas spécifiques. On peut donner comme exemple ; le principe de prudence comptable est peu satisfait dans plusieurs entreprises.
- ❖ Aussi, lorsqu'une situation extraordinaire risque d'engendrer des répercussions négatives sur les pertes futures, la valeur comptable calculée par le modèle ne va certainement pas avoir celle du marché.
- ❖ Le modèle permet également à l'entreprise de réaliser des manipulations qui se répercuteront mal sur le marché financier.
- ❖ Le modèle ne pourra pas être transposé aux entreprises de petite taille.
- ❖ Certains chercheurs remettent en cause la démarche de valorisation à partir des bénéfices et de la valeur comptable surtout dans les secteurs où l'investissement immatériel est fort².

1 Shih-Cheng L et al. (2011), «An Ohlson valuation framework for valuing corporate governance: The case of Taiwan», Pacific-Basin Finance Journal, vol 19, p. 431.

2 Dessertine P. (2001), Idem, p. 89.

Conclusion de la section 1 :

Le modèle initial de Feltham & Ohlson a été amélioré par la suite, son effet apparaît difficilement maîtrisable surtout dans le calcul de la valeur actuelle et des flux de trésorerie.

Plusieurs études démontrent que les valeurs de marché ne coïncident pas exactement avec les prévisions issues des bénéfices courants. D'autres, affirment bien le modèle de Feltham & Ohlson s'insère bien dans un large courant de recherche.

Section 2 : Une perception sur l'applicabilité de la juste valeur :

La recherche comptable, en quête d'assises scientifiques, a progressivement évolué vers une approche empirique comme précédemment développé dans la partie théorique.

1. Présentation de la démarche :

Afin de tester l'applicabilité de la juste valeur au sein des entreprises algériennes, on a adopté la méthode directe de l'enquête à l'aide du questionnaire qui est devenu le moyen le plus approprié pour déterminer la compatibilité de notre point de vue et des conclusions de l'étude théorique avec ce qui est perçu par l'échantillon « la population de l'étude ». Cela a été choisi comme un moyen efficace d'explorer les points de vue autour du sujet :

Nous allons exposer dans cette partie ;

- La structure du questionnaire : qui constituera par la suite la base de données de notre étude.
- Les conditions dans lesquelles il a été préparé.
- La construction des différents axes du questionnaire.
- L'arbitrage scientifique.

1.1. Les étapes de la préparation du questionnaire :

Le questionnaire a été formulé sur plusieurs étapes tout en respectant les règles de l'art :

1. Des entretiens face à face et des focus groupes organisés (les groupes étant la cible de notre recherche) ;
2. Une retranscription des entretiens ;
3. Une analyse de contenu des entretiens ;
4. Une élaboration d'une première version du questionnaire ;
5. Un pré-test ;
6. Une version finale.

On a suivi et adopté cette méthodologie pour augmenter la validité interne de notre étude et pour mieux structurer notre instrument de mesure à savoir le questionnaire.

1.1.1. Choix de la population :

Elaboré dans la langue de Molière et réalisé sur fichier Word, notre questionnaire, subdivisé en cinq principaux axes, comprend trente-deux questions « Items ».

A. Les canaux d'envois :

Dans la plupart des cas, on a remis le questionnaire en mains propres à nos interlocuteurs. Dans de rares situations on s'est vu obligé de le transmettre par mail ou via fax.

B. La base du choix :

Les principaux acteurs qui veillent à une meilleure et adéquate application du Système Comptable Financier algérien sont les Directeurs des Finances et Comptabilité au sein des entreprises. Il faut préciser que ces derniers ne sont pas les seules concernés par la mise en place mais plutôt toute l'organisation. Un thème pareil qui porte sur l'application de la juste valeur ne pourra être réalisé sans le recours à leurs compétences. Aussi, on a voulu enrichir ce travail par la sollicitation des Experts Comptables et des Commissaires Aux Comptes pour un double objectif. Non seulement, parce qu'ils ont été fortement impliqués dans la mise en œuvre du SCF (c'est eux qui ont certifié la transition de la comptabilité en 2010) mais surtout parce qu'ils sont les plus habilités à mieux connaître l'environnement des entreprises.

On a adopté la méthode directe pour deux raisons principales:

- 1) D'abord, essayer d'assurer la réponse totale des questionnements et éviter toute confusion et ambiguïté éventuelles ;
- 2) Ensuite, réduire le pourcentage de non-recouvrement des questionnaires envoyés et réaliser en même temps des interviews avec les répondants.

Il faut en rappeler que le SCF s'inspire largement des normes comptables internationales, on suppose que ce référentiel est une introduction à l'application des IFRS.

1.1.2. La structure du questionnaire :

Le questionnaire est subdivisé en cinq axes ;

1. Un axe concernant les questions personnelles « Répondant » ;
2. Dix questions portent sur l'application des IFRS et leur importance accordée à l'évaluation des entreprises ;
3. Cinq questions portent sur la valeur des actifs dans le nouveau référentiel ;
4. Cinq questions portent sur l'information financière lors de l'adaptation de la nouvelle philosophie comptable et financière ;
5. Sept questions ouvertes visant à enrichir l'étude et confirmer ou infirmer les hypothèses formulées.

A. L'arbitrage :

Le sujet a été mené dans une procédure d'arbitrage par les professeurs dans le domaine des statistiques, de l'économie, de la finance et de la comptabilité. On considère que cette procédure est nécessaire afin d'assurer la bonne construction de la forme à travers divers aspects ;

- Poser des questions pertinentes,
- Eviter les contradictions et l'obscurité,
- Couvrir tous les éléments de l'étude,
- Tester la gravité des répondants.

On a réalisé un entretien avec les experts immobiliers compte tenu de leur expérience en matière d'évaluation d'entreprises. Ils nous ont suggéré de généraliser les Items afin d'élargir la population concernée. Cette dernière est constituée d'Experts Comptables, Commissaires Aux Comptes et Directeurs de département « Finances et Comptabilité » sachant qu'ils ont été impliqués dans la mise en place du SCF. Notre but était d'obtenir les meilleurs résultats possibles. La tâche a été réalisée, fin 2013, début 2014 étalée sur quatre mois environ.

B. Récupération des questionnaires :

En ce qui concerne les réponses aux questionnaires, la tâche a été effectuée comme suit:

1. Obtenir la réponse sur place ;
2. Accorder un délai de 24 heures, surtout, les personnes interrogées à Alger.
3. La personne répondait à notre questionnaire par mail « document scanné » ou via fax, on a essayé à chaque fois de la recontacter dans un délai de moins de 7 jours.
4. Aussi, on s'est fait aider par des collègues dans la distribution des questionnaires.

1.2. Le travail de terrain :

Ce fut un grand plaisir de réaliser des entretiens avec des professionnels sur le terrain. La tâche a été menée avec rigueur et beaucoup de patience afin d'échanger et de profiter de leur savoir-faire.

1.2.1. Difficultés rencontrées :

Lors de la distribution et de la récupération des questionnaires, on a trouvé énormément de difficultés surtout avec les Experts comptables et les Commissaires Aux Comptes. Donnons quelques exemples pour étayer nos dires.

On s'est basé sur la liste des professionnels de la comptabilité en exercice (Décret n° 11-28 du 27/01/2011), la liste contient le nom et prénom, le numéro d'agrément et l'adresse.

On a choisis les professionnels qui exercent dans la région d'Alger vu qu'ils sont plus impliqués dans les grandes entreprises. On a rendu visite à vingt-trois professionnels à BIR MOURAD RAIS mais on n'en a trouvé que trois, les autres ayant changé d'adresse. Le même cas s'est reproduit à Kouba où selon la liste trente-huit professionnels « E.C et C.A.C » mais on n'en a trouvé que cinq.

Pour ce qui est des entreprises, la faveur qu'on leur a accordé n'a pas donné énormément de résultats, le manque de compétence et de culture organisationnelle de certains cadres nous a vraiment épuisé. Ils étaient absents le jour de récupération du questionnaire.

1.2.2. Résultats de la distribution du questionnaire :

On a distribué des questionnaires en main propres se faisant parfois assister de certains collègues. Aussi, étonnant que cela puisse paraître sur 92 questionnaires distribués, nous n'avons pu en récupérer que 46 pour être traités ultérieurement.

Wilayas	Tlemcen		Alger		Sétif		Totaux		Total	%
	Entreprises	EC/CAC	Entreprises	EC/CAC	Entreprises	EC/CAC	Entreprises	EC/CAC		
Distribués	25	7	26	13	15	6	66	26	92	100,00%
Non Reçus	4	1	15	8	12	5	31	14	45	48,91%
Reçus	21	6	11	5	3	1	35	12	47	51,09%
Refusés	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1,09%
À Traiter	21	5	11	5	3	1	35	11	46	50,00%

Tableau N° 6 : Résultats de la distribution des questionnaires.

2. Les tests réalisés par le « Statistical Package for Social Sciences » SPSS :

On a réalisé les différentes analyses grâce au logiciel SPSS.

2.1 Analyses statistiques « Fréquences et pourcentage » :

Cette analyse nous permet de mieux connaître la fréquence des réponses afin de tirer quelques interprétations aidant à une meilleure réflexion.

2.1.1. Le test Cronbach Alpha

Le coefficient Cronbach Alpha α est considéré comme le test le plus important pour mesurer la cohérence interne (ou la fiabilité) des questions posées. Sa valeur s'établit entre 0 et 1, étant considérée comme "acceptable" à partir de 0,6¹.

On a procédé au calcul de ce coefficient pour l'ensemble des Items fermés « Echelle de Likert », on a obtenu la valeur de « 0,727 », chose qui nous a poussé à continuer l'exécution de toutes les analyses offertes par le logiciel et ce, afin d'obtenir des résultats sur lesquels on va se positionner. Ci-dessous, le test de "Alpha" :

1محمود مهدي البياتي. "تحليل البيانات الإحصائية باستخدام البرنامج الإحصائي SPSS" دار الحامد للنشر و التوزيع الطبعة الأولى، (2005) عمان الأردن ص. 49.

Traitement des cas

		N	%
Cases	Valid	46	100,0
	Excluded ^a	0	0,0
	Total	46	100,0

Reliability Statistics

Cronbach's Alpha	N° of Items
0,727	20

2.1.2. Les fréquences statistiques :

On a choisi ce type d'analyse pour faciliter l'interprétation des résultats.

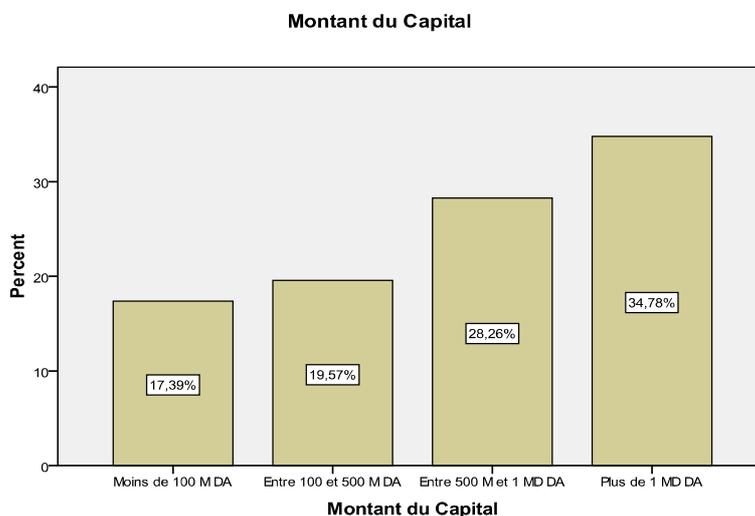
A. Axe n°1 : Questions personnelles du répondant :

On a utilisé les graphiques à barres pour présenter les résultats du test. On a obtenu des informations sur l'entreprise et sur la personne sollicitée :

Statistiques

		Montant du Capital	Nombre d'effectif	Diplôme obtenu	Années d'expérience
N	Valid	46	46	46	46
	Missing	0	0	0	0

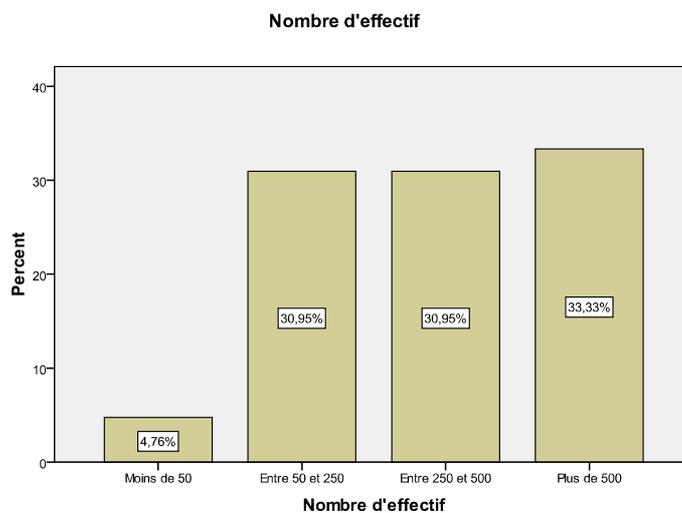
1-Montant du capital de l'entreprise :



Montant du Capital		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Moins de 100 M DA	8	17,4	17,4	17,4
	Entre 100 et 500 M DA	9	19,6	19,6	37,0
	Entre 500 M et 1 MD DA	13	28,3	28,3	65,2
	Plus de 1 MD DA	16	34,8	34,8	100,0
	Total	46	100,0	100,0	

Plus de 60% des entreprises interrogées ont un capital qui dépasse les 500 Millions de dinars. Sachant que les capitaux propres donnent une idée sur les actifs non courants, l'amortissement de ces derniers peut influencer les résultats si son montant est significatif.

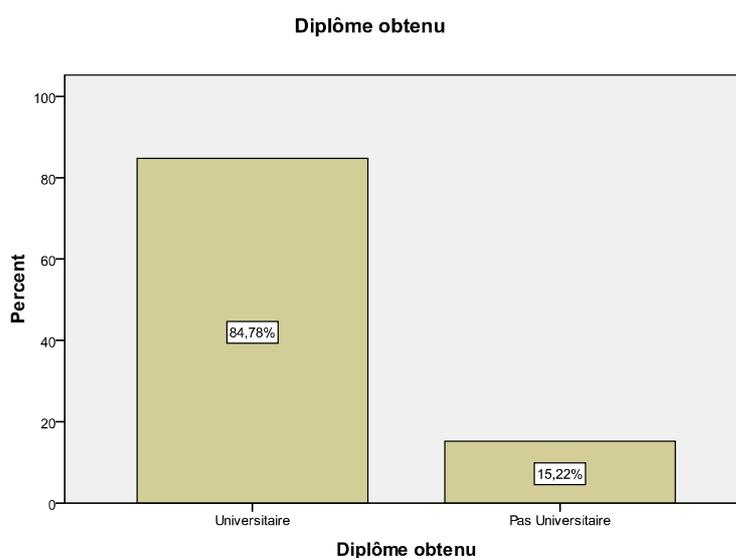
2-Nombre d'effectif :



	Nombre d'effectif	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Moins de 50	2	4,3	4,3	4,3
	Entre 50 et 250	15	32,6	32,6	37,0
	Entre 250 et 500	14	30,4	30,4	67,4
	Plus de 500	15	32,6	32,6	100,0
	Total	46	100,0	100,0	

Plus de 60% des entreprises ont un effectif qui dépasse les 250. L'OCDE considère que ce nombre est la limite pour les PME¹. Ce résultat nous permet de tester l'applicabilité des IFRS dans les grandes entreprises.

3-Niveau académique :



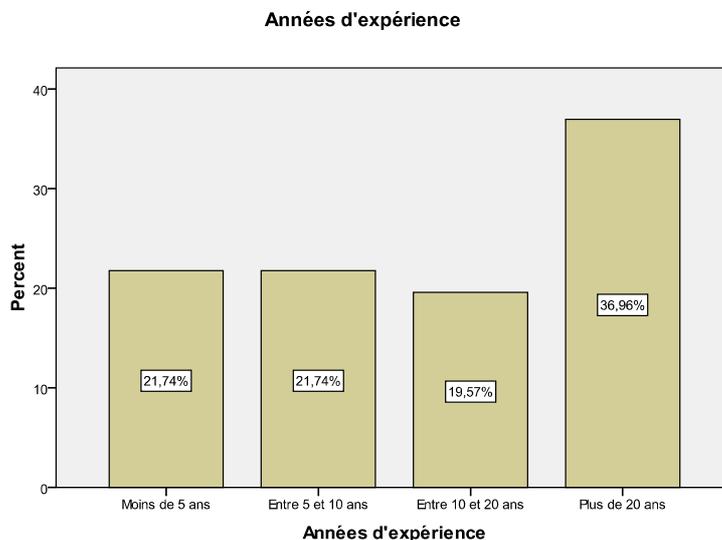
Diplôme obtenu

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Universitaire	39	84,8	84,8	84,8
Pas Universitaire	7	15,2	15,2	100,0
Total	46	100,0	100,0	

La quasi-totalité des répondants sont des universitaires, les autres sont diplômés par un « CMTC », beaucoup d'entre eux accumulent des vingtaines d'années d'expérience (parfois plus de 30 ans), ce sont des DCF.

1 O.C.D.E. (2002). Small and Medium Enterprise Outlook. OECD Publications Service, Paris, p.7.

4-Années d'expérience :



Années d'expérience

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Moins de 5 ans	10	21,7	21,7	21,7
Entre 5 et 10 ans	10	21,7	21,7	43,5
Entre 10 et 20 ans	9	19,6	19,6	63,0
Plus de 20 ans	17	37,0	37,0	100,0
Total	46	100,0	100,0	

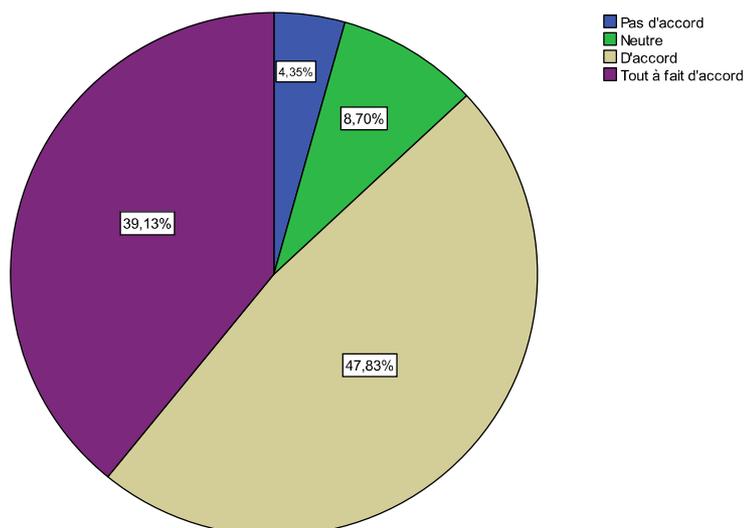
Plus de 50% des répondants ont une expérience de plus de 10 ans, près de 40% ont une expérience de plus de 20 ans. Cela signifie que les réponses sont données par des professionnels expérimentés qui ne pourront que donner plus de crédit notre étude.

B. Axe n° 2 : Application des IFRS :

Cet axe contient dix items « Echelle de Likert¹ » afin de tester l'application éventuelle des normes comptables internationales IAS/IFRS.

Item 1 :

Le « CNC » doit participer au « due process » afin de contribuer au développement des normes élaborées par l'IASB



Le « CNC » doit participer au « due process » afin de contribuer au développement des normes élaborées par l'IASB

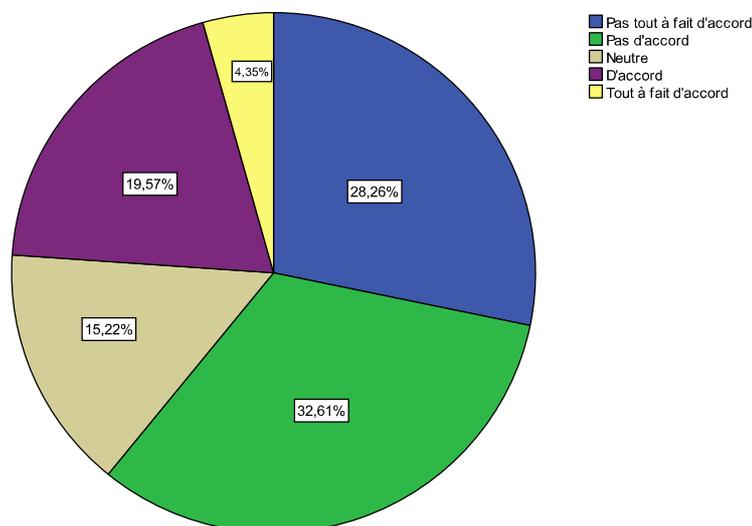
	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Neutre	4	8,7	8,7	13,0
D'accord	22	47,8	47,8	60,9
Tout à fait d'accord	18	39,1	39,1	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 90% des répondants s'accordent à dire que les CNC doit participer au « Due Process », c'est le manuel de procédures qui est élaboré par l'IASB afin que les normalisateurs nationaux puissent contribuer à l'amélioration des normes IFRS. Alors que ce n'est pas le cas pour le CNC, ceux qui ont répondu par « Pas d'accord » ou « Neutre » sont des C.A.C qui ne reconnaissent pas que le CNC soit le « normalisateur national ».

¹Une échelle de Likert est une échelle de mesure répandue dans les questionnaires psychométriques. La personne interrogée exprime son degré d'accord ou de désaccord vis-à-vis d'une affirmation. Wikipédia.

Item 2 :

Il est hors de propos que l'Algérie applique les normes IFRS dans le prochain futur



Il est hors de propos que l'Algérie applique les normes IFRS dans un proche futur

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	13	28,3	28,3	28,3
Pas d'accord	15	32,6	32,6	60,9
Neutre	7	15,2	15,2	76,1
D'accord	9	19,6	19,6	95,7
Tout à fait d'accord	2	4,3	4,3	100,0
Total	46	100,0	100,0	

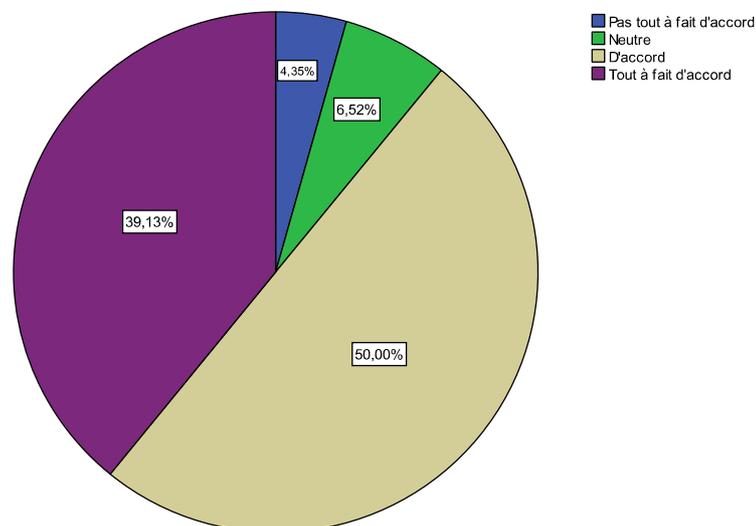
Plus de 60% des répondants ne sont pas d'accord, que l'Algérie n'appliquera pas les IFRS dans un proche futur, ils sont optimistes comme nous.

On considère que cela est une confirmation de notre choix, on a étudié l'application des IFRS dans le but d'avoir une bonne base sur laquelle les entreprises vont s'appuyer.

Tôt ou tard, on va appliquer le référentiel comptable international, ce n'est pas l'état qui nous a dicté la mise en application mais plutôt l'environnement qui nous a imposé le SCF préambule d'une introduction aux IFRS.

Item 3 :

Le référentiel comptable SCF inspiré des normes IFRS est générateur de changement au sein des organisations



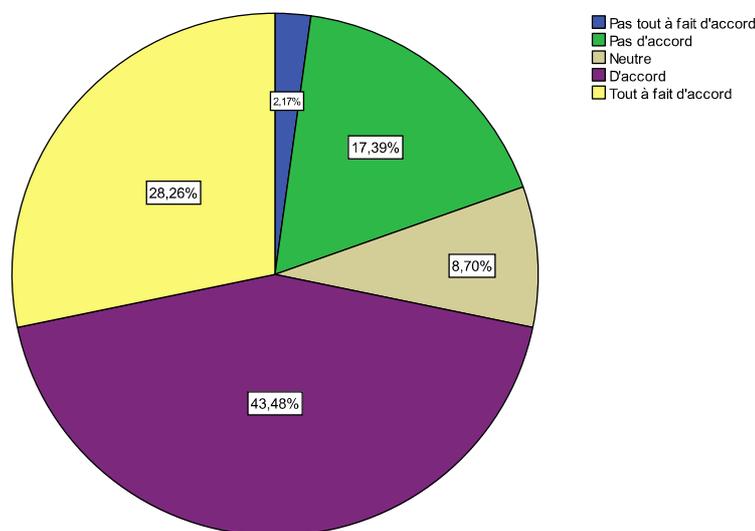
Le référentiel comptable SCF inspiré des normes IFRS est générateur de changement au sein des organisations

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Neutre	3	6,5	6,5	10,9
D'accord	23	50,0	50,0	60,9
Tout à fait d'accord	18	39,1	39,1	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 90% des répondants sont d'accord que non seulement le SCF est inspiré des normes IFRS, mais aussi qu'il est générateur de changement au sein des organisations.

Item 4 :

Les entreprises algériennes ont assisté à des réels changements en matière de caractéristiques et de principes comptables



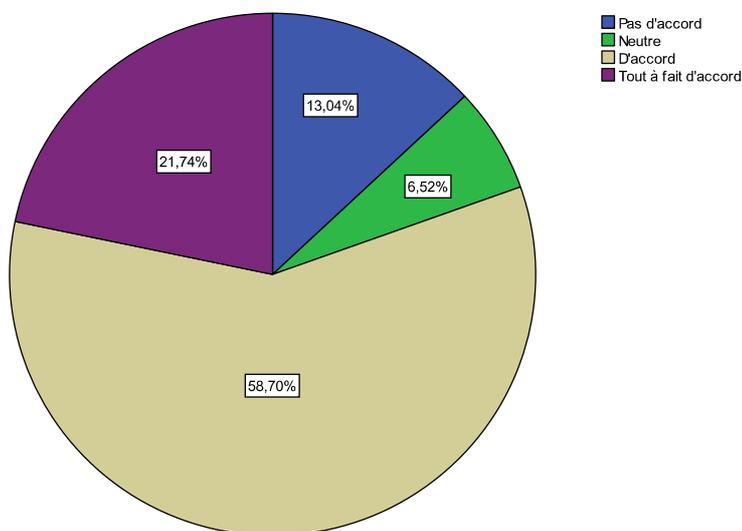
Les entreprises algériennes ont assisté à des réels changements en matière de caractéristiques et de principes comptables

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	1	2,2	2,2	2,2
Pas d'accord	8	17,4	17,4	19,6
Neutre	4	8,7	8,7	28,3
D'accord	20	43,5	43,5	71,7
Tout à fait d'accord	13	28,3	28,3	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 50% des répondants sont partagés entre « neutre » et « pas d'accord » sur le fait que les entreprises ont assisté à de réels changements lors de l'application du SCF. C'est une réalité : il existe un manque flagrant en matière de culture comptable et organisationnelle au sein de nos entreprises.

Item 5 :

Une nouvelle culture comptable s'est introduite lors de l'adaptation d'un système comptable fortement inspiré du référentiel international



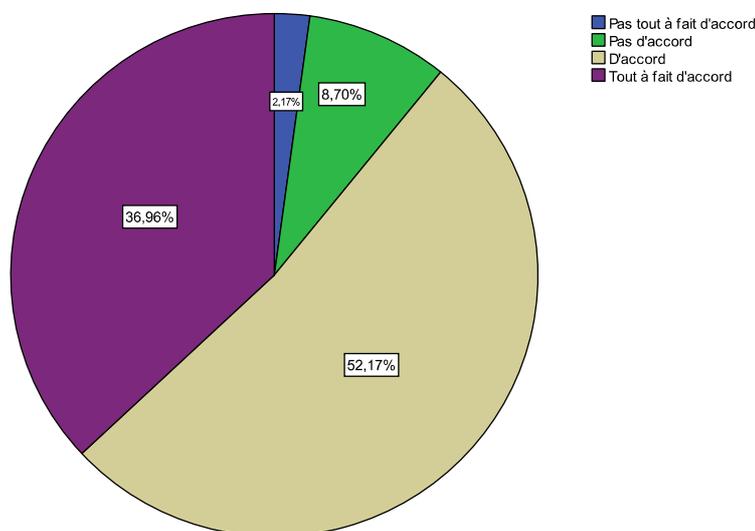
Une nouvelle culture comptable s'est introduite lors de l'adaptation d'un système comptable fortement inspiré du référentiel international

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas d'accord	6	13,0	13,0	13,0
Neutre	3	6,5	6,5	19,6
D'accord	27	58,7	58,7	78,3
Tout à fait d'accord	10	21,7	21,7	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 80% des répondants sont d'accord sur la nouvelle culture. Mais la question qui reste posée, est-ce qu'elle est mise en place et partagée par tous les employés ?

Item 6 :

L'application du SCF nécessite une mise en place de nouvelles structures au sein des grandes entreprises



L'application du SCF nécessite une mise en place de nouvelles structures au sein des grandes entreprises

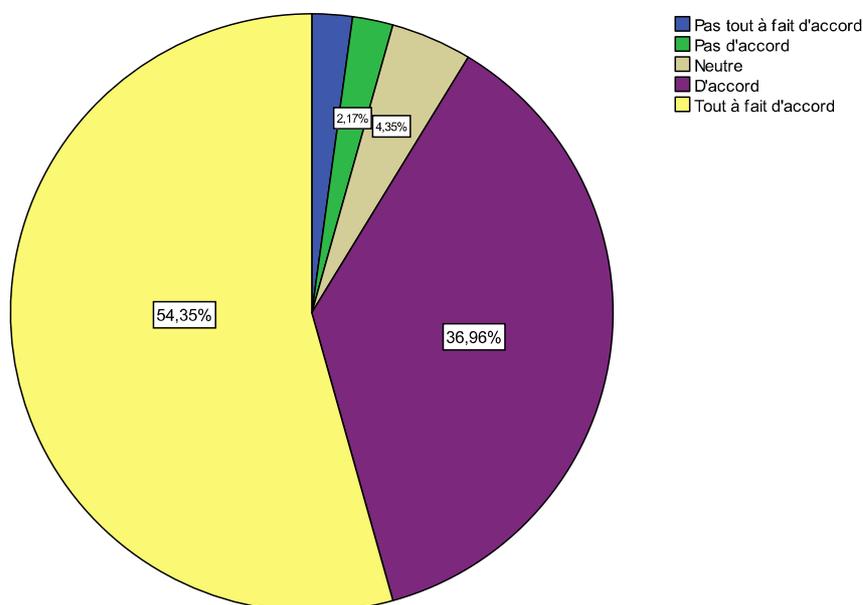
	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	1	2,2	2,2	2,2
Pas d'accord	4	8,7	8,7	10,9
D'accord	24	52,2	52,2	63,0
Tout à fait d'accord	17	37,0	37,0	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 90% des répondants sont d'accord que le SCF nécessite une mise en place de nouvelles structures au sein des entreprises. On peut donner un exemple :

Il faut une nouvelle structure qui veille sur la décomposition des immobilisations. Une équipe qui détermine les hypothèses concernant la modélisation de la juste valeur.

Item 7 :

Les normes IAS/IFRS ont octroyé une importance particulière à l'évaluation des éléments des états financiers



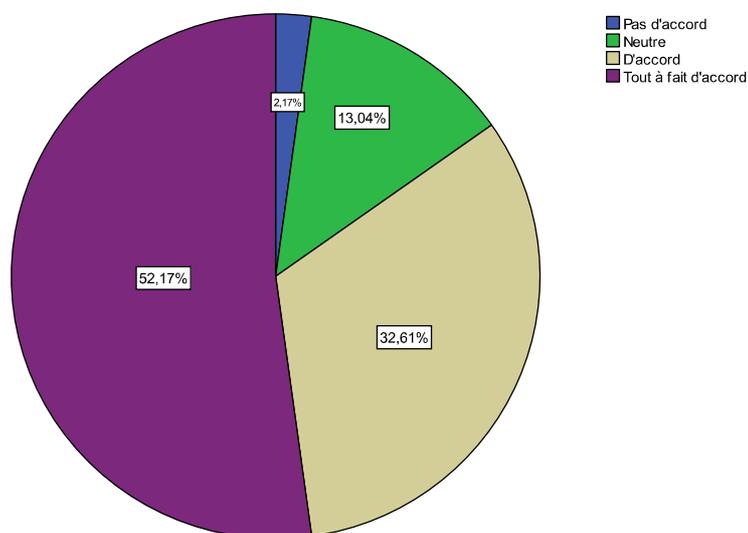
Les normes IAS/IFRS ont octroyé une importance particulière à l'évaluation des éléments des états financiers

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	1	2,2	2,2	2,2
Pas d'accord	1	2,2	2,2	4,3
Neutre	2	4,3	4,3	8,7
D'accord	17	37,0	37,0	45,7
Tout à fait d'accord	25	54,3	54,3	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 90% des répondants nous ont confirmé l'idée proposée dans la partie théorique : les normes IFRS ont octroyé une importance particulière à l'évaluation. Cela nous a poussé à pointer du doigt un tel sujet. « Notre choix était basé sur l'approche de l'évaluation ».

Item 8 :

Les normes IAS/IFRS ont accordé une place centrale à la juste valeur



Les normes IAS/IFRS ont accordé une place centrale à la juste valeur

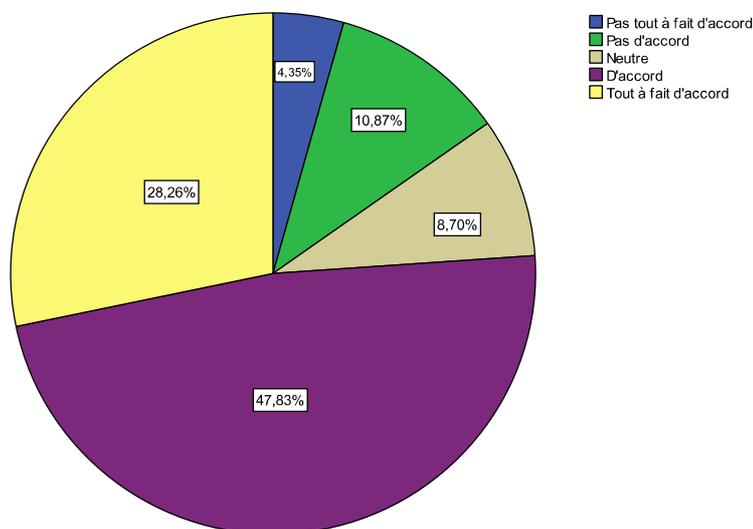
	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas d'accord	1	2,2	2,2	2,2
Neutre	6	13,0	13,0	15,2
D'accord	15	32,6	32,6	47,8
Tout à fait d'accord	24	52,2	52,2	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 80% des répondants ont témoigné que les IFRS ont accordé une place centrale à la juste valeur, ce principe vise à accorder aux états financiers une certaine fiabilité et pertinence qui influence la prise de décision.

On va dire que la situation financière des entreprises dépend de la bonne application de la juste valeur.

Item 9 :

Les états financiers des entreprises algériennes ne reflètent pas l'image fidèle de la situation financière tant que le modèle comptable est basé sur le coût historique



Les états financiers des entreprises algériennes ne reflètent pas l'image fidèle de la situation financière tant que le modèle comptable est basé sur le coût historique

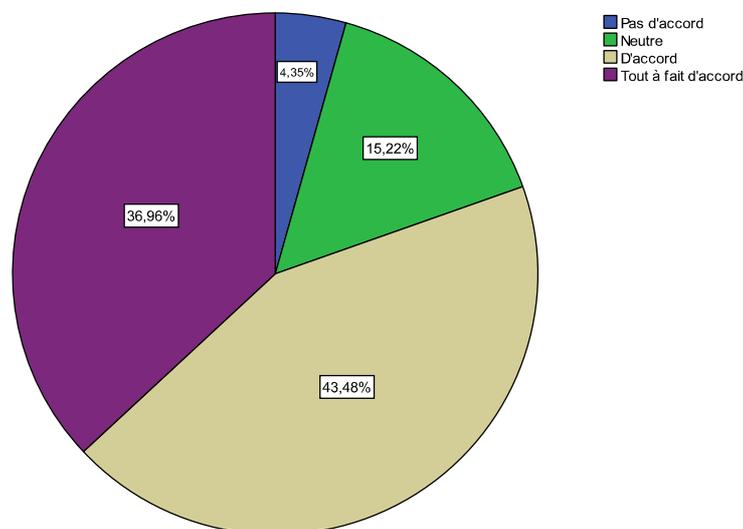
	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Pas d'accord	5	10,9	10,9	15,2
Neutre	4	8,7	8,7	23,9
D'accord	22	47,8	47,8	71,7
Tout à fait d'accord	13	28,3	28,3	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 80% des répondants sont d'accord que le coût historique est une approche ou bien un principe d'évaluation qui ne répond plus aux besoins des utilisateurs des états financiers.

Cela nous a aussi permis de confirmer notre choix du sujet.

Item 10 :

La juste valeur change en fonction de la santé des marchés financiers et des attentes des utilisateurs de l'information financière, ce qui n'est pas le cas algérien



La juste valeur change en fonction de la santé des marchés financiers et des attentes des utilisateurs de l'information financière, ce qui n'est pas le cas algérien

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Neutre	7	15,2	15,2	19,6
D'accord	20	43,5	43,5	63,0
Tout à fait d'accord	17	37,0	37,0	100,0
Total	46	100,0	100,0	

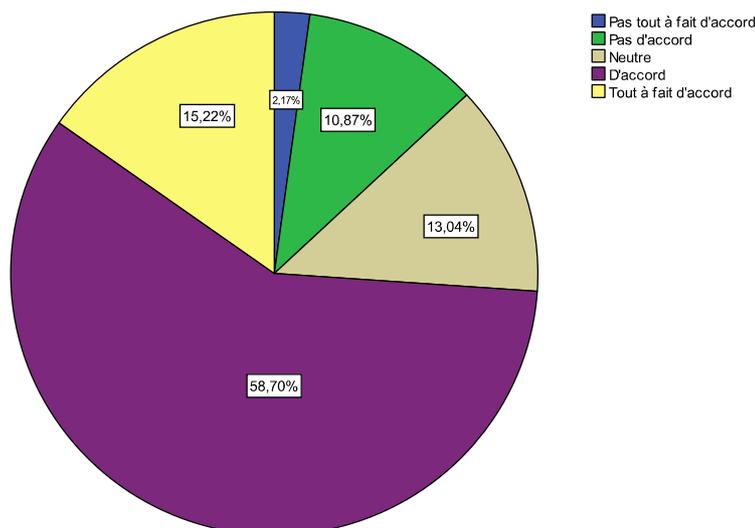
Plus de 80% des répondants sont d'accord que la juste valeur change en fonction de la santé des marchés financiers (efficient/inefficient), cela n'est pas le cas algérien. Chose qui nous a poussé à proposer de se référer à des méthodes mathématiques tel qu'il est pratiqué en Europe lorsque le marché financier est inefficent « période de crise ».

C. Axe n° 3 : À la lumière de la détermination de la valeur :

Cet axe contient cinq items « Echelle de Likert » afin de prouver que la valeur a pris de nouvelles tendances après l'application des IFRS.

Item 1 :

Le SCF a connu de profondes modifications dans les concepts d'évaluation utilisés



Le SCF a connu de profondes modifications dans les concepts d'évaluation utilisés

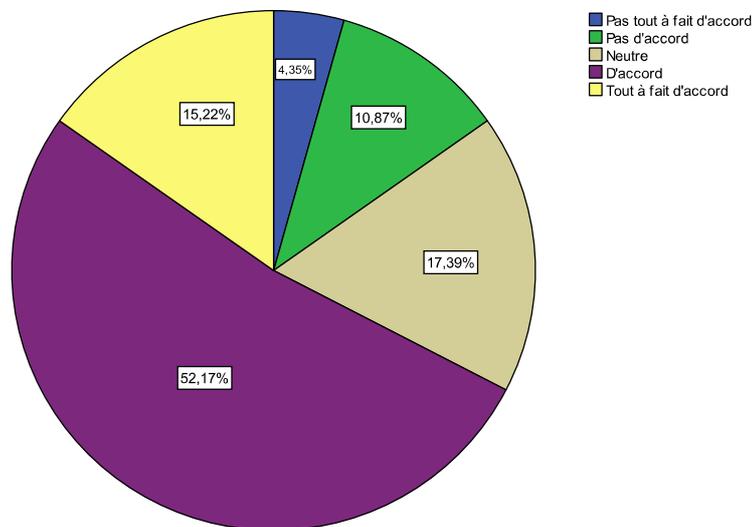
	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	1	2,2	2,2	2,2
Pas d'accord	5	10,9	10,9	13,0
Neutre	6	13,0	13,0	26,1
D'accord	27	58,7	58,7	84,8
Tout à fait d'accord	7	15,2	15,2	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 70% des répondants affirment que le SCF a connu de profondes modifications en matière d'évaluation.

La question qui se pose : Est-ce-que ces concepts sont appliqués ?

Item 2 :

L'introduction de la notion de juste valeur a partiellement remis en question l'approche en coût historique



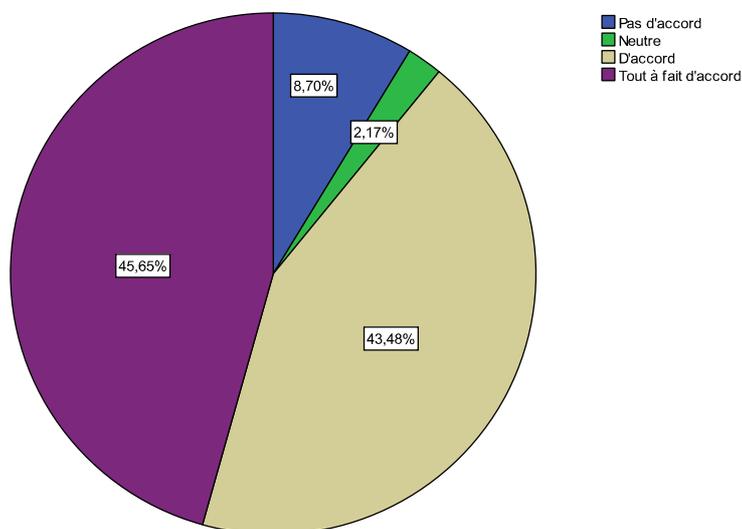
L'introduction de la notion de juste valeur a partiellement remis en question l'approche en coût historique

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Pas d'accord	5	10,9	10,9	15,2
Neutre	8	17,4	17,4	32,6
D'accord	24	52,2	52,2	84,8
Tout à fait d'accord	7	15,2	15,2	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 70% des répondants témoignent que l'introduction de la juste valeur a remis en cause l'approche en coût historique, ce qui nous conduit à mettre en place des conditions adéquates à l'application de la juste valeur.

Item 3 :

Une information fiable et comparable ne pourra être satisfaite que par l'application de la juste valeur



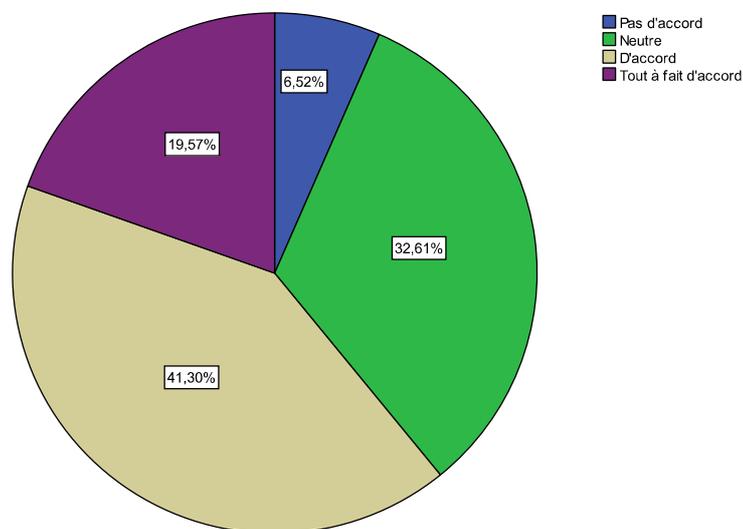
Une information fiable et comparable ne pourra être satisfaite que par l'application de la juste valeur

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas d'accord	4	8,7	8,7	8,7
Neutre	1	2,2	2,2	10,9
D'accord	20	43,5	43,5	54,3
Tout à fait d'accord	21	45,7	45,7	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 90% des répondants voient qu'une information financière ne pourra être comparable qu'avec l'application de la juste valeur. On est en train d'assister à une réelle confirmation de la pertinence de ce concept.

Item 4 :

La valeur a pris une nouvelle tendance de la part des normalisateurs et a occupé une place prépondérante au sein des entreprises



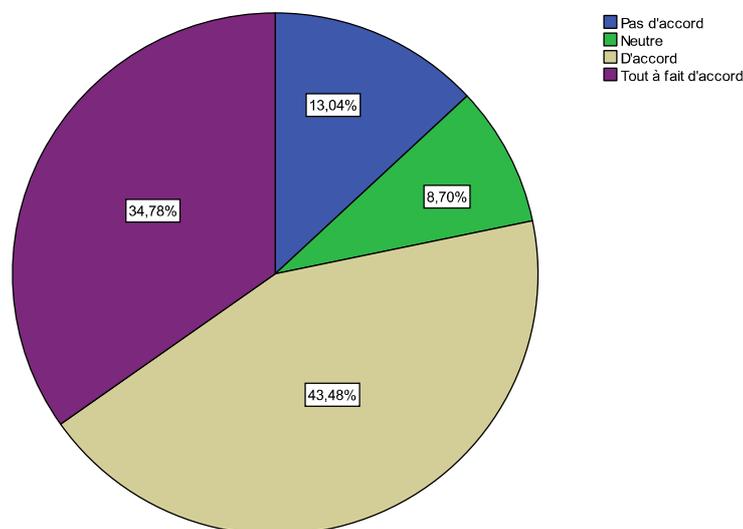
La valeur a pris une nouvelle tendance de la part des normalisateurs et a occupé une place prépondérante au sein des entreprises

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas d'accord	3	6,5	6,5	6,5
Neutre	15	32,6	32,6	39,1
D'accord	19	41,3	41,3	80,4
Tout à fait d'accord	9	19,6	19,6	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Le taux de 40% entre « neutre » et « pas d'accord » mérite à être discuté. Avouons que la question est subdivisée en deux sous-questions ; ce qui rend l'interprétation un peu difficile. On va dire que la valeur a pris une nouvelle tendance de la part du normalisateur international et n'a pas occupé une place prépondérante au sein des entreprises algériennes.

Item 5 :

La quasi-totalité des entreprises algériennes n'ont pas opté pour une évaluation de leurs actifs lors de la transition au SCF



La quasi-totalité des entreprises algériennes n'ont pas opté pour une évaluation de leurs actifs lors de la transition au SCF

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas d'accord	6	13,0	13,0	13,0
Neutre	4	8,7	8,7	21,7
D'accord	20	43,5	43,5	65,2
Tout à fait d'accord	16	34,8	34,8	100,0
Total	46	100,0	100,0	

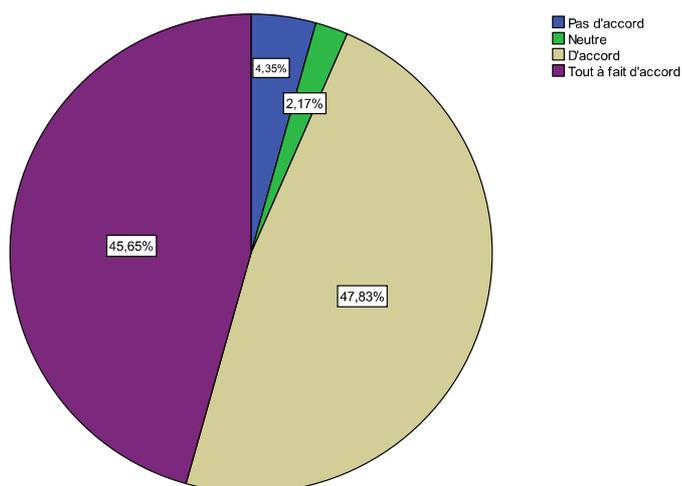
Près de 80% des entreprises algériennes n'ont pas opté pour une évaluation de leurs actifs. Cela, confirme notre idée proposée dans la question précédente. Des entreprises sont intéressées par d'autres choses.

D. Axe n° 4 :L'information financière lors de l'évaluation des entreprises :

Cet axe contient cinq items « Echelle de Likert » afin de montrer que l'évaluation des actifs d'entreprise permettra d'avoir une information financière pertinente sur laquelle ses utilisateurs peuvent se baser.

Item 1 :

L'information comptable demeure l'objectif essentiel des normalisateurs afin de fournir des données utiles



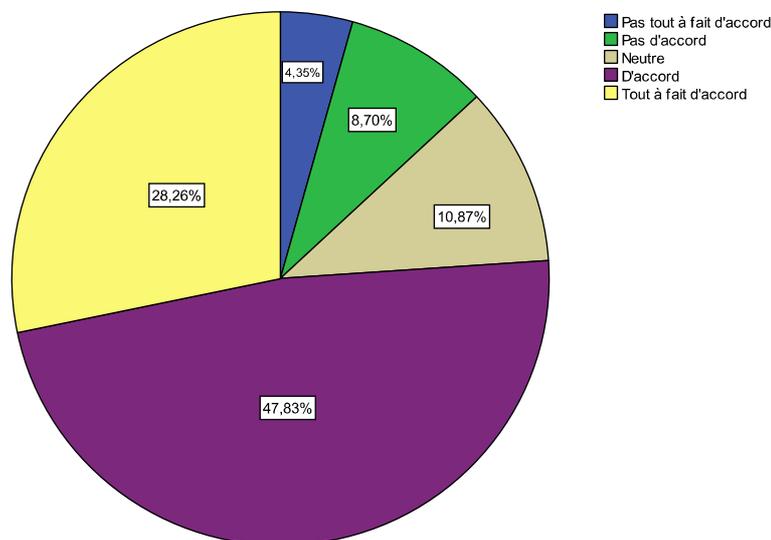
L'information comptable demeure l'objectif essentiel des normalisateurs afin de fournir des données utiles

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Neutre	1	2,2	2,2	6,5
D'accord	22	47,8	47,8	54,3
Tout à fait d'accord	21	45,7	45,7	100,0
Total	46	100,0	100,0	

La quasi-totalité des répondants témoigne que l'information financière a une importance particulière de la part des normalisateurs. Les différentes décisions économiques se basent sur l'information financière. Elle ne pourra être satisfaisante que par la contribution des différentes structures au sein des entreprises.

Item 2 :

Le SCF a conduit votre entreprise à mettre en place des nouveaux outils pour le traitement des informations comptables et financières



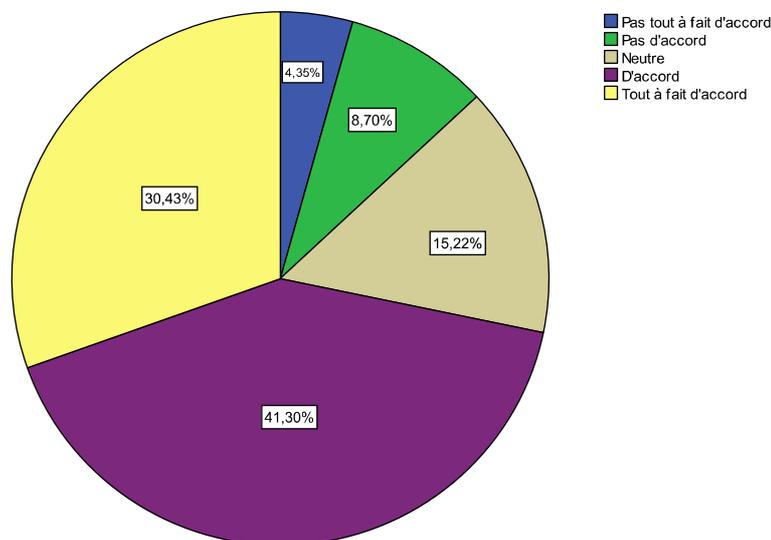
Le SCF a conduit votre entreprise à mettre en place des nouveaux outils pour le traitement des informations comptables et financières

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Pas d'accord	4	8,7	8,7	13,0
Neutre	5	10,9	10,9	23,9
D'accord	22	47,8	47,8	71,7
Tout à fait d'accord	13	28,3	28,3	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 70% des répondants assurent que le SCF a conduit leur entreprise à mettre en place de nouveaux outils pour le traitement des informations. Cela, les a mené à moderniser les outils de gestion et à informatiser toutes les procédures et transactions.

Item 3 :

Vos états financiers sont élaborés en prenant en compte le destinataire de l'information financière



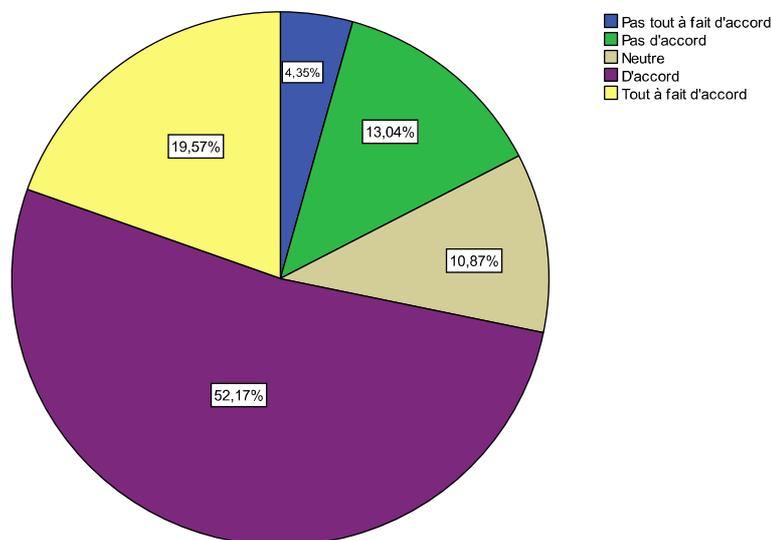
Vos états financiers sont élaborés en prenant en compte le destinataire de l'information financière

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Pas d'accord	4	8,7	8,7	13,0
Neutre	7	15,2	15,2	28,3
D'accord	19	41,3	41,3	69,6
Tout à fait d'accord	14	30,4	30,4	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 70% des entreprises prennent en considération le destinataire de l'information financière. On suppose que ce dernier réside dans l'administration des impôts.

Item 4 :

**Une gamme relativement étendue des utilisateurs est visée par le SCF
(Associés, créanciers, personnel...)**



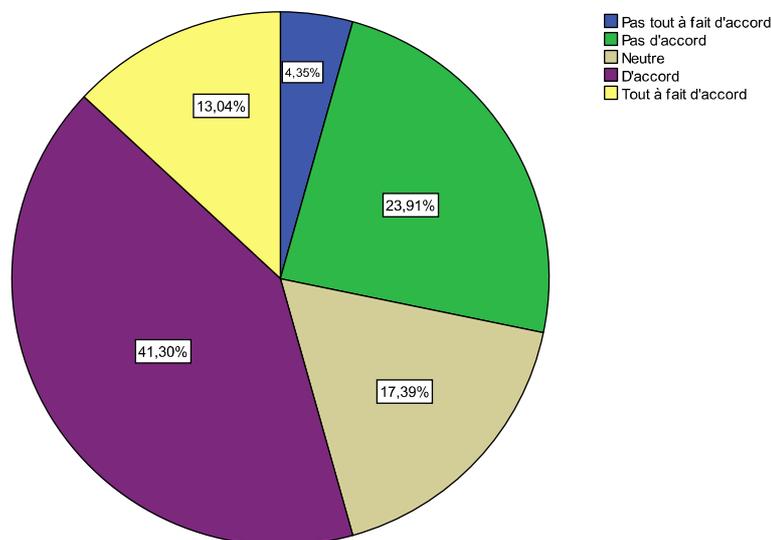
**Une gamme relativement étendue des utilisateurs est visée par le SCF
(Associés, créanciers, personnel...)**

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Pas d'accord	6	13,0	13,0	17,4
Neutre	5	10,9	10,9	28,3
D'accord	24	52,2	52,2	80,4
Tout à fait d'accord	9	19,6	19,6	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 70% des répondants considèrent que le SCF a élargi la gamme des utilisateurs. Ce qui nous intéresse nous les chercheurs, c'est l'investisseur, il faut établir des états financiers afin que cet utilisateur principal soit visé. L'application d'un pareil référentiel doit promouvoir l'Investissement Direct Etranger ; c'est l'un des objectifs principaux de la normalisation comptable internationale.

Item 5 :

Votre entreprise publie dans l'annexe des états financiers une information sectorielle



Votre entreprise publie dans l'annexe des états financiers une information sectorielle

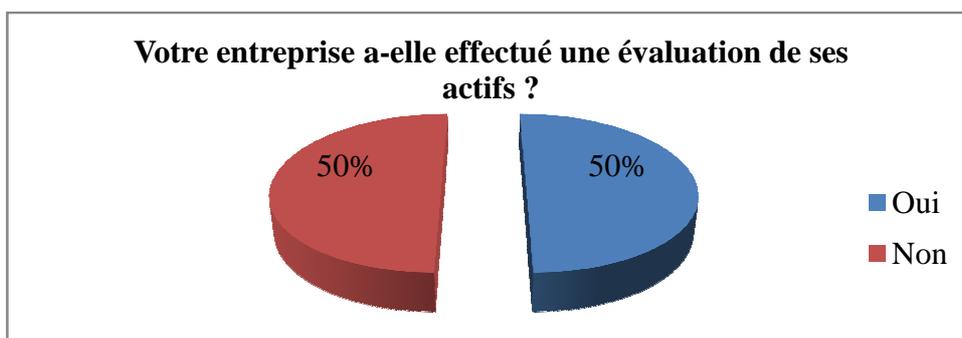
	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Pas tout à fait d'accord	2	4,3	4,3	4,3
Pas d'accord	11	23,9	23,9	28,3
Neutre	8	17,4	17,4	45,7
D'accord	19	41,3	41,3	87,0
Tout à fait d'accord	6	13,0	13,0	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Près de 50% des entreprises algériennes ne publient pas dans leur état « annexe » une information sectorielle, cela pourrait remettre en cause ce qu'on vient de confirmer dans la question précédente.

E. Axe n° 5 : Questions ouvertes aidant à enrichir le travail :

Cet axe contient sept Items avec une réponse par « oui » ou « non », on a laissé le champ ouvert au répondant par la question de pourquoi ? Afin de mieux assurer une bonne réflexion et une motivation pour les personnes sollicitées.

Item 1 :

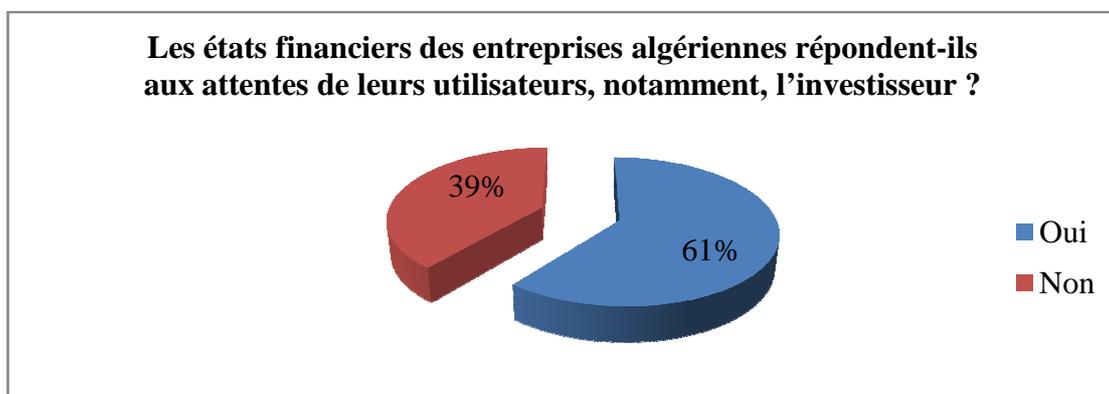


Votre entreprise a-t-elle effectué une évaluation de ses actifs ?

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Oui	23	50,0	50,0	50,0
Non	23	50,0	50,0	100,0
Total	46	100,0	100,0	

50 % des entreprises n'ont jamais évalué leurs actifs. Ce taux est un peu significatif sachant que l'environnement économique est en pleine mutation. Dans ce cas-là, disons que les états financiers de l'entreprise ne reflètent pas une image fidèle de la situation économique de celle-ci.

Item 2 :

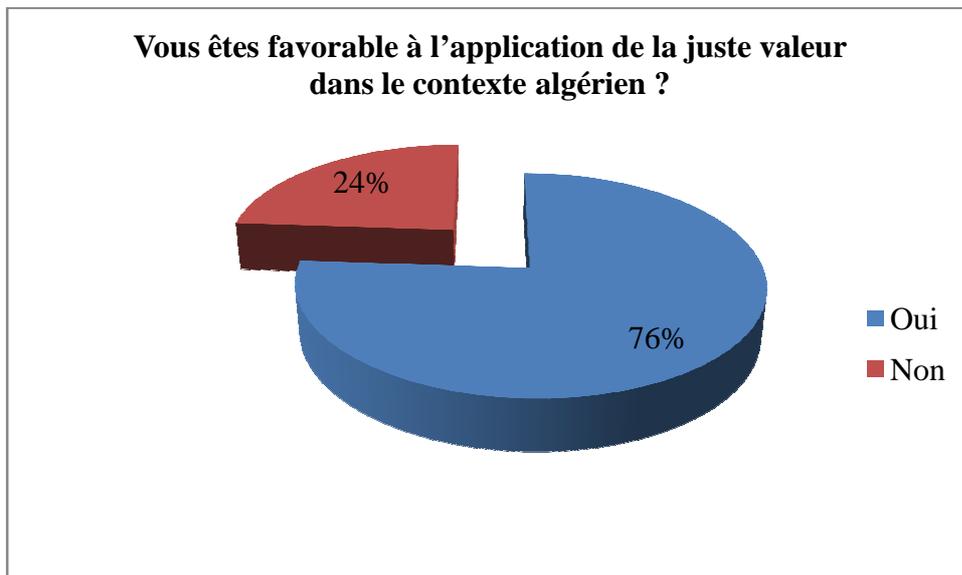


Les états financiers des entreprises algériennes répondent-ils aux attentes de leurs utilisateurs, notamment, l'investisseur ?

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Oui	28	60,9	60,9	60,9
Non	18	39,1	39,1	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 60% des entreprises supposent que leurs états financiers répondent aux attentes des investisseurs alors que près de 40% voient le contraire et c'est un taux important, y aurait beaucoup de choses à améliorer pour que la comptabilité des entreprises soit fiable et fidèle.

Item 3 :

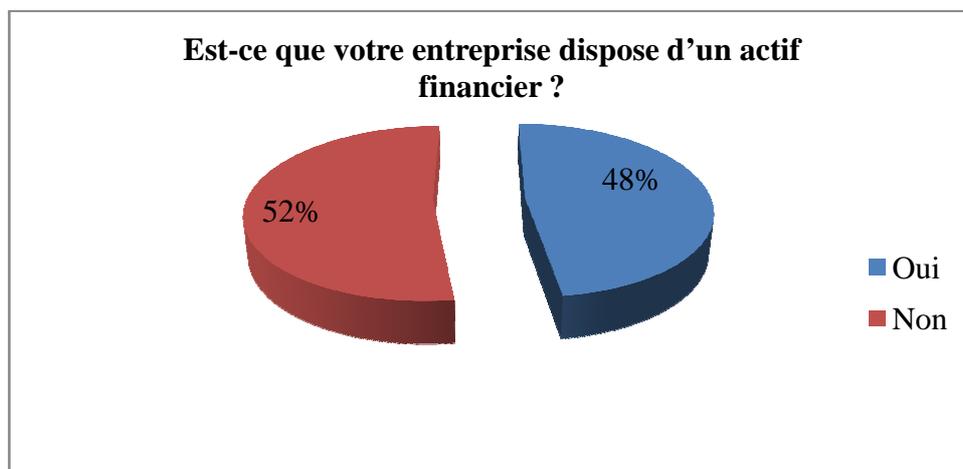


Vous êtes favorable à l'application de la juste valeur dans le contexte algérien ?

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Oui	35	76,1	76,1	76,1
Non	11	23,9	23,9	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 75% des entreprises sont favorables à l'application de la juste valeur, cela confirme que le choix du thème de notre thèse a été construit sur de bonnes bases, ce qui nous encourage à approfondir ce sujet dans des études ultérieures afin de permettre aux entreprises de mettre en place ce concept avec efficacité.

Item 4 :

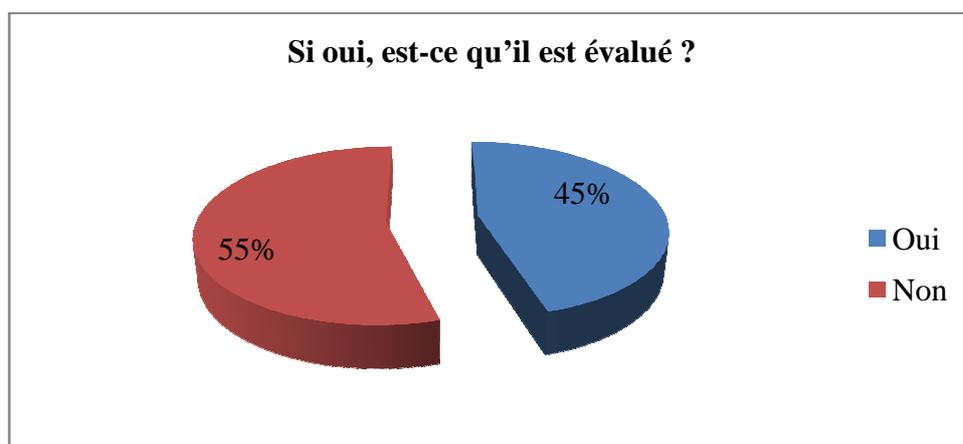


Est-ce que votre entreprise dispose d'un actif financier ?

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Oui	22	47,8	47,8	47,8
Non	24	52,2	52,2	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 50% des entreprises ne disposent pas d'un actif financier. Or que les grandes entreprises doivent avoir ce type d'actif. Cela nous conduit à poser cette question : Pourquoi ne pas favoriser la cotation en bourse des entreprises?

Item 4.1 :

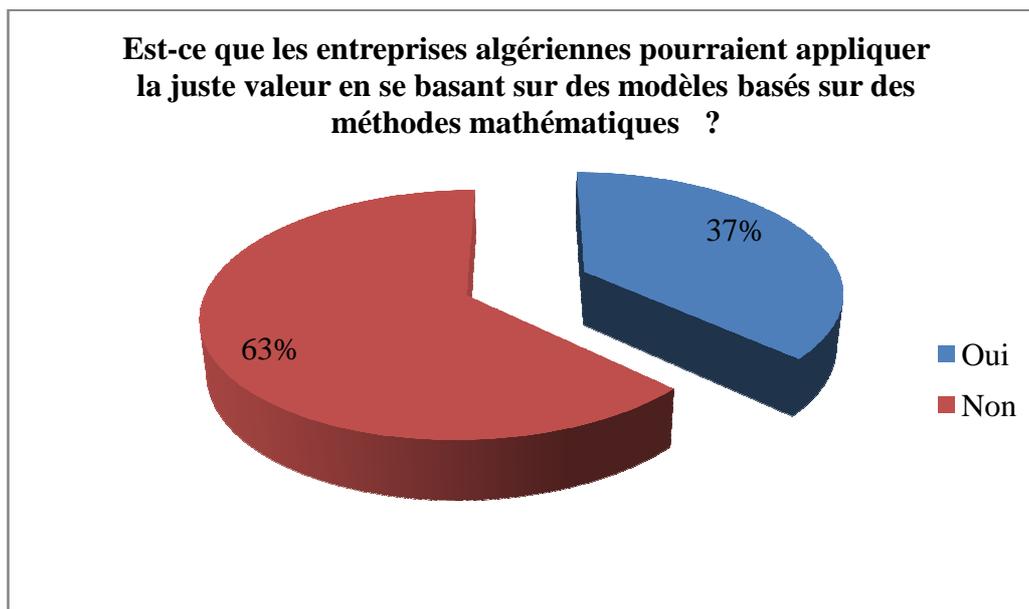


Si oui, est-ce qu'il est évalué ?

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Oui	10	45,4	45,4	45,4
Non	12	54,6	54,6	100,0
Total	22	100,0	100,0	

Plus de 50% des entreprises qui disposent d'un actif financier ne l'ont pas évalué. Même pas une actualisation. Ce qui signifie que nos entreprises sont un peu en retard en matière de modernisation des différentes ressources dont elles disposent.

Item 5 :



Est-ce que les entreprises algériennes pourraient appliquer la juste valeur en se basant sur des modèles

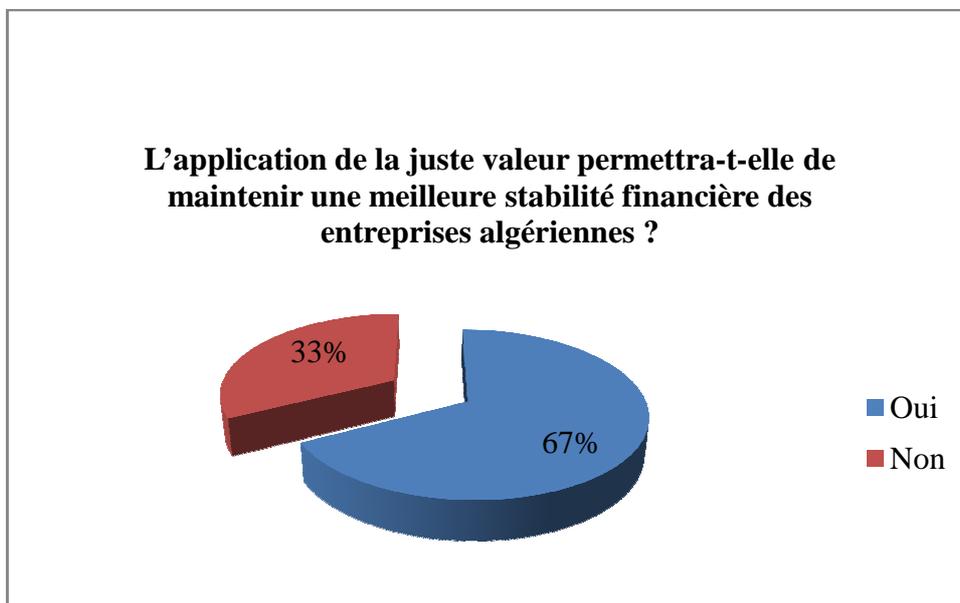
	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Oui	17	37,0	37,0	37,0
Non	29	63,0	63,0	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 60% des entreprises ne voient pas que la juste valeur peut être appliquée en se basant sur des modèles mathématiques.

Le manque de moyens et de compétences empêche la mise en place d'une structure qui s'occupe de l'actualisation de la valeur des actifs et des passifs. Dans ce cas-là, il ne faut pas essayer de proposer un modèle d'évaluation mais plutôt préparer l'environnement adéquat et former le personnel pour qu'il puisse faire face aux éventuelles exigences de l'environnement externe.

Il faut dire que la quasi-totalité des entreprises ne sont pas prêtes de mettre en place ces nouvelles approches, alors que le travail des chercheurs doit se focaliser sur cette réalité et préparer une base solide sur laquelle les entreprises doivent s'appuyer.

Item 6 :

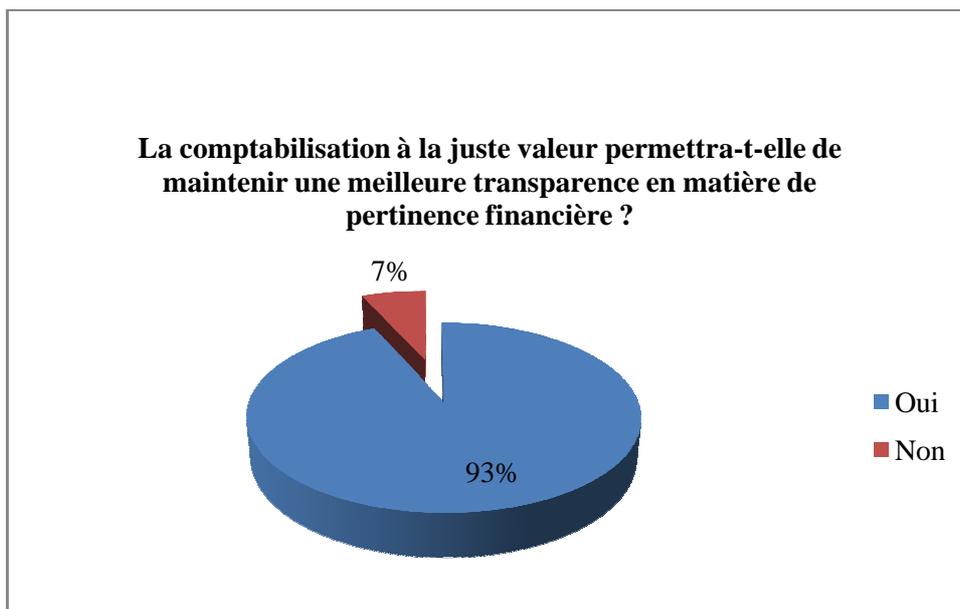


L'application de la juste valeur permettra-t-elle de maintenir une meilleure stabilité financière des entreprises algériennes ?

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	Oui	31	67,4	67,4	67,4
	Non	15	32,6	32,6	100,0
	Total	46	100,0	100,0	

Près de 70% des entreprises considèrent que l'application de la juste valeur permet de maintenir une meilleure stabilité financière. Peut-être parce que l'Algérie n'a pas été touchée par la crise financière les réponses se sont orientées vers l'accord ; on pense que si cette question a été posée en Europe, on n'aurait jamais eu ce taux de réponses favorables.

Item 7 :



La comptabilisation à la juste valeur permettra-t-elle de maintenir une meilleure transparence en matière de pertinence financière ?

	Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid Oui	43	93,5	93,5	93,5
Non	3	6,5	6,5	100,0
Total	46	100,0	100,0	

Plus de 90% des entreprises voient que la comptabilisation à la juste valeur va maintenir une meilleure transparence financière. Il faut ajouter que la bonne application de ce concept permet une plus grande pertinence financière.

2.2 Les tests de corrélation :

Le logiciel « SPSS » permet de réaliser plusieurs tests aidant mieux à focaliser les interprétations, on peut par exemple tester la corrélation entre deux types d'Items « quantitatif et qualitatif ».

2.2.1. Classement :

On peut avoir une idée sur la réponse qui a été classée la première en termes d'importance.

A. Axe 2 : Application des IFRS :

Descriptive Statistics

	N	Minimum	Maximum	Mean	Std. Deviation
Item 7	46	1	5	4,39	,856
Item 8	46	2	5	4,35	,795
Item 1	46	2	5	4,22	,786
Item 2	46	1	5	4,20	,910
Item 6	46	1	5	4,13	,957
Item 10	46	2	5	4,13	,833
Item 5	46	2	5	3,89	,900
Item 9	46	1	5	3,85	1,095
Item 4	46	1	5	3,78	1,114
Item 2	46	1	5	2,39	1,220

B. Axe 3: A la lumière de la détermination de la valeur :

Descriptive Statistics

	N	Minimum	Maximum	Mean	Std. Deviation
Une information fiable et comparable ne pourra être satisfaite que par l'application de la juste valeur	46	2	5	4,26	,880
La quasi-totalité des entreprises algériennes n'ont pas opté pour une évaluation de leurs actifs lors de la transition au SCF	46	2	5	4,00	,989
La valeur a pris une nouvelle tendance de la part des normalisateurs et a occupé une place prépondérante au sein des entreprises	46	2	5	3,74	,855
Le SCF a connu de profondes modifications dans les concepts d'évaluation utilisés	46	1	5	3,74	,929
L'introduction de la notion de juste valeur a partiellement remis en question l'approche en coût historique	46	1	5	3,63	1,019

C. Axe 4 : Information financière :

Descriptive Statistics

	N	Minimum	Maximum	Mean	Std. Deviation
L'information comptable demeure l'objectif essentiel des normalisateurs afin de fournir des données utiles	46	2	5	4,35	,737
Le SCF a conduit votre entreprise à mettre en place des nouveaux outils pour le traitement des informations comptables et financières	46	1	5	3,87	1,067
Vos états financiers sont élaborés en prenant en compte le destinataire de l'information financière	46	1	5	3,85	1,095
Une gamme relativement étendue des utilisateurs est visée par le SCF (Associés, créanciers, personnel...)	46	1	5	3,70	1,072
Votre entreprise publie dans l'annexe des états financiers une information sectorielle	46	1	5	3,35	1,120

Le même classement qui a été formulé dans le questionnaire, ce qui signifie que le chercheur avait une idée sur le degré d'importance des Items proposés.

2.2.2. Le test de corrélation

Le test de corrélation permet d'étudier la relation ou bien le rapport entre deux ou plusieurs variables aléatoires ou statistiques numériques. Il permet d'étudier aussi l'intensité de la liaison qui peut exister entre ces variables.

A. Corrélation entre la taille de l'entreprise et l'application des IFRS :

Correlations

		Nombre d'effectif	App IFRS
Nombre d'effectif	Pearson Correlation	1	,218
	Sig. (2-tailed)		,145
	N	46	46
App IFRS	Pearson Correlation	,218	1
	Sig. (2-tailed)	,145	
	N	46	46

Il existe une relation positive entre la taille de l'entreprise et l'application des IFRS, un taux de 0.2 n'est pas significatif mais positif. Ce que veut dire que les grandes entreprises sont les plus concernées par l'application de ces normes comptables internationales.

B. Corrélation entre l'application des IFRS et la Valeur des actifs d'entreprises :

Correlations

		App IFRS	Valeur
App IFRS	Pearson Correlation	1	,361*
	Sig. (2-tailed)		,014
	N	46	46
Valeur	Pearson Correlation	,361*	1
	Sig. (2-tailed)	,014	
	N	46	46

*. Correlation is significant at the 0.05 level (2-tailed).

Le taux de corrélation est significatif entre l'application des IFRS et la valeur des actifs d'entreprise, ce qui indique que l'application des IFRS permet d'améliorer la qualité de la valeur des entités en termes de réalité et de pertinence.

C. Corrélation entre la Valeur des actifs et l'information financière :

Correlations

		Valeur	Info
Valeur	Pearson Correlation	1	,184
	Sig. (2-tailed)		,220
	N	46	46
Info	Pearson Correlation	,184	1
	Sig. (2-tailed)	,220	
	N	46	46

Il existe une relation positive entre la valeur de l'entreprise et l'information financière, un taux de presque 0.2 n'est pas significatif mais positif. Ce qui signifie que la valeur est enfin une information financière, elles partagent la fiabilité comme elles partagent l'inconstance.

D. Corrélation entre les normes IFRS et l'information financière :

Correlations

		App IFRS	Info
App IFRS	Pearson Correlation	1	,612**
	Sig. (2-tailed)		,000
	N	46	46
Info	Pearson Correlation	,612**	1
	Sig. (2-tailed)	,000	
	N	46	46

** . Correlation is significant at the 0.01 level (2-tailed).

La corrélation est significative entre l'application des normes IFRS et l'information financière, ce qui signifie que plus les pays adoptent les normes internationales plus la fiabilité et la pertinence de l'information financière augmente.

Section 3 : Résultats et synthèse de la recherche empirique :

Dans cette section, on va apporter quelques réflexions tirées du terrain lors de notre enquête réalisée au sein des entreprises « régions de Tlemcen, d'Alger et de Sétif ».

1. Résultats et synthèse :

Les principales conclusions qu'on a pu synthétiser de la part des Directeurs des Finances et Comptabilité des entreprises algériennes ;

- ❖ On ce qui concerne l'évaluation des actifs dans certaines entreprises, la juste valeur a été déterminée par l'équipe technique et comptable, en attente de la décision de la Direction Générale pour sa comptabilisation, ce qui signifie un manque de culture comptable au sein de ces sociétés.
- ❖ Il s'agit aussi des évaluations élaborées dans le cadre d'un centre national (CENEAP) en vue de l'estimation de la valeur réelle de l'entreprise pour la cession et négociation avec un autre partenaire.
- ❖ Pour ce qui est de la réévaluation, beaucoup d'entreprises ont appliqué les décrets de 1990, 1993, 1996 et de 2007¹.

On va dire que l'absence de marchés immobiliers et financiers et l'environnement en général ne sont pas encore favorables à cette approche.

Concernant les états financiers des entreprises ;

- ❖ Les états financiers du SCF fournissent des données financières de l'entreprise classées sur plusieurs niveaux qui permettent aux sociétés d'avoir une vision plus claire sur la situation financière et comptable de l'entreprise.
- ❖ Pour fournir des informations fiables sur la situation financière de l'entreprise, la performance et les flux de trésorerie de l'entreprise aident à la prise de décisions par les utilisateurs économiques.
- ❖ Les états financiers doivent normalement influencer les décisions économiques des investisseurs lorsqu'ils sont fiables et intelligibles.

¹ Décrets exécutifs « n° 90-103 du 27 mars 1990 », « n° 93-250 du 24 octobre 1993 », « n° 96-336 du 12 octobre 1996 » et « n° 07-210 du 04 juillet 2007 ».

- ❖ La lecture de ces états financiers n'est pas encore suffisante car l'information dans l'annexe ne répond pas toujours aux questions des utilisateurs.
- ❖ Ces états renseignent sur la réalité comptable et économique dans la mesure où la notion de la juste valeur est régulièrement mise en œuvre en obéissant aux normes IAS-IFRS.
- ❖ Pour les EPE, les états financiers sont sincères et réguliers pour la majorité, ce qui n'est pas le cas pour les entreprises privées. Les établissements des EPE fournissent toutes les informations nécessaires répondant aux besoins des investisseurs de par le délai et la transparence des comptes.
- ❖ Ces états reflètent partiellement une image fidèle car l'application du SCF n'a pas été généralisée au sein des entreprises et ils n'ont pas opté pour des formations. Certains aspects importants de la réforme n'ont pas été pris en charge et traités, tel est le cas des chapitres « stocks pièces de rechange » et « frais d'agencements et d'installations », etc.
- ❖ Aujourd'hui l'information comptable et financière donne une meilleure visibilité de l'information que celle du PCN avant 2010.
- ❖ Un des directeurs suppose qu'il existe une maladie non financière entre les gestionnaires.
- ❖ Il y a des DFC qui voient que le SCF vient d'être installé, il est en cours d'implantation dans les entreprises algériennes et n'est pas appliqué dans les règles. Donc l'information comptable et financière qui figure sur les états financiers n'est pas totalement fiable car les professionnels n'ont pas encore changé les anciennes méthodes d'évaluation.

A propos de l'application de la juste valeur ;

- ❖ L'application de la juste valeur permet d'avoir une information plus précise et réaliste du patrimoine de l'entreprise, elle prend en considération la valeur réelle des actifs.
- ❖ Malgré l'imprévisibilité du marché algérien, il y a ceux qui pensent qu'il est très important que la notion de la juste valeur soit mise en œuvre, qu'elle donne une idée très proche de la réalité et ce, si on suppose que le marché fonctionne de façon normale.
- ❖ Il faut donner une valeur réelle aux états financiers pour préserver les avantages économiques de l'entreprise. Aussi, il faut connaître à la date

d'établissement des états financiers la valeur des actifs et non pas ce qu'ils ont coûté (coût historique).

- ❖ La juste valeur s'est imposée comme nouveau modèle d'évaluation en comptabilité et contribue à plus de transparence.
- ❖ Elle renseigne sur la vraie valeur (économique et financière) de l'entreprise et par conséquent la vraie valeur de l'action.
- ❖ Dans le cas où des procédures sont élaborées en précisant les limites et conditions d'une évaluation exhaustive des valeurs du patrimoine de l'entreprise : L'application de la juste valeur permet de donner une lecture proche de la réalité économique de l'entreprise.
- ❖ Il y a ceux qui ne sont pas favorables à l'application de ce principe et trouvent que le contexte actuel n'est pas propice pour appliquer la juste valeur.
- ❖ Aussi, l'inexistence des marchés actifs et l'absence d'une bourse de valeurs mobilières rendent impossible de connaître la valeur du marché d'un actif.
- ❖ Cette application n'est possible que dans la mesure où les « marchés des biens et services » sont organisés et permettent de disposer d'informations fiables, pertinentes et disponibles au moment opportun.
- ❖ Il n'existe pas de marché financier ni de marché immobilier (marché informel), les experts actuellement sont en apprentissage.

Pour ce qui est des actifs financiers ;

- ❖ Les actifs financiers dans certaines entreprises sont assez récents et les cotations en bourse ne sont pas encore prévues.
- ❖ Dans d'autres entreprises, les actifs financiers sont constitués de prêts au personnel et des impôts différés.
- ❖ Il existe des sociétés étrangères dont les placements financiers n'entrent pas dans **leurs choix stratégiques**.
- ❖ D'autres dirigeants voient qu'« il faut introduire et matérialiser l'action et la part sociale par un titre édité et validé par notation ou une institution, ils supposent que des contreparties détiennent un capital social qui n'est pas représenté par des titres ou actions palpables ».

L'application de la juste valeur en se basant sur des modèles n'est généralement pas acceptée par les professionnels algériens ;

- ❖ Il arrive parfois qu'on ne puisse pas déterminer la juste valeur parce que les marchés sont quasiment absents. Il est alors nécessaire de recourir à des modèles mathématiques basés sur l'évaluation de flux de trésorerie futurs dont les hypothèses sont internes à l'entreprise, ce qui est très difficile à réaliser dans notre environnement.
- ❖ Des financiers trouvent que la juste valeur peut donner une valeur réelle, par contre l'utilisation des fonctions mathématiques telles que les probabilités et la régression peuvent donner une estimation et non pas des valeurs.
- ❖ D'autres considèrent ça un peu difficile, vu que ces méthodes se basent sur des hypothèses propres à l'entreprise et par conséquent il faut beaucoup de confiance de la part des institutions financières pour admettre ces méthodes (problème de subjectivité).
- ❖ L'évaluation de la juste valeur se base sur des données d'entrées suffisantes qui existent sur le marché, ce qui n'est pas notre cas.
- ❖ Il y a lieu de préparer des experts évaluateurs et les rapprocher des comptables expérimentés.

2. Suggestions et recommandations :

Pour permettre à nos entreprises d'appliquer les normes IFRS et par conséquent le modèle d'évaluation en juste valeur, il faut ;

- ❖ Encourager les investissements : par la présentation des états financiers transparents ;
- ❖ Prendre en considération les risques au temps opportun.
- ❖ Respecter l'équilibre du marché et notamment l'échange d'actifs qui se font entre les parties bien informées, c'est un esprit de libre de concurrence.
- ❖ Accélérer la formation des préparateurs des états financiers, elle doit être aussi élargie pour tout le corps administratif et financier.
- ❖ Utiliser correctement les concepts afin de se procurer des informations fiables, régulières, pertinentes et au moment opportun sur le marché national.
- ❖ Prendre conscience que l'application de la juste valeur peut mettre certaines entreprises en risque des écarts de réévaluation, ne pas oublier que ce mécanisme a causé plusieurs comportements frauduleux de la part des entreprises.
- ❖ Se rendre compte que l'application de la juste valeur peut menacer la stabilité financière quand l'évaluation comptable ne rend pas compte des déterminants

fondamentaux dans la mesure où la valeur des actifs traduit des estimations trop optimistes ou pessimistes.

- ❖ Améliorer la performance économique de l'entreprise d'une part, et la santé des marchés d'autre part afin que l'adoption de la juste valeur garantisse une certaine stabilité financière.
- ❖ Prendre en considération la difficulté de contrôler l'évaluation de la juste valeur qui est elle-même caractérisée par des variations liées aux conditions des marchés.
- ❖ Trouver des solutions aux problèmes généralement liées à l'environnement économique et social de l'entreprise du pays.
- ❖ Permettre de préciser exactement les valeurs réelles des actifs et des passifs de l'entité.
- ❖ Savoir que la juste valeur est un facteur déterminant d'investir ou de ne pas investir : qu'elle est pertinente pour la prise de décision.
- ❖ Permettre la prise de décisions de « gestion/stratégiques » par les utilisateurs (Actionnaire/investisseur/DG...etc.) en vue d'atteindre la rentabilité, la performance souhaitées dépend de la pertinence de l'information financière et comptable dans les postes du bilan comptable ou compte de résultats. La juste valeur est une méthode d'évaluation indispensable pour atteindre cette pertinence et cette transparence.
- ❖ Satisfaire l'avantage économique futur par le respect des conditions d'évaluation.
- ❖ Permettre de connaître la vraie valeur du patrimoine de l'entreprise par l'évaluation de l'actif et du passif de l'entreprise.
- ❖ Maitriser le risque lié à la méthode d'évaluation.
- ❖ Développer les ateliers de formation et de perfectionnement des professionnels.
- ❖ Construire une passerelle entre le monde professionnel et les académiciens de l'université car il existe une rupture considérable entre ces deux mondes.
- ❖ Donner une image relativement fidèle de la situation financière de l'entreprise par rapport aux besoins d'informations nécessaires aux Investisseurs.
- ❖ Les actifs financiers sont évalués selon leur prix d'acquisition et en appliquant un taux d'actualisation qui varie selon la valeur réelle de l'actif.
- ❖ Déterminer régulièrement et efficacement les Fonds de Roulements et des Besoins en Fonds de Roulements, cependant la juste valeur est un élément d'équilibre des Fonds Propres, elle doit être prise en considération.
- ❖ Utiliser correctement les concepts afin de permettre aux entreprises de se procurer des informations fiables, régulières et pertinentes sur le Marché national.

Enfin, il serait judicieux à rajouter qu'il reste beaucoup de travail à faire tant de la part de l'état que de la part des entreprises afin de permettre d'avoir un environnement sain et respectable.

Conclusion du chapitre 4 :

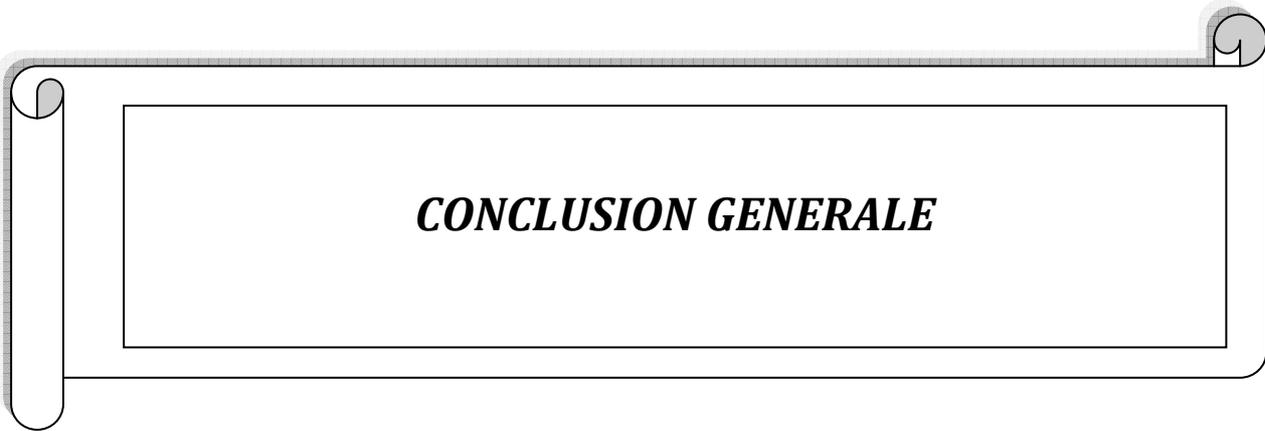
La mise en place d'un nouveau référentiel comptable a induit :

- Une nouvelle philosophie d'estimation,
- Une valorisation de la performance des entreprises,
- Une pertinence de l'information financière sur les marchés internationaux.

Les résultats de nos tests empiriques ont indiqués différents degrés de pertinence et ce, à cause du manque des moyens au sein des entreprises algériennes ainsi que l'environnement inadéquat accentué par l'absence d'un marché de valeurs immobilières.

Le but de cette étude empirique est double, d'abord essayer de proposer des solutions pour l'application de la juste valeur dans le contexte algérien actuel. Ensuite, identifier sur le terrain les mécanismes devant être satisfaits pour avoir un environnement adéquat à la mise en place de ce principe d'évaluation.

Le « Mark-to-modèle » est la solution la plus appropriée pour appliquer la juste valeur en l'absence d'un marché financier, or, les entreprises algériennes ne sont pas en mesure de la mettre en œuvre. A cet effet, il serait judicieux de prendre en considération les suggestions et recommandations qu'on a pu développer.



CONCLUSION GENERALE

Conclusion Générale

La pratique des normes internationales est basée sur le concept de la juste valeur qui permet une évaluation pertinente et actualisée des actifs et des passifs des entreprises. Ce principe suppose également, l'existence des marchés (commercial, financier, bancaire, immobilier...) reflétant des conditions normales de concurrence¹.

Selon les normes comptables internationales, les états financiers ont pour objectif de communiquer une valeur de l'émetteur. Aussi, ils doivent permettre aux investisseurs principaux d'estimer la valeur d'une firme.

Depuis quelques années, la normalisation comptable s'est inscrite dans un vaste mouvement de déréglementation procrée par la mondialisation des échanges, la globalisation des économies et la montée en puissance des marchés de valeurs. Cette réelle mutation a entraîné des évolutions dans les processus de régulation économique et financière. Ces bouleversements ont nécessité l'évolution des fondements de la légitimité des normes de l'IASB.

L'harmonisation des pratiques comptables à l'échelle internationale est due à la mondialisation et à la globalisation des transactions et des opérations financières entre les sociétés à travers le monde. Cette exigence a pour conséquence de normaliser les pratiques comptables et financières.

Il s'inspire largement des normes IFRS, le Système Comptable Financier algérien est considéré comme une introduction fonctionnelle à une pratique comptable universelle. Cela ne se fera pas si certains critères ne sont pas satisfaits. L'application de ce nouveau référentiel a pour but ;

- ❖ D'apporter plus de transparence et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière véhiculée, ce qui renforce la crédibilité de la situation économique des entreprises ;

¹ M.F. Klibi, «Actuellement, le SCF dépasse les besoins de l'entreprise algérienne», article publié au quotidien algérien « El Watan », du 10/01/2011.

- ❖ De présenter une meilleure comparabilité dans le temps et dans l'espace des données financières communiquées ;
- ❖ De constituer une occasion pour les entreprises d'améliorer leur organisation interne et la qualité de leur présentation aux parties prenantes « utilisateurs » de l'information financière.
- ❖ D'encourager l'investissement du fait d'une meilleure lisibilité des comptes par les analystes financiers et les investisseurs.
- ❖ De favoriser l'émergence et la promotion d'un marché financier tout en assurant la fluidité des capitaux.
- ❖ D'améliorer le portefeuille des banques du fait de la production d'informations fiables et crédibles de la part des entreprises.
- ❖ De faciliter le contrôle des comptes qui s'appuiera désormais sur des concepts et des règles clairement définis.

Le référentiel international a octroyé une importance particulière à l'évaluation des éléments actifs, cette dernière est une nécessité pour toute entreprise visant à rationaliser les informations à publier.

Le normalisateur comptable international a suggéré aux entités appliquant les normes comptables internationales d'adopter un modèle d'évaluation en juste valeur. A cet effet, la situation financière de l'entreprise est mesurée sur la base des conditions économiques courantes. Ce modèle prend en compte toutes les dispositions liées aux évolutions des paramètres de marché. En effet, la pratique comptable et financière a connu ces dernières années, comme nous l'avons déjà développé ; de profondes modifications dans les concepts d'évaluation utilisés.

La nouvelle comptabilité nécessite des compétences techniques pointues afin de valoriser et exploiter les produits dérivés à la juste valeur. Cela doit être revu en ce qui concerne le contexte algérien. L'application de ce concept reflète la valeur de marché de l'entreprise aidant au changement de l'environnement (technologique, juridique du marché économique).

La principale idée sur laquelle s'est focalisée la thèse lors du choix du sujet, était de proposer une solution pour le contexte algérien afin que les entreprises puissent adopter les normes comptables internationales IAS/IFRS et par conséquent, appliquer le principe de

juste valeur comme concept d'évaluation moderne. Il faut rappeler que cette approche nécessite une mise en œuvre de plusieurs paramètres aidant à se doter d'un environnement sain et adéquat, notamment « libéralisation des échanges, un marché financier actifs, une bourse des valeurs immobilières, etc.) sachant que ce n'est pas le cas de notre pays. Aux Etats Unies ou en Europe, lorsque qu'il s'agit d'une période d'une crise financière « marché inefficent », les entreprises se réfèrent à des modèles d'évaluation basés sur des méthodes mathématiques afin que les entreprises présentent et communiquent des données actualisées qui répondent aux besoins des différentes parties prenantes.

A cet égard, on s'est posé la question suivante ; « Puis que ces pays développés se réfèrent à des méthodes d'actualisation lors de la période d'une crise, pourquoi ne proposer ces modèles en l'absence d'un marché financier ? ».

Le modèle d'évaluation de « Feltham & Ohlson » a été appliqué dans plusieurs pays entre autres, « les USA, le Japon et le Taiwan ». Une autre interrogation ; Est-ce que ce modèle pourrait être appliqué en Algérie ? Avant de proposer ce modèle, on a essayé de développer toutes ses caractéristiques afin de mieux se positionner et d'avoir de bonnes réflexions. Cela nous a obligé d'aller d'une vision macroéconomique à une vision microéconomique, avant de développer l'idée, il faut d'abord connaître la perception des différents acteurs économiques en ce qui concerne l'applicabilité d'un modèle d'évaluation basé sur des hypothèses propres à l'entreprise.

Lors de notre enquête réalisée sur le terrain concernant un échantillon d'une trentaine d'entreprises issues de trois régions du pays (Ouest « Tlemcen », Centre « Alger » et Est « Sétif »), on a remarqué un manque flagrant de toutes les commodités permettant d'adopter des approches universelles. Ces moyens peuvent se résumer dans ;

- La compétence du personnel,
- La culture comptable et organisationnelle,
- La maîtrise des modèles financiers pour effectuer le calcul des formules.

Aussi, la plupart des professionnels comptables et financiers infirment la possibilité d'appliquer les nouveaux dispositifs du référentiel international, notamment, l'évaluation en juste valeur. Cela nous a poussé à confirmer qu'il reste beaucoup de travail à réaliser afin de

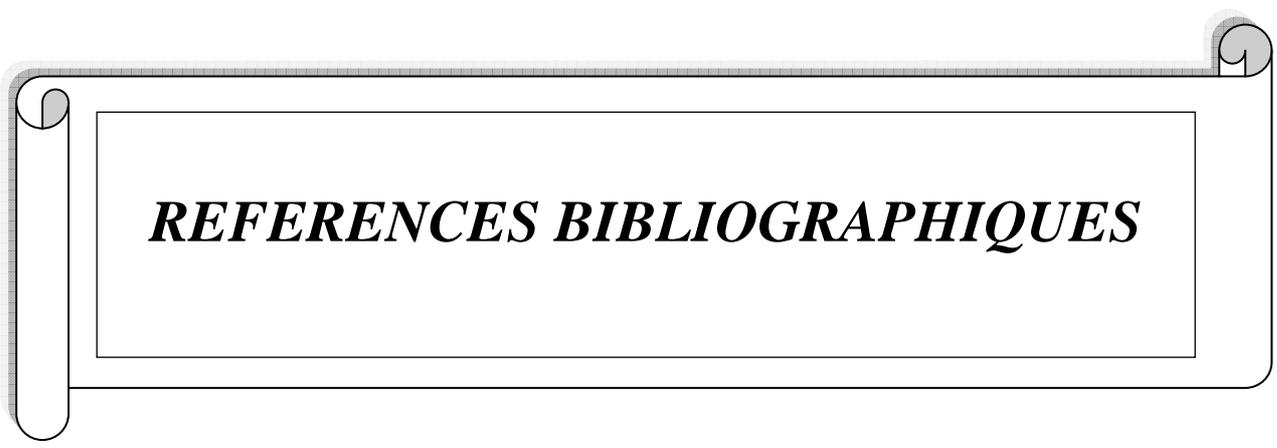
mettre en place un langage comptable universel permettant de ne pas rester à l'écart du reste du monde.

Ajoutant que les modèles basés sur des méthodes mathématiques ne suffisent pas, il faut également avoir la capacité de prendre certaines décisions stratégiques de gestion, aussi, il faut constituer une banque de données afin que les valeurs soient regroupées à l'échelle nationale.

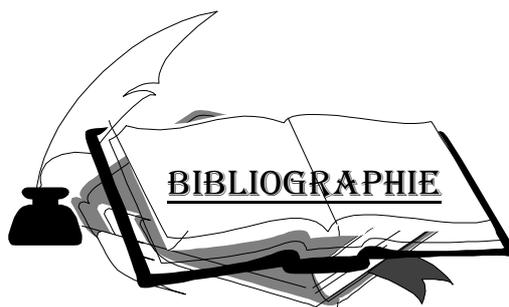
Il faudrait d'abord créer au niveau des entreprises des services financiers qui devront non seulement gérer les comptes bancaires, crédits, emprunts mais aussi les achats et ventes d'actions et titres détenus par l'entreprise.

L'objet de cette thèse est de contribuer à mieux cerner la problématique de l'application de la juste valeur dans le contexte des entreprises algériennes et ce, à l'heure de l'application du Système Comptable Financier. Tout d'abord, fuyons tout optimisme inconsidéré, sachant que nous sommes encore loin des préoccupations en matière de développement des marchés financiers et de la pratique comptable internationale au sein des entreprises algériennes.

Nous considérons que l'adoption d'une pratique universelle est une nécessité imposée par l'environnement économique qui est en pleine mutation ces dernières années. En ce qui concerne notre pays, l'application du SCF constitue une révolution dans la culture comptable de nos professionnels. On peut donc remettre l'accent sur l'importance de l'évaluation des actifs d'entreprise lors de l'application d'un référentiel international comme génératrice de la performance voulue au sein des organisations.

A decorative border resembling a scroll, with a light gray shadow and rounded corners, framing the central text.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES



I. Ouvrages :

1. Apothéoz B., Stettler A., Dousse V. (2005), « Maitriser l'information financière », Presses polytechniques et universitaires romandes, 3^{ème} Edition, Lausanne.
2. Bachy B et Sion M. (2009), « Analyse financière des comptes consolidés normes ifrs », 2^{ème} Edition Dunod, Paris.
3. Bailly L. (2005), Comprendre les IFRS, Maxima Edition, Paris.
4. Barneto P. (2006), « Normes IFRS : Application aux états financiers », Edition Dunod, 2^{ème} Editions, Paris.
5. Batsch L. (2006), « La théorie de la valeur de l'entreprise », Actes du 10^{ème} Colloque de Comptabilité Nationale, Economica, pp.9-25.
6. Bennheim Y. (2001), « Juste valeur et mesure de la performance financière de l'entreprise », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, pp. 47-56.
7. Bois M. (2001), « Juste valeur et risque de modèle », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, pp. 167-177.
8. Brian Ét al. sous la direction de C. Walter, (2010), « Nouvelles normes financières, S'organiser face à la crise », Springer-Verlag, Paris.
9. Burdeau N et al, (2004), « Un cahier des charges pour les évaluateurs d'entreprises », in « Les points de vue des investisseurs sur l'adoption des normes IFRS », Recueil d'opinions coordonné par Nicolas Véron, ECIF, Paris.
10. Casta J.-F. (2000), « Théorie positive de la comptabilité », in Colasse B. Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, 1^{ère} Edition, Economica, p. 1223-1232.
11. Casta J-F. (2009), « Théorie positive de la comptabilité ». In Colasse B. Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, 2^{ème} Edition Economica, Paris, Art : 104, pp.1393-1402.

12. Ceddaha F. (2004), « Une étape indispensable vers la transparence des comptes », in « Les points de vue des investisseurs sur l'adoption des normes IFRS », Recueil d'opinions coordonné par Nicolas Véron, ECIF, Paris.
13. Charreaux G. (1987), « La théorie positive de l'agence : une synthèse de la littérature ». In « De nouvelles théories pour gérer l'entreprise », Paris: Economica, pp.21-55.
14. Colasse B. (2005), « Raymond John Chambers : pour une comptabilité continuellement actuelle ». In « Les grands auteurs en comptabilité », Editions EMS, Paris, pp. 197-215.
15. Colasse B. (2007), « Les fondements de la comptabilité », Editions la Découverte, Paris.
16. Colasse B. (2009), « Théories Comptables ». In Colasse B. Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, 2ème Edition Economica, Paris, Art : 105, pp.1403-1414.
17. Decornoy J-L. (2009), « De la nécessité de l'évolution des normes comptables », in Jean-Louis Chambon, Repenser la planète finance, regards croisés sur la crise financière, Edition d'Organisation, les Echos Editions, Paris, pp. 237-250.
18. Delesalle E. (2004), « Le bonheur est-il dans l'IAS ? », FID Edition, Paris.
19. Des Robert J.F., F.Mechin, H, Puteaux, (2004), « NORMES IFRS ET PME », Editions Dunod/Expert-Comptable Média, Paris.
20. Dessertine P. (2001), « Valeur comptable et valeur de marché : le modèle de Feltham-Ohlson », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, pp. 77-96.
21. Ducasse E. et al, (2005), « Normes comptables internationales IAS/IFRS », Edition de boeck, Bruxelles.
22. Hoarau C et Teller R. (2001), « De la création de la valeur au modèle comptable de la valeur : fondements et problématiques », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, pp. 179-200.
23. Hope O K. (2003), « Disclosure practices enforcement of Accounting Standards and Analysts' forecast accuracy: an International Study », Journal of Accounting Research, vol 41, n° 2, pp. 235-283.
24. Khiat A. (2001), « Guide méthodologique et épistémologique pour étudiants en graduation et en post graduation », texte inédit, Oran.
25. Landais B. (2008), « Leçons de la politique monétaire », 1ère Edition De Boeck, Bruxelles.

26. Lozato M et Nicolle P. (2003), « Gestion des investissements et de l'information financière », Dunod, 2^{ème} Edition, Paris.
27. Maillet Baudrier C et Le Manh A, (2006),« Normes comptables Internationale IAS/IFRS », Berti édition, Paris.
28. Ménard L. (2004), « Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière »,2^{ème} Edition de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.
29. O.C.D.E. (2002), «Small and Medium Enterprise Outlook», OECD Publications Service, Paris.
30. Obert R. (2006), « Pratique des normes IFRS », Edition Dunod, 3^{ème} Editions, Paris.
31. Pérez R. (2003), «La gouvernance de l'entreprise», Editions la Découverte, Paris.
32. Pigé B et Paper X. (2005), Reporting financier et gouvernance des entreprises : le sens des normes IFRS, Edition EMS,Paris.
33. Raffournier B. (2006), « Les normes comptables internationales (IAS/IFRS) », Edition Economica, 3^{ème} édition, Paris.
34. Raybaud-Turrillo B. (2001), « La juste valeur : un grain de sable dans les processus de normalisation comptable ? », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, pp. 239-269.
35. Richard J. (2001), « Histoire de la valeur dans les réglementations comptables allemande et française de 1673 à 1914 », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, pp. 17-45.
36. Schalow F. (2012), « Kant and the question of values» in Ivo de Gennaro, «Value: Sources and readings on a Key concept of the globalized world », Brill.
37. Smart W. (1931), « An introduction to the theory of value », Macmillan and co, limited, London.
38. Stolowy H et Lebas M J. (2006), « Financial Accounting and Reporting, a GlobalPerspective », Thomson Learning, London.
39. Tournier JC. (2000), « La révolution comptable : du coût historique à la juste valeur», Editions d'organisation, Paris.
40. Walton P. (2001), « L'éphémère introduction du coût de remplacement en Grande-Bretagne : bilan d'une tentative pour remettre en cause le modèle en coûts historiques », in Casta J.F et Colasse B., Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Edition Economica, Paris, pp. 290-300.

41. White M D. (2012), « Value in economics: accentuate the qualitative but dont eliminate the quantitative » in Ivo de Gennaro, (2012), Value: « Sources and readings on a Key concept of the globalized world », Brill.
42. Zellal N. (2009), « guide de méthodologie de la recherche post-graduée », office des publications universitaires, Alger.
43. محمود مهدي البياتي. "تحليل البيانات الإحصائية باستخدام البرنامج الإحصائي SPSS " دار الحامد للنشر والتوزيع الطبعة الأولى، (2005) عمان الأردن.

II. Articles des revues :

1. Abecassis C. (1997), « Les coûts de transaction : Etat de la théorie », dossier coordonné par Caby L, Réseaux n°84 du CENT.
2. Achir M et Bia C. « Les IAS/IFRS sont-elles au service de la sphère réelle ? La juste valeur : enjeux informationnels et organisationnel ? », la crise économique mondiale et impact sur le maghreb, Séminaire International, le 11 et 12 octobre 2009. Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des Sciences Commerciales, Université Abderrahmane Mira de Bejaia en collaboration avec l'Institut CEDIMES, France.
3. Aitken M., Hooper C., Pickering J. (1997), «Determinants of voluntary disclosure of segment information: A re-examination of the role of diversification strategy», Accounting & Finance, vol 37 n°1, pp. 89-109.
4. Akerlof G. (1970), « The Market For Lemons: Qualitative Uncertainty and the Market Mechanism », Quarterly Journal of Economics, Vol. 85, pp.488-500.
5. Amir E et Lev B. (1996), « Value-relevance of non-financial information: The wireless communication industry», Journal of Accounting and Economics, vol. 22, n°1, pp. 3-30.
6. Ansoff I. (1975), «Managing Strategic Surprise by Response to Weak Signals», California Management Review, Vol 18 n° 2, pp. 21-33.
7. Avelé D. (2013), « La théorie positive de la comptabilité : Aspects théorique et critique », Cahier électronique de la Faculté d'administration, université de Moncton-Canada, vol. 2.
8. Baccouche C et al. (2006), « Impact de la culture d'entreprise sur l'étendue de la divulgation au niveau des rapports annuels», 27 ème congrès de l'AFC, Tunisie.

9. Ball R et Brown P. (1968), « An Empirical Evaluation of Accounting Income Numbers », *Journal of Accounting Research*, vol 6, pp. 159-178.
10. Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), revue de la stabilité financière de l'UEMOA, 2006.
11. Barbe O et Didelot L. (2012), « Panorama de l'application des normes IFRS dans le monde et convergence avec les US GAAP », *Revue Française de Comptabilité*, N° 450 Janvier, pp. 41-43.
12. Barbu E. (2005-07), « Harmonisation Comptable Internationale et environnement comptable : De l'influence à l'interaction », *Cahier de recherche du laboratoire orléanais de gestion, France*.
13. Barth M E & al. (1999), « Accruals, Cash Flows, and Equity Values », *Review of Accounting Studies*, Vol 3, pp. 205-229.
14. Barth M E, Beaver W H., Landsman W R. (2001), « The relevance of the value relevance, literature for financial accounting standard setting: another view », *Journal of Accounting & Economics*, Vol 31, pp. 77-104.
15. Barth M E., Landsman W R., Lang M H. (2008), « International accounting standards and accounting quality », *Journal of Accounting Research*, vol. 40, n° 3, pp. 467-497.
16. Beldi A et al. (2010), « Pertinence des méthodes d'évaluation financière des marques : une étude empirique au niveau international », *Manuscrit auteur, publié dans "Capital immatériel : état des lieux et perspectives, Montpellier*.
17. Ben Amar W et Zéghal D. (2006), « La communication volontaire d'information par les entreprises en difficulté financière », *27 ème congrès de l'AFC, Tunisie*.
18. Bensalah Y. (2000), « Steps in Applying Extreme Value Theory to Finance: A Review », *Bank of Canada Working Paper 2000-20*.
19. Biddle G et Choi J H. (2006), « Is Comprehensive income Useful? », *Journal of Contemporary Accounting and Economics*, vol 2, n°1, pp. 1-32.
20. Botosan C A. (1997), « Disclosure level and the cost of Equity Capital », *The Accounting Review*, Vol 72, n° 3, pp.323-349.
21. Boulier J-F et al. (1998), « Application de la théorie des valeurs extrêmes aux marchés financiers », *Banque & Marchés*, vol n° 32, pp. 5-12.
22. Burlaud A et Colasse B. (2010), « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? », *Comptabilité - Contrôle - Audit / Tome 16 – Volume 3*, pp. 153-176.

23. Callao S et al. (2009), «The impact of IFRS on the European Union: Is it related to the accounting tradition of the countries? », *Journal of Applied Accounting Research*, vol 10, n° 1, pp. 33-55.
24. Callao S., Jarne J I., Lainez J A. (2007), «Adoption of IFRS in Spain: Effect on the Comparability and Relevance of Financial Reporting», *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, vol 16, pp. 148-178.
25. Callen J L et Segal D. (2005), «Empirical Tests of the Feltham–Ohlson (1995) Model», *Review of Accounting Studies*, Vol 10, pp. 409-429.
26. Capron M. (2006), « Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier », *Revue quadrimestrielle Éditée par les Presses Universitaires du Mirail (Toulouse)*, n° 68, pp. 115-130.
27. Casta J-F. (2003), «La comptabilité en juste valeur permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise ?», *CEREG*, n°7.
28. Catuogno S et Allini A. (2011), «Multiple evaluation options & comparability: equity investments in Italy and Spain», *Accounting and Management Information Systems*, Vol 10, N° 2, pp. 249-274.
29. Cazavan-Jeny A et Jeanjean T. (2005), « pertinence de l'inscription à l'actif des frais de r&d : une étude empirique », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Tome 11, pp. 5-21.
30. Charreaux G. (1998), « Les mesures de la création de valeur : fondements théoriques et limites », *Revue Échanges*, n° 150, pp. 50-53.
31. Chen P F et Zhang G. (2003), «Heterogeneous Investment Opportunities in Multiple-Segment Firms and the Incremental Value Relevance of Segment Accounting Data», *the Accounting Review*, vol 78, n° 2, pp. 397-428.
32. Collins D et Henning S. (2004), « Write-Down Timeliness, Line-of-Business Disclosures and Investors Interpretations of Segment Divestiture Announcements », *Journal of Business Finance & Accounting* 31, 9/10, pp. 1261-1299.
33. Crawford L et al. (2013), «Control over accounting standards within the European Union: The political controversy surrounding the adoption of IFRS 8», *Critical Perspectives on Accounting*, Article in Press.
34. Danielsson J et de Vries CG. (1997), « Tail index and quantile estimation with very high frequency data », *Journal of Empirical Finance*, vol 4, pp. 241-257.
35. Degos J-G et Abou Fayad A. (2004), « Evaluation des entreprises: nouvelles méthodes et nouvelles procédures pour réussir », *The Certified Accountant*, n° 20, pp. 68-72.

36. Demaria S. (2008), « Vers une dynamique de la convention « coût historique » sous l'effet de l'application des normes comptables IAS/IFRS ? », Archive de HAL, 27ème Congrès de l'AFC 2006, Tunis.
37. Disle C et Noël C. (2007/2), « La révolution des normes IFRS, Une convergence de la comptabilité vers la finance ? », La Revue des Sciences de Gestion, n°224-225, pp. 17-
38. Djafri O & Selhami S. (2011), « Le changement organisationnel lié à la réforme comptable en Algérie », Revue Algérienne d'Economie & Management de l'université de Tlemcen, n°10 Bis, pp. 206-218.
39. Dosi G et al. (1990), « Les frontières des entreprises : vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise », Revue d'économie industrielle, vol 51, pp. 238-254.
40. Dumontier P et Maghraoui R. (2006/2), « Adoption volontaire des IFRS, asymétrie d'information et fourchettes de prix : l'impact du contexte informationnel », Comptabilité - Contrôle - Audit, Tome 12, pp. 27-47.
41. Ettredge M L et al. (2005), « The Impact of SFAS 131 Business Segment Data on the Market's Ability to Anticipate Future Earnings », Accounting Review, vol 80, n° 3, pp. 773-804.
42. Feltham G A et Ohlson J A. (1995), « Valuation and Clean Surplus Accounting for Operating and Financial Activities » Contemporary Accounting Research, vol 11, n°2, pp. 689-731.
43. Frazier K., Ingram R., Tennyson M. (1984), « A methodology for the analysis of narrative accounting disclosures », Journal of Accounting Research, Vol 22, n°1, pp.318-333.
44. Garcia R. (1998), « Modèles d'évaluation des actifs financiers dans les marchés boursiers en émergence : identification des facteurs de risque et tests de changement structurel », Revue d'analyse économique, vol. 74, n° 3, pp. 467-484.
45. Gibbins M., Richardson A et Waterhouse J. (1990). «The management of corporate financial disclosures: opportunism, ritualism, policies and processes», Journal of Accounting Research, vol 28, n° 1, pp. 121-143.
46. Giordano-Spring S et Lacroix M. (2007/3), « Juste valeur et reporting de la performance : débats conceptuels et théoriques », Revue de Comptabilité - Contrôle - Audit, Tome 13, pp. 77-95.

47. Gray S. J et Radebaugh L. H (1984), « International Segment Disclosures by U.S. and U.K. Multinational Enterprises: A Descriptive Study», *Journal of Accounting Research*, Vol 22, n°1 pp.351-360.
48. Grinblatt M et Hwang C. Y. (1989), « Signalling and the Pricing of New Issues », *The Journal of Finance*, Volume 44, n° 2, pp. 393-420.
49. Hax A C et Majluf N S. (1984), « Strategic management: An integrative perspective », Prentice Hall.
50. Hayashi F. (1982), « Tobin's Marginal q and Average q: A Neoclassical Interpretation, *Journal of the Econometric Society*», vol 50, n° 1, pp. 213-224.
51. Healy P M et Palepu K G. (2001), «Information Asymmetry, Corporate Disclosure and the Capital Markets: A Review of the Empirical Disclosure Literature», *Journal of Accounting and Economics*, vol 31, pp.405-440.
52. Herrmann D et Thomas W. (1996), «Segment reporting in the European Union: Analyzing the effects of country, size, industry and exchange listing», *Journal of International Accounting, Auditing & Taxation*, vol 5, n°1, pp. 1-20.
53. Hoarau C. (1992), « La France doit-elle se doter d'un cadre conceptuel comptable ? », *Revue Française de Comptabilité*, Vol.231, pp. 59-62.
54. Hoarau C. (2003/6), « Place et rôle de la normalisation comptable en France », *Revue française de gestion*, n° 147, pp. 33-47.
55. Holthaussen R W et Watts R L. (2001), « The Relevance of the Value Relevance Litterature for Financial Accounting Standard Settings », *Journal of Accounting and Economics*.
56. Iraqi M et Hossfeld C. (2012), « Information sectorielle : la transition d'IAS 14 à IFRS 8 en France et en Allemagne », *Revue Française de Comptabilité*, N°460, pp. 38-43.
57. Jahmani Y. (2003), «The Impact of Segmental Reporting Disclosure on a Firm's Perceived Risk», *International Journal of Commerce & Management* vol 13, n° 2, pp. 102-121.
58. Jensen M et Meckling W. (1976): «Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure», *Journal Financial Economics* vol 3, pp. 305-360.
59. Jeriji M. (2009/2), « Professionnalisme d'un normalisateur comptable et adoption d'un référentiel de nature anglo-saxonne », *La Revue des Sciences de Gestion*, n° 236, pp. 63-72.

60. Kadouamai S. (2011), « Dix ans de mise en application du système OHADA dans les pays en développement, les difficultés d'adoption des normes comptables internationales : le cas du Cameroun », La revue du FINANCIER, N° 189, pp. 90-100.
61. Kim A. (2014), «The value of firms' voluntary commitment to improve transparency: The case of special segments on Euronext», Journal of Corporate Finance, Accepted Manuscript.
62. Lebrun B. (2011), « Le programme de travail de l'IASB pour les trois prochaines années », Revue Française de Comptabilité, N° 446. pp. 3-5.
63. Lenormand G., Poulard., B et Touchais L. (2012/3) « Les IAS/IFRS : Bilan et perspective », Revue française de gestion, N° 222, pp. 55-66.
64. Lepadătu G V et Pîrnău M. (2009), «Transparency in Financial Statements (IAS/IFRS) », European Research Studies, vol 7, n°1, pp. 101-108.
65. Leuz C et Verrecchia R-E. (2000), « The Economic Consequences of Increased Disclosure », Journal of Accounting Research, Vol.38, pp.91-124.
66. Marcus C M et Bolyai Babes.(2011), « Are crises one of the rationales used by International Accounting Standards Board to gain global dominance? », European Journal of Management, volume 11, n°4, pp.128-132.
67. Marimoutou V et al, « (2009), « Extreme Value Theory and Value at Risk: Application to oil market», Energy Economics, vol 31, pp. 519-530.
68. Matoussi H et al. (2006), « Les déterminants de la communication financière des entreprises françaises à travers le Web, 27ème Congrès de l'Association Franophone de Comptabilité, Tunis.
69. Mauldin E et Richtermeyer S B. (2004), « An Analysis of ERP Annual Report Disclosures ». International Journal of Accounting Information Systems, Vol.5, n°4, pp.395-416.
70. Mazars. (2005a), IFRS : enquête européenne.
71. Mazars. (2005b), IFRS : « la communication financière des groupes français en 2004 », Les cahiers MAZARS.
72. Obert R. (2008), « Les IFRS sont-elles la cause de la crise financière ? », Revue Française de Comptabilité, n° 415, pp. 43-45.
73. Obert R. (2009), «Genèse du concept de la juste valeur dans les normes comptables, partie 1», Revue Française de Comptabilité, n° 427, pp. 23-26.

74. Obert R. (2010), «Genèse du concept de la juste valeur dans les normes comptables, partie 2», *Revue Française de Comptabilité*, n° 428, pp. 30-34.
75. Obert R. (2011), «Le nouveau cadre conceptuel de l'IASB», *Revue Française de Comptabilité*, n° 439, pp. 26-30.
76. Ota K. (2002), «A test of the Ohlson (1995) model: Empirical evidence from Japan», *The International Journal of Accounting*, n° 37, pp. 157–182.
77. Paper X. (2008), «Juste valeur : De nouvelles difficultés d'interprétation en vue ? », *échanges : la revue des dirigeants financiers*, n°246, pp. 31-32.
78. Pigé B. (2012), « Normes comptables II - Du choix des principes », *Revue Française de Comptabilité*, n° 459, pp. 29-33.
79. Plihon. (2007/4), « Les nouvelles normes comptables internationales : une réforme aux implications considérables », *L'Économie politique*, n° 36, pp. 74-80.
80. Pourtier F. (2004), « La publication d'informations financières volontaires : synthèse et discussion », *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol 10, n°1, pp.79-102.
81. Raffournier B. (1990), « La théorie "positive" de la comptabilité : une revue de littérature », *Economies et Sociétés, Série Sciences de Gestion*, Vol.16, pp.137-166.
82. Ramond O et al. (2007/3), « Résultat et performance financière en normes IFRS : Quel est le contenu informatif du comprehensive income ? », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Tome 13, pp. 129-154.
83. Rappaport A. (1981), « Selecting strategies that create shareholder wealth », *Harvard Business Review*, vol 59, pp. 139-149.
84. Richard J. (1999/3) « Vingt ans de normalisation comptable française en Europe : grandeur ou décadence ? », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Tome 5, p. 223-232.
85. Ronen J et Livnat J. (1981), «Incentives for Segment Reporting», *Journal of Accounting Research*, vol 19, n° 2, pp. 459-481.
86. Shih-Cheng L et al. (2011), «An Ohlson valuation framework for valuing corporate governance: The case of Taiwan», *Pacific-Basin Finance Journal*, vol 19, pp. 420-434.
87. Stettler A et GherbiR. (2005) « Les cadres conceptuels comptables et les méthodes d'évaluation : A la recherche d'une logique interne », *la revue de l'Expert-comptable suisse* , n°4, pp. 241-251.
88. Street D L et Bryant S M. (2000), «Disclosure Level and Compliance with IAS: a Comparison of Companies With and without U.S. Listings and Filings », *International Journal of Accounting*, vol. 35, n° 3, pp. 305- 329.

89. Swenson D et Buttross T. (1995), « A return to the past: Disclosing Market Values of Financial Instruments », *Journal of Accountancy*, pp. 71-77
90. Talha M., Sallehuddin A., Mohammad J. (2007), «Competitive disadvantage and segment disclosure: evidence from Malaysian listed companies», *International Journal of Commerce & Management*, vol 17 (1/2), pp. 105-124.
91. Tobin J. (1969), « A general equilibrium approach to monetary theory », *Journal of Money Credit and Banking*, vol 1, n°1, pp. 15-29.
92. Tomas J et al. (2000), « Value at risk », *Financial Analysts Journal*, vol. 56, No. 2, pp. 47-67.
93. Tsakumis G T., Douppnik T S., Seese L P. (2006), « Competitive harm and geographic area disclosure under SFAS 131», *Journal of International Accounting, Auditing & Taxation*, vol 15 n°1, pp. 32-47.
94. Turrillo R, (2011/1), « Les processus de normalisation comptable : un exemple de droit postmoderne », *Revue internationale de droit économique*, t. XV, 1, p. 9-40.
95. Zelinschi D., Levant Y., Berland N. (2011), « les motivations au découplage, au-delà de la seule quête de légitimité ; l'exemple de l'introduction de l'IFRS 8 », 32^{ème} Congrès de l'AFC, Montpellier, France.

III. Thèses de Doctorat :

1. Benrhouma A. (2008), « Étude des déterminants de la divulgation environnementale et sociale des entreprises françaises », Thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université de Nice Sophia-Antipolis.
2. Clavier J. (2011), « Incidences du passage obligatoire aux normes comptables IAS/IFRS sur le risque d'instabilité bancaire », thèse de Doctorat en sciences de gestion, université de bourgogne.
3. Demaria S. (2008), « Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français », thèse de Doctorat en sciences de gestion, Université de Nice-Sophia Antipolis.
4. Demerens F. (2011), « Utilité et comparabilité de l'information sectorielle : Application aux groupes hôteliers internationaux et à leurs analystes financiers », thèse de Doctorat en sciences de Gestion, le CNAM de Paris.

5. Dimos A. (2011), « IFRS and European Commercial Banks: Value Relevance and Economic Consequences », thèse de Doctorat, Birmingham Business School.
6. Le Manh-Bena A. (2009), « Le processus de normalisation comptable par l'IASB : le cas du resultat », Thèse de Doctorat en sciences de gestion, le CNAM de Paris.
7. Platet – Pierrot F. (2009), « L'information financière à la lumière d'un changement de cadre conceptuel comptable : Étude du message du Président des sociétés cotées françaises », thèse de Doctorat, institut des sciences de l'entreprise et du management, université Montpellier 1.
8. هواري سويبي - 2008 - " تقييم المؤسسة ودوره في اتخاذ القرار في إطار التحولات الاقتصادية بالجزائر " أطروحة دكتوراه، كلية العلوم الاقتصادية و علوم التسيير، جامعة الجزائر.

DEFINITIONS DES CONCEPTS CLEFS DE LA THESE

1-La juste valeur :

« Le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale ».

Prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Selon IFRS 13.

2-Le coût historique :

Principe comptable du nominalisme (ou des coûts historiques), coût d'acquisition ;

Il consiste à respecter la valeur nominale de la monnaie sans tenir compte des variations de son pouvoir d'achat. Il suppose donc que l'unité monétaire est une unité de mesure stable et que l'on peut additionner les unités monétaires de différentes époques. Définition publiée par le site « etudier.com », janvier 2012.

3-Actifs non-courants :

Un actif est ce que possède l'entreprise (l'emploi des ressources de l'entreprise).

L'actif non courant a un délai de recouvrement qui excède 12 mois (il peut être dit durable). Ce sont les immobilisations et les créances de longue durée.

L'actif non courant est composé des « Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles, Immobilisations financières et Immobilisations en cours » sans négliger bien sûr l'Ecart d'acquisition – Goodwill positif ou négatif.

4-Evaluation des actifs d'entreprises :

L'évaluation des actifs d'entreprises est la démarche qui vise à mesurer, quantifier (méthodes statistiques) et caractériser une ressource propre à l'entreprise.

La démarche d'évaluation peut faire appel à des méthodes ou outils très variés dans le but de réduire une part de subjectivité.

5-L'information financière :

Gibbins, Richardson et Waterhouse (1990, p.122) définissent l'information financière comme :

« Toute publication délibérée d'information financière, qu'elle soit numérique ou qualitative, légale ou volontaire, ou via des canaux formels ou informels ».

Il est à préciser que tant l'information quantitative que qualitative revêt **une valeur normative** ».

6-L'information sectorielle :

Dans le dictionnaire de Ménard, l'information sectorielle est définie comme l'« Information qu'une entité a le loisir de publier ou de ne pas publier, du fait de la latitude que lui laisse à ce chapitre les normes ou les exigences légales ou réglementaires. » (Ménard 2004).

7-Les normes IFRS :

Les normes internationales d'information financière, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers. Publiée par Wikipedia (Janvier 2009).

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES UTILISES

1	CENEAP	Centre National d'Etudes et d'Analyses pour la Planification
2	CI	Contenu Informatif
3	CNC	Conseil National de Comptabilité
4	CRC	Comité de Réglementation Comptable
5	CSR	Clean Sur-plus Relation
6	DCF	Discounted Cash Flows
7	EC	Equity Capital
8	EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group
9	EVA	Economic Value-Added
10	EVT	Extern Value Theory
11	FASB	Financial Accounting Standards Board
12	FCFF	Free Cash Flows to Firm
13	HCI	Harmonisation Comptable Internationale
14	IAS	International Accounting Standards
15	IASB	International Accounting Standards Board
16	IASC	International Accounting Standards Committee
17	IF	Information Financière
18	IFAC	International Federation of Accountants
19	IFRS	International Financial Accounting Standards
20	IOSCO	International Organization of Securities Commissions
21	IS	Information Sectorielle
22	ISO	International Organization for Standardization
23	IVSC	International Valuation Standards Council
24	MVA	Market Value-Added
25	NIR	Net Interest Relation
26	OAR	Operating Assets Relation
27	OCDE	L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques
28	SCF	Système Comptable Financier
29	SEC	Securities and Exchange Commission
30	SH	Simulation Historique
31	SIC	Standing Interpretations Committee
32	TFT	Tableau des Flux de Trésorerie
33	US GAAP	Generally Accepted Accounting Principles (United States)
34	VAN	Valeur Actuelle Nette
35	VE	Valeur d'Entreprise
36	VNC	Valeur Nette Comptable

LISTE DES SCHEMAS, TABLEAUX ET FIGURES

<i>Schéma N° 1 La structure générale de l'International Accounting Standards Board (IASB).</i>	31
<i>Schéma N° 2 descriptif des différents utilisateurs de l'information financière</i>	58
<i>Schéma N° 3 : Illustration de l'école néoclassique</i>	80
<i>Schéma N° 4 : Un ensemble d'utilisateurs de la comptabilité financière</i>	141
<i>Schéma N° 5 : Principaux intermédiaires aidant à réduire l'asymétrie d'information</i>	153
<i>Schéma N° 6 : Identification de la divulgation des informations volontaires</i>	156
<i>Tableau N° 1: Objectifs de la présentation des comptes consolidés</i>	129
<i>Tableau N° 2 : Caractéristiques des modèles comptables</i>	138
<i>Tableau N° 3 : Chronologie des évolutions de la normalisation internationale</i>	163
<i>Tableau N° 4 : comparabilité entre information sectorielle obligatoire et volontaire</i>	169
<i>Tableau N° 5 : Comparaison des principales dispositions d'IFRS 8 et d'IAS 14</i>	171
<i>Tableau N° 6 : Résultats de la distribution des questionnaires</i>	189
<i>Figure N° 1 : Chronologie de l'IASC</i>	28
<i>Figure N° 2 : la vue logique de l'école classique</i>	80
<i>Figure N° 3: Illustration de l'école moderne</i>	81
<i>Figure N° 4 : Vue d'ensemble de l'école moderne</i>	82
<i>Figure N° 5 : Présentation des éléments du bilan</i>	125
<i>Figure N° 6: Relation Modèle Comptable/Destinataire de l'information</i>	138
<i>Figure N° 7: Relation Modèle Comptable/Destinataire de l'information</i>	139

Table de Matières

Dédicace	5
Remerciements	6
Sommaire	7
Introduction Générale.....	8
1. Contexte général de la thèse :	9
2. Objet de la thèse :.....	10
3. Revue de la littérature :	11
4. Résumé de la Problématique et Hypothèses de travail :.....	14
5. Structure générale de la thèse :	17
CHAPITRE I :.....	20
L'application des normes comptables IAS/IFRS	20
Introduction du chapitre 1 :.....	22
Section 1: La normalisation comptable internationale :.....	22
Introduction de la section 1 :.....	22
1. Vers le chemin de l'Harmonisation Comptable Internationale :	22
1.1 Le processus d'HCI et ses enjeux :	23
1.1.1 La transformation du processus d'HCI :.....	23
1.1.2 Enjeux de l'HCI :.....	24
1.2 Les facteurs d'environnement comptable et HCI :.....	25
1.2.1 Les facteurs économiques et financiers :.....	25
1.2.2 Les facteurs politiques :.....	26
1.3. L'évolution de l'HCI :.....	26
1.3.1. À la faveur d'une éventuelle normalisation internationale :	27
1.3.2. L'avenir de l'Harmonisation Comptable Internationale :	27
2. L'IASB, un organisme de normalisation mondiale depuis 2001 :.....	28
2.1. De l'IASC à l'IASB :	29
2.1.1. Le lancement de "Strategy Working Party":	29
2.1.2. La structuration de l'IASB:	30
2.2. Le cadre conceptuel de l'IASB :	31

2.2.1. Objectifs du cadre conceptuel:	32
2.2.2. Le champ d'application du cadre conceptuel :.....	32
2.3. Objectifs poursuivis par l'IASB :.....	33
2.3.1. Les principaux apports de l'IASB :	34
2.3.2. Les perspectives attendues par l'IASB :.....	35
3. Le processus de l'élaboration de la norme :.....	35
3.1. La nature de la norme :.....	36
3.1.1. De la codification à la normalisation et l'interprétation :	37
3.1.2. Vers l'élaboration d'un manuel de procédures « due-process » :.....	37
3.2. L'avenir de la normalisation comptable internationale :.....	39
3.2.1. Le suivi du développement des normes :.....	39
3.2.2. Les contraintes de l'IASB:	40
Conclusion de la section 1 :.....	41
Section 2:Les changements induits par les normes comptables internationales :	42
Introduction de la section 2 :	42
1. Les nouvelles caractéristiques des normes IFRS :.....	42
1.1. Les caractéristiques qualitatives essentielles :.....	42
1.1.1. La pertinence:	42
a) L'image fidèle :.....	43
b) La prééminence de la substance sur la forme :	43
c) La neutralité :	44
d) La prudence :.....	44
1.2. Les caractéristiques qualitatives auxiliaires :.....	45
1.2.1. La comparabilité et la vérifiabilité :	45
1.2.2. La compréhensibilité et la rapidité :	46
1.2.3. L'importance relative et la célérité :.....	47
1.2.4. Le rapport coût/avantage:	48
2. L'intégration de l'esprit IFRS dans le référentiel national :	49
2.1. L'influence du nouveau référentiel sur l'organisation de l'entreprise :	49
2.1.1. La création de nouvelles structures :	49
2.1.2. Les conditions de la réussite du changement organisationnel :.....	50
2.2. Les nouvelles approches introduites à l'heure du nouveau référentiel :	51

2.2.1. Les avantages vis-à-vis du personnel :	51
2.2.2. Les éléments identifiables du patrimoine :	52
2.3. L'information en annexe, l'apport le plus considérable des IFRS :	53
2.3.1. Une meilleure évaluation de la performance économique et financière :	53
3. Au-delà du raisonnement purement juridique et fiscal :	55
3.1. La prédominance du droit d'usage sur le droit de propriété :	56
3.1.1. Les conséquences sur la présentation des états financiers :	56
3.1.2. Les impacts sur le système d'information :	57
3.2. La comptabilité sert-elle à déterminer l'impôt exigible ?	59
3.2.1. La connexion comptabilité / fiscalité :	59
3.2.2. Les contraintes organisationnelles :	59
Conclusion de la section 2 :	60
Section 3: L'évaluation des actifs à l'heure de l'application des normes IAS/IFRS :	61
Introduction de la section 3 :	61
1. Fondements théoriques :	61
1.1. Les différents modèles d'évaluation :	61
1.2. Normes IFRS et modèles d'évaluation :	63
1.3. La caractéristique de l'approche de "value relevance " :	65
2. Evaluation ou valorisation ? :	67
2.1. La valorisation comptable et financière :	67
2.2. La valorisation boursière :	68
3. L'application des IFRS et la stabilité financière :	69
3.1. Enjeux de la stabilité financière :	69
3.2. Les dispositions de l'IASB face au système financier international :	70
Conclusion de la section 3 :	71
Conclusion du chapitre 1 :	71
CHAPITRE II	72
Les exigences de la détermination de la valeur	72
Introduction du chapitre 2 :	74
Section 1: Les écoles et les valeurs :	74
Introduction de la section 1 :	74
1. La contribution des différentes pensées dans la conception de la valeur :	74

1.1.	Le modèle de représentation comptable et sa référence :.....	74
1.1.1.	L'évaluation au coût :.....	75
1.1.2.	L'évaluation à la valeur de réalisation :.....	76
1.2.	Le modèle de représentation comptable et sa mise en application :.....	77
1.2.1.	L'application du coût historique :.....	77
1.2.2.	L'application de la juste valeur :.....	78
1.3.	La classification des valeurs à travers les éléments des états financiers :.....	79
1.3.1.	L'école classique et la classification monétaire :.....	79
1.3.2.	L'école moderne et la classification financière :.....	81
2.	Un nouveau vocabulaire s'est introduit ?.....	82
2.1.	Valeurs dépendent des méthodes comptables :.....	82
2.1.1.	Valeurs exigeant des méthodes comptables internes :.....	83
2.2.	Valeurs dépendent des marchés financiers :.....	85
2.2.1.	Les valeurs traitées par l'école moderne :.....	85
2.2.2.	Les valeurs proposées par l'IASB :.....	86
2.3.	Les outils à mettre en œuvre :.....	87
2.3.1.	Les instruments à mettre en œuvre :.....	87
2.3.2.	Les outils générés en interne :.....	89
3.	La valeur est objective ou subjective ?.....	91
3.1.	La conception objective de la valeur :.....	92
3.1.1.	La vision des économistes classiques :.....	92
3.1.2.	La vision des marxistes :.....	93
3.2.	La conception subjective de la valeur :.....	93
3.2.1.	L'école classique des économistes français :.....	93
3.2.2.	L'école néo-classique :.....	94
	Conclusion de la section 1 :.....	94
	Section 2:Fondements théoriques :.....	95
	Introduction de la section 2 :.....	95
1.	Qu'est-ce que la valeur ? :.....	96
1.1.	La théorie de la valeur :.....	96
1.1.1	La valeur intrinsèque :.....	97
1.1.2	La valeur instrumentale :.....	98

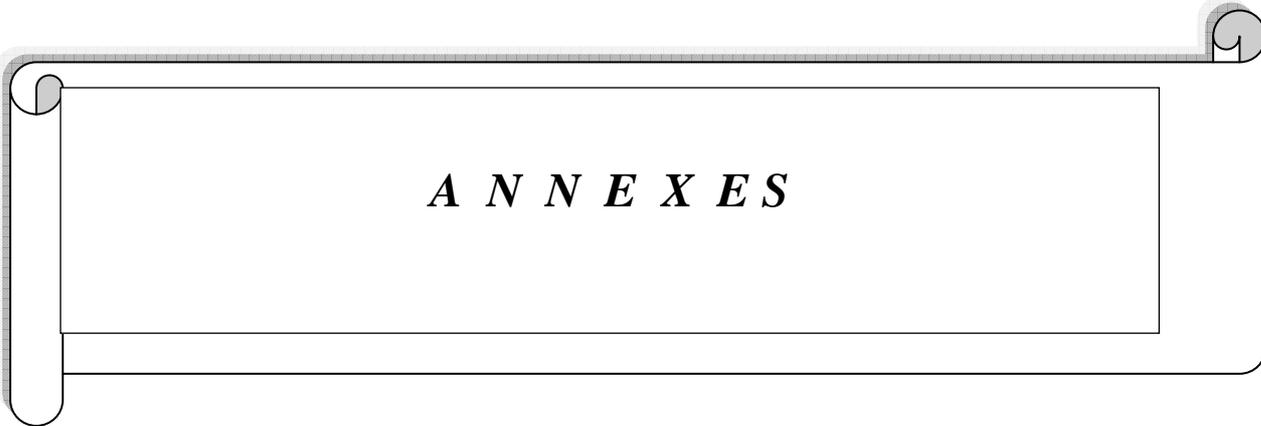
1.2.	Théorie des valeurs extrêmes EVT :	98
1.2.1	La valeur à risque VaR :	99
1.2.2	De la quantification de risques des valeurs extrêmes :	100
1.3.	La différence entre l'utilité et la valeur :	100
1.3.1	La relation valeur-utilité :	100
1.3.2	L'évaluation de l'utilité :	101
2.	Les différentes approches de la valorisation :	101
2.1.	Approche actuarielle :	102
2.1.1.	La valeur de l'actif par la méthode de « DCF »:	103
2.2.	L'approche comparative :	105
2.2.1.	La valeur de l'actif « CA, EBE, REX »:	106
2.2.2.	La valeur de l'action « PER, Bates » :	107
2.3.	L'approche mixte :	108
2.3.1.	La valeur de l'actif « EVA/MVA, "q" de Tobin » :	108
2.3.2.	La valeur de l'action « Goodwill » :	109
3.	Pertinence des indicateurs comptables lors de l'évaluation :	110
3.1.	Indicateurs de création de valeur :	111
3.2.	Les limites des modèles de création de valeur :	112
	Conclusion de la section 2 :	113
	Section 3: Hiérarchie des justes valeurs :	114
	Introduction de la section 3 :	114
1.	Le cas des prix observables :	115
1.1.	Les enseignements tirés de la FAS 157 :	115
1.2.	Les difficultés de la mise en œuvre de l'approche :	116
2.	Le cas des données similaires observables :	117
2.1.	Une observation aidant à la réalisation d'une comparabilité :	118
2.2.	Les limites de la mise en œuvre de l'approche :	119
3.	Le cas des données non observables	119
	Conclusion de la section 3 :	121
	Conclusion du chapitre 2 :	121
	CHAPITRE III	122
	L'information financière lors de l'évaluation	122

desentreprises	122
Introduction du chapitre 3 :	124
Section 1 : Le cadre théorique de l'information financière :	124
Introduction de la section 1 :	124
1. La contribution à l'amélioration de la présentation de l'information financière :	124
1.1. Mesurer la contribution de la présentation de l'information financière :	124
1.1.1. Les comptes de la situation financière:.....	125
1.1.2. Le compte de résultats :	126
1.2. Une nouvelle lecture des états financiers :	126
1.2.1. Les principes de lecture de l'information financière :	127
1.2.2. Les nouvelles zones de risque liées à l'information financière :	128
1.3. La consolidation des états financiers :	129
1.3.1. Objectifs de la présentation des comptes consolidés :	129
1.3.2. Les difficultés liées à la présentation des comptes consolidés :	130
2. L'information financière à la croisée des théories :	131
2.1. Théorie positive de l'agence :	131
2.2. La théorie normative comptable :	133
2.3. La théorie positive de la comptabilité :	135
3. Les perspectives du changement de modèle comptable :	137
3.1. Destinataire de l'information financière :	137
3.1.1. Le modèle européen continental :	138
3.1.2. Le modèle anglo-saxon :	139
3.2. Objectifs de la présentation de l'information financière :	139
3.2.1. Le contenu de l'information financière :	140
3.2.2. La notion de performance financière :	142
Conclusion de la section 1 :	142
Section 2 : Divulgations de l'information financière :	143
Introduction de la section 2 :	143
1. La théorie du signal :	143
1.1. La concurrence et la transparence financière :	143
1.1.1. La fixation des prix:.....	143
1.1.2. L'augmentation des niveaux d'information:.....	145

1.2.	L'utilisation du signal dans la politique monétaire et financière :	145
1.2.1.	Le modèle de Barro et Gordon :	146
1.2.2.	Les informations boursières:	146
1.3.	Le signal dans l'adoption des normes comptables :	147
1.3.1.	L'avancée et l'impact de la transition :	147
1.3.2.	Le signal et la performance financière :	148
2.	L'asymétrie de l'information financière :	149
2.1.	Les coûts relatifs à l'asymétrie de l'information :	149
2.1.1.	La réduction des coûts dus à l'asymétrie :	150
2.1.2.	La théorie des coûts de transaction :	151
2.2.	La réduction de l'asymétrie d'information :	152
2.2.1.	La pratique de communication de l'entreprise :	152
2.2.2.	La réglementation entre dirigeants/investisseurs :	153
2.3.	Effets de l'asymétrie sur le marché :	154
3.	Le contenu informatif additionnel :	155
3.1.	La divulgation volontaire de l'information :	155
3.1.1.	La communication volontaire d'information	156
3.1.2.	Les stratégies de communication des informations :	157
3.2.	Avantages de l'amélioration du contenu informatif :	158
	Conclusion de la section 2 :	159
	Section 3 : Information Sectorielle et IFRS :	160
	Introduction de la section 3 :	160
1.	Les types d'information sectorielle :	160
1.1.	Information sectorielle normée :	160
1.1.1.	Notions générales sur l'IS :	161
1.1.2.	Les étapes de la normalisation liées à l'IS :	162
1.2.	Information sectorielle volontaire :	164
1.2.1.	Attributs de l'IS volontaire :	164
1.2.2.	Déterminants propres à l'IS volontaire	164
2.	L'évolution des normes en matière d'IS :	165
2.1.	L'utilité de l'information sectorielle :	165
2.1.1.	La qualité de l'information sectorielle :	166

2.1.2. L'établissement des prévisions de la performance :	167
2.2. La comparabilité de l'information sectorielle :	168
3. Secteurs opérationnels IFRS 8 :	169
3.1. L'impact de la norme IFRS 8 sur l'IS :	170
3.2. Avantages de l'application de l'IFRS 8	170
Conclusion de la section 3 :	172
Conclusion du chapitre 3 :	172
CHAPITRE IV	173
Étude de cas : L'application de la juste valeur dans le contexte algérien :	173
Introduction du chapitre 4 :	175
Section 1 : Application de « Feltham & Ohlson model » :	175
Introduction de la section 1 :	175
1. Les différentes caractéristiques du modèle de Feltham-Ohlson :	176
1.1. Les composantes de la valeur :	176
1.1.1. Le résultat global et le taux d'intérêt :	176
1.1.2. Les bénéfices extraordinaires :	177
1.2. Le modèle d'information linéaire " LIM":	178
1.2.1. La mise en œuvre opérationnelle :	178
1.2.2. L'intérêt synthétique :	179
2. La problématique de l'évaluation chez Feltham & Ohlson :	180
2.1. Le processus d'élaboration du modèle :	180
2.1.1. Les références :	181
2.1.2. Les travaux :	181
2.2. L'évolution du modèle :	182
2.2.1. La mise en application du modèle :	182
2.2.2. Les limites du modèle :	183
Conclusion de la section 1 :	184
Section 2 : Une perception sur l'applicabilité de la juste valeur :	185
1. Présentation de la démarche :	185
1.1. Les étapes de la préparation du questionnaire :	185
1.1.1. Choix de la population :	186
1.1.2. La structure du questionnaire :	187

1.2. Le travail de terrain :	188
1.2.1. Difficultés rencontrées :	188
1.2.2. Résultat de la distribution du questionnaire :	188
2. Les tests réalisés par le « Statistical Package for Social Sciences » SPSS :.....	189
2.1 Analyses statistiques « Fréquences et pourcentage » :.....	189
2.1.1. Le test Cronbach Alpha	189
2.1.2. Les fréquences statistiques :	190
2.2 Les tests de corrélation :.....	222
2.2.1. Classement :.....	222
2.2.2. Le test de corrélation	224
Section 3 : Résultats et synthèse de la recherche empirique :.....	227
1. Résultats et synthèse :	227
2. Suggestions et recommandations :.....	230
Conclusion du chapitre 4 :.....	232
Conclusion Générale	234
Références Bibliographiques.....	238
Bibliographie	239
Définitions des concepts clefs de la thèse	251
Liste des abreviations et acronymes utilisés.....	253
Liste des schémas, tableaux et figures	254
Table de Matières	255
A n n e x e s.....	264



A N N E X E S

ANNEXE N° 1 : Questionnaire destiné aux D.F.C

Dans le cadre de la réalisation de notre thèse de Doctorat, je vous prie de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui a pour objectif de comprendre la perception des différents acteurs économiques « Directeurs financiers des entreprises algériennes, Experts Comptables et Commissaires Aux Comptes », concernant la problématique de l'évaluation des entreprises en Algérie. **« Merci de votre collaboration ».**



Ce "Questionnaire" conçoit deux types d'Items, fermés et ouverts, dans le but d'assurer la perception du sens global de la recherche et de garantir de ce fait, la motivation du répondant. En effet, votre contribution nous sera précieuse pour la réussite de notre travail.

NB : Vos réponses seront utilisées à des fins purement scientifiques.

I - IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION

- ✚ Raison Sociale « Facultatif » :
- ✚ Capital Social :
- ✚ Effectif :
- ✚ Montant des Actifs Non Courants :
 Brut : Net :
- ✚ E-mail :

II - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE SOLLICITÉE

- ✚ Nom et prénom de la personne répondant au questionnaire « Facultatif » :

- ✚ Diplôme obtenu :
- ✚ Poste occupé :
- ✚ Depuis quand exercez-vous cette fonction ?
 Moins de 5 ans Entre 5 et 10 ans
 Entre 10 et 20 ans Plus de 20 ans
- ✚ E-mail :

Items fermés : Prière de mettre (x) à la réponse qui correspond à votre choix**III- À L'HEURE DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS**

Items	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
1-Le « CNC » doit participer au « due process » afin de contribuer au développement des normes élaborées par l'IASB.					
2-Il est hors de propos que l'Algérie applique les normes IFRS dans le prochain futur.					
3-Le référentiel comptable SCF inspiré des normes IFRS est générateur de changement au sein des organisations.					
4-Les entreprises algériennes ont assisté à des réels changements en matière de caractéristiques et de principes comptables.					
5-Une nouvelle culture comptable s'est introduite lors de l'adaptation d'un système comptable fortement inspiré du référentiel international.					
6-L'application du SCF nécessite une mise en place de nouvelles structures au sein des grandes entreprises.					
7-Les normes IAS/IFRS ont octroyé une importance particulière à l'évaluation des éléments des états financiers.					
8-Les normes IAS/IFRS ont accordé une place centrale à la juste valeur.					
9-Les états financiers des entreprises algériennes ne reflètent pas l'image fidèle de la situation financière tant que le modèle comptable est basé sur le coût historique.					
10-La juste valeur change en fonction de la santé des marchés financiers et des attentes des utilisateurs de l'information financière, ce qui n'est pas le cas algérien.					

IV - À LA LUMIÈRE DE LA DÉTERMINATION DE

Items	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
11-Le SCF a connu de profondes modifications dans les concepts d'évaluation utilisés.					
12-L'introduction de la notion de juste valeur a partiellement remis en question l'approche en coût historique.					
13-Une information fiable et comparable ne pourra être satisfaite que par l'application de la juste valeur.					
14-La valeur a pris une nouvelle tendance de la part des normalisateurs et a occupé une place prépondérante au sein des entreprises.					
15-La quasi-totalité des entreprises algériennes n'ont pas opté pour une évaluation de leurs actifs lors de la transition au SCF.					

V - L'INFORMATION FINANCIÈRE LORS DE L'ÉVALUATION DES ENTREPRISES

Items	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
16-L'information comptable demeure l'objectif essentiel des normalisateurs afin de fournir des données utiles.					
17-Le SCF a conduit votre entreprise à mettre en place des nouveaux outils pour le traitement des informations comptables et financières.					
18-Vos états financiers sont élaborés en prenant en compte le destinataire de l'information financière.					
19-Une gamme relativement étendue des utilisateurs est visée par le SCF (Associés, créanciers, personnel...).					
20-Votre entreprise publie dans l'annexe des états financiers une information sectorielle.					

1. Votre entreprise a-t-elle effectué une évaluation de ses actifs?

Oui Non Si oui, combien de fois ? et comment ?

Juste valeur Expert externe Autre à préciser,

Si non, pourquoi, S.V.P ?

.....

2. Les états financiers des entreprises algériennes répondent-ils aux attentes de leurs utilisateurs, notamment, l'investisseur ?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....

3. Vous êtes favorable à l'application de la juste valeur dans le contexte algérien?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....

4. Est-ce que votre entreprise dispose d'un actif financier ?

Oui Non Si oui, est-ce qu'il est évalué ? Oui Non

Si oui, comment ?, si non, pourquoi, S.V.P ?

.....

5. Est-ce que les entreprises algériennes pourraient appliquer la juste valeur en se basant sur des modèles basés sur des méthodes mathématiques ?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....
.....
.....
.....
.....

6. L'application de la juste valeur permettra-t-elle de maintenir une meilleure stabilité financière des entreprises algériennes ?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....
.....
.....
.....
.....

7. La comptabilisation à la juste valeur permettra-t-elle de maintenir une meilleure transparence en matière de pertinence financière ?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....
.....
.....
.....

Merci d'avoir bien voulu répondre à nos questions



Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et des Sciences Commerciales

Université de Tlemcen



Questionnaire

ANNEXE N° 2 : Questionnaire destiné aux E.C et C.A.C

Dans le cadre de la réalisation de notre thèse de Doctorat, je vous prie de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui a pour objectif de comprendre la perception des différents acteurs économiques « Directeurs financiers des entreprises algériennes, Experts Comptables et Commissaires Aux Comptes », concernant la problématique de l'évaluation des entreprises en Algérie. « **Merci de votre collaboration** ».



Ce "Questionnaire" conçoit deux types d'Items, fermés et ouverts, dans le but d'assurer la perception du sens global de la recherche et de garantir de ce fait, la motivation du répondant. En effet, votre contribution nous sera précieuse pour la réussite de notre travail.
NB : **Vos réponses seront utilisées à des fins** purement scientifiques.

I - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE SOLLICITÉE

✚ Nom et prénom de la personne répondant au questionnaire « Facultatif » :

.....

✚ Diplôme obtenu :

✚ Profession :

✚ Depuis quand exercez-vous cette profession ?

Moins de 5 ans

Entre 5 et 10 ans

Entre 10 et 20 ans

Plus de 20 ans

✚ E-mail :

II- À L'HEURE DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS

Items	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Neutre	D'accord	Tout à fait d'accord
1-Le « CNC » doit participer au « due process » afin de contribuer au développement des normes élaborées par l'IASB.					
2-II est hors de propos que l'Algérie applique les normes IFRS dans le prochain futur.					
3-Le référentiel comptable SCF inspiré des normes IFRS est générateur de changement au sein des organisations.					
4-Les entreprises algériennes ont assisté à des réels changements en matière de caractéristiques et de principes comptables.					
5-Une nouvelle culture comptable s'est introduite lors de l'adaptation d'un système comptable fortement inspiré du référentiel international.					
6-L'application du SCF nécessite une mise en place de nouvelles structures au sein des grandes entreprises.					
7-Les normes IAS/IFRS ont octroyé une importance particulière à l'évaluation des éléments des états financiers.					
8-Les normes IAS/IFRS ont accordé une place centrale à la juste valeur.					
9-Les états financiers des entreprises algériennes ne reflètent pas l'image fidèle de la situation financière tant que le modèle comptable est basé sur le coût historique.					
10-La juste valeur change en fonction de la santé des marchés financiers et des attentes des utilisateurs de l'information financière, ce qui n'est pas le cas algérien.					

III - À LA LUMIÈRE DE LA DÉTERMINATION DE LA

ITEMS	PAS DU TOUT D'ACCORD	PAS D'ACCORD	NEUTRE	D'ACCORD	TOUT À FAIT D'ACCORD
11-Le SCF a connu de profondes modifications dans les concepts d'évaluation utilisés.					
12-L'introduction de la notion de juste valeur a partiellement remis en question l'approche en coût historique.					
13-Une information fiable et comparable ne pourra être satisfaite que par l'application de la juste valeur.					
14-La valeur a pris une nouvelle tendance de la part des normalisateurs et a occupé une place prépondérante au sein des entreprises.					
15-La quasi-totalité des entreprises algériennes n'ont pas opté pour une évaluation de leurs actifs lors de la transition au SCF.					

IV - L'INFORMATION FINANCIÈRE LORS DE L'ÉVALUATION DES

ITEMS	PAS DU TOUT D'ACCORD	PAS D'ACCORD	NEUTRE	D'ACCORD	TOUT À FAIT D'ACCORD
16-L'information comptable demeure l'objectif essentiel des normalisateurs afin de fournir des données utiles.					
17-Le SCF a conduit les entreprises à mettre en place des nouveaux outils pour le traitement des informations comptables et financières.					
18-Les états financiers des entreprises sont élaborés en prenant en compte le destinataire de l'information financière.					
19-Une gamme relativement étendue des utilisateurs est visée par le SCF (Associés, créanciers, personnel...).					
20-Les entreprises publient dans l'annexe des états financiers une information sectorielle.					

1. Avez-vous participé à une évaluation des actifs d'entreprises« supervision ou certification » ?

Oui Non Si oui, combien de fois et comment ?

Si non, pourquoi, S.V.P ?

.....

.....

.....

.....

2. Les états financiers des entreprises algériennes répondent-ils aux attentes de leurs utilisateurs, notamment, l'investisseur ?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....

.....

.....

.....

3. Êtes-vous favorable à l'application de la juste valeur dans le contexte algérien?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....

.....

.....

.....

4. Les entreprises que vous accompagnez disposent-elles d'un actif financier ?

Oui Non Si oui, est-ce qu'il est évalué ? Oui Non

Si oui, comment ?, si non, pourquoi, S.V.P ?

.....

.....

.....

.....

5. Est-ce que les entreprises algériennes pourraient appliquer la juste valeur en se basant sur des modèles basés sur des méthodes mathématiques ?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....
.....
.....
.....

6. L'application de la juste valeur permettra-t-elle de maintenir une meilleure stabilité financière des entreprises algériennes ?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....
.....
.....
.....

7. La comptabilisation à la juste valeur permettra-t-elle de maintenir une meilleure transparence en matière de pertinence financière ?

Oui Non

Pourquoi, S.V.P ?

.....
.....
.....
.....

Merci d'avoir bien voulu répondre à nos questions

Résumé :

L'étude menée dans cette thèse a pour but de contribuer à la mise en place des normes comptables IAS/IFRS en Algérie à travers l'application du concept d'évaluation en juste valeur proposé par le normalisateur international, en l'occurrence, l'IASB.

Le principal objectif est de proposer une solution pour le contexte algérien afin qu'il s'adapte à la pratique comptable universelle. Cela va permettre à une flexibilité des transactions au niveau mondial, une promotion des Investissements Directs Étrangers et par conséquent une fluidité des échanges avec les différents partenaires internationaux.

Le Système Comptable Financier a été adopté en Algérie en vue de construire une passerelle vers l'application des normes comptables internationales. Or, la profession comptable est appelée à favoriser l'adoption de ce système en offrant des conditions favorables qui pourront amener nos entreprises à présenter une image fidèle de leur situation financière.

L'étude empirique est basée sur une analyse des données disponibles sur un échantillon d'entreprises afin de mieux comprendre le contexte de la mise en œuvre de notre proposition. L'enquête sur terrain nous a aidé à une meilleure compréhension des exigences devant être mises à la disposition des entreprises algériennes.

Mots clefs : Évaluation des actifs, juste valeur, information financière, normes IFRS, Algérie.

Abstract:

The study in this thesis aims to contribute to the implementation of international accounting standards in Algeria through the application of the evaluation concept based on fair value proposed by the international standard setter, the IASB.

The main objective is to propose a solution to the Algerian context so that it fits the universal accounting practice. This will allow flexibility of word transactions, promotion of Foreign Direct Investment and consequently a flow of trade with international partners.

The Financial Accounting System was introduced in Algeria in order to build a bridge to the application of International Accounting Standards. However, the accounting profession is called to promote the adoption of this system by offering favorable conditions which may cause our companies to present a true picture of their financial situation.

The empirical study is based on an analysis of available data on a sample of companies to better understand the context of the implementation of our proposal. The field survey helped us to a better understanding of the requirements to be made available to Algerian companies.

Keywords: Valuation of assets, fair value, financial reporting, IFRS, Algeria.

الخلاصة :

تهدف الدراسة في هذه الأطروحة إلى المساهمة في ممارسة المعايير المحاسبية الدولية في الجزائر من خلال تطبيق التقييم على أساس مفهوم القيمة العادلة.

الغاية من البحث هو إيجاد حل للسياق الجزائري حتى يناسب الممارسات المحاسبية العالمية التي سوف تنتج مرونة في المعاملات الدولية، تشجيع الاستثمار الأجنبي المباشر وبالتالي خلق نوع من التبادل التجاري مع الشركاء في الخارج. تم تبني النظام المحاسبي المالي في الجزائر قصد بناء جسر لتطبيق المعايير المحاسبية الدولية، وعلى هذا الصدد، ينبغي على مهنة المحاسبة أن تأخذ بناصية هذا التطبيق إلى أحسن الظروف والتي يمكن من خلالها تقديم الصورة الأمثل للوضع المالي للمؤسسات. تستند الدراسة الميدانية على تحليل بيانات لعينة من المؤسسات الجزائرية للتعرف على أهم المتطلبات لتنفيذ اقتراحنا.

الكلمات المفتاحية: تقييم الأصول، القيمة العادلة، المعلومة المالية، IFRS، الجزائر.